

HISTOIRE
GENERALE
DES VOYAGES.

TOME TRENTE-QUATRIE'ME.



HISTOIRE GENERALE DES VOYAGES,

OU

NOUVELLE COLLECTION DE TOUTES LES RELATIONS DE VOYAGES

PAR MER ET PAR TERRE,

Qui ont été publiées jusqu'à présent dans les différentes Langues de toutes les Nations connues :

CONTENANT

CE QU'IL Y A DE PLUS REMARQUABLE, DE PLUS UTILE ET DE MIEUX AVERÉ DANS LES PAYS OU LES VOYAGEURS ONT PENETRÉ :

AVEC LES MŒURS DES HABITANS,

LA RELIGION, LES USAGES, ARTS, SCIENCES, COMMERCE, MANUFACTURES, &c.

POUR FORMER UN SYSTÊME COMPLET

d'Histoire & de Géographie moderne, qui représente l'état actuel de toutes les Nations :

ENRICHI

DE CARTES GÉOGRAPHIQUES ET DE FIGURES.

TOME TRENTE-QUATRIEME.



A PARIS,

Chez DIDOT, Libraire, Quai des Augustins, à la Bible d'or.

M. DCC. LI.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.

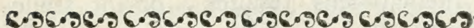


HISTOIRE GENERALE DES VOYAGES,

Depuis le commencement du XVe Siecle.

SECONDE PARTIE.

LIVRE SECOND.



SECOND VOYAGE DE TACHARD,

AUX INDES ORIENTALES.



C'Est dans l'Auteur même qu'il faut chercher le détail de tous les préparatifs qui regardent ce second voyage. Il semble que Mr *De-la-Loubere*, qui partit sur la même Flotte, avec Mr *De-Ceberet*, tous deux revêtus de la qualité d'Envoyés du Roi à la Cour INTRODUCT.

INTRODUCT.

Ce que c'est que la Relation de De-la Loubere.

de Siam, & qui a publié une relation fort étendue de ce Royaume (1), se soit reposé du Journal de la route & du récit des évenemens sur l'exactitude & la fidélité du Pere Tachard. Il s'est borné aux qualités du pays & aux usages des Habitans, sans s'arrêter à d'autres particularités de sa navigation que la datte du départ & du retour. Aussi n'entrera-t-il dans ce recueil que pour servir à la description génerale du Royaume de Siam, à laquelle il s'est uniquement attaché.

Motifs du second Voyage du Pere Tachard.

Le Pere Tachard, qui n'étoit revenu en France que pour demander au Roi, de la part du Roi de Siam, douze Mathématiciens Jesuites, obtint facilement de Loüis XIV une faveur qui lui parut interesser également la gloire de son regne, le progrès des sciences & l'honneur de la Religion. Ce Monarque donna ordre au Pere De-la-Chaise, d'écrire de sa part aux Supérieurs de chaque Province, que les Jesuites ont en France, pour leur demander des sujets. » Jamais, suivant les termes de l'Au» teur, les emplois les plus éclatans & » les plus relevés n'ont eu tant de pré» tendans, & n'ont fait tant de jaloux.

Il est favorisé du Roi.

(1) Deux Volumes *in* 12, à Amsterdam 1714, chez David Mortier.

De plus de cent cinquante Jesuites qui s'offrirent, on en choisit quatorze, dont la vertu & les talens étoient à l'épreuve : distinction si glorieuse, qu'elle m'oblige de les faire connoître par leurs noms. On en comptoit quatre de la Province de France ; les Peres *Le-Royer*, *De-Beze*, *Thionville* & *Dolu* : quatre de la Province de Guienne ; les Peres Richaud, Colusson, Bouchet, & *Comilh* : deux de la Province de Toulouse ; les Peres *D'Espagnac* & *De-Saint-Martin* : deux de la Province de Champagne ; les Peres *Le-Blanc* & *Du-Chaz* : deux de la Province de Lyon ; les Peres *De-Rochette* & *De-la-Breuille* (2).

Noms de quatorze Mathématiciens Jesuites.

Cette troupe d'Apôtres fut appellée d'abord à Paris, pour s'y perfectionner dans leurs connoissances Mathématiques par un commerce assidu avec Messieurs de l'Académie des Sciences. Les instrumens leur furent fournis par la libéralité du Roi, qui leur accorda une audience particuliere, avec des marques de la plus haute faveur, & des Lettres pour le Roi de Siam. Ils se rendirent ensuite à Brest, où l'impatience de voler à la gloire de leur état, leur fit trouver les retardemens fort longs. Mais les Ambassadeurs Siamois, qui devoient par-

(2) Second Voyage du Pere Tachard, page 3.

TACHARD. II Voyage. Introduction.

tir avec eux, les deux Envoyés du Roi, un Corps considérable de Troupes que Sa Majesté envoyoit au Roi de Siam, & toutes les caisses qui contenoient les présens de la Cour, & ceux de la Compagnie des Indes, ne furent pas si-tôt rassemblés. L'Auteur remarque d'avance que d'un grand nombre de ballots, qui vinrent les uns par mer, & d'autres par terre; les derniers, soit qu'ils eussent été mal emballés, ou que les charettes eussent versé, arriverent à Siam en si mauvais état, qu'il n'y restoit presque rien d'entier: sur-tout les miroirs, les pendules, les ouvrages d'ambre, les tables de marbre, les glaces, les étoffes même & les tapisseries furent si considérablement endommagées, que la perte monta à près de quarante mille livres. Le Pere De-la-Chaise, pour témoigner sa reconnoissance au Roi de Siam, qui lui avoit fait présent d'un Crucifix d'or sur une croix de Tambac, envoyoit à ce Prince une nouvelle machine de *Romer*, qui lui parut très agréable (3).

Etat de la Flotte destinée au Voyage de Siam.

La Flotte destinée à conduire les Ambassadeurs Siamois & les Mathématiciens, étoit composée de six Vaisseaux. On ne peut se dispenser ici d'entrer dans les vûes de l'Auteur, qui s'est cru obli-

(3) *Ibid.* p. 9.

gé de faire honneur aux principaux Officiers de cette escadre en conservant leurs noms à la posterité.

Le premier Vaisseau, nommé *Le-Gaillard*, de cinquante pieces de canon & de cent cinquante hommes d'équipage, étoit monté par Mr De-Vaudricour, qui avoit commandé celui de l'Ambassadeur au premier voyage; & dont l'autorité s'étendoit sur toute la Flotte. Il avoit sous lui Mr *De-St-Clair*, Capitaine de Fregate legere; Mr *De-la-Lere*, Lieutenant; Mrs *De-Chamoreau*, *De-Joucous*, & *De-Lonbas*, Enseignes. Mr *Des-Forges*, Géneral des Troupes qu'on envoyoit au Royaume de Siam, s'embarqua sur ce premier Vaisseau, avec ses enfans & Mrs *De-la-Salle*, Commissaires des Troupes & de la Marine; *De-Beauchamp*, Major de la premiere Place; *Le-Brun*, Thrésorier, *Du-Lari*, Enseigne & Commandant des Bombardiers. Les Ambassadeurs Siamois y entrerent aussi, avec Mr l'Abbé *De-Lyonne*, nommé Evêque de Rosalie, & Vicaire Apostolique du St Siege; les Peres De-Beze, Le-Blanc, *Comilh*, & l'Auteur, qui se crut fort honoré, dit-il, d'être plus immediatement que les autres sous la conduite de ce Prelat (4).

(4) *Ibid.* p. 13.

TACHARD. II Voyage. Introduction.

Le second Vaisseau de la Flotte étoit l'*Oiseau*, qui avoit déja fait le voyage avec Mr De-Chaumont. Il étoit monté de quarante six pieces d'artillerie, & commandé par Mr *Du-Quêne*, qui avoit sous lui Mrs *De-Tivas* & *De Fretteville*. Mr De la-Loubere & Mr *De Ceberet*, Envoyés de S. M. à la Cour de Siam; Mr *Du-Bruan*, Lieutenant Géneral sous Mr Des-Forges, prirent place dans le Vaisseau, avec les Peres Richaud, Le-Royer, D'Espagnac & Dolu.

Le troisieme étoit une flute nommée *La-Loire*, de vingt quatre pieces de canon, commandée par Mr *De-Joyeux*, qui avoit Mr De-Bremes pour Lieutenant, & Mr *De Questilly* pour Enseigne, les Peres Du-Chez, Thionville & Colusson.

Le quatrieme étoit une autre flute, nommée La-Normande, commandée par Mr De-Courcelles, qui avoit sous lui Mrs Du-Tertre & De-Marchesolire. Ce bâtiment portoit trois Missionnaires, dont Mr Morlot étoit le Chef.

Le cinquieme nommé Le-*Dromadaire*, flute beaucoup plus grande que les autres, étoit commandé par Mr *D'Andennes*, qui avoit sous lui Mrs *De-Marcilly* & *De-Beauchamp*. Les Peres

TACHARD. II Voyage, 1687.

De-Rochette, De-la-Breuille, De-Saint-Martin & Bouchet y furent placés.

La *Maligne*, cette même Fregatte qui avoit fait le premier voyage, étoit le sixieme Vaisseau; mais ne venant que pour soulager l'équipage, il ne l'accompagna que jusqu'au Cap (5).

Départ de Brest.

On leva l'ancre un Samedi, 1 de Mars 1687, à sept heures du matin. Le vent étoit si favorable, que malgré la pesanteur des Flutes, & quoique la saison fût avancée, on partit avec l'esperance d'arriver cette année aux Indes. L'Auteur fait une peinture édifiante du bon ordre & de la piété qui regnerent sur la Flotte. Les Jesuites distribués dans chaque vaisseau ne se bornerent pas au maintien de la Religion & des bonnes mœurs. Ils établirent des Conferences, où l'on apprenoit les Elemens d'Euclide, la Geometrie & la Navigation (6). Ils ne passerent à la vûe d'aucune Isle, sans en confirmer la position par de nouvelles experiences. Après avoir doublé les Canaries, on fut emporté par les courans & les vents contraires vers les côtes d'Afrique. Le calme ayant succedé à plusieurs orages, on délibera si l'on ne prendroit pas des ra-

Les Jesuites font regner la piété & les sciences sur la Flotte.

(5) Pages 2 & 3.
(6) Page 16.

TACHARD. II Voyage. 1687.

fraîchissemens aux Isles du Cap-Verd ; d'autant plus qu'on étoit incertain si les Hollandois, à la vûe d'une si grosse escadre, lui permettroient d'en prendre au Cap de Bonne-Esperance. Mais Vaudricour craignit de perdre un tems précieux en s'engageant dans ces Isles ; & s'arrêtant au dessein de continuer la route, il ordonna seulement aux Capitaines de menager leur eau & leurs vivres.

Isle de la Palme, célebre par le massacre de quarante Jesuites.

On passa près de l'Isle de la Palme, » si recommandable aux Jesuites, suivant la remarque de l'Auteur, par le » massacre que les Calvinistes y avoient » fait cent ans auparavant, de quarante » Missionnaires de leur Compagnie qui » alloient prêcher la foi Catholique au » Bresil. On y trouva les vents alisés, à la faveur desquels toute l'Escadre passa le tropique du Cancer le 22 de Mars.

Diverses explications des vents alisés.

L'Auteur qu'on ne suit dans le cours de sa navigation que pour recueillir toutes ses remarques, observe ici que ces vents prennent toujours de l'Est au Nord dans la partie Septentrionale, & au contraire de l'Est au Sud dans la partie meridionale : Phenomene surprenant, & qui embarrasse beaucoup les Naturalistes. Dans un si grand nombre de Mathématiciens dont les lumieres ne cherchent

qu'à s'exercer, la modeſtie & la charité n'empêchoient pas que les opinions ne fuſſent partagées. Les uns jugeoient que les vents aliſés n'étoient gueres que les vents impetueux de l'Oueſt & du Nord, qui renvoyés par les terres de l'Europe vers l'Oueſt & le Sud, à meſure qu'ils approchent des climats un peu chauds, ſe rarefient & s'affoibliſſent ſenſiblement; tandis qu'au contraire, dans la partie Meridionale, les vents d'Oueſt & de Sud, ſoufflant avec la même violence contre les terres d'Afrique, en ſont repouſſés vers l'Oueſt & le Nord, & que s'approchant des chaleurs de la ligne, ils diminuent peu à peu, & ſe perdent tout-à-fait vers la ligne même. C'eſt par cette raiſon, diſoient-ils, qu'à cinq ou ſix degrés au de-çà & au de-là, il n'y a preſque jamais de vent reglé, & qu'on n'avance que par des tourbillons & des tempêtes, qui ſe diſſipent auſſi promptement qu'ils s'élevent. Les autres donnoient une explication fort differente : ils prétendoient que les ardentes chaleurs de la ligne attiroient ces vents des deux Poles, où les exhalaiſons & les vapeurs qui ſont la matiere des vents, étant plus fortes & plus fréquentes, en cauſent de plus violens & de plus durables, & que ces vents en-

TACHARD. II Voyage. 1687.

ſuite, ou plutôt ces exhalaiſons, ſont attirés vers la Zone, & affoiblies par l'extrême chaleur (7).

Quoiqu'il en ſoit, conclut l'Auteur, ces vents ſont extrêmement agréables & commodes. La mer eſt paiſible, lorſqu'ils ſoufflent ; & les Vaiſſeaux font quelquefois cinquante ou ſoixante lieues par jour ſans le moindre mouvement. On croiroit voyager dans un bateau, ſur une riviere unie, & le vent ne paroît ſervir qu'à temperer l'air. En paſſant la ligne, un des Mathématiciens eut la curioſité de vérifier le degré de chaleur. Il avoit un Thermometre ouvert par le bas, qu'il avoit mis à Breſt ſur le ſoixantieme degré pour le temperé, & qui étoit au ſoixante & dixieme lorſqu'on s'étoit embarqué. Il baiſſa, dans les chaleurs de la ligne juſqu'au dix ſeptieme : ce qui fera connoître de combien la chaleur de la ligne excede la plus grande de France (8).

Remarques aſtronomiques des Jeſuites.

Les Mathématiciens remarquerent avec une nouvelle exactitude, les Conſtellations du Sud (9).

(7) Page 22.

(8) Page 25.

(9) L'Auteur, après avoir regretté, que les Peres, qui étoient paſſés à la Chine, n'euſſent pas laiſſé leurs obſervations & leur Carte; qui auroient ſervi à faire une nouvelle Carte, plus exacte qu'on n'en avoit jamais eu, rapporte ce qui ſe paſſa dans cette occa-

Le célebre Caſſini avoit averti les Peres, avant leur départ, qu'il y auroit une Eclipſe de ſoleil, l'onzieme de Mai, & qu'elle ſeroit même totale aux Iſles du Cap-Verd & en Guinée. On ne s'étoit pas mis en peine de la calculer pendant le voyage, parce qu'on eſperoit d'être alors à la hauteur du Cap de Bonne-Eſperance, où l'on ne croyoit pas que l'Eclipſe fût ſenſible. Il paroiſſoit que la latitude de la lune y devoit être trop auſtrale. Cependant les Ambaſſadeurs Siamois, dont la curioſité pour ces Phe-

TACHARD.
II Voyage.
1687.
Eclipſe du Soleil obſervée dans un lieu où l'on ne croyoit pas qu'elle pût être vûe.

ſion. Le Pere Comilh prit, avec la machine parallactique, la déclinaiſon & l'aſcenſion droite de pluſieurs Etoiles vers le Pole du Sud. Comme toutes les Etoiles ſont très mal marquées, ou ne le ſont pas, dans les globes & dans les Cartes du Ciel qui ont paru juſqu'à preſent; il en fit une, qu'il eſperoit pouvoir ſervir à reformer le globe celeſte du Pere Coronelli. Il apprit à faire peu de cas de la ſituation où les Etoiles ont été placées par les Ouranographes précedens à l'égard de la partie Meridionale du Sud, qui ne cede pas, par le nombre, ni par la beauté de ſes Etoiles à la partie Septentrionale. Il trouva qu'il falloit reformer le grand nuage, & encore plus le petit. La croiſade, l'abeille, le triangle, le centaure, le cameleon, la grue, la voie lactée ſont mal marquées, ou l'on y a omis des Etoiles. Pour le Navire Argo, la moitié des plus belles Etoiles qui le compoſent ne ſont pas même marquées dans les Cartes celeſtes. Outre tous ces défauts, il y a encore beaucoup d'Etoiles qu'on voit de France, qui n'ont pas été tout-à-fait miſes à leur place, parce qu'on les voit toujours dans un trop grand éloignement & trop proche de l'horizon. Le Pere Richaud, qui étoit dans un autre Vaiſſeau, tâcha auſſi de placer mieux quatre ou cinq Conſtellations. Pages 25 & 26.

TACHARD. II Voyage. 1687.

nomenes va jusqu'à la superstition, prierent les Jesuites de la calculer pour l'amour d'eux. Le Pere Comilh eut cette complaisance, quoique fort incommodé du voyage. Son travail lui devint d'autant plus agréable, que malgré l'opinion qu'on en avoit eue, il trouva, par son opération, qu'en effet le corps du soleil paroîtroit considerablement éclipsé, vers la hauteur de vingt trois degrés, & à trois cens cinquante huit degrés de longitude, où l'on croyoit être actuellement. L'experience verifia ses calculs, le jour même de l'Eclipse, qui fut observée aussi soigneusement qu'il fut possible dans le mouvement continuel du Navire. Les Ambassadeurs Siamois en conçurent une haute estime pour l'astronomie Européenne; & les Pilotes se confirmerent dans l'estime de leur longitude, qui se trouva fort juste, par l'arrivée de la Flotte au Cap de Bonne-Esperance (10).

(10) L'Auteur s'attache d'autant plus à ce recit, que les plus habiles Jesuites étoient persuadés qu'on ne pourroit pas voir l'Eclipse. Elle nous parut, dit-il, le 11 de Mai, à la hauteur de vingt trois degrés Sud, & aux trois cens cinquante sept degrés de longitude, comptée de l'Isle de Fer. Le commencement fut à huit heures, environ cinquante huit minutes du matin. Le milieu fut à dix heures & la fin sur les onze heures. Le corps du soleil parut couvert de cinq doigts; & quoique la latitude de la lune fût alors effectivement australe, l'apparence étoit

TACHARD. II Voyage. 1687.

On arrive au Cap. Malades sur la Flotte.

Les maladies causant beaucoup de ravage sur toute la Flotte, on ne put découvrir sans une joie fort vive les montagnes du Cap, qui se firent voir le 10 de Juin, à la distance de quatre lieues. On ne comptoit pas moins de trois cens malades, dont vingt neuf étoient deja morts. Une si fâcheuse extrémité demandoit de prompts secours ; & l'on continuoit de craindre néanmoins de ne pas trouver le Gouverneur Hollandois disposé à les accorder. C'étoit le même Vandestel, dont les Jesuites avoïent éprouvé la politesse au voyage précedent. Le doute qu'on avoit de ses dispositions fut bien-tôt dissipé, en apprenant qu'il offroit aux François, tous les rafraîchissemens dont ils avoient besoin. Mais sur l'article des malades, il pria honnêtement Mr De-Vaudricour de se mettre à sa place, & de considerer s'il pouvoit laisser descendre à terre une multitude d'Etrangers, dont on avouoit que le nombre montoit à trois cens. Il demanda qu'on se reduisît d'abord à n'en envoyer que soixante, auxquels on feroit succeder le même nombre lorsque les premiers seroient reta-

Honnêteté du Gouverneur Hollandois.

boréale. Ainsi la lune nous éclipsa la partie du soleil la plus basse, c'est-à-dire la plus proche de l'horizon. Pages 29 & précedentes.

TACHARD. II Voyage. 1687.

blis. Quoique ce procédé parût raisonnable & fort honnête, la nécessité devenoit si pressante, qu'après avoir redoublé les prieres, en représentant la parfaite intelligence qui regnoit alors entre la France & la Hollande, les quinze Jesuites s'offrirent pour ôtages. Cette offre, proposée par le Pere Tachard, fit tant d'impression sur Vandestel, que non seulement il accorda la permission de mettre tous les malades à terre, mais qu'il offrit même ses Chirurgiens pour en prendre soin avec ceux de la Flotte. Cette disposition se soutint constamment à l'égard des quinze Jesuites & de tous les François (11).

Eclaircissement sur une particularité curieuse.

On avoit recommandé aux Peres de s'éclaircir d'une particularité curieuse, qui regardoit la montagne de la Table, où Mr Thevenot prétendoit, quoique sur le témoignage d'autrui, que la mer avoit autrefois passé, & qu'on trouvoit beaucoup de coquillages. Deux Jesuites entreprirent de découvrir la vérité de cette remarque. Leur esperance étoit aussi de trouver des plantes extraordinaires sur cette célebre montagne ; sans compter qu'ils vouloient lever la Carte du Pays, qu'elle domine de tous côtés.

Deux Jesui-

» Nous nous mîmes en chemin, écrit

(11) Pages 45 & précedentes.

TACHARD. II Voyage. 1687.

» le Pere De-Beze (12), le Pere Le-Blanc & moi, avec deux de nos gens. » Quelques-autres avoient tenté sans » succès la même entreprise. Du pied » de la montagne, nous vimes une » grande quantité d'eau qui tombe de » plusieurs endroits, comme en cascade, le long du roc, dont la hauteur » est fort escarpée. Toutes ces eaux ramassées formeroient une riviere considérable, mais la plûpart vont se » perdre en terre au pied de la montagne; & le reste se réunit en deux autres gros ruisseaux qui font tourner » des moulins, près des habitations » Hollandoises. Elles n'ont pas d'autre » origine que les nuages (13), qui rencontrant dans leur passage le sommet » de cette haute montagne, fort échauffée des rayons du soleil, se resolvent » en eau & tombent ainsi de tous côtés. » Il y auroit les plus belles observations » du monde à faire là-dessus. En approchant de la hauteur, nous entendimes » un grand bruit de singes, qui en font » leur retraite, & qui faisoient rouler » du haut en bas d'assez grosses pierres,

tes montent sur la fameuse montagne de la Table.

(12) Dans une Lettre que l'Auteur rapporte.

(13) Voyez d'autres explications dans la Relation de Kolben, au Tome XVIII de ce Recueil.

TACHARD. II Voyage. 1687.

» dont le choc retentiſſoit entre les ro-
» chers.

» Notre guide, qui n'étoit jamais » monté ſi haut, en fut fort ſurpris, & » me dit qu'il y avoit ſur la montagne » des animaux plus gros que des Lions, » qui devoroient les hommes. Je m'ap- » perçus bien-tôt que c'étoit la peur & » la fatigue qui le faiſoient parler. Je » l'encourageai, & nous continuames » notre route avec une difficulté extrê- » me. Nous vimes bien-tôt quantité de » ſinges qui bordoient le haut de la » montagne; mais ils diſparurent lorſ- » qu'ils nous virent monter vers eux, » & nous ne trouvames que leurs veſti- » ges.

» Le ſommet de la montagne eſt une » grande eſplanade, d'environ une lieue » de tour, preſque toute de roc, & » fort unie, excepté qu'elle ſe creuſe un » peu dans le milieu, qui offre une » belle ſource, formée apparemment » par d'autres eaux qui viennent des » endroits de l'eſplanade les plus élevés. » Nous vimes auſſi quantité de plantes » odoriferantes, qui croiſſent entre les » rochers. Mais je ne trouvai rien de » plus beau que les vûes de cette mon- » tagne, que je fis deſſiner. D'un côté, » on voit la Baie du Cap & toute la

TACHARD, II Voyage. 1687.

» Rade ; de l'autre, les mers du Sud ; » du troisieme, le faux Cap, grande » Isle qui au milieu ; & du quatrieme, » le continent de l'Afrique, où les Hol- » landois ont diverses Habitations. Je » fis creuser la terre, pour satisfaire la cu- » riosité de Mr Thevenot. Elle est fort » noire, & remplie d'un mêlange de sable » & de petites pierres blanches.

Plantes curieuses que l'Auteur fait dessiner.

Dans une conférence que les Jesuites eurent avec Mr Vandestel, il leur parla de quelques plantes curieuses, qu'il avoit découvertes dans ses voyages, & dont il leur fit voir un Recueil. Il leur permit d'en faire dessiner plusieurs, dont le Pere Tachard donne les figures (14).

(14) En partant de Brest, ce Pere avoit reçu une lettre d'une personne fort sçavante, qui lui recommandoit de s'instruire au Cap de Bonne-Esperance si les flux & les reflux des marées arrivoient aux mêmes tems qu'en France, & si elles étoient aussi reglées. Il prit des informations du Gouverneur, & de deux Pilotes Hollandois, qui l'assurerent qu'elles arrivoient à la Rade du Cap aussi regulierement que dans les Ports de l'Europe dont la situation est la même. L'Auteur ne parle que de la Rade du Cap, parceque du côté du Sud les marées sont moins reglées. Elles changent tellement, que lorsque le vent de Nord y souffle, on n'y remarque presque point de reflux ; & lorsque le vent du Sud regne, la mer monte à une hauteur prodigieuse & ne descend point. La raison de cela, dit-il, se prend de l'opposition des terres, & de la vaste étendue de ces mers vers le Sud : ce qui fait que lorsque le vent vient du midi, la mer, qui vient de ce même Pole avec beaucoup

TACHARD. II Voyage. 1687.

Changement dans les vents reglés.

Les Hollandois ayant observé que depuis quelques années les saisons étoient fort avancées, & que les vents qui souffloient en certains tems reglés dans ces mers commençoient à se faire sentir beaucoup plutôt, Vandestel avoit reçu ordre du Géneral de Batavia de faire partir aussi plutôt qu'à l'ordinaire les Vaisseaux Hollandois qui reviendroient des Indes. Cet avis porta Vaudricour à presser le rembarquement de ses malades, dans la crainte de perdre la saison & le voyage. La Frégate La-Maligne, qui n'étoit venue de Brest que dans la vûe de soulager les autres Bâtimens, fut renvoyée en France, pour y porter la nouvelle de l'arrivée au Cap, & du bon accueil que la Flotte y avoit reçu du Gouverneur. Mais la veille de l'embarquement, les François eurent l'occasion de marquer une partie de leur reconnoissance aux Habitans du Cap. Le feu prit pendant la nuit au milieu de la Bourgade. Vandestel, inquiet entre tant d'Etrangers, quoiqu'il n'eût sujet d'en attendre que de la bonne foi & des remercimens, agit en homme sage, prit de justes précautions & borda de sol-

Service que les François rendent aux Hollandois du Cap.

d'impétuosité, sans être arrêtée nulle part jusqu'au Cap, ne peut descendre que très peu. Pages 51 & 52.

TACHARD. II Voyage. 1687.

dats les murailles du Fort. „ Je ne ſçais, „ dit l'Auteur, quels furent ſes premiers „ ſentimens à la vûe des flammes ; mais „ s'ils ne furent pas favorables aux Fran- „ çois, il en dut changer bien-tôt, lorſ- „ qu'il les vit accourir en grand nom- „ bre, & prêter ſi heureuſement leur „ ſecours aux Habitans, qu'ayant éteint „ le feu, ils ſauverent l'habitation Hol- „ landoiſe, dont toutes les maiſons ne „ ſont couvertes que de joncs ou de „ paille (15).

Route de la Flotte.

On remit à la voile, le Dimanche 29 de Juin, après avoir appris, par expérience, que des deux paſſages par leſquels on peut ſortir de la Rade du Cap, celui qui eſt entre la pointe du Lion & la tête de la Baleine eſt rempli de roches dangereuſes ; & que le parti le plus ſûr, du-moins lorſque le tems eſt un peu douteux, eſt de prendre par l'autre, en laiſſant l'Iſle Robin ſur la gauche & la terre ferme ſur la droite. L'Eſcadre Françoiſe eut beaucoup à ſouffrir de vents du Nord-Oueſt, juſqu'au 18 de Juillet, qu'ayant rencontré, à trente ſix degrés cinquante trois minutes de longitude, quantité de goëſmon & de trombes ſemblables à celles du Cap, avec differentes ſortes d'oiſeaux, on ſe

(15) Page 61.

TACHARD. II Voyage. 1687.

jugea proche de l'Isle d'Amsterdam ; c'est-à-dire, à plus de mille lieues du Cap. De-là on dressa la route un peu plus au Nord, parce qu'on avoit toujours gouverné droit à l'Est, pour se conserver les vents favorables & se garantir des calmes (16).

(16) L'Auteur joint ici une observation, qu'il nomme de la derniere consequence, sur la déclinaison de la Boussole ; preuve, dit-il, la plus infaillible qu'il ait trouvée pour la longitude. Cette variation fut observée par les Pilotes de l'Escadre, avec leurs boussoles, au Cap, huit degrés trente minutes Nord Ouest. Les Mathématiciens l'avoient trouvée huit degrés quarante minutes Nord-Ouest, avec un anneau astronomique de Chapotot, placé sur la ligne meridienne qu'ils avoient tirée assez exactement dans le Pavillon où ils étoient logés. Cette même déclinaison fut trouvée par les Pilotes aprés être sortis de la Rade du Cap, à huit lieues des terres en haute mer, le 28 de Juin, au coucher du soleil. Le 3 de Juillet, étant à huit degrés trente huit minutes de latitude, & à quarante cinq de longitude, on observa la variation au lever du soleil, qui fut de quinze degres Nord-Ouest. L'Auteur remarque que les bonnes Cartes marines mettent le Cap à trente sept degrés de longitude ou environ. Ainsi, ils en étoient éloignés de huit degrés depuis leur départ ; & la variation avoit augmenté de six degrés & demie. Elle augmenta ainsi à proportion qu'ils avançoient vers l'Est, jusqu'à vingt cinq degrés Nord-Ouest. C'est la plus grande déclinaison qu'ils ayent remarqué. Ils la remarquerent deux fois de suite ; le 14 de Juillet au coucher du soleil, & le 15 à son lever, avec toute l'exactitude qu'on y peut apporter sur mer. Les Pilotes assuroient qu'ils étoient par leur point à trente sept degrés dix neuf minutes de latitude australe, & à soixante & quinze degrés de longitude. Dès ce même jour, après avoir fait vingt deux lieues, la variation observée ne se trouva au coucher du soleil que de vingt quatre degrés trente minutes Nord Ouest. Ainsi, décroissant toujours

TACHARD. II Voyage. 1687.

Dans la navigation du Cap jusqu'à Batavia, les maladies enleverent quantité de soldats. Le Pere De-Rochette, Jesuite, de la Province de Riom, ne resista pas non plus à la violence du mal. Il mourut d'une fievre maligne, auprès des malades qu'il servoit. Le mauvais tems ayant dispersé plusieurs Vaisseaux de la Flotte, celui de De. Joyeux fut le premier qu'on rencontra, vers dix huit degrés huit minutes de latitude du Sud, à cent quinze degrés quarante minutes de longitude. Ce Capitaine & ses Pilotes jugerent qu'on étoit environ de soixante-dix lieues plus près de l'Isle de Java, que ne se l'imaginoient les autres. „ Il „ ne fut pas crû, non plus que les re„ marques que l'Auteur avoit faites dans „ la Relation précedente, par lesquelles „ il faisoit voir que cette Isle est plus „ occidentale de soixante lieues qu'elle „ ne l'est sur les Cartes marines, qui „ sont encore plus justes que les Cartes „ géographiques. Quelques unes de cel„ les-ci marquent l'Isle de Java à cent „ quarante ou quarante cinq degrés de

Mort du Pere Rochette & d'un grand nombre de soldats François.

Erreur des Cartes marines, & geographiques.

avec quelque proportion, tandis qu'on s'approchoit de l'Isle de Java, enfin à onze degrés de latitude du Sud, & à douze degrés de longitude, qui est à peu près la situation de cette Isle, on ne trouva que deux degrés trente minutes de variation Nord-Ouest. Pages 65 & 66.

TACHARD. II Voyage. 1687.

„ longitude ; & les Mathématiciens Je-
„ ſuites ont conſtamment remarqué
„ qu'elle eſt ſituée au cent vingt-huitie-
„ me degré ; ce qui entraine une prodi-
„ gieuſe difference (17).

On arriva le 25 d'Août à la Rade de Bantam, après avoir commencé dès le 16 à découvrir la terre de Java. Vaudricour avoit nommé ce lieu pour le rendez-vous des Vaiſſeaux qui pourroient s'écarter. Il y reçut, par une Barque de Pêcheurs, une lettre de Du-Queſne, qui en étoit parti quelques jours auparavant, & qui avertiſſoit les Vaiſſeaux qui arriveroient après le ſien, qu'ayant fait demander des rafraîchiſſemens à la ville, on lui avoit repondu qu'il n'y en avoit point à Bantam, & que pour en trouver il falloit ſe rendre à Batavia. Il ajoutoit que prenant en effet cette route, il ſe hâteroit enſuite de ſuivre celle de Siam, dans la crainte de perdre la ſaiſon s'il attendoit plus long-tems.

Reception des François à Batavia.

Vaudricour fit gouverner auſſi-tôt vers Batavia, dont les vents contraires l'éloignerent pendant huit jours. Mais ayant enfin mouillé dans la Rade, il ne repondit point à neuf coups de canon, dont il fut ſalué en arrivant par le Vaiſſeau de Du-Queſne ; de peur que les

(17) Page 69.

Hollandois ne crussent qu'il saluoit leur Pavillon (18). Il se souvenoit de la difficulté que le Géneral avoit faite, au voyage précedent, de rendre coup pour coup aux Vaisseaux du Roi.

TACHARD. II Voyage. 1687.

Pourquoi les Hollandois reçoivent mal les François.

L'expérience apprit bien-tôt que cette conduite avoit été sage. A peine eut-on laissé tomber l'ancre, qu'un Officier de l'Oiseau vint informer Vaudricour qu'il avoit peu de faveur à se promettre des Hollandois. Deux Jesuites de ce vaisseau étant descendus à terre, pour saluer le Général, avoient été reçus civilement. Ils avoient même obtenu la permission de faire débarquer leurs quarts de cercle, avec les autres instrumens nécessaires, qui avoient été transportés dans le jardin du Général Spelman, dont on a vû la description dans la relation précédente. Ils devoient y être logés, pour se reposer des fatigues de la mer. Mais Du-Quesne, qui descendit aussi le lendemain, leur manda qu'ils feroient fort bien de rembarquer leurs instrumens, & de revenir à bord, où il les alloit joindre. Il leur marquoit les raisons qui le portoient à leur donner ce conseil. Aussi ne balançerent-ils pas à l'y suivre. Mais comme il étoit tard, & que la chaloupe étoit pressée de sortir avant

(18) Page 71 & suivantes.

TACHARD. II Voyage. 1687.

qu'on fermât les portes de la ville, ils ne purent prendre leurs pendules, qu'ils avoient déja montées dans une ſalle qui devoit leur ſervir d'obſervatoire (19). Du-Queſne leur apprit à bord que le Géneral avoit changé de diſpoſition, ſur les remontrances de quelques perſonnes, qui lui avoient repreſenté les deſordres qu'on pouvoit craindre dans la ville, ſi l'on y voyoit des Jeſuites, & la peine qu'on auroit à retenir le peuple irrité, depuis les nouvelles qu'on avoit reçues de France par la derniere flotte Hollandoiſe. En un mot, on n'ignoroit point à Batavia que les Proteſtans avoient été traités en France avec quelque rigueur.

L'Eſcadre preſſe ſon départ.

Ce fut apparemment la même raiſon qui fit naître des embarras inſurmontables pour le ſalut. Vaudricour prit le parti de le refuſer au Fort, parce qu'on fit difficulté de lui rendre coup pour coup. Cependant, après avoir obtenu des vivres, il ne fut pas fâché de ſe voir engagé par cet incident à preſſer ſon départ. La ſaiſon étoit avancée; & divers bruits répandus à Batavia lui avoient fait juger que ſes troupes pouvoient être néceſſaires au Roi de Siam. On étoit déja informé de la fameuſe

(19) Page 72.

revolte

TACHARD. II Voyage. 1687.

Revolte des Macassars à Siam.

revolte des Macassars, dont le Chevalier De-Fourbin fait un recit dans ses Memoires. Celui que le Pere Tachard joint ici à sa relation, & qu'il obtint dans la suite d'un Ingenieur François nommé De-la-Mare, que le Chevalier De-Chaumont avoit laissé à Siam en 1685, ne paroît pas écrit avec moins d'intelligence & de soin. Mais les digressions de cette nature n'appartenant point au dessein de ce recueil, un Lecteur curieux peut consulter les sources qu'on vient de nommer (20).

Il ne manquoit à l'Escadre Françoise, que la Normande, un de ses Navires, dont elle attendit inutilement l'arrivée jusqu'au 7 de Septembre ; & l'ancre ne fut pas levée sans quelque inquietude pour le sort de ce bâtiment.

On a deja remarqué, au premier voyage de l'Auteur, que la navigation de Batavia à Siam est également dangereuse & pénible. On trouve en divers endroits de ces mers, tant d'Isles, de rochers & de bas-fonds, qu'on n'y peut voguer qu'à petites voiles, & toujours la sonde à la main ; sur-tout dans le détroit de Banca, formé par une Isle de ce nom qu'on laisse à la droite, &

(20) Second Voyage du Pere Tachard, pages 82 & suivantes.

TACHARD. II Voyage. 1687.

L'Auteur est détaché pour préceder l'Escadre.

par celle de Sumatra qu'on laisse à gauche. Le 15, après avoir passé ce fâcheux détroit, on prit le parti de détacher l'Oiseau, avec ordre de se rendre en diligence à Siam, & de faire préparer des logemens pour les malades. L'Auteur passa sur ce Vaisseau, pour aller disposer tout ce qui étoit nécessaire à la reception des autres bâtimens, dans un lieu où son retour étoit attendu.

Aussi-tôt qu'il fut embarqué, Du-Quesne força de voiles, pour faire diligence. Mais le vent étoit si foible, qu'il n'arriva que plusieurs jours après, à la vue de *Pulo-Timon*, une des Isles Malaies. Du-Quesne appréhendant de manquer d'eau, resolut d'envoyer la Chaloupe pour en faire quelques tonneaux. Il n'y avoit personne à bord qui connût le mouillage. L'Auteur entra dans la Chaloupe, avec *Tivas* Enseigne du Vaisseau, qui la conduisoit. Ils cotoyerent long-temps les rivages de l'Isle. Enfin ils trouverent une petite riviere fort claire, qui se perdoit dans la mer. Etant descendus en cet endroit, ils découvrirent quelques cabanes à demi ruinées, des terres incultes aux environs, des bois fort épais, & quelques bananiers dispersés. Deux Insulaires, qui virent venir les François droit à

Il descend dans la Chaloupe à Pulo-Timon.

Ce qu'il y voit.

eux, se jetterent dans un canot, & avancerent en cotoyant le rivage, vers une assez grande anse, que l'Auteur prit pour le véritable mouillage. En effet, les deux Malais, qui avoient fui d'abord de toutes leurs forces, voyant qu'on ne les poursuivoit pas, & qu'on les appelloit même du rivage, revinrent à la Chaloupe, & firent entendre qu'il falloit aller plus loin au Nord pour trouver l'habitation des Malaies, où ils ajouterent qu'un Vaisseau Hollandois étoit actuellement à l'ancre. On leur fit signe d'aller devant, & qu'on étoit disposé à les suivre. Un petit couteau qu'on leur offrit, & dont ils parurent faire beaucoup de cas, acheva de les déterminer. A peine la Chaloupe eut-elle fait un quart de lieue à leur suite, que Du-Quesne fâché de perdre le vent, qui étoit favorable, lui donna le signal d'un coup de canon pour le rappeller à bord. L'Auteur voyoit déja le Navire Hollandois dans la rade & quelques maisons des plus exposées. Cependant il fallut obéir, & renoncer à l'espérance de trouver des rafraîchissemens, dont le besoin commençoit à se faire sentir vivement sur le Vaisseau.

TACHARD. II Voyage. 1687.

Il est rappellé sans avoir pû prendre des rafraîchissemens.

Vaudricour fut plus heureux dans la même Isle. Les Officiers qu'il y en-

TACHARD. II Voyage. 1687.

voya dans les Chaloupes assurerent Tachard que l'eau étoit excellente, & très facile à faire. Il ajoute qu'en ayant gouté lui-même, il n'en avoit jamais bu de meilleure ni de plus belle, & que Vaudricour en conserva jusqu'à Brest, où elle se trouva aussi bonne que celle de nos meilleures fontaines. Mais les vivres étoient alors d'une cherté extraordinaire à Pulo-Timon, quoiqu'ils y soient ordinairement en abondance (21).

Le 21 de Septembre, les gens de l'Oiseau reconnurent la pointe de *Patane*, qui est un Royaume particulier, relevant du Roi de Siam; & le 27 ils mouillerent heureusement au terme.

Quelques lettres, des Jesuites que le Pere Tachard avoit laissés à Siam dans le dessein de passer à la Chine, l'instruisirent, en arrivant, du succès de leur voyage. Il les reçut presqu'en descendant au rivage, des mains du Pere Maldonat, qui faisoit sa residence à Siam. La liaison qu'elles ont avec son propre voyage, dont on peut dire même qu'elles font une partie essentielle, & la difficulté de les placer dans un lieu plus convenable, m'oblige d'interrom-

(21) Page 119.

pre ici le Journal de l'Auteur, pour faire place, du moins, à l'extrait de celle qui appartient à ce Recueil par ſon titre & par ſa matiere.

TACHARD.
II Voyage.
1687.



VOYAGE

DU PERE DE-FONTENAY,

De Siam à la Chine (22).

FONTENAY. 1686. Départ de Siam. Le Pere Le-Comte y est retenu.

LE Vaiſſeau Siamois qui devoit porter ce Mathématicien Miſſionnaire & ſes compagnons n'ayant été prêt que le 2 de Juillet 1686, ils partirent de Siam, le ſoir, dans un balon du Seigneur Conſtance, pour arriver le lendemain à Bancok, où ils ne paſſerent qu'une nuit. Ils y quitterent à regret le Pere Le-Comte, deſtiné comme eux à la Chine, mais retenu à Siam juſqu'à l'arrivée des Peres qu'on attendoit de France. Le jour ſuivant, ils ſe rendirent à la Barre de Siam, trois lieues au de-là de l'embouchure de la riviere (23). Ils y trou-

(22) Pages 127 & ſuivantes.

(23) Fontenay obſerve que preſque toutes les Cartes marines, qu'il avoit vûes, mettent la Barre de Siam à treize degrés quarante cinq minutes de latitude Septentrionale; & que cependant, ſi l'on en juge par la hauteur du Pole qu'il avoit trouvée pour Louvo, qui eſt de quatorze degrés quarante deux minutes, cinquante ſecondes, & par celle de la Ville de Siam, que le Pere Thomas a trouvée de quatorze degrés dix huit minutes, il faut que celle qu'on donne

verent douze bâtimens prêts à faire voile, les uns à la Chine & au Japon, les autres à Manille. Comme la saison étoit avancée, le Capitaine qui étoit chargé de la conduite des Mathématiciens, se hâta de partir sans avoir achevé sa charge, & mit à la voile le 10 de Juillet. FONTENAY, 1686.

Chemin de Siam à Macao.

Le chemin de Siam à Macao est de gagner d'abord certaines montagnes, éloignées d'environ trente lieues de la Barre, vers le Sud-Sud-Ouest. Les Portugais les nomment *Penchos*, c'est-à-dire, *Peignes*; apparemment parce que les pointes de ces montagnes paroissent rangées & serrées dans une même ligne, comme les dents d'un peigne. On tourne de-là vers le Sud-Est, ensuite vers l'Est, pour aller à Pulo-Ubi & Pulo-Condor, Isles du Royaume de Camboye. On cotoye toute la Chine, d'où l'on tire droit à Sancian, Isle célebre par la Mort de St François Xavier, & la premiere des isles de Macao, laissant l'Isle de Hainau à la gauche; de sorte que pour faire le voyage on a

communement à la Barre soit un peu moins grande: car de l'embouchure de la riviere jusqu'à la ville de Siam, on compte pour le moins trente lieues par eau; & quoique la riviere tourne beaucoup, ce n'est pas jusqu'à faire croire qu'il n'y ait que dix lieues en droiture de l'une à l'autre.

FONTENAY. 1685.

besoin de deux sortes de vents, les uns qui menent au Sud-Sud-Ouest, les autres à l'Est. Ceux qui regnent pendant les mois de Mai, de Juin & de Juillet, non seulement à Siam, mais aussi dans toutes ces Mers, depuis Batavia & Malaca jusqu'au Japon, sont les vents d'Ouest & Sud-Ouest, avec lesquels on va fort bien vers la Chine dans cette saison : mais il est difficile d'aller aux Penchos avec les mêmes vents. Il faut continuellement louvoyer, & l'on n'y emploie guere moins de quinze jours, à moins que les *saumatres*, c'est-à-dire, les vents d'orage ne précipitent la course du Vaisseau. Cette route fut extrêmement ennuyeuse pour les Mathématiciens, qui n'eurent pas d'autre amusement que la pêche d'un poisson, nommé *Bagre*, dont cette mer est remplie. Il ne ressemble pas mal à nos rougets; mais il est un peu plus grand. On en prenoit incessamment avec la ligne; & quand il étoit pris, il jettoit un cri qui ne pouvoit venir que de l'air exprimé par ses ouies; car l'Auteur ne lui trouva pas de poulmons (24).

Poisson nommé Bagre.

Après avoir fait vingt quatre lieues jusqu'au quatorze, en luttant contre la violence des vents & des flots, l'ennui

Le Vaisseau des Jesuites échoue.

(24) Page 133.

ne tarda point à se changer en crainte, dans le pressant danger où la force des vagues mit le Vaisseau. Le Capitaine, qui étoit un homme sage, n'esperant pas de resister aux coups de mer, entre quantité d'écueils, fit tourner le cap à la terre. Il se jetta heureusement entre une Isle & une pointe nommée Cossomet, où il mouilla sur trois brasses & demie, dans un endroit qui rompoit un peu la marée. Mais le vent, qui dura toute la nuit, rompit le calme sur les deux heures du matin. A la pointe du jour, lorsqu'on crut pouvoir lever l'ancre, pour avancer un peu sous l'Isle voisine, le Vaisseau échoua, dans ce mouvement, sur un fond de sable, sans cesser de recevoir de grandes secousses. La Chaloupe, qu'on auroit dû mettre d'abord en mer pour sonder les chemins, y fut mise alors: elle alla se saisir d'un *Mirou*, nom d'une barque Siamoise, qu'on voyoit à l'abri sous l'Isle, & qu'on amena par force, pour soulager le Vaisseau. Il se remit un peu; & le Pilote ayant fait mettre la voile du Beaupré, acheva de le tirer, mais d'une maniere qui l'ébranloit beaucoup, & qui faisoit craindre aux Mathématiciens qu'il ne s'ouvrît en deux. Ils se mirent dans le Mirou, avec l'espérance de ga-

PONTENAY. 1686.

Danger auquel ils sont exposés.

FONTENAY. 1686.

gner la terre. Vaine reſſource. Le vent les repouſſoit du rivage. Ils furent obligés de mouiller le ſoir à la moitié du chemin, & de paſſer dans cet état une nuit très pénible. Le matin, ils ſe trouverent à plus d'une lieue & demie du Vaiſſeau, ſans pouvoir y retourner, parce que le vent en venoit. Cependant, ils manquoient de vivres : leur nombre étoit de huit perſonnes ; quatre Jeſuites, avec leur valet ; un Matelot du bord, qui leur ſervoit d'interprete, & deux Portugais de Macao, qui ayant perdu leur Vaiſſeau l'année précedente, avoient pris cette occaſion pour retourner à la Chine. Le Patron du Mirou, qui étoit Chinois, ne connoiſſoit point de riviere voiſine, ni d'autre retraite que l'Iſle, dont il n'étoit plus le maître de ſe rapprocher. Dans un ſi cruel embarras, l'interprete aſſura les Mathématiciens que douze à quinze lieues plus bas il y avoit une ville nommée *Chantaboun*, capitale d'une Province dont le Gouverneur avoit des galeres armées de vingt cinq hommes, avec laquelle on pouvoit arriver en peu de jours à la barre de Siam en ſuivant les côtes ; que cet Officier étoit obligé de ſecourir ceux que le mauvais temps faiſoit relâcher ſur ſes Terres, & qu'appre-

nant que les Peres étoient honorés de la protection du Roi & du Seigneur Conſtance, ſon zele s'animeroit pour les ſervir (25).

FONTENAY, 1686.

Ils ſçavoient déja que la ville de Chantaboun n'étoit pas éloignée, & que le Gouverneur de cette côte avoit la commiſſion dont on leur parloit. D'ailleurs ils ſe flatterent, en prenant cette voie, de pouvoir trouver encore quelques-uns des vaiſſeaux qui faiſoient voile aux Iſles de Macao. L'habileté de leur Patron les fit entrer le ſoir dans la riviere de Chantaboun, qui eſt large & bordée d'arbres, mais avec peu de profondeur. Elle reçoit quantité de ruiſſeaux, qui s'y rendent du milieu des bois, ou qui deſcendent des montagnes voiſines. Le Mirou trouva tant de difficulté à monter, que l'Auteur & le Pere Gerbillon prirent le parti de ſe mettre dans un petit Balon, pour s'avancer plus promptement vers la ville (26).

Deſcription de Chantaboun.

Chantaboun eſt ſitué au pied d'une de ces grandes montagnes, qui forment une longue chaîne du ſeptentrion au midi, & qui ſéparent le Royaume de Siam de celui de Camboye. Du côté

(25) Pages 135 & précédentes.
(26) Page 139.

FONTENAY. 1686.

par lequel on y fit entrer les deux Jesuites, la ville étoit fermée d'une enceinte de vieilles planches, plus propres à se défendre des bêtes sauvages, qu'à l'assurer contre une attaque reguliere. Après avoir marché plus d'un quart d'heure, & presque toujours dans l'herbe jusqu'aux genoux, ils arriverent enfin à la maison du Gouverneur. Un de ses domestiques leur fit dire, par leur interprete, d'attendre dans la salle du Conseil. Cette salle consistoit dans un toit de feuilles de roseaux, soutenu par des piliers de bois aux quatre coins & au milieu : le plancher étoit élevé d'environ cinq pieds au-dessus du rez-de-chaussée, & l'on y montoit par une piece de bois un peu inclinée. Ils attendirent près d'un heure, que le Conseil s'assemblât, avec le Gouverneur, qui étoit Malai & Mahométan.

Quelle route on annonce aux Mathématiciens.

Tachard lui exposa le besoin qu'ils avoient de son secours, & les raisons qu'ils avoient de l'esperer. Il répondit que ses galeres n'étoint point à Chantaboun ; & qu'en étant même fort éloignées, le secours ne pouvoit être prompt : mais qu'il pouvoit les envoyer par terre, au travers des bois, en danger à la vérité d'être tués par les

Eléphans, & devorés des Tigres; & que la marche seroit de quatorze jours, pour gagner un village d'où l'on comptoit encore une journée jusqu'à Bancock. Cette proposition les satisfit d'autant moins, qu'ils ne vouloient pas laisser derriere eux ce qu'ils avoient apporté sur le Vaisseau. Cependant le Gouverneur leur ayant offert à souper, ils accepterent cette offre, parce qu'ils n'avoient pas mangé depuis le matin. On leur envoya du riz, cinq ou six concombres cruds, & quelques figues, qu'ils furent obligés d'abandonner à leurs rameurs affamés. Ainsi l'esperance qu'ils avoient eu de satisfaire leur appetit, se réduisit à manger un morceau de pain sec, qu'ils avoient apporté du Mirou. On les fit coucher ensuite dans un coin de la salle du Conseil, sur une natte qu'on y avoit étendue; & près d'une troupe de Talapoins qui passerent toute la nuit à chanter, pour un mort qui devoit être brulé deux jours après (27).

FONTENAY. 1686.

Comment ils sont traités à Chantaboun.

Le Gouverneur s'étant fait expliquer pendant la nuit, comment ils avoient été traités à la Cour de Siam, parut plus disposé le lendemain à les obliger. Un accident contribua beaucoup à le

(27) Page 142.

FONTENAY. 1686.

confirmer dans ces ſentimens. Le Pere Gerbillon tira de ſa poche une montre à reveil, pour voir quelle heure il étoit.

Etonnement d'un Gouverneur Siamois à la vûe d'une montre.

Ce ſpectacle frappa la curioſité du Gouverneur, qui n'avoit jamais rien vu d'approchant : on lui expliqua l'uſage d'un inſtrument ſi merveilleux. Il prit plaiſir à le faire ſonner pluſieurs fois. Les deux Jeſuites augmenterent ſa joie, en lui promettant une montre ſemblable à celle qu'il admiroit, s'il les faiſoit arriver à la Barre dans ſix jours. Il s'engagea du moins à les rendre dans trois jours ſur leur Vaiſſeau, où ils prendroient eux-mêmes leurs meſures pour arriver à la Barre. Dans la confiance qu'ils eurent à ſa parole, ils partirent ſur le champ, pour aller prendre les deux autres Peres & les deux Portugais qu'ils avoient laiſſés à la Barre. L'Auteur avoue neanmoins qu'en quittant le Mirou, il ſentoit au fond du cœur une triſteſſe ſecrete, qui ſembloit l'avertir qu'il y avoit de l'imprudence à ſe fier au promeſſes d'un Mahométan & d'un Malai (28). Mais forcé par la néceſſité, il retourna le ſoir à la ville avec ſes compagnons.

Promeſſes qu'il exécute mal.

Le Gouverneur les fit entrer dans ſon Palais, qui étoit bâti de ſimples Bam-

(28) Page 143.

bous, sans aucun ornement. Il leur accorda un balon & cinq rameurs, qui devoient les conduire au Vaisseau. Il les assura qu'il y seroit plutôt qu'eux, pour examiner l'état de ce Bâtiment, au sort duquel il témoignoit prendre beaucoup d'intérêt, depuis qu'il avoit appris que le Seigneur Constance y avoit quelques marchandises. Il leur fit donner des vivres pour six jours. Enfin, il leur recommanda de ne pas maltraiter leurs rameurs, s'ils ne vouloient s'exposer à leur voir prendre la fuite; comme il étoit arrivé dans le même cas à quelques Portugais.

FONTENAY. 1686.

Après l'avoir remercié de ses soins, & lui avoir promis d'en rendre témoignage à Mr Constance, les Jesuites sortirent de Chantaboun pour commencer leur voyage. L'Auteur avertissant ici (29) qu'il a des circonstances intéressantes à raconter, & le principal agrément d'un Journal de Voyage consistant en effet dans ces détails, sur-tout lorsqu'ils peuvent servir à l'instruction, c'est presque dans ses propres termes qu'on va présenter cette partie de son recit.

Fâcheux voyage.

» Premierement, depuis la maison » du Gouverneur jusqu'à la riviere,

Il est rapporté dans les termes de l'Auteur.

(29) Page 144.

FONTENAY. 1686.

» nous fumes obligés de marcher nuds
» pieds, l'espace d'une demi-heure,
» parce que la pluie, qui étoit tombée
» la nuit en abondance, avoit couvert
» les chemins de boue. En second lieu,
» lorsque nous fumes arrivés à notre
» Balon, nos rameurs se trouverent
» ivres. Ils n'avancerent presque point
» le reste du jour; & vers six heures
» du soir, après avoir fait seulement
» trois ou quatre lieues, ils nous mi-
» rent à terre dans un lieu défriché,
» sous prétexte d'avoir besoin de cuire
» leur riz. On y voyoit plusieurs Bu-
» fles, qui paissoient tranquillement,
» & quelques habitations éloignées d'un
» quart de lieue. Les rameurs firent
» encore deux lieues; après quoi, soit
» qu'ils fussent las du travail, ou que
» le danger fût aussi réel qu'ils se le
» figuroient, ils nous avertirent qu'on
» alloit entrer dans un endroit de la
» riviere où elle n'étoit qu'un ruisseau
» de dix ou douze pieds de largeur,
» & presque sans eau, dans lequel on
» ne pouvoit s'engager pendant la nuit
» sans être exposés à l'attaque des Ti-
» gres. Nous passames donc toute la
» nuit assis, & pressés comme nous
» étions dans notre Balon, où la peti-
» tesse du lieu, la chaleur, & une

Les Jesuites menacés des Tigres.

» nuée de ces moucherons, qu'on ap- FONTENAY. 1686.
» pelle cousins en France & mosquites
» aux Indes, nous empêcherent de fer-
» mer l'œil.

» Le 21 au matin, nous passames en effet par un canal fort étroit; & vers le commencement de la nuit, après avoir long-tems tourné dans les bois, nous arrivames à l'embouchure d'une riviere. La plûpart de nous, fatigués du Balon, aimerent mieux passer la nuit à terre, sur le sable. Nos rameurs faisoient de temps en temps des feux, pour éloigner les Tigres. Ils nous dirent le lendemain qu'il falloit entrer dans la mer avec notre Balon, & cotoyer la terre pendant tout le jour, pour trouver une autre riviere qui nous meneroit à notre route. Comme le vent étoit toujours le même, la mer extrêmement grosse, & notre Balon si foible qu'un seul de nous ne pouvoit s'y remuer, ni changer de côté sans l'exposer à tourner; nous leur représentames le danger de leur proposition. Ils le voyoient clairement eux-mêmes; & la résolution qu'ils prirent fut de nous mener par une autre route, en nous faisant croire que deux ou trois journées nous rendroient à notre Vaisseau, quoique

Ils refusent d'aller en mer avec leur Balon.

FONTENAY. 1686.

Pourquoi les Villages sont au milieu des bois.

» nous en fussions éloignés de douze.
» Le soir, nous arrivames à un village
» nommé *Lampari*, qui est au milieu
» des bois. Il y a quantité de ces ha-
» bitations sauvages dans le Royaume;
» & les Siamois s'y retirent des villes
» de la campagne, aimant mieux dé-
» fricher un peu de terre & la cultiver
» en liberté parmi les bêtes féroces,
» dans l'épaisseur des bois, que de vivre
» proche des villes dans un esclavage
» continuel & mal-traités de leurs maî-
» tres. Ce n'est pas que dans la plûpart
» de ces lieux ils n'obéissent aux Gou-
» verneurs voisins; mais la crainte
» qu'on a qu'ils ne s'éloignent encore
» davantage fait qu'on les traite avec
» plus de modération (30).

„ Nous passames la nuit dans ce vil-
„ lage; & nos conducteurs, qui s'y trou-
„ voient bien, avoient dessein de s'y
„ arrêter le lendemain; lorsque les Of-
„ ficiers du Gouverneur arriverent heu-
„ reusement, & nous apprirent qu'il
„ alloit lui-même au Vaisseau, pour en
„ faire son rapport à la Cour. Quoique
„ nos guides fussent déja ivres, cette
„ nouvelle fit plus d'impression sur eux
„ que nos exhortations. Ils prirent nos
„ hardes sur le dos, & se mirent en

(30) Page 148.

FONTENAY. 1686.

„ marche vers un autre village, éloigné
„ de quatre lieues. Nous les ſuivimes
„ à pied, le baton à la main. Il falloit
„ marcher par les bois, où les occa-
„ ſions de ſouffrir ne nous manquerent
„ pas. Mais nous apprimes en même
„ temps que ce n'eſt pas une choſe bien
„ difficile d'aller pieds nuds parmi les
„ cailloux, quand on ſe propoſe la
„ gloire de Dieu dans ce genre de
„ vie (31).

Village de Sambay.

„ Nous arrivames dans ce village,
„ qui ſe nomme *Sambay*, à une heure
„ après midi. On nous mena dans une
„ eſpece de Pagode, où nous étions
„ du moins à couvert de la pluie. Nous
„ jugeames qu'on faiſoit en ce lieu des
„ ſacrifices au diable; car il s'y trou-
„ voit de petites bougies à demi
„ brûlées, des figures d'Eléphans, de
„ Tigres, de Rhinoceros, & de ces
„ Poiſſons de mer, qui s'appellent Eſ-
„ padons. Nous renverſames les bou-
„ gies & toutes ces figures, pour rendre
„ nos adorations au vrai Dieu ſur les
„ ruines d'un culte oppoſé au ſien.

Sacrifices Idolâtres.

„ Le chemin que nous avions fait
„ le matin nous fit demeurer le reſte du
„ jour à Sambay, pour nous délaſſer un
„ peu. Nous remarquames, autour de

(31) *Ibidem.*

FONTENAY. 1686.

» ce village, quantité de perdrix, qui » voloient en troupes. Nous avions vû » dans les forêts une infinité de paons » & de singes. Les fourmis, qui font » en Europe leurs petits magasins sous » terre, & qui s'y retirent en hyver, » ont ici leur retraite & leurs provisions » au sommet des arbres, pour se ga- » rantir des inondations qui couvrent » la terre pendant cinq ou six mois de » l'année. Nous vimes leurs nids, bien » fermés & maçonnés contre la pluie, » qui pendoient de l'extrémité des » branches. C'est à quoi se bornerent » nos remarques, dans un pays qui » n'offre que d'affreuses solitudes, & » dans un tems où nous n'étions pas fort » disposés à faire des observations phi- » losophiques (32).

Les Fourmies Siamoises font leurs nids sur des arbres.

» Nous partimes de Sambay le jour » suivant, dans un Balon plus grand & » plus commode que le premier, & » nous allames jusqu'à la mer. Le Gou- » verneur y étant arrivé presqu'aussi- » tôt, nous lui fimes connoître que » nous étions mécontens de nos ra- » meurs, qui n'avançoient point, & » qui s'enivroient continuellement. Je » croyois qu'il les alloit battre, & dans » cette idée je me préparois à demander

Le Gouverneur se trouve à la rencontre des Jesuites.

(32) Pages 150 & suivantes.

FONTENAY, 1686.

» grace pour eux : mais il me répondit » gravement qu'en sa présence ils ne » s'enivroient point, & que s'ils le fai- » soient hors de-là ce n'étoit pas sa » faute. Il parla de notre chemin, qui » étoit, nous dit-il, de nous mettre sur » mer, comme on nous l'avoit proposé » deux jours auparavant. Notre Balon » étoit un peu meilleur ; & nous avions » l'exemple d'un petit Balon qui venoit » d'arriver par la même route. Mais » on n'ajoutoit pas que les Siamois s'ex- » posent aisément à ces voyages, & que » leur Balon venant à se remplir d'eau, » ils en sont quittes pour le vuider à » force de bras ou pour se sauver sur » la côte. En effet, nous n'eumes pas » avancé deux cens pas dans la mer, » que les flots s'étant élevés furieuse- » ment penserent engloutir notre Balon ; » & nous nous crumes trop heureux de » pouvoir retourner au rivage. Je dis » au Gouverneur, qui avoit été temoin » de notre danger, que je le remerciois » très humblement des peines qu'il pre- » noit pour nous renvoyer à notre Vais- » seau ; mais que s'il n'avoit pas d'autre » moyen à nous offrir, je préferois de » demeurer à Sambay, en attendant » des nouvelles du Seigneur Constance, » à qui j'allois écrire. Il me répondit

Danger auquel ils sont exposés.

FONTENAY. 1686.

» qu'il étoit en mon pouvoir d'écrire » contre lui, quoique je lui dusse la » justice de reconnoître qu'il s'étoit mis » en marche pour nous obliger. Je l'as- » surai que nous n'étions pas venus aux » Indes pour nuire à personne; beau- » coup moins à un homme tel que lui, » qui s'étoit acquis au contraire des » droits sur notre reconnoissance : mais » aussi, qu'ayant perdu l'espérance d'ar- » river cette année à la Chine, rien ne » nous pressoit de retourner à Siam, & » que nous ne pensions plus qu'à nous » y rendre avec sureté : que le Roi, » qui nous avoit honorés de tant de fa- » veurs, nous enverroit indubitable- » menl une de ses galeres, & que j'ai- » mois mieux attendre cette voie que » de nous exposer à celles qu'il nous » offroit, qui étoient toutes périlleuses. » Il voulut nous ramener à Chantaboun. » Mais je le priai seulement de nous » faire trouver une maison à Sambay, » & de nous donner un homme de sa » main, qui pût répondre de nous au » Roi. Il nous accorda civilement son » Secretaire, dont l'air & les manieres » nous revenoient assez. Ainsi nous pri- » mes le chemin de Sambay.

Ils renoncent cette année au Voyage de la Chine.

» Ce village répondit mal à nos es- » perances. On y manquoit de tout; &

Ils reviennent à Sambay.

» nous ne pumes y trouver, pendant » plus de deux jours, des vivres pour » nos rameurs & pour nous. Le Secre- » taire nous proposa de marcher à pied » le long du rivage; pendant que d'au- » tres Siamois, qu'il offroit de faire » venir, conduiroient notre Balon par » mer. Nous suivimes son conseil. Ce » voyage fut assez doux, à la nourriture » près, qui n'étoit quelquefois qu'un » peu de riz cuit à l'eau. Une grosse » pluie nous prit le second jour. Elle » dura fort long-tems, & nous en fu- » mes si mouillés, que nous tremblions » de froid au milieu de la Zone tor- » ride. Nous ne pouvions, ni changer » d'habits, parce que notre bagage » étoit resté dans le vaisseau, ni faire » du feu avec du bois mouillé. Le » quatrieme jour, nous fimes le plus » affreux de tous les voyages, marchant » au travers des bois, & dans une boue » fort épaisse jusqu'au dessus du genoux. » Nous rencontrions souvent des épines » qui nous piquoient douloureusement, » & des sangsues qui nous faisoient » la guerre. Le Soleil, qui avoit com- » mencé à reparoître, nous incommo- » doit aussi beaucoup: & pour comble » de peine, il falloit suivre nos gui- » des, que la peur des bêtes sauvages,

Route qu'ils entreprenent à pied.

Excès de leurs peines.

FONTENAY. 1686.

» dont ces bois sont remplies, faisoit » courir fort vîte. Le Pere De-Visdelou, qui n'étoit pas le plus fort » de notre caravanne, résistoit le mieux » à cette fatigue. Pour moi, je me » trouvai bientôt si abbatu, que les » forces me manquerent après avoir fait » trois lieues. Nous ne laissames pas » d'arriver au terme, qui étoit un village nommé *Pessay*, où nous demeu» rames le reste du jour (32).

Un de leurs guides avoit été Talapoin.

» Nos guides nous quitterent dans » ce lieu, & nous remirent entre les » mains d'autres Siamois, que le Gou» verneur avoit nommés pour achever » de nous conduire. Quelque argent, » que nous leur donnames en recevant » leurs adieux, fit aller leur joie jus» qu'au transport. Un d'eux avoit été » vingt ans Talapoin, & s'étoit retiré » des Pagodes, pour avoir, disoit-il, » la liberté de boire du vin. Mais il en » abusoit par des excès continuels. Le » Pere Gerbillon & le Pere Bouvet cou» cherent cette nuit dans la salle des » Talapoins, qui n'étoit qu'un toit » couvert de roseaux, & soutenu par » des piliers, où le vent pénétroit de » toutes parts. Le Pere De-Visdelou & » moi, nous allames dans une de leurs

(33) Page 153.

maisons,

FONTENAY. 1686.

Devotion de ces Moines Siamois.

» maisons, & nous y fumes plus à couvert. En y entrant, nous trouvames » un de ces Moines idolatres, qui faisoit sa priere devant la pagode, c'est-» à-dire, devant une petite statue, posée sur une table fort haute. Il chantoit, sans faire la moindre pause, & » remuoit son éventail avec tant d'action qu'on l'eût pris pour un possédé. » Lorsqu'il eut achevé de prier, je lui » fis signe de demeurer quelques momens avec nous; & je lui dis, par la » bouche de notre interprete, que nous » étions des Religieux de l'Europe, » venus depuis six ou sept mois: que » nous en sçavions les usages & les » sciences; que si la curiosité lui faisoit » souhaiter d'en apprendre quelque » chose, nous le satisferions avec joie; » mais que nous lui demandions des » éclaircissemens sur quelques points » que nous avions à lui proposer. Il » nous répondit assez civilement que » nous pouvions l interroger.

Explications que l'Auteur tire d'un Talapoin.

» Je le priai de nous expliquer quelques paroles de sa priere. Après quantité de questions & de réponses, il » me fit entendre qu'il y demandoit du » mérite. Je fis quelques raisonnemens » sur son explication, ausquels il parut » ne rien comprendre, quoiqu'ils fus-

FONTENAY. 1686.

» ſent très clairs ; & ſans vouloir s'in-
» former des choſes de l'Europe, il
» prit congé de nous. En ſe retirant, il
» alluma un cierge devant ſon idole.
» Nous le fimes éteindre en ſa préſence,
» ſous prétexte que la lumiere pouvoit
» nous empêcher de dormir. Trois au-
» tres Talapoins vinrent le lendemain
» avant le commencement du jour, &
» ſe mirent à chanter devant l'idole,
» avec une modeſtie extraordinaire.
» Peut-être notre preſence les excitoit-
» elle à faire paroître ce reſpect. Ils
» étoient aſſis à terre, les mains join-
» tes, un peu élevées ; & pendant près
» d'une demi-heure, ils ne ceſſerent pas
» de pſalmodier enſemble, ſans détour-
» ner leurs regards de la Pagode (34).

Les Jeſuites retrouvent le Gouverneur.

» Après deux autres jours de chemin,
» que nous fimes ſans incommodité,
» nous arrivames à la Baye de Caſſo-
» met, où nous étions attendus par le
» Gouverneur, qui nous y avoit fait
» préparer un petit lieu couvert, pour
» paſſer la nuit. Nous lui racontames
» une partie des peines que nous avions
» eſſuyées. Elles nous avoient ôté le deſir
» d'aller plus loin par le chemin de terre,
» ſur-tout depuis qu'il ne nous reſtoit au-
» cune eſperance de joindre les Navires

(34) Page 156.

» qui faisoient voile à Macao. On ne » manqua pas dans la conversation de » rappeller l'horloge à ressort, qui avoit » causé tant d'admiration au Gouver- » neur. Je repondis que s'il nous eût » fait mener jusqu'à la Barre, au tems » que nous avions marqué, je lui au- » rois fait un present deux fois plus con- » siderable. Cependant, pour ne pas » laisser ses soins sans recompense, & » pour l'engager à secourir une autre » fois les Missionnaires que de pareils » accidens pouvoient faire tomber sur » ses côtes, je lui envoyai du bord, une » tasse d'argent & quelques curiosités » de l'Europe, qu'il reçut avec plaisir.

FONTENAY. 1686.

» La Baye de Cassomet s'avance près » d'une lieue & demie dans les terres. » Elle est renfermée, du côté de la mer, » par une Isle qui la met à couvert » des vents depuis le Sud jusqu'à l'Ouest. » On y trouve par-tout près de deux » brasses d'eau, à l'exception de son en- » trée & du long de l'Isle, où elle en a » trois ou quatre (35). C'étoit pour n'a- » voir pas connu ces sondes, que nous » avions eu le malheur d'y échouer. On » découvrit enfin cet abri, après avoir » envoyé la chaloupe sonder de tous cô- » tés, & le Vaisseau s'y étoit retiré le

Baye de Cassomet.

(35) Page 157.

FONTENAY. 1686.

Ils y retrouvent leur Vaiſſeau.

» 18 de Juillet. Nous l'y trouvames, en » arrivant le premier jour d'Août. Le » Capitaine, les Officiers, & tous les » gens de l'équipage, qui nous avoient » vûs aller à la dérive, nous reçurent » avec les témoignages d'une vive joie. » Notre abſence & nos embarras avoient » duré dix huit jours.

On travailla ſans relâche à reparer le Vaiſſeau, qui ſe trouva plus mauvais encore qu'on ne ſe l'étoit figuré. Les Mathématiciens furent avertis, le 16 d'Août, qu'on avoit vû le matin une Comete vers le Sud-Eſt, & qu'elle avoit paru d'abord avec une queue longue, éparſe & médiocrement éclairée. Ils employerent une lunette de deux pieds & demie à l'obſerver, juſqu'au 26, qu'ils ceſſerent de l'appercevoir, & que ſa route parut la mener droit au Soleil (36).

L'Auteur ajoute, ſur la Baye de Caſſomet, qu'elle eſt aſſez poiſſonneuſe. L'Iſle, qui couvroit le Vaiſſeau, eſt une grande forêt ſans habitation. On trouve ſur le rivage, quantité d'huitres attachées aux rochers, des pierres de ponce, & de l'eau douce, qui coule ſur un ſable très fin. Tous ces pays, remarque Fontenay, qui ſont deſerts

(36) Ces obſervations ont été communiquées à l'Academie des Sciences.

dans le Royaume de Siam, seroient habités en Europe. Le voisinage de la mer, & le grand nombre de rivieres qui coupent de tous côtés les forêts, porteroient l'abondance dans les Villes: mais, pour s'épargner un peu de travail, on consent ici que la plus grande partie du Royaume demeure inhabitée (37).

FONTENAY. 1686.

Le Pays de Siam est desert, & pourquoi.

Après s'être arrêtés dans la Baye de Cassomet jusqu'au 1 de Septembre, les Missionnaires, forcés de renoncer pour cette année au voyage de la Chine, retournerent à Siam, pour y attendre le retour de la saison; & le Pere De-Fontenay partant alors pour la Chine, avoit laissé à Bancock les Lettres & les Relations qui furent remises au Pere Tachard.

Ils retournent à Siam.

Suite du II Voyage de Tachard.

CE fut le 27 du mois de Septembre, que Du-Quesne mouilla l'ancre à l'embouchure du *Menam*. Tachard, chargé des instructions de Messieurs les Envoyés, se mit dans un Balon avec le Pere d'Espagnac, qui parloit fort bien la langue Portugaise, & un Gentilhomme de Mr De-la-Loubere, qui portoit une Lettre au Seigneur Constance de la part de ce Ministre. Il étoit

TACHARD. II Voyage, 1687.

Le Pere Tachard est envoyé à la Cour de Siam

(37) Page 161.

TACHARD. II Voyage. 1687.

accompagné aussi d'un Mandarin, que les Ambassadeurs Siamois envoyoient à la Cour pour annoncer leur arrivée. Quoique ce Mandarin ne fût pas des plus considérables du Royaume, il étoit du Palais; & l'honneur qu'il avoit de paroître quelquefois devant le Roi, lui fit recevoir de grands honneurs sur sa route.

Marque singuliere de respect pour le Roi.

» Je n'omettrai pas, dit l'Auteur, » une circonstance assez particuliere, » qui fera connoître une partie du ca- » ractere & de l'éducation des Siamois. » Tandis que notre Mandarin recevoit » les respects des habitans de la pre- » miere Tabanque, je m'informai en » langue du pays, de la santé du Roi » de Siam. A cette demande, chacun » regarda son voisin, comme étonné de » ma demande, & personne ne me fit » de réponse. Je crus manquer à la » prononciation ou à l'idiome propre » des gens de Cour. Je m'expliquai en » Portugais par un interprete: mais je » ne pus rien tirer du Gouverneur, ni » d'aucun de ses Officiers. A peine » osoient-ils prononcer entr'eux, & fort » secretement, le nom de Roi. Quand » je fus arrivé à Louvo, je racontai à » Mr Constance l'embarras où je m'é- » tois trouvé, en demandant des nou- » velles du Roi de Siam, sans avoir

» pû obtenir la moindre réponse : j'a-
» joutai que le trouble de ceux ausquels
» je m'étois adressé & la peine qu'ils
» avoient eu à me répondre, m'avoient
» causé beaucoup d'inquietude, dans la
» crainte qu'il ne fût arrivé à la Cour
» quelque changement considérable. Il
» me répondit qu'on avoit été fort éton-
» né de mes questions, parce qu'elles
» étoient contraires à l'usage des Sia-
» mois, ausquels il est si peu permis de
» s'informer de la santé du Roi leur
» Maître, que la plûpart ne sçavent pas
» même son nom propre, & que ceux
» qui le sçavent n'oseroient le pronon-
» cer : qu'il n'appartient qu'aux Man-
» darins du premier ordre de prononcer
» un nom qu'ils regardent comme une
» chose sacrée & mystérieuse; que tout
» ce qui se passe au dedans du Palais est
» un secret impénetrable aux Officiers
» du dehors, & qu'il est rigoureuse-
» ment défendu de rendre public ce
» qui n'est connu que des personnes
» attachées au service du Roi dans l'in-
» térieur du Palais; que la maniere de
» demander ce que je voulois sçavoir,
» étoit de m'informer du Gouverneur
» si la Cour étoit toujours la même, &
» si depuis un certain tems il n'étoit
» rien arrivé d'extraordinaire au Palais

On ne peut s'informer de la santé du Roi.

Comment on demande des nouvelles.

TACHARD. II Voyage. 1687.

» ou dans le Royaume : qu'alors si l'on » m'avoit répondu qu'il n'étoit arrivé » aucun changement, c'eût été m'assurer que le Roi & ses Ministres » étoient en parfaite santé ; mais qu'au » contraire si la face du Gouvernement » eût été changée par quelque révolu- » tion, on n'eût pas fait difficulté d'en » parler, parce qu'après la mort des Rois » de Siam, tout le monde indifférem- » ment peut apprendre & prononcer » leur nom (38).

Occum-surina, tel étoit le nom du Mandarin qui accompagnoit le Pere Tachard, ne se lassoit pas des honneurs qu'il recevoit. Les François, qui en étoient fort ennuyés, le pressoient de hâter sa marche : mais outre qu'il n'étoit pas naturellement fort vif, les loix du Royaume l'obligeoient d'instruire la Cour de son approche, & des principaux articles de sa commission. Il dépêcha un Exprès à Louvo avec un gros livre en Siamois, qui contenoit le nom du vaisseau dans lequel il étoit venu, celui du Capitaine qui le commandoit, le nombre des soldats, des matelots, des canons, ceux qui étoient descendus à terre & qui alloient à Siam, &

Formalités des Ministres à l'égard de la Cour.

(38) Pages 125 & précédentes.

leurs affaires, autant qu'il avoit pû s'en instruire.

TACHARD, II Voyage. 1687.

Changemens arrivés depuis le premier voyage.

En arrivant à Bancock, l'Auteur trouva beaucoup de changement dans cette ville. L'ancien Gouverneur en étoit sorti. Le Chevalier De-Fourbin, qui devoit prendre sa place, étoit retourné en France après la défaite des Macassars. Un vieux Capitaine Portugais avoit succedé au Gouverneur Beauregard, qui étoit allé, par ordre du Roi de Siam, à Tenasserim, pour appaiser les troubles qui s'y étoient élevés entre les Anglois & les Siamois. Ce nouveau Commandant de Bancock, que l'Auteur avoit connu à Siam, avant son départ, s'empressa beaucoup de fournir des vivres au Vaisseau François, & traita fort civilement Tachard. Il lui fournit un Balon leger & commode, pour achever le reste du voyage; & il dépêcha un courier au Seigneur Constance, pour l'instruire de l'arrivée de la Flotte (39).

L'Auteur se rend à Siam & veut se rendre à Louvo.

Après avoir passé quelques jours à Bancock, l'Auteur se rendit à Siam, où il ne trouva pas la Cour, qui étoit alors à Louvo. Il écrivit le lendemain au Seigneur Constance, pour lui de-

(39) Pages 126 & 166. Voyez ci-dessous la description.

TACHARD. II Voyage. 1687.

mander ses ordres. Mais l'impatience qu'il avoit d'exécuter ceux de la Cour de France, lui fit prendre ensuite un Balon vers le midi, pour se rendre lui-même à Louvo. Il n'en étoit qu'à une lieue, le lendemain sur les huit heures, lorsqu'un Officier du Roi de Siam, qui descendoit en diligence dans son Balon, aborda le sien & lui remit un ordre du Roi, qu'il se fit interpréter par Occum-surina, dont il étoit accompagné. Ce Mandarin lui dit que l'Exprès étoit du Seigneur Constance, qui défendoit qu'aucun Balon amenât des Européens à Louvo, parce qu'ayant appris que les Envoyés de France étoient arrivés, il descendoit lui-même pour aller au devant d'eux jusqu'à Siam.

Pourquoi il est arrêté en chemin.

Aussi-tôt que les rameurs Siamois eurent appris le commandement du Ministre, ils ne voulurent plus donner un coup de rame. Le Gentilhomme François que les Envoyés avoient fait partir avec l'Auteur, chagrin de se voir arrêté si près du terme, sans pouvoir s'acquitter de sa commission, feignit de mettre la main à l'épée, pour obliger les rameurs à faire leur devoir. Intimidés par ses menaces & par celles d'Occum, ils se jetterent dans l'eau & gagnerent le rivage. Quelques paysans d'une bour-

Il est abandonné de tous ses Rameurs.

gade voisine, ayant apperçu la fuite des rameurs, prirent aussi l'épouvante & donnerent l'allarme à tous les habitans; &, dans un moment le bourg se trouva aussi desert que le Balon. Deux interpretes Siamois, que l'Auteur avoit pris à Siam, étoient demeurés avec lui. Il les envoya chercher les fuyards, avec promesse de ne pas les insulter, & de ne rien faire contre les ordres du Roi. Ils revinrent insensiblement, l'un après l'autre. Après les avoir un peu rassurés, Tachard leur representa qu'il alloit trouver le Ministre, pour lui porter des nouvelles agréables; qu'ils augmenteroient sa joie, s'ils contribuoient, par leur diligence, à les lui faire sçavoir plutôt. Ils l'écoutoient d'un air respectueux, mais sans pouvoir se resoudre à ramer. A la vue de chaque Balon, qui descendoit la riviere, ils levoient brusquement leurs rames, & se mettoient en posture de défense: leur embarras fut terminé par la vûe d'une foule de Balons, qui annoncerent que le Seigneur Constance n'étoit pas loin (40).

TACHARD. II Voyage. 1687.

Il tâche en vain de les rassurer.

Aussi-tôt que ce Ministre eut apperçu l'Auteur, il fit ramer vers lui pour le prendre, avec toutes les marques

Accueil que le Seigneur Constance fait à l'Auteur.

(40) Page 167.

TACHARD. II Voyage. 1687.

d'une tendresse extraordinaire. Il le fit entrer avec lui dans un grand Balon couvert, où ils demeurerent seuls le reste du jour & la nuit suivante. Dans cet entretien, les instructions des Envoyés François furent examinées, & le Seigneur Constance en forma un mémoire pour le Roi son Maître. Il paroît qu'outre les vûes génerales d'amitié & de commerce, les principaux articles se réduisoient à demander une protection particuliere pour la Religion; deux places fortes, Bancock & Merguy, pour la garnison des troupes Françoises; & la permission de conduire en France douze jeunes gens, fils des principaux Mandarins du Royaume de Siam, pour y être élevés au College de Louis le Grand (41).

En quoi consistoient les principales instructions des Envoyés François.

Le mémoire du Ministre fut porté au Roi de Siam, qui le fit lire dans son Conseil, où il fut approuvé sans la moindre opposition. Dès le lendemain, Sa Majesté envoya ses ordres au Seigneur Constance, avec un plein pouvoir d'agir en son nom & de ne rien ménager pour l'honneur & la satisfaction des François. Une réponse si fa-

(41) Tachard n'explique pas nettement le fond des instructions, & La Loubere ne le fait pas mieux connoître dans sa Relation : mais on le recueille aisément de leur recit.

vorable, & les préparatifs que le Miniſtre fit auſſi-tôt pour aller juſqu'à Bancock au devant des Envoyés, cauſerent à l'Auteur la plus vive ſatisfaction qu'il eût jamais reſſentie. Il partit de Siam à deux heures du matin, pour aller porter cette heureuſe nouvelle au Vaiſſeau. Il n'employa qu'un jour & demie à s'y rendre. Des bruits fâcheux, qu'on avoit fait courir à Batavia ſur la ſituation de la Cour de Siam & ſur les diſpoſitions du Roi, avoient allarmé l'Eſcadre Françoiſe. Le départ myſtérieux de l'Auteur, & la lenteur de ſon retour, avoient encore augmenté ces ſoupçons. Ils devoient être extrêmement vifs à bord de l'Oiſeau, puiſque dans ſon abſence les autres Jeſuites avoient fait des prieres publiques, accompagnées des exercices de pieté les plus ſolemnelles, pour demander la bénediction du Ciel ſur leur entrepriſe.

Quels avoient été les ſoupçons & les inquiétudes des François.

» Auſſi ne vit-on pas plutôt paroître » l'Auteur, qu'on marqua une impa- » tience extrême d'apprendre les nou- » velles qu'il apportoit. On étoit prêt » de ſe mettre à table, on avoit deja » ſervi : mais les Envoyés ſouhaiterent » d'être inſtruits ſur le champ du ſuc- » cès de la negociation. Après en avoir » entendu en géneral les principales

TACHARD. II Voyage. 1687.

» circonſtances, de la bouche de l'Au-
» teur, ils voulurent en lire les particu-
» larités dans la lettre du Seigneur
» Conſtance, qui ne leur laiſſa rien à
» deſirer. Un dénouement ſi favorable
» fut bientôt repandu dans le Vaiſ-
» ſeau. Chacun s'empreſſa d'en faire
» des félicitations à l'Auteur : mais ſa
» modeſtie lui fit tout attribuer au ca-
» ractere noble & génereux du Roi de
» Siam (42).

Leur joie de les voir diſſipés.

Traité conclu avec les Envoyés.

Conſtance avoit formé le projet d'un traité avantageux aux deux Couronnes, qu'il ſouhaitoit de voir ſigné avant l'introduction des Troupes Françoiſes dans les places qu'on a nommées. L'Auteur fut obligé de faire quelques voyages, pour la facilité des explications, parce que les Envoyés avoient ordre de la Cour de France de ne pas débarquer, avant les Troupes, & que la bienſéance, autant que les loix Siamoiſes, ne permettoit pas au Seigneur Conſtance de les aller trouver juſques dans les Vaiſſeaux. Enfin ce Miniſtre ayant chargé Tachard de leur porter les principaux points du traité, dans un mémoire ſigné de ſa main, ils choiſirent ceux qui leur furent agréables, & ce fut ſur leur choix que le traité fut conclu. Le

(42) Pages 184 & précedentes.

Roi de Siam leur avoit envoyé deux Mandarins, pour sçavoir d'eux-mêmes quel jour ils vouloient descendre au rivage, & pour offrir à Des-Farges, Commandant des Troupes, les Balons qui devoient conduire sa milice à Bancock : mais ils avoient ordre de ne faire ces propositions qu'après que le traité seroit signé. Ainsi l'on ne fut pas plutôt d'accord, que les deux Mandarins, qui avoient gardé l'*incognito* sur le Vaisseau, rendirent leur visite de cérémonie aux Envoyés, & leur demanderent leurs intentions de la part du Roi (43).

TACHARD. II Voyage. 1687.

Arrivée du gros de l'Escadre à la Barre de Siam.

On n'avoit point encore eu de nouvelles du reste de l'Escadre. Mais elle arriva heureusement le 8 d'Octobre, c'est-à-dire, presqu'au moment que le traité fut conclu. Elle étoit remplie de malades. Les rafraîchissemens qu'on avoit fait préparer en abondance se trouverent prêts à son arrivée ; & tout le monde en fut pourvu si libéralement, que pendant le séjour qu'on fit dans cette Rade, les Matelots & les Soldats eurent à discretion de la volaille, des canards, des bœufs & des porcs (44).

(43) Page 185.
(44) Page 186.

TACHARD. II Voyage. 1687.

Retour des Ambaſſadeurs Siamois, & formalités qui les regardent.

A peine l'Eſcadre eût-elle mouillé ; que les Ambaſſadeurs Siamois, impatiens d'aller rendre compte de leur négociation, demanderent d'être mis à terre. Ils partirent dès le lendemain, au bruit des décharges du canon, qu'on tira de tous les Vaiſſeaux. Ils ſe rendirent d'abord auprès du Seigneur Conſtance, pour ſçavoir de lui quand ils auroient l'honneur de paroître devant le Roi ; car, avant que d'avoir expliqué à leur Souverain tout ce qu'ils avoient fait en Europe, il ne leur étoit pas permis de retourner dans leurs familles, ſans une permiſſion expreſſe qui ne s'accorde pas facilement. Les Ambaſſadeurs de Siam obſervent religieuſement cette coutume, non ſeulement quand ils arrivent à Siam, au retour de leur Ambaſſade, mais lorſqu'ils doivent partir de leur pays pour ſe rendre dans une Cour étrangere. Auſſi-tôt que le Roi leur a donné ſes premiers ordres, ils ne peuvent plus entrer dans leurs maiſons ſous aucun prétexte. De même, en arrivant dans les Cours où ils ſont envoyés, il ne leur eſt pas permis d'aſſiſter aux céremonies ni aux aſſemblées publiques, avant qu'ils ayent reçu l'audience du Prince. Ceux qui revenoient ſur l'Eſcadre avoient

observé cet usage en France (45).

Lorsqu'ils virent leur Ministre, ils se prosternerent à ses pieds, en lui demandant s'ils avoient eu le bonheur de contenter Sa Majesté & son Excellence. Après leur avoir témoigné en géneral ce qu'ils pensoient de ce qu'ils avoient vû, & sur-tout du Monarque auquel ils avoient eu l'honneur d'être envoyés; » Ils repondirent, suivant les expressions de l'Auteur, qu'ils avoient vû » des Anges, non pas des hommes; & » que la France n'étoit pas un Royaume, mais un monde. Ils étallerent » ensuite, d'un air touché, la grandeur, » la richesse, la politesse des François: » mais ils ne purent retenir leur larmes, » quand ils parlerent de la personne » du Roi, dont ils firent le portrait avec » tant d'esprit, que Mr Constance avoua » qu'il n'avoit rien entendu de plus spi» rituel (46). « Le premier Ambassadeur eut ordre de suivre ce Ministre, pour lui faire son Journal entier. Ensuite les ayant fait venir tous trois, il les présenta au Roi leur Maître, qui les reçut fort bien, & qui donna ordre au premier de demeurer à la Cour, pour lui faire chaque jour, à certaines heu-

Recit qu'ils font de leur Ambassade au Seigneur Constance.

Le Roi fait lire leur Journal.

(45) Page 187.
(46) Page 186.

TACHARD. II Voyage. 1687.

res, la lecture de sa Relation. Les deux furent employés auprès des Envoyés François, pour reconnoître, par leur empressement à les bien traiter, les civilités qu'ils avoient reçues eux-mêmes en France.

Les troupes Françoises prennent possession de Bancock.

Le 18 d'Octobre, Des-Farges, à la tête de toutes les Troupes, s'embarqua dans les chaloupes de l'armée, pour se rendre à l'embouchure de la riviere, d'où les Balons du Roi de Siam devoient le transporter à Bancock avec les Officiers. On mit les soldats sur des demi-galeres. L'Auteur, qui avoit pris le devant la veille, avoit informé Mr Constance de tout ce qui s'étoit passé, en lui remetrant les écrits dont on l'avoit chargé. Il trouva ce Ministre à l'embouchure de la riviere, où il étoit venu l'attendre, & où il avoit passé deux jours entiers, dans une extrême impatience d'apprendre le succès de cette négociation. Il en parut fort satisfait; & pour commencer l'exécution, il remonta à Bancock, accompagné du Pere Tachard. On l'y reçut le lendemain, au bruit du canon de la Forteresse. Des-Farges y arriva presqu'aussi-tôt, avec une partie des Troupes & des Officiers. Le reste n'ayant pas tardé à suivre, toute la garnison Portugaise & Siamoise se mit sous

TACHARD. II Voyage. 1687.

les armes, & reçut ordre du Seigneur Conſtance, au nom du Roi, de reconnoître Mr Des-Farges pour Géneral & pour Gouverneur de la Place, & de lui obéir comme au Roi même (47).

On donne des Officiers François aux troupes Siamoiſes.

Ce ſage Miniſtre, qui avoit réſolu de mettre des François à la tête des Compagnies Siamoiſes, demanda au Géneral quelques jeunes Officiers, & pluſieurs Gentilshommes qui étoient dans les Compagnies Françoiſes : il les nomma Capitaines, Lieutenans, & Enſeignes de chaque Compagnie, compoſée d'environ cent hommes. Fretteville, Enſeigne d'un Vaiſſeau que le Seigneur Conſtance avoit demandé de la part du Roi du Siam, reçut le titre de Colonel de ces Troupes, & leur fit faire auſſitôt l'exercice à la maniere de France. Elles l'avoient appris de quelques Officiers du premier voyage, qui étoient reſtés à Siam. On fut ſurpris de les y voir réuſſir avec une merveilleuſe exactitude. Mouvemens, évolutions, décharges, tout fut exécuté avec une juſteſſe qu'on eût louée dans de vieux ſoldats Européens. Le Miniſtre fit donner à chaque ſoldat un *Tical ;* c'eſt-à-dire quarante ſous : & la paye des Officiers fut reglée ſur le même pied que celle des François.

(47) Pages 188 & 189.

TACHARD. II Voyage. 1687.

Le Ministre visite incognito les Envoyés.

Le débarquement des Envoyés, qui succeda immediatement, forma un autre spectacle à Bancock. Mais ayant été obligés de passer la nuit dans la premiere Tabanque, le Seigneur Constance prit la résolution de les y aller voir incognito. Comme il partit le soir, il étoit près de neuf heures lorsqu'il entra dans la Tabanque. Il s'étoit fait accompagner de l'Auteur & de quelques Officiers François. En descendant sur la rive, Tachard se hâta d'aller avertir les Envoyés que le Ministre de Siam n'avoit pû resister à l'empressement de les voir cette nuit. Ils étoient prêts à se coucher: mais ayant repris aussi-tôt leurs habits, ils s'avancerent pour le recevoir. Dans cette entrevûe, qui fut d'environ deux heures, on ne parla que de choses indifferentes, & la separation se fit avec de grands témoignages d'estime & d'amitié mutuelle.

Ils le visitent de même & soupent avec lui.

En arrivant à Siam, où le Ministre étoit retourné, les Envoyés marquerent la même ardeur pour le voir. Ils souperent avec lui, & cette familiarité ne lui causa point d'embarras, quoiqu'il s'y attendît peu. Sa table étant soir & matin de trente ou quarante couverts, on la servit sans y rien augmenter. Cependant la bonne chere qu'on y faisoit, &

Sa magnificence.

TACHARD, II Voyage. 1687.

ſur-tout l'abondance & la variété des vins qui s'y buvoient comme en Europe, ſurprit extrêmement les Envoyés. Mr Ceberet avoit eu peine à croire ceux qui lui racontoient que le Seigneur Conſtance dépenſoit, chaque année, plus de dix ou douze mille écus en vin. Mais après s'être inſtruit par ſes yeux, dans le ſejour qu'il fit à Siam, il avoua plus d'une fois à l'Auteur qu'il ne l'en croyoit pas quitte pour quatorze mille (48). Ce n'étoit pas ſeulement par la dépenſe de ſa table, qu'il vivoit avec beaucoup de nobleſſe. Le Roi lui ayant permis d'entretenir des Gardes, pour la ſureté de ſa perſonne, il prit vingt-quatre Européens, qui veilloient ſans ceſſe à ſa conſervation, & qui l'accompgnoient dans tous ſes voyages.

Complimens faits aux Envoyés.

Quelques jours après, les Envoyés reçurent la viſite de toutes les Nations orientales qui étoient à Siam, dont les principaux vinrent les complimenter l'un après l'autre. Meſſieurs les Evêques de Metellopolis & de Roſalie s'y rendirent auſſi avec leurs Miſſionnaires. Enſuite ils y envoyerent les Ecoliers de leur College, qui les haranguerent en diverſes Langues. Leur nombre s'étoit augmenté, depuis que le Seigneur

(48) Page 194.

TACHARD. II Voyage. 1687.

Constance avoit pris le dessein de fonder un revenu fixe pour leur entretien. Il donnoit annuellement quinze cens écus au College, outre les habits qu'il fournissoit aux Ecoliers, & des ornemens pour l'Eglise (49).

Leur premiere audience.

Le Roi de Siam avoit quitté Louvo avec peine, dans la meilleure saison de la chasse, & n'étoit descendu à Siam que pour donner audience aux Envoyés. Ils y reçurent les mêmes honneurs qu'on avoit faits au Chevalier De-Chaumont, avec cette seule différence que Mr De-la-Loubere, qui portoit la parole, parla toujours découvert. Le Roi voulut que l'Auteur accompagnât les Envoyés, & qu'il entrât immédiatement après eux dans la salle d'audience. Après la cérémonie, ce Prince se rendit dans un autre endroit du Palais, où il devoit recevoir Des-Farges & les Officiers François. Tachard reçut ordre de s'y trouver aussi. Le Roi parut à la porte d'un pont-levis, qu'on avoit baissé. Il étoit assis dans un fauteuil couvert de lames d'or, & porté sur les épaules de huit Mandarins. Dans cet état, il s'avança sur le pont, avec douze gardes, armés de lances & richement vêtus, dont les quatre premiers, qui étoient entre lui

Audience des Officiers militaires.

(49) Page 195.

& les François, tournoient le visage vers lui; apparemment pour être plus en état de recevoir & d'executer ses ordres au moindre signe. Aussi-tôt qu'il eut apperçu Des-Farges, qui lui fit de loin une très profonde réverence, avec tous les Officiers qui l'accompagnoient, gens choisis, remarque l'Auteur, bien-faits & mis fort proprement; il lui fit dire de s'approcher, parce qu'il vouloit avoir la satisfaction de voir les François de près. Des-Farges repondit à l'honnêteté de ce Prince, avec beaucoup de présence d'esprit; » qu'il remerçioit très » humblement Sa Majesté en son pro- » pre nom, & au nom de tous ses Of- » ficiers, de l'honneur qu'elle leur fai- » soit: qu'il osoit l'assurer qu'il n'y en » avoit pas un qui ne s'efforçât, aussi- » bien que lui, de mériter par ses ser- » vices & au péril même de sa vie, » une faveur si particuliere. Sa bonne mine, son air ouvert & ses manieres naturelles plurent beaucoup au Roi de Siam (50).

TACHARD. II Voyage. 1687.

Reponse du Géneral François.

Aussi-tôt que ce Prince se fut retiré, on servit, dans un petit bois, sur le bord des fossés de la derniere enceinte du Palais. Les arbres, qui composoient une espece de cabinet, étoient fort

Repas donné aux Envoyés.

(50) Page 199.

TACHARD. II Voyage. 1687.

hauts & d'une belle verdure. Quoiqu'ils fussent très épais, on ne laissa pas de tendre, d'un côté à l'autre, des toiles élevées, pour empêcher l'incommodité du Soleil. Ceberet, s'étant trouvé atteint d'une fâcheuse colique, fut obligé de se retirer avant la fin du repas. Ainsi La-Loubere reçut seul les honneurs qu'on lui rendit en sortant du Palais. Les Mandarins l'accompagnerent, avec leurs Balons d'Etat, jusqu'à l'entrée de la ville, où il trouva un Elephant richement orné, qui le porta, suivi d'une grande foule de Mandarins, aussi montés sur des Elephans, jusqu'à l'Hôtel qu'on avoit préparé pour sa demeure (51).

Ils se rendent à Louvo.

La chasse ayant rappellé le Roi à Louvo, les Envoyés partirent quelque temps après pour cette ville. Le Seigneur Constance, dont l'attention s'étendoit à tout, voulut les prevenir de quelques jours, pour donner ses ordres. Il leur fit préparer une très belle maison, qu'il avoit fait bâtir depuis deux ans. Elle étoit superbement meublée, & si spacieuse, qu'elle pouvoit contenir plus de trente Officiers dans des appartemens fort commodes, & quarante ou cinquante valets. Des-Farges,

(51) Page 120.

que

que le Roi vouloit retenir plus long-temps à la Cour, eut une maison séparée. Ce Général s'étoit proposé de tenir table ouverte, mais le Seigneur Constance le fit prier de n'en avoir pas d'autre que la sienne, dans la crainte que les Officiers ne fussent trop partagés. Les Jesuites mêmes, qui avoient reçu ordre de suivre aussi la Cour à Louvo, furent logés dans un Palais bâti à la Persane, que l'Ambassadeur de Perse avoit habité avec toute sa suite. Ils s'étoient déja plaints à Siam, de la richesse des meubles qu'on avoit mis dans leur maison, & leur modestie fit redoubler ici leurs plaintes. Mais Constance leur dit, de la part du Roi, qu'ils devoient faire moins d'attention à leurs personnes & à leur état, qu'à la dignité d'un grand Monarque, qui vouloit marquer combien il étoit sensible à l'amitié du Roi leur Maître. En effet, on ne laissa rien manquer à l'abondance & à la commodité, dans tout ce qui eut rapport aux François. Dans une petite maison proche du Palais des Jesuites, on logea quelques artistes qu'ils avoient amenés de France, pour dessiner & peindre au naturel les plantes & les animaux curieux, & pour raccommoder les instrumens de mathématique. C'é-

TACHARD. II Voyage. 1687.

Magnifiques logemens de Louvo.

TACHARD. II Voyage. 1687.

toit le même lieu où le Pere De-Fontenay & ses Compagnons avoient logé l'année précedente, avant leur second débarquement pour la Chine (52).

Description de la Salle d'audience.

Aussi-tôt que les Envoyés furent arrivés à Louvo, ils firent demander une audience particuliere, dont l'Auteur a cru devoir rapporter quelques circonstances. La salle d'audience du Palais de Louvo est entourée de grandes glaces, que le Roi de Siam a fait venir de France. Les entredeux, qui joignent les compartimens, sont de même nature, à l'exception de quelques-uns qui sont d'or bruni; ce qui offre dans chaque miroir opposé une perspective nouvelle & très-agréable. Sa longueur est de quatorze ou quinze pas geométriques, & sa largeur de sept à huit, sur trente ou trente cinq pieds de haut. Il restoit, d'espace en espace, quelques endroits qui n'étoient pas garnis, mais depuis l'arrivée des dernieres pieces, on y travailloit ardemment, & l'ouvrage devoit être bien-tôt fini. Cette salle est

(52) Page 206. On peut voir une partie de ces desseins dans un livre intitulé Observations physiques & mathématiques pour servir à l'Histoire naturelle & à la perfection de l'astronomie & de la géographie, imprimé en 1688, chez Martin, au soleil d'or, par les soins du Pere *Gouye*, enrichi de sçavantes reflexions de Messieurs Cassini & De la-Hire, & du même Pere Gouye.

TACHARD. II Voyage, 1687.

la plus curieuse qu'on connoisse dans tous les Palais de l'Orient. Le thrône y est tout couvert de lames d'or, en figures rondes, dont la moitié sont d'environ six à sept pieds dans la salle, vis-à-vis la plus grande porte, qui donne sur une cour. Le sommet s'éleve en dome, jusqu'au lambris; mais le siege du Roi n'a pas plus de quinze à seize pieds de haut. Il a cinq ou six marches, qui lui servent comme de base; car on n'y peut monter que par derriere, hors de la salle. L'architecture est agréable, quoique peu reguliere. On y voit plusieurs sortes de fleurs en relief. A chaque côté sont trois parasols à plusieurs étages, de la même matiere que le thrône, dont les deux plus proches touchent presqu'au plancher, & les autres diminuent par degrés en formant un demi-cercle. Ces ornemens, regardés ensemble, paroissent dans une symmétrie qui surprend d'abord & qui plaît (53).

Seconde Audience des Envoyés.

Les Envoyés étoient encore dans une cour, hors de cette salle, lorsqu'ils apperçurent le Roi de Siam qui les attendoit sur son thrône. Ils lui firent aussitôt une profonde révérence, à laquelle ce Prince répondit par une inclination de corps assez basse. Ils en firent une se-

(53) Page 208.

TACHARD. II Voyage. 1687.

conde en entrant dans la salle, où l'on monte par un escalier de sept ou huit marches; & une troisiéme, près de leurs sieges, avant que de commencer leur compliment (54).

Chapelle de Louvo & sa beauté.

Le Seigneur Constance avoit fait bâtir à Louvo une magnifique Chapelle, qui n'a pas la plus parfaite régularité de l'architecture, parce qu'étant sans Architectes, il n'avoit consulté que son propre goût. Mais l'Auteur y trouva peu de défauts. Le marbre, si précieux, si peu connu, & si estimé dans les Indes, n'y est pas épargné. De quelque côté qu'on y jette les yeux, depuis le sommet jusqu'aux fondemens, on n'y voit que des peintures, qui représentent les principaux mysteres de l'ancien & du nouveau Testament. Elles ne sont pas exquises, mais les couleurs en sont surprenantes; & le peintre, qui étoit Japonois de nation, » a fait con-» noître, pour employer les termes de » l'Auteur, que si les beaux Arts étoient » aussi cultivés aux Indes qu'en Euro-» pe, les Peintres Indiens & Chinois » ne céderoient peut-être en rien aux » plus habiles Maîtres de l'Europe.« Le tabernacle, auquel on travailloit actuellement, devoit être d'argent massif.

(54) Page 102.

Les ornemens eccléſiaſtiques ſont ſans broderie, mais la matiere en eſt extrêmement riche. Le toit de la Chapelle eſt triple, à la maniere des Pagodes, & couvert du métal blanc qu'on nomme *Calin*. Une baluſtrade à hauteur d'appui en environne le corps, & la ſépare des deux maiſons que le Seigneur Conſtance s'étoit fait bâtir à Louvo. C'eſt une précaution que les Siamois obſervent toujours, & par laquelle ils prétendent marquer leur véneration pour les lieux ſacrés, en les ſéparant de tous les autres édifices qui ſervent à l'uſage des hommes. Au devant de la porte qui repond à la rue, eſt une aſſez grande cour, en forme d'amphiteâtre, où l'on monte par douze ou quinze marches, au milieu de laquelle s'éleve une grande croix de pierre, qui devoit être dorée. L'Auteur admire, avec raiſon, que dans une des principales villes de la plus ſuperſtitieuſe nation de l'Orient, où le Roi fait ſa reſidence ordinaire, & qui eſt ſi dévouée à l'idolâtrie qu'on n'y voit que des pagodes & des maiſons de Talapoins, les enſeignes du Chriſtianiſme ayent été arborées avec tant d'éclat (55).

TACHARD, II Voyage. 1687.

(55) Page 211.

TACHARD. II Voyage. 1687.

Les Jesuites visitent les mines d'or & d'argent de Siam.

Pendant que le Roi de Siam combloit les François de caresses & de presens, & qu'il leur procuroit tous les amusemens du pays, trois Jesuites ayant appris que ce Prince faisoit travailler à quelques mines d'or & d'argent, eurent la curiosité de les aller voir, pour en rendre compte, suivant leurs instructions, à Messieurs de l'Academie Royale des Sciences. Le Sieur *Vincent*, François de nation, à qui le Roi de Siam avoit donné mille écus, pour l'encourager à la recherche de ces métaux, les y mena lui-même, & leur fit voir une partie de ses travaux. Ils en rapporterent quelques pieces de minéral, qui avoient la plus belle apparence du monde. Mais comme les mines dont on espere le plus ne répondent pas toujours à l'idée qu'on s'en forme, on prit le parti d'envoyer cette matiere en France pour en faire l'essai. Le Roi de Siam s'étoit persuadé depuis longtemps que son pays étoit fertile en mines, parce qu'outre les apparences favorables, le Royaume étant parfaitement antipode au Perou, le Soleil y doit produire les mêmes effets. Quelque jugement qu'on doive porter de cette idée, l'Auteur, à son retour, fut chargé, par le Roi de Siam, de qua-

Essai du mineral en France.

rante ſix petites caiſſes pleines de ce mineral, avec ordre de prier le Roi de France de les faire éprouver. Mais, en publiant ſa relation, il ignoroit encore quelle opinion les Artiſtes en avoient conçu (56).

TACHARD. II Voyage. 1687.

Deux mines d'Aiman.

Les mêmes Peres avoient deſſein de viſiter deux mines d'Aiman, que le Pere De-Fontenay avoit eu la curioſité de voir, il y avoit quatre ou cinq mois, c'eſt-à-dire, avant ſon départ pour la Chine. Mais le temps étant trop court, parce que l'eſcadre devoit bien-tôt retourner en France, l'Auteur a cru devoir ſuppléer à leurs obſervations par celles qu'il a trouvées dans une lettre du Pere De-Fontenay au Pere Verjus, dattée à Louvo le 12 Mai 1681 (57).

(56) Page 229.

(57) Page 233. Le point eſt aſſez important pour mériter l'attention du Lecteur. Il étoit queſtion, dans les vûes des Mathématiciens Jeſuites, de travailler à la réſolution de cet important problême. Si la variation de l'Aiman eſt cauſée par l'attraction inégale des parties aimantées du globe terreſtre. Ils eſperoient que faiſant pluſieurs obſervations, à meſure qu'ils approcheroient de cette mine, qui, ſuivant le rapport qu'on leur en avoit fait, devoit avoir aſſez de force pour produire des effets ſenſibles à vingt ou trente lieues à la ronde, ils remarqueroient des changemens dans la variation, qui ne pouvant être attribués qu'à la differente diſpoſition où l'on ſeroit à l'égard de ſes poles donneroient lieu de conclure univerſellement, que toutes les irrégularités de la variation viennent de quelque principe ſemblable. Ils jugeoient auſſi, que ſi l'on pouvoit une fois verifier ce point, on

TACHARD. II. voyage. 1687.

Les inſtrumens, dont les Mathématiciens ſe ſervirent, furent un grand anneau aſtronomique & un petit demi-cercle, qui leur avoient donné à Louvo quatre degrés quarante cinq minutes de variation Nord-Oueſt. Mais c'eſt dans les termes du Pere Fontenay, qu'il faut repreſenter les circonſtances de ce curieux voyage.

Les Mathématiciens viſitent les mines d'Aiman. Leur route.

» Nous partimes de Louvo, le 18 » de Janvier, avec Mr De-la-Marre, » Ingénieur François, que le Roi de » Siam envoyoit pour tracer quelques » fortifications. Nous primes la voie de » la riviere, que nous remontames » juſqu'à *Inebourie*, petite bourgade

Inebourie.

rendroit un ſervice eſſentiel au Public, en le déchargeant du ſoin ſuperſlu de faire des obſervations pour chercher un periode reglé de variations, qui ſuivant toutes les apparences ne ſe trouve pas dans la nature. Car ſoit que la vertu magnetique, qui produiroit cet effet, ſoit repandue dans tout le corps de la terre, qui par conſequent doit être conſideré dans cette opinion, comme un grand Aiman, ſoit que cette vertu reſide dans les ſeules mines d'Aiman, qui paroiſſent ſur la ſurface de la terre ou qui ſont cachées dans ſon ſein, il eſt conſtant que la variation, par une néceſſité abſolue, ſuivra toutes les irrégularités qui naiſſent des differentes altérations que les parties de la terre, ou, ſi l'on veut, les parties de l'Aiman dont elle eſt remplie, reçoivent en différens temps : de ſorte qu'il y auroit de la temerité à vouloir renfermer dans un ſyſtême reglé des effets dont les cauſes ſeroient ſi inégales & ſi incertaines. Les Aſtrologues réuſſiroient bien plutôt à prédire l'avenir ſur la diſpoſition des aſtres, dont après tout, les combinaiſons ſont bornées, & les révolutions aſſujetties à des regles conſtantes. *Page* 234.

» remarquable par la réunion qui s'y » fait de trois grands chemins, qui me- » nent aux Royaumes de Pegu, de » Laos & de Camboye. Nous y arri- » vames le 19 après midi. Tandis que » Mr De-la-Mare choisissoit un lieu » propre, pour y tracer un fort de cam- » pagne, de cinquante toises de côté » extérieur, nous nous occupames à » prendre la variation; ce que nous fi- » mes plusieurs fois; & toutes nos ob- » servations donnerent, constamment, » au moins sept degrés trente minutes » au Nord-Ouest. L'aiguille du petit » demi-cercle en marquoit un peu d'a- » vantage; mais cet excès pouvoit s'at- » tribuer à ce que nous ne pouvions » placer sa boussole parallelement à » celle de l'anneau, parce qu'on ne » pouvoit la détacher comme il eût » été necessaire. Aussi, dans la suite, » ne nous servimes-nous plus que de » l'anneau.

TACHARD. II Voyage. 1687.

» Le 20 au matin, nous commen- » çames par prendre la largeur du Me- » nam (58), vis-à-vis du grand chemin » de Camboye, où le fort devoit être » bâti. Nous mesurames un côté de » quarante cinq toises, qui nous donna » un angle de soixante cinq degrés vingt

Fort bâti par Mr De-la-Mare.

(58) Nom de la Riviere qui passe à Siam.

TACHARD. II Voyage. 1687.

» quatre minutes, &, pour la largeur » de la riviere, quatre-vingt dix huit » toises & un quart. Ensuite, nous » montames sur nos Elephans, pour » aller visiter la place où le Roi de Siam » vouloit faire une forteresse de trois » cens toises de long sur deux cens de » large, pour l'opposer aux irruptions » des Camboyens, des Laos & des Pe- » guans. Nous trouvames dans ce lieu, » qui est à l'Est-quart-Sud-Est d'Ine- » bourie, éloigné d'environ deux mille » toises, neuf degrés de variation au » Nord-Ouest. Ce fut là que nous vi- » mes, pour la premiere fois, des coto- » niers, des ouatiers, & des poivriers.

» A peine fumes-nous de retour, que » nous pensames à nous rembarquer, » pour aller à la mine. Nous partimes » à cinq heures du soir. On nous avoit » avertis de prendre garde aux croco- » diles, qui sont en grand nombre dans » cette partie de la riviere. En effet, le » lendemain vingt un, sur les sept » heures du matin, dans l'espace d'une » petite lieue, un peu au dessus d'un » petit village nommé *Talat-Caou*, » nous découvrions à chaque pas les ves- » tiges encore frais, que ces animaux » avoient laissés sur la boue, & les mar- » ques de leurs ongles imprimées sur

Talat-Caou.

» la terre, le long de laquelle ils s'é- » toient coulés pour se jetter dans les » roseaux qui bordent la riviere (59).

TACHARD, II Voyage. 1687.

» A dix heures, nous mimes pied à » terre dans un village nommé *Ban-* »*Kiebiane*, où nous ne trouvames au- » cune variation. Sur les trois heures » après midi, nous arrivames à *Tchai-* » *natbourie*, autre village, qui, suivant » le témoignage des Siamois, étoit » autrefois une ville considerable & ca- » pitale d'un Royaume. Aujourd'hui, » c'est une habitation de deux ou trois » mille ames. Sa situation est très agréa- » ble au bord du Menam, qui est fort » large & peu profond dans cet endroit. » Nous en mesurames la largeur avec » un demi-cercle, & nous la trouvames » de plus de cent soixante toises. La va- » riation étoit au moins de quarante au » Nord-Ouest. Une montagne, nommée » *Caou-lem*, derriere laquelle est la mine » d'Aiman, nous restoit au Nord-Est- » quart-d'Est un peu au Nord.

Ban-Kiebiane.

Tchainatbourie.

» Le 22, nous primes la voie de » terre, pour nous rendre dans un vil- » lage, qui est à six ou sept mille toises » de *Tchainatbourie*, droit au Nord. Il » est situé entre deux montagnes, au » pied de celle qu'on nomme *Caou-*

(59) Page 237.

TACHARD. II Voyage. 1687.

Ban Keiai.

» *Keiai*, d'où il a pris le nom de *Ban-*
» *Keiai*. Nous y trouvames cinquante
» degrés trente minutes de variation.
» De-là, tirant au Nord-Est environ six
» mille toises, nous allames coucher à
» *Lonpeen*, petit village de douze ou
» treize maisons sur le Lac de même
» nom. Ce Lac a deux cens *san* de long,
» suivant les Siamois ; ce qui revient à
» quatre mille de leurs toises, qui sont
» un peu plus petites que les nôtres.
» On y trouve du poisson & des cro-
» codiles. Autrefois il avoit une ville
» sur ses bords, que les Siamois re-
» présentent comme la Capitale d'un
» Royaume qu'ils ont conquis. On
» voit encore quelque reste de ses
» remparts (60).

Lac de Lonpéen.

» Le 23, après avoir fait six ou sept
» mille toises de chemin vers l'Orient,
» nous arrivames au village de *Ban-*
» *Soan*, composé de dix ou douze
» maisons. Ses environs sont pleins de
» mines de fer. On y voit une méchante
» forge, où chaque habitant est obligé
» de fondre tous les ans, un pic, c'est-
» dire, cent vingt cinq livres de fer
» pour le Roi. Toute la forge consistoit
» en deux ou trois fourneaux qu'ils rem-
» plissent. Ensuite ils couvrent le char-

Ban-Soan.

Fonderie Siamoise, & maniere d'y travailler.

(60) Page 238.

» bon de la mine, & le charbon venant » peu à peu à se reduire en cendre, la » mine se trouve au fond dans une » espece de boule. Les soufflets dont ils » se servent sont assez singuliers. Ce » sont deux cylindres de bois creusé, » de sept à huit pouces de diametre. » Chaque cylindre à son piston de bois, » entouré d'une piece de toile roulée, » qui est attachée au bois du piston » avec de petites cordes. Un homme » seul, élevé sur un petit banc, s'il » en est besoin, prend un de ces pistons » de chaque main, par un long man- » che, pour les baisser & les élever » l'un après l'autre. Le piston qu'il éleve » laisse entrer l'air, parce que le haut » du cylindre est un peu plus large » que le bas. Le même, quand on le » baisse, le pousse avec force dans » un canal de Bambou, qui aboutit » au fourneau. Nous trouvames, près » de ce village, quatre degrés de va- » riation au Nord-Ouest. De là, nous » allames coucher dans les bois, à trois » mille toises de la mine ou environ, » au pied d'une montagne faite en pain » de sucre, que cette raison a fait nom- » mer *Caou-lun*. La variation y étoit de » deux degrés au Nord-Ouest (61).

(61) Pages 239 & précedentes.

TACHARD. II Voyage. 1687.

Mine d'Aiman & sa situation.

» Le 24, nous partimes de grand » matin, pour aller à la mine. Elle est » à l'Orient d'une assez haute montagne, nommée *Caou-Petquedec*, dont » elle est si proche, qu'elle y paroît » comme attachée. Elle paroît divisée en » deux roches, qui apparemment sont » unies sous terre. La grande, dans sa » plus grande longueur, qui s'étend de » l'Orient à l'Occident, peut avoir » vingt quatre ou vingt cinq pas geo- » métriques, & quatre ou cinq de lar- » geur, du midi au septentrion. Dans » sa plus grande hauteur, elle a neuf ou » dix pieds. La petite, qui est au Nord » de la grande, dont elle n'est éloignée » que de sept à huit pieds, a trois toises » de long, peu de hauteur & de lar- » geur. Elle est d'un aiman bien plus » vif que l'autre. Elle attiroit avec une » force extraordinaire, les instrumens » de fer dont on se servoit. On fit tous » les efforts possibles pour en détacher, » mais sans succès; parce que les in- » strumens de fer, qui étoient fort mal » trempés, s'étoient aussi-tôt rebou- » chés. On fut obligé de s'attacher à la » grande, dont on eut beaucoup de » peine à rompre quelques morceaux, » qui avoient de la saillie, & qui don- » noient de la prise au marteau. Cepen-

Effet de l'Aiman sur les instrumens de fer.

TACHARD. II Voyage. 1687.

» dant on en tira quelques bonnes pie-» ces, & nous ne doutames point qu'il » ne s'en trouvât d'excellentes si l'on » fouilloit un peu avant dans la mine. » Autant qu'on en put juger par les mor-» ceaux de fer qu'on y appliquoit, les » poles de la mine regardoient le midi & » le nord, car on n'en put rien con-» noître par la boussole, dont l'aiguille » s'affoloit aussi-tôt qu'elle en étoit ap-» prochée.

Variations observées près de la mine d'Aiman.

» Nos observations (62) furent faites » avec précipitation. La disette de vi-» vres, & le voisinage des bêtes feroces » nous obligerent de nous retirer au » plus vite, pour regagner *Lonpeen*, » où nous trouvames au retour six de-» grés de variation au Nord-Ouest. » Mais nous eumes quelque sujet de » croire que la mine avoit altéré l'ai-

(62) Voici ce qu'on observa touchant la variation. La premiere observation se fit à l'Ouest-Nord-Ouest de la grosse roche, à dix pas géometriques de distance, si cependant la mine ne s'étend pas fort loin sous terre. On y trouva dix degrés de variation au Nord-Ouest. Au Nord de la même roche, vers le milieu, à trois ou quatre pas, on ne trouva aucune variation. A l'Est-Nord-Est de la roche, à douze pas geometriques de distance, on trouva plus de quatre-vingt degrés de variation au Nord-Est: & quatre ou cinq pas plus à l'Est, la variation se trouva diminuée de plus de trente degrés. A l'Est-Sud-Est de la roche, à la même distance qu'auparavant, on ne trouva que quarante degrés de variation au Nord-Est. *Pages* 240 *& précedentes.*

TACHARD. II Voyage. 1687.

» guille; car en repassant à *Ban-Keiai*; » nous trouvames deux degrés de variation moins qu'on n'y avoit trouvé la » premiere fois.

Observations des Mathématiciens sur le Pais qu'ils traverserent.

Le reste du voyage n'eut rien de remarquable. Les Mathématiciens observerent seulement que le pays par lequel ils avoient passé, seroit un des plus beau pays du monde, s'il étoit entre les mains d'une nation qui sçût profiter de ses avantages. Le Menam, depuis Tchainatbourie jusqu'à son embouchure, c'est-à-dire, l'espace de quatre-vingt ou cent lieues marines, promene ses eaux dans une plaine la plus unie & la plus fertile qu'on puisse se représenter. Ses rives sont agréables & fort bien peuplées. Mais si l'on s'en écarte d'une lieue, on entre dans des deserts, où l'on voyage avec autant d'incommodité que de danger. Tout y manque; & lorsqu'on arrive à quelque village, il faut penser à se bâtir une loge, pour y passer la nuit à couvert sur la terre nue. Près de la mine, les Mathématiciens furent obligés de camper au milieu des bois, & de mettre le feu, suivant l'usage du pays, aux grandes herbes seches dont la plaine voisine étoit remplie, pour donner la chasse aux bêtes feroces, qui sortent de leurs

forts pendant la nuit. Un Mandarin prudent se fit dresser une cabane entre les branches d'un arbre. On ne laissa pas d'entendre quatre Tigres qui vinrent jetter des cris lugubres au-tour du petit camp, & qui ne se retirerent qu'après avoir été effrayés par quelque coup de fusil (63).

Tachard s'étend avec reconnoissance sur les faveurs que le Roi de Siam avoit accordées depuis peu au Christianisme. Outre le College de Messieurs des Missions étrangeres, qui avoit pris le nom de *Constantinien*, parce qu'il avoit été bâti à la sollicitation du Seigneur Constance, pour y élever les enfans étrangers, on avoit élevé une fort jolie maison, avec une Eglise, aux Jesuites Portugais, & une fort belle Eglise aux Dominiquains de la même nation. Les ordres étoient donnés pour bâtir, à Siam, un College aux Jesuites François, où la jeunesse du Royaume devoit être élevée. Celui de Louvo étoit fort avancé, & d'une agréable structure. Le Roi même avoit la bonté d'y aller quelquefois pour en presser les travaux. L'Auteur le reprépente „ comme la plus belle maison & la mieux

College Constantinien à Siam.

(63) page 242.

TACHARD. II Voyage. 1687.

» entendue qui soit dans les Indes (64). A l'égard de l'Eglise, il pria le Seigneur Constance d'attendre, pour en jetter les fondemens, jusqu'à son retour d'un second voyage qu'il devoit faire en France, dans le dessein d'amener à Siam quelque bon Architecte qui prît la direction de cet ouvrage. Avant son départ, le Roi, par une faveur dont on n'avoit pas vû d'exemple pendant son regne, donna aux Jesuites Siamois des Lettres Patentes qu'il fit approuver par son Conseil, non seulement pour leur assurer la proprieté du College de Louvo, mais pour y attacher cent personnes à leur service. La formule de ces Lettres est curieuse. Elles ne sont autorisées que du Sceau du Roi, parce que les Rois de Siam ne signent jamais de leur main aucune de leurs dépêches. Tachard qui a pris soin de les traduire, garantit la fidélité de sa traduction.

Faveur sans exemple accordée aux Jesuites François.

SOUPA, MACEDOU, PCOUTH, THASACRAT, l'an 2231, &c. *Il y a ici douze ou treize lignes de termes Balies, qui sont les titres que le Roi de Siam se donne assez souvent, & que l'Auteur omet.*

Patente du Roi de Siam.

» Nous étant transportés à Soutasouan-ka, *Oya Vitchaigen* (*) nous

(64) Page 254.

* Nom Siamois du Seigneur Constance.

TACHARD. II Voyage. 1687.

» a très humblement supplié de lui accorder un emplacement au même endroit pour les Peres François de la Compagnie de Jesus, & d'ordonner qu'on y bâtit une Eglise, une maison & un Observatoire, & qu'on leur donnât cent personnes pour les servir. Ainsi nous avons donné nos ordres à *Ocpra*, *Sima*, *Osor*, de tenir la main à leur entiere & absolue exécution, conformement à la très humble remontrance d'Oya Vitchaigen en faveur de ces Peres. Nous voulons que les cent personnes que nous leur donnons, avec leurs enfans & leur postérité à venir les servent à jamais, & faisons deffense à toute personne de quelque qualité ou condition qu'elle puisse être, de retirer ces cent hommes & leurs descendans du service où nous les avons engagé. Que si quelqu'un, de quelque autorité ou condition qu'il puisse être, ose contrevenir à nos ordres, (*Place du Sceau*), Nous les déclarons maudits de Dieu & de nous, & condamnés à un châtiment éternel dans les enfers, sans esperance d'en être jamais délivrés par aucun secours divin ou humain.

» Par ordre exprès de Sa Majesté, ces presentes Lettres ont été scellées

TACHARD. II Voyage. 1687.

» du Sceau royal au commencement & » au milieu de cet acte, contenant vingt » cinq lignes écrites ſur du papier du » Japon.

Pour faire ſceller cette Patente & les Lettres que le Roi envoyoit en Europe, l'Auteur ſe rendit avec le Seigneur Conſtance dans un appartement intérieur du Palais, où l'on garde les Sceaux du Roi de Siam. Avant que d'y entrer, ils paſſerent ſous les fenêtres de celui du Roi, où l'Auteur remarqua deux choſes. Comme il entendoit diverſes voix, qui chantoient dans une Pagode qui joignoit l'appartement royal, il demanda ce qu'elles ſignifioient. On lui repondit que c'étoit des Talapoins, qui prioient Dieu ſuivant l'uſage pour la ſanté du Roi, & qu'il y avoit un nombre reglé de ces Religieux, entretenu par le Roi, pour exercer regulierement cet office. En repaſſant au même endroit, il entendit la voix d'un homme qui liſoit dans la chambre du Roi. Il apprit que chaque jour, ce Prince, avant que de ſe repoſer, ſe faiſoit lire diverſes Hiſtoires de ſon Royaume & des autres Etats voiſins, qu'il avoit fait ramaſſer avec beaucoup de ſoin & de dépenſe (65).

Prieres des Talapoins pour le Roi.

Lecture que ce Prince ſe faiſoit faire.

(65) Page 268.

Lorſqu'il fut entré dans la ſalle où l'on garde les Sceaux, le Mandarin qui en eſt chargé prit reſpectueuſement une grande caſſette, dans laquelle ils ſont renfermés. Auſſi-tôt on entendit des tambours & des inſtrumens, pour avertir tout le monde de ſe tenir dans une poſture décente; & les Sceaux furent portés en cérémonie dans la ſalle d'audience. Les tambours & les trompettes s'arrêterent à la porte, ſans diſcontinuer leurs fanfares. Conſtance & l'Auteur étant entrés, avec celui qui portoit la caſſette, trouverent pluſieurs Mandarins qui attendoient les Sceaux, & qui les ſaluerent d'abord par une profonde inclination. Enſuite Conſtance s'approcha du thrône, où l'on avoit déposé la caſſette. Il en tira les Sceaux, & les imprima ſur les lettres. Les fanfares redoublerent après cette operation, & les Sceaux furent rapportés avec la même céremonie (66).

TACHARD. II Voyage. 1687.

Céremonies des Sceaux.

Le temps que les Envoyés de France paſſerent à Siam fut employé en fêtes, dont la deſcription ſeroit inutile après l'idée qu'on en a dû prendre dans la premiere relation. Ceberet, chargé de faire un voyage à la côte de Coromandel pour la Compagnie des Indes, de-

Depart des Envoyes François.

(66) Page 259.

TACHARD. II. Voyage. 1687.

manda ſon audience de congé, & partit comblé d'honneurs & de careſſes. La-Loubere, moins preſſé par ſes commiſſions, mais fort ennuyé de l'air de Siam, qui ne lui avoit pas laiſſé preſqu'un moment de ſanté, penſa bien-tôt auſſi à profiter de la ſaiſon pour ſon départ. Il obtint ſes dernieres audiences.

Raiſon qui fait retourner l'Auteur en France.

L'Auteur, qui devoit retourner en France au College de Louis le Grand, fut appellé pluſieurs fois au Palais, & reçut plus familierement mille nouveaux témoignages de l'affection du Roi pour la France & pour ſa Compagnie. Il donne une haute idée des preſens (67) que ce Monarque envoya au Roi de France, mais ſans nous apprendre de quoi ils étoient composés. Il parle ſeulement de trois Elephans, qui étoient pour les trois jeunes Princes, fils de Mr le Dauphin, & de deux Rhinoceros.

Retour de l'Auteur en France.

Après avoir pris congé de tous les Jeſuites qu'il laiſſoit à Siam, ſans nous donner d'autres lumieres ſur leur ſort, il partit de Louvo, ſur les ſept heures du ſoir, avec le Seigneur Conſtance, qui voulut l'accompagner juſqu'à la Barre, pour achever quelques dépêches

(67) Ceux qui furent faits aux ſeuls Envoyés, montoient à deux mille piſtoles.

qu'il envoyoit en France. Il paroît qu'avec la commiſſion de mener les entans Siamois, & de ſervir comme de guide à trois Mandarins, » qui devoient accompagner les Lettres du Roi, l'Auteur étoit chargé de pluſieurs commiſſions particulieres, aux Cours de France & de Rome, & qu'il avoit même été revêtu, dans ſa derniere audience, de la qualité de Miniſtre Plenipotentiaire du Roi de Siam. La maniere dont il prit congé de ce Prince, merite d'être remarquée. » Je le remerciai, dit-il, de l'honneur extraordinaire qu'il me faiſoit, auquel j'étois auſſi ſenſible que ma profeſſion me le pouvoit permettre ; ajoutant que je ne ſçavois ſi Sa Majeſté faiſoit reflexion qu'elle m'envoyoit, en Europe, porter de ſi agréables nouvelles aux deux plus grands Potentats de l'Univers, dans le même tems & au même moment (68) que Dieu avoit fait annoncer au monde la plus importante & la plus précieuſe nouvelle qui y eût jamais été portée. Sa Majeſté eut la curioſité d'apprendre un évenement ſi extraordinaire ; ce qui me donna occaſion de lui expliquer le myſtere de la naiſſance de J. C. prê-

TACHARD. II Voyage. 1687.

Ses Commiſſions.

Ce qu'il dit au Roi de Siam en le quittant.

(68) On étoit aux Fêtes de Noël.

TACHARD. II Voyage. 1687.

» ché par les Anges aux Pasteurs, & » ensuite par une nouvelle étoile à trois » Rois de l'Orient. Le Roi témoigna » prendre un fort grand plaisir à ce » long recit. Après l'avoir entendu, il » me répondit en ces propres termes : » Je suis bien aise, mon Pere, que » toutes ces choses si merveilleuses se » soient rencontrées sans que nous les » ayons recherchées. Ces grands éve- » nemens me repondent, en quelque » sorte, que vous aurez un bon succès » dans toutes les choses que vous allez » menager pour mon service (69).

Les troupes Françoises restent à Siam avec Des-Farges.

Des-Farges, qui demeuroit Gouverneur de Bancock, & Commandant des troupes Françoises, sur lesquelles on a la chagrin de ne pas trouver ici d'autre éclaircissement, traita le Seigneur Constance & l'Auteur à leur passage. Ils se rendirent de Bancock à la Tabanque, où Tachard s'embarqua le 3 de Janvier, dans le vaisseau de Vaudricour (70).

1688.

L'Escadre reduite à deux Vaisseaux.

L'*Oiseau* étant parti pour la côte de Coromandel, & la Normande ayant ordre de demeurer aux Indes, pour le commerce de la Compagnie Françoise, l'Escadre se trouvoit réduite à deux vaisseaux, la Loire & le Dromadaire qui

(69) Page 272.
(70) Page 276.

devoient

TACHARD. II Voyage. 1688.

devoient faire voile en France. Leur navigation fut assez heureuse jusqu'au Cap de Bonne-Esperance, où ils se rejoignirent, après avoir été séparés l'espace d'un mois par un coup de vent. Les Pilotes furent surpris, seulement, du changement extraordinaire qu'ils trouverent dans les courans & les marées, à l'embouchure du canal de Madagascar. Ils furent portés, tantôt au Sud-Ouest, tantôt au Nord-Ouest, avec une extrême vitesse, mais sans être entraînés hors de leur route (71).

Occum-Chamnam, Mandarin Siamois, reconnoît un lieu où il avoit fait naufrage.

La vue du cap des Aiguilles fit souvenir *Occum-Chamnam*, l'un des Mandarins que l'Auteur menoit avec lui, du naufrage qu'il y avoit fait, quelques années auparavant, dans un vaisseau Portugais qui s'y étoit perdu (72).

En arrivant au Cap de Bonne-Esperance, le 11 d'Avril, Vaudricour envoya un de ses Officiers à la forteresse, pour complimenter le Gouverneur, dont il reçut les mêmes civilités que dans les voyages précedens. On salua de sept coups de canon la forteresse, qui rendit coup pour coup. D'Andenne, Capitaine du Dromadaire, arrivé trois

(71) Page 279.

(72) La Relation du Voyage de ce Mandarin & de son Naufrage est à la suite de celle-ci.

TACHARD. II Voyage. 1688.

jours auparavant, vint à bord, où l'on apprit de lui que l'Oiseau, commandé par Du-Quesne, n'étoit sorti de la rade que depuis deux jours, pour retourner en France. Il y avoit alors quinze gros vaisseaux Hollandois, mouillés au Cap, outre le Dromadaire, & un autre Navire de la Compagnie Françoise, nommé *Les-Jeux*, qui revenoit de Surate richement chargé. Entre les vaisseaux Hollandois, onze revenoient aussi des Indes, & les six autres étoient arrivés de l'Europe, d'où ils apportoient un grand nombre de François Protestans, qui étant passés en Hollande étoient envoyés avec leurs familles, par les Etats Generaux, pour cultiver les terres de la Compagnie Hollandoise au Cap & dans les Indes. Parmi tous ces fugitifs, l'Auteur observa » qu'il n'y » en avoit pas un seul qui ne s'ennuyât » beaucoup dans le peu de séjour qu'ils » avoient fait au Cap, & qui crût trou» ver dans ces pays éloignés les avanta» ges qu'on leur avoit fait esperer. Plu» sieurs, fâchés d'avoir abandonné leur » Patrie par une malheureuse préven» tion, auroient souhaité de réparer leur » faute, si toutes les voies ne leur eussent » été fermées pour le retour (73).

Vaisseaux que l'Auteur trouve au Cap de Bonne-Esperance.

Regret des Protestans François qui ont été transportés aux Colonies Hollandoises.

(73) Page 337.

TACHARD. II Voyage. 1688.

Après avoir ſejourné dix jours au Cap, les deux vaiſſeaux François remirent à la voile le premier jour de Mai. Dès le 12, ils trouverent les vents aliſés, qui, dans la partie méridionale, ſouflent régulierement du côté de l'Eſt & du Sud. Ils paſſerent la ligne, le 29, avec le ſecours des mêmes vents, ſans reſſentir aucune incommodité de la chaleur de ce climat, quoiqu'ils fuſſent preſque ſous le Soleil (74).

Approches de la Manche, & ſondes qui ſervent à guider les Vaiſſeaux.

L'ignorance où l'on eſt, en revenant des Indes, de l'état des affaires entre les Puiſſances de l'Europe, cauſe toujours beaucoup d'inquietude, à la vûe des vaiſſeaux étrangers. L'Auteur partagea pluſieurs fois celle des deux équipages, juſqu'au 23 de Juillet, qu'on ſe

(74) Nous fimes, dit l'Auteur, la même remarque, ſur les courans, que nous avions fait le voyage précedent. Nos Pilotes, par leur hauteur, ſe trouvoient toujours avoir fait plus de chemin vers le Nord qu'ils n'avoient crû; de ſorte qu'après pluſieurs reflexions, les plus habiles ſont tombés d'accord que depuis le cinq ou ſixieme degré de latitude du Sud juſqu'au cinquieme ou ſixieme degré de latitude du Nord & au-delà, les marées, ou comme parlent les gens de mer, les courans portent avec beaucoup de violence vers le Nord-Oueſt. Auſſi quelque précaution qu'on ait pû prendre juſqu'ici, pour regler la route, en revenant des Indes en Europe, on ſe trouve toujours beaucoup plus du côté de l'Oueſt qu'on ne s'étoit imaginé, & nous l'éprouvames preſqu'également dans nos deux voyages. Il n'eſt pas aiſé de donner une raiſon phyſique de ce phenomene. *Page* 338.

TACHARD. II Voyage. 1688.

crut proche de l'ouverture de la Manche. Le lendemain, à la hauteur de quarante huit degrés & demie, & de neuf degrés de longitude, on jetta l'ancre, & l'on trouva le fond. Chacun s'empressa de sçavoir de quelle nature il étoit. C'étoit du sable blanc mêlé de cailloux & de petites coquilles ; ce qui fit juger qu'on n'étoit pas à quarante ou cinquante lieues d'Oueffan (75). L'Auteur apprend, à ceux qui ne connoissent pas la mer, que ce qu'on appelle la sonde n'est qu'un cylindre de plomb, auquel on attache une ligne, c'est-à-dire, une assez grosse fiscelle, & dont on enduit la base de suif, pour distinguer par le

(75) Ceux qui viennent d'un voyage de long cours en France, s'élevent toujours à la hauteur de cette pointe de Bretagne, qui s'avance le plus en mer, qu'on appelle Oueffan, parce que les Côtes maritimes de France étant presque par-tout fort basses, & d'ailleurs fort dangereuses par le nombre des brisans qui les environnent presque de toutes parts, & qui s'étendent bien loin dans la mer, on ne pourroit se garantir du naufrage si la Providence n'y avoit pourvu. A la hauteur du Cap d'Oueffan, à plus de cent lieues de la terre ferme, on trouve fond avec la sonde, & les habiles Pilotes, par la nature & la couleur du sable, des coquilles & de la vase, mais particulierement par le nombre des brasses d'eau, jugent à coup sûr du lieu où ils sont, & de l'éloignement de la Bretagne. Cette sonde ne se trouve nulle part ailleurs sur nos Côtes, qui étant au contraire pleines d'écueils exposent toujours un Vaisseau à de grands dangers. Ainsi l'on va chercher la sonde par le travers d'Oueffan, qui est au quarante-huitieme degré de latitude. *Page* 341.

ſable, ou par la vaſe qui s'attache au ſuif, la nature du fond qu'on rencontre, & l'endroit où l'on ſe trouve (76). Le 25, à huit heures du matin, on vit l'Iſle & le Cap d'Oueſſan, à la diſtance d'environ dix lieues; & le jour ſuivant, on ſe trouva fort proche de la Rade de Breſt.

TACHARD. II Voyage. 1688.

Arrivée à Breſt.

L'Intendant de la Marine, averti depuis huit jours par l'arrivée de l'Oiſeau, que les vaiſſeaux du Roi ne pouvoient être éloignés, les reconnut facilement en les voyant entrer dans la rade à toutes voiles. Il ſe hâta d'aller au devant d'eux dans une chaloupe. Après les premiers complimens, il déclara au Pere Tachard qu'il avoit ordre de la Cour de le traiter en Envoyé du Roi de Siam; & lui demandant de quelle maniere il vouloit être traité à Breſt, il paroiſſoit diſpoſé à lui rendre de grands honneurs. Cette honnêteté à laquelle l'Auteur ne s'attendoit pas, le ſurprit beaucoup. Il répondit, avec la modeſtie de ſon état, » que pour recevoir un Jéſuite Miſſionnaire, il n'y avoit point de meſures à » prendre (77).

On veut traiter l'Auteur en Miniſtre de Siam. Sa modeſtie.

Ce fut apparemment pour éviter cet embarras, que le lendemain de ſon

(76) Page 335.
(77) Page 343.

TACHARD. II, Voyage. 1688.

débarquement, ayant laissé les Mandarins entre les mains de l'Intendant, qui leur fit un accueil fort honorable, il se hâta de partir pour Versailles, où il rendit compte au Roi, dans une audience particuliere, du motif de son retour. Pendant son voyage, les Mandarins s'étant embarqués à Brest sur une petite Fregate de Sa Majesté, avec les lettres & les présens du Roi leur Maître, arriverent à Rouen. On leur donna des carosses, pour se rendre à Paris. La Cour se trouvoit alors à Fontainebleau, d'où le Roi donna ordre qu'ils fussent conduits à Versailles le 25 Décembre, pour l'audience qu'il vouloit remettre à son retour. Mais Sa Majesté changea de sentiment, sur une lettre du Cardinal d'Etrées, à qui l'Auteur avoit écrit sur le voyage qu'il devoit faire à Rome, & qui lui ordonnoit de s'y rendre incessamment. Le Roi, pour obliger sa Sainteté, remit l'audience après le retour du Pere Tachard & des Mandarins (78).

Il se rend à Versailles.

Il n'y avoit point de temps à perdre. On étoit au mois de Novembre. Il falloit être de retour en France, pour s'embarquer à Brest au mois de Mars. L'Auteur partit de Paris le 5 de No-

Les Mandarins & l'Auteur font le voyage de Rome, avant l'Audience du Roi.

(78) Page 344.

vembre, avec les trois Mandarins. Ils arriverent le 26 à Cannes, où ils reçurent des honneurs, ausquels le Pere Tachard ne s'attendoit pas (79). Dès le même jour, ils s'embarquerent sur deux Felouques, qui les attendoient au Port depuis six jours, & qui devoient les porter jusqu'à Genes (80).

TACHARD. II Voyage. 1688.

Préparatifs du Pape pour les recevoir.

Aussi-tôt que le Pape eut appris qu'ils étoient arrivés en Italie, il donna ordre que pendant leur séjour à Rome, toute leur dépense se fît à ses frais, & qu'on leur préparât un appartement magnifique, bâti par les libéralités du Cardinal Antoine Barberin, vis-à-vis du Palais pontifical de Monte-Cavallo, & proche du Noviciat des Jesuites.

Ils arriverent le 20 de Décembre à Civita-Vecchia. Le Pere Tachard se rendit à Rome par terre, & les Mandarins continuerent leur voyage par mer. Cibo, Secrétaire de la Congrégation de la Propagande, ayant appris l'arrivée de l'Auteur à la maison Professe de son ordre, l'alla prendre le lendemain,

(79) Page 345.

(80) L'Auteur s'étend sur les circonstances de sa route; mais ses avantures & ses observations meritent peu d'être recueillies. Il n'en est pas de même du traitement des Mandarins à Rome, qui est un morceau fort curieux, dont on croit ne devoir rien retrancher, ne fut-ce que pour mettre le Lecteur en état de comparer l'audience du Pape & celle du Roi de Siam.

TACHARD. II Voyage. 1688.

par l'ordre du Pape, & le conduisit dans son carosse à l'appartement qu'on lui avoit préparé. Sa Sainteté lui envoya, le même jour, divers bassins de rafraîchissemens.

Comment ils sont traités à Rome.

Le jour suivant, on eut avis que la Felouque, sur laquelle les Mandarins devoient arriver, s'approchoit de Rome. On fit partir aussi-tôt un carosse à six chevaux, avec un Gentilhomme & quatre laquais pour les recevoir à leur débarquement & les conduire à Monte-Cavallo. Le Cardinal d'Etrées y joignit deux des siens, & le Majordome du Pape un troisiéme. En arrivant au Palais Pontifical, ils trouverent un magnifique repas qu'on leur avoit préparé. Pendant tout le temps qu'ils passerent à Rome, ils furent traités matin & soir avec une profusion extraordinaire. On leur donna des Officiers pour les servir; & deux Suisses firent une garde continuelle à leur porte.

Le 23 fut nommé pour l'audience: „ Les Mandarins, en qualité d'idolâ„ tres, auroient fait difficulté de se „ soumettre à baiser les pieds du Pape; „ ce qui est proprement un acte de „ Religion: mais le zele de Sa Sainteté „ la fit passer sur cette difficulté (81).

(81) Page 363.

Elle déclara que loin de les obliger à des céremonies desagréables, elle ne vouloit leur donner que des sujets de satisfaction.

TACHARD. II Voyage. 1688.

Plantanini, Secretaire des Ambassades, alla prendre le Pere Tachard & les Mandarins dans deux carosses, avec les marques d'honneur qu'on rend, à Rome, aux Envoyés extraordinaires des Rois. On les conduisit au milieu d'une foule incroyable de gens de qualité. Ils trouverent toute la garde du Pape sous les armes, & ils furent reçus au pied de l'escalier du Palais, par deux Prelats. Le Pere Tachard étoit suivi du premier Mandarin, qui portoit une cassette de vernis, garnie d'argent, où étoit la Lettre de créance, renfermée dans une assez grande urne d'or, enveloppée d'une piece de brocart à fleurs d'or. Les deux autres Mandarins suivoient immédiatement; l'un portant le présent du Roi de Siam au Pape, couvert de brocart d'or; & l'autre, celui du Ministre, enveloppé de brocart verd. Ils étoient vétus à la mode de leur pays, d'un just'au-corps d'écarlate galoné d'or, avec une veste de damas verd de la Chine, semé de fleurs d'or. Chacun d'eux avoit une ceinture d'or & un poignard au côté, dont le manche étoit d'or

Céremonies de l'audience.

TACHARD. II Voyage. 1683.

massif. Leur bonnet, qu'ils n'ôterent jamais, étoit extrêmement haut, & couvert d'une toile blanche très-fine, avec un cercle d'or massif, large d'environ trois doigts, auquel étoit attaché un petit cordon d'or, qui se lioit sous le menton.

La Garde Suisse avoit été rangée en haie, depuis la porte de la cour jusqu'au haut de l'escalier. Les Cavaliers Allemands de la garde du Pape, bottés & le pistolet à la main, faisoient une haie dans les salles, jusqu'à la chambre de l'audience. Le Pape étoit au fond sur son thrône, ayant à ses côtés huit Cardinaux à trois pas de distance, assis sur des chaises qui s'avançoient en deux lignes vers le milieu de la chambre. C'étoient les Cardinaux Ottoboni, Chigi, Barberin, Azzolini, Altieri, d'Etrées, Colonna, & Cazanata. Le Pere Tachard fut introduit avec les Mandarins, dans le même ordre qu'on vient de représenter. Après avoir fait trois genuflexions, l'une en entrant, l'autre au milieu & la derniere près du thrône de Sa Sainteté, il lui baisa les pieds. Ensuite il commença son discours à genoux, par ces trois mots; Très-Saint Pere : mais il ne les eut pas plutôt prononcés, que le Pape lui ordonna de se lever. Alors

Comment le Pere Tachard harangue le Pape.

étant allé se placer un peu plus bas que les deux derniers Cardinaux, vis-à-vis du Saint Pere, il continua son discours (82).

TACHARD. II Voyage. 1688.

Aussi-tôt qu'il eut fini, les deux Maîtres de cérémonie, qui étoient à genoux à ses côtés, l'avertirent de reprendre la même posture, pour recevoir la réponse du Pape. Mais Sa Sainteté lui fit encore l'honneur de le faire lever. Après le discours du Pape, le Pere Tachard alla prendre la Lettre du Roi de Siam, qu'on avoit déposée sur une table, & la mit entre les mains de Sa Sainteté. Cette Lettre étoit écrite sur une lame d'or très-pur, roulée, d'un demi-pied de largeur, & longue d'environ deux pieds. La Lettre & la boete, qui étoit aussi d'or, pesoient ensemble plus de trois livres. Les Prelats Officiers de la Chambre du Pape, l'ayant reçue du Pere, à qui le Pape l'avoit rendue pour la replier & la remettre dans la boete, l'allerent porter dans le cabinet de Sa Sainteté; tandis que le Pere en laissa la traduction authentique en Langue Portugaise, scellée

(82) On fait grace au Lecteur d'une harangue flateuse, où le Pere Tachard mettoit le Pape au-dessus de tous ses Prédecesseurs, & lui faisoit esperer la conversion de tous les Monarques de l'Orient.

TACHARD. II Voyage. 1683.

du Sceau du Roi, & contresignée du Ministre (83).

Presens du Roi de Siam au Pape.

Après l'avoir mis entre les mains de Sa Sainteté, il alla prendre les presens du Roi de Siam & de son Ministre, qu'il lui presenta successivement. Elle les remit à ses Officiers. Le present du Roi n'étoit qu'une cassette de filigrane d'or, d'un ouvrage fort délicat, & du poids d'environ quatorze marcs. Celui du Ministre consistoit dans une cassette de treize livres d'argent, ouvrage du Japon, ornée de figures & d'oiseaux relevés, dans un grand bassin de filigrane d'argent de la Chine, qui étoit du même poids. Le premier Mandarin étoit debout, tandis que le Pere portoit la cassette qui contenoit le present du Roi de Siam; & les deux autres étoient à genoux à ses côtés. Mais le Pere Tachard ayant supplié Sa Sainteté de leur permettre de s'approcher, pour lui rendre leurs respects, ils s'avancerent vers le thrône. Le premier Mandarin commença seul ses réverences, & les deux autres le suivirent en l'imitant. Ils joignirent d'abord les mains, & les élevant jusqu'au front, ils les abaisserent jusqu'à la poitrine; & s'étant profondement inclinés, ils se mirent à genoux.

Comment les Envoyés Siamois saluent sa Sainteté.

(83) Pages 365 & précedentes.

Ensuite ils se leverent, & faisant deux pas vers le thrône, ils recommencerent trois fois la même céremonie, portant toujours néanmoins leur poignard au côté & leur bonnet en tête, comme on en étoit convenu. Enfin, étant arrivés au pied du thrône, ils se mirent à genoux & se prosternerent, faisant toucher de la pointe de leur bonnet le le bord de la robbe de Sa Sainteté; tandis que le Pere Tachard étoit debout à sa droite. Ils se retirerent en reculant, pour s'aller mettre à genoux un peu plus bas que les deux derniers Cardinaux, & demeurer dans cette posture jusqu'à la fin de l'audience. Alors Sa Sainteté fit approcher le Pere Tachard. Elle lui temoigna particulierement combien elle étoit sensible aux marques de respect d'un Roi infidele & si éloigné. Elle lui demanda des moyens les plus surs & les plus efficaces d'établir le Christianisme dans les Indes Orientales. Après l'audience, il eut l'honneur de baiser encore une fois les pieds du Pape. De-là il descendit avec les Mandarins, dans l'appartement du Cardinal Cibo. Ce premier Ministre de l'Etat ecclésiastique les fit asseoir dans des fauteuils, & les reçut avec des témoignages extraordinaires de considération.

TACHARD. II Voyage. 1688.

Caresses qu'ils reçoivent.

TACHARD. II Voyage. 1688.

Ils furent reconduits à leur logement avec les mêmes céremonies & dans les mêmes carosses, au bruit des trompettes de Sa Sainteté (84).

Leur disposition pour le Christianisme.

Tant de caresses, la vûe des magnifiques Eglises de Rome, & sur-tout la majesté du Service Divin, leur inspirerent une si haute idée de la grandeur du vrai Dieu, au culte duquel on leur disoit que tout cet appareil étoit destiné, qu'ils se sentirent touchés d'une forte inclination pour la Foi Chrétienne. Un des trois vint déclarer au Pere Tachard qu'il vouloit demeurer en France, pour se faire instruire & vivre dans une Loi si sainte. Deux de leurs domestiques lui promirent de recevoir le Baptême, & le prierent de leur accorder une retraite auprès de lui. Mais il ne nous apprend pas quel fut le succès de ces heureuses dispositions (85).

Brefs & presens du Pape.

Sa Sainteté chargea le Pere Tachard de trois Brefs, l'un adressé au Roi de Siam, dans une boete d'or massif; le second, pour son Ministre, le Seigneur Constance, & le troisiéme pour les Mandarins Chrétiens du Tonquin. Les présens pour le Roi furent une medaille d'or, où le portrait du Pape étoit gravé,

(84) Pages 366.
(85) Page 367.

enrichi de deux diamans d'un fort grand prix; un beau cabinet de cryſtal de roche & un admirable tableau de Carle Marate. Pour le Seigneur Conſtance & ſa femme, c'étoient deux chapelets accompagnés de deux medailles d'or. Les Mandarins reçurent chacun deux médailles, l'une d'or & l'autre d'argent. Le Pere Tachard eut un chapelet fort précieux, une médaille d'or, & un Corps ſaint tout entier (86).

TACHARD. II Voyage. 1688.

Les Mandarins, étant partis de Rome, le 7 de Janvier, arriverent le lendemain à Civita-Vecchia, où ils furent reçus par le Gouverneur de la place, à la tête de la garniſon ſous les armes, au bruit du canon des galeres. Le Pere Tachard y arriva le même jour, avec une eſcorte de Gardes à cheval, qu'on avoit envoyée au devant de lui à la diſtance de deux lieues. Il fut reçu par le Gouverneur, à la porte de la Ville; & le jour ſuivant, il s'embarqua, avec les Mandarins, & tous ſes gens, dans deux Navires Maltois, bien armés, qui les porterent en France.

(86) Page 368 & ſuivantes.

VOYAGE

D'OCCUM - CHAMNAM,

De Siam en Portugal.

INTRODUCT. C'EST à l'Auteur de la Relation précedente, qu'on a l'obligation de celle d'*Occum-Chamnam*, un des Mandarins Siamois, avec lesquels il revint en France. Il avoit entendu vanter la singularité de ses avantures. Sa curiosité lui fit desirer de les apprendre de lui-même. Il les écrivit à mesure que le Mandarin les lui racontoit; & dans la suite, ayant eu l'occasion de connoître plusieurs Portugais dignes de foi, qui avoient fait le même voyage avec lui, il trouva dans la conformité de leur témoignage, une parfaite confirmation de ce recit (87). Il atteste d'ailleurs tous ceux qui ont connu ce Seigneur Siamois à Paris, en faveur de son jugement & de sa candeur (88). Cette Relation, dit-il, lui paroît digne de la

(87) La Relation d'Occum-Chamnam, est au second Voyage du Pere Tachard, page 180.
(88) *Ibidem.*

curiosité du Public. On peut se fier au jugement du Pere Tachard.

OCCUM-CHAMNAM. 1684.

Motifs du Voyage.

Le Roi de Portugal ayant envoyé au Roi de Siam une fort célébre ambassade, pour renouveller leurs anciennes alliances & dans d'autres vues, le Monarque Siamois se crut obligé de répondre à cette marque extraordinaire de considération, en faisant partir à son tour trois grands Mandarins, revétus de la qualité de ses Ambassadeurs, & six autres d'un ordre inférieur, avec un assez grand équipage, pour se rendre à la Cour de Portugal. Ils s'embarquerent pour Goa, vers la fin du mois de Mars 1684, sur une Fregate Siamoise, commandée par un Capitaine Portugais. Quoique Goa ne soit pas fort éloigné de Siam, ils employerent plus de cinq mois dans cette route; & soit défaut d'habileté dans les Officiers & les Pilotes, soit opiniâtreté des vents, ils n'y purent arriver qu'aprés le départ de la Flotte Portugaise. Ainsi leur navigation vers l'Europe fut differée d'une année presqu'entiere.

Départ & route jusqu'à Goa.

Ils se virent dans la nécessité de passer onze mois à Goa, pour attendre le retour de la Flotte Portugaise qui devoit revenir d'Europe. Cependant ils trouverent l'intervalle assez court, parce

Occum est forcé de s'arrêter prés d'un an à Goa.

Occum-Chamnam. 1684.

qu'ils l'employerent agréablement. La beauté des édifices qu'ils virent dans cette Ville, fut pour eux un ſpectacle nouveau, qui les ſurprit extraordinairement. Ce grand nombre de Palais, de Monaſteres & de ſomptueuſes Egliſes occupa long-temps leur curioſité. Comme ils n'étoient jamais ſortis de leur pays, ils furent étonnés de voir qu'il y eût dans le monde une plus belle Ville que Siam. Le Vice-Roi les fit loger magnifiquement. Il fournit aux frais de leur ſubſiſtance de la part du Roi de Portugal ; quoiqu'un peu mécontent que le Roi leur Maître ne lui eût point écrit. Ces circonſtances meritent d'autant plus d'être obſervées dans une relation Siamoiſe, que le Pere Tachard la donne pour une traduction exacte, juſques dans les moindres reflexions (89).

Il s'embarque pour l'Europe.

Les Mandarins s'embarquerent enfin pour l'Europe, dans un Vaiſſeau Portugais de cent cinquante hommes d'équipage, & d'environ trente pieces de canon. Outre les Ambaſſadeurs, avec les perſonnes de leur ſuite, il partoit pluſieurs Religieux de divers Ordres, & un grand nombre de paſſagers, Creoles, Indiens & Portugais. On mit à la voile, de la rade de Goa, le 27 de Jan-

(89) Pages 280 & précedentes.

vier 1686. La navigation fut heureuse jusqu'au 27 d'Avril. Mais, à l'exemple du Traducteur d'Occum, c'est dans sa bouche qu'il faut mettre cette intéressante partie de la Relation.

OCCUM-CHAMNAM. 1686.

Recit de son naufrage au Cap des Aiguilles.

Ce jour même, au coucher du Soleil, on avoit fait monter plusieurs Matelots sur les mâts & les vergues du Navire, pour reconnoître la terre qu'on voyoit alors devant nous, un peu à côté sur la droite, & qu'on avoit apperçue depuis trois jours. Sur le rapport des Matelots, & sur d'autres indices, le Capitaine & le Pilote, jugerent que c'étoit le Cap de Bonne-Esperance. On continua la route, dans cette supposition, jusqu'à deux ou trois heures après le Soleil couché, qu'on se crut au de-là des terres qu'on avoit reconnues. Alors changeant de route, on porta un peu plus vers le Nord. Comme le temps étoit clair, & le vent fort frais, le Capitaine, persuadé qu'on avoit doublé le Cap, ne mit personne en sentinelle sur les antennes. Les Matelots de quart veilloient à la vérité; mais c'étoit pour les manœuvres, ou pour se rejouir ensemble, avec tant de confusion, qu'aucun ne s'apperçut & ne se défia même du danger. Je fus le premier qui découvrit la terre. Je ne sçais quel pressen-

OCCUM-CHAMNAM. 1686.

timent du malheur qui nous menaçoit ; m'avoit fait passer une nuit si inquiete, qu'il m'avoit été impossible de fermer l'œil pour dormir. Dans cette agitation, j'étois sorti de ma chambre, & je m'amusois à considerer le Navire, qui sembloit voler sur les eaux. En regardant un peu plus loin, j'apperçus tout d'un coup sur la droite une ombre fort épaisse & peu éloignée de nous. Cette vue m'épouvanta : j'en avertis le Pilote, qui veilloit au gouvernail. Au même instant on cria de l'avant du Vaisseau : „ Terre, terre devant nous. Nous sommes perdus, revirez de bord. “ Le Pilote fit pousser le gouvernail pour changer de route. Nous étions si près du rivage, qu'en revirant, le Navire donna trois coups de sa pouppe sur une roche, & perdit aussi-tôt son mouvement. Ces trois secousses furent très-rudes. On crut le Vaisseau crevé. On courut à la pouppe. Cependant, comme il n'étoit pas encore entré une seule goutte d'eau, l'équipage fut un peu ranimé.

Comment il s'apperçoit du danger.

Efforts inutiles pour soulager le Vaisseau.

On s'efforça de sortir d'un si grand danger en coupant les mâts, & en déchargeant le Vaisseau. Mais on n'en eut pas le temps. Les flots, que le vent poussoit au rivage, y porterent aussi le

bâtiment. Des montagnes d'eau, qui s'alloient rompre ſur les briſans avancés dans la mer, ſoulevoient le Vaiſſeau juſqu'aux nues, & le laiſſoient retomber tout d'un coup ſur les roches, avec tant de viteſſe & d'impétuoſité, qu'il n'y put réſiſter long-temps. On l'entendoit craquer de tous côtés. Les membres ſe détachoient les uns des autres; & l'on voyoit cette groſſe maſſe de bois, s'ébranler, plier & ſe rompre de toutes parts avec un fracas épouvantable. Comme la pouppe avoit touché la premiere, elle fut auſſi la premiere enfoncée. En vain les mâts furent coupés, & les canons jettés à la mer, avec les coffres & tout ce qui tomboit ſous la main, pour ſoulager le corps du bâtiment. Il toucha ſi ſouvent, que s'étant ouvert enfin ſous la Sainte-Barbe, l'eau, qui entroit en abondance, eut bien-tôt gagné le premier pont & rempli la Sainte-Barbe. Elle monta juſqu'à la grande chambre; & peu d'inſtans après, elle étoit à la hauteur de la ceinture ſur le ſecond pont. OCCUM-CHAMNAM. 1686.

A cette vûe, il s'éleva de grands cris. Chacun ſe réfugia ſur l'étage le plus haut du navire, mais avec une confuſion qui augmenta le danger. L'eau con-continuant de monter, nous vimes le Conſternation de l'Equipage.

OCCUM-CHAMNAM. 1686.

vaisseau s'enfoncer insensiblement dans la mer ; jusqu'à ce que la quille ayant atteint le fond, il demeura quelque temps immobile dans cet état.

Il seroit difficile de représenter l'effroi & la consternation qui se répandirent dans tous les esprits, & qui éclaterent par des cris, des sanglots & des hurlemens. Le bruit & le tumulte étoient si horribles, qu'on n'entendoit plus le fracas du Vaisseau, qui se rompoit en mille pieces, ni le bruit des vagues qui se brisoient sur les rochers avec une furie incroyable. Cependant, après s'être livrés à des gemissemens inutiles, ceux qui n'avoient pas encore pris le parti de se jetter à la nage penserent à se sauver par d'autres voies. On fit plusieurs radeaux, des planches & des mâts du Navire. Tous les malheureux à qui la frayeur avoit fait négliger ces précautions, furent engloutis dans les flots, ou écrasés par la violence des vagues, qui les précipitoient sur les rochers du rivage.

Moyens qu'on employe pour se sauver.

Mes craintes furent d'abord aussi vives que celles des autres. Mais lorsqu'on m'eut assuré qu'il y avoit quelque esperance de se sauver, je m'armai de resolution. J'avois deux habits assez propres, que je vétis l'un sur l'autre ; &

m'étant mis ſur quelques planches liées enſemble, je m'efforçai de gagner à la nage le bord de la mer. Notre ſecond Ambaſſadeur, le plus robuſte & le plus habile des trois à nager, étoit deja dans l'eau. Il s'étoit chargé de la lettre du Roi, qu'il portoit attachée à la poignée d'un ſabre dont Sa Majeſté lui avoit fait preſent. Ainſi nous arrivames tous deux à terre, preſqu'en même temps. Plusieurs Portugais s'y étoient deja rendus : mais ils n'avoient fait que changer de peril. Si ceux qui étoient encore dans le vaiſſeau pouvoient être noyés, il n'y avoit pas plus de reſſource à terre contre la faim. Nous étions ſans eau, ſans vin & ſans biſcuit. Le froid d'ailleurs étoit très piquant ; & j'y étois d'autant plus ſenſible, que la nature ne m'y avoit point accoutumé. Je compris qu'il me ſeroit impoſſible d'y reſiſter long-temps. Cette idée me fit prendre la reſolution de retourner le lendemain au Vaiſſeau, pour y prendre des habits plus épais que les miens, & des rafraîchiſſemens. Les Portugais, de quelque rang, avoient été logés ſur le premier pont ; & je m'imaginai que je trouverois dans leurs cabanes des choſes précieuſes, ſur-tout de bonnes proviſions, qui étoient le plus neceſſaire de nos beſoins. Je me

OCCUM-CHAMNAM. 1686.

Occum arrive au rivage ſur une planche.

Il a le courage de retourner au Vaiſſeau.

OCGUM-CHAMNAM. 1686.

remis ſur une eſpece de claie, & je nageai heureuſement juſqu'au Vaiſſeau (90).

Proviſions qu'il en apporte.

Il ne me fut pas difficile d'y aborder, parce qu'il paroiſſoit encore au deſſus de l'eau. Je m'étois flatté d'y trouver de l'or, des pierreries, ou quelque meuble précieux, qui n'eût pas été difficile à porter. Mais, en arrivant, je vis toutes les chambres remplies d'eau, & je ne pus emporter que quelques pieces d'étoffe d'or, avec une petite cave de ſix flaccons de vin & un peu de biſcuit, que je trouvai dans la cabane d'un Pilote; j'attachai ce petit butin ſur la claie; & le pouſſant devant moi, avec beaucoup de peine & de danger, j'arrivai une ſeconde fois au rivage, quoique bien plus fatigué que la premiere.

Ingratitude d'un Portugais.

J'y rencontrai quelques Siamois, qui s'étoient ſauvés nuds. La compaſſion que je reſſentis de leur miſere, en les voyant trembler de froid, m'obligea de leur faire part des étoffes que j'avois apportées du vaiſſeau. Mais craignant que ſi je leur confiois la cave, elle ne durât pas long-temps entre leurs mains, je la donnai à un Portugais, qui m'avoit toujours marqué beaucoup d'ami-

(90) Page 286.

tié;

OCCUM-CHAMNAM. 1686.

tié; à condition néanmoins que nous en partagerions l'usage. Dans cette occasion, je reconnus combien l'amitié est foible contre la nécessité. Cet ami me donna, chaque jour, un demi-verre de vin à boire, pendant les deux ou trois premieres journées; dans l'espérance de trouver une source ou un ruisseau. Mais lorsqu'on se vit pressé de la soif & qu'on craignit de ne pas découvrir d'eau douce pour se desalterer, en vain le pressai-je de me communiquer un secours qu'il tenoit de moi. Il me répondit qu'il ne l'accorderoit pas à son pere. Le biscuit ne put nous servir; parce que l'eau de mer, dont il avoit été trempé, lui donnoit une amertume insupportable (91).

Nombre de ceux qui s'étoient sauvés.

Aussi-tôt que tout le monde se fut rendu à terre, ou du moins que personne ne parut plus sortir du vaisseau, on compta le nombre de ceux qui s'étoient sauvés, & nous nous trouvames environ deux cens personnes, d'où l'on conclut qu'il ne s'en étoit noyé que sept ou huit, pour avoir eu trop d'empressement à se sauver. Quelques Portugais avoient eu la précaution d'emporter des fusils & de la poudre, pour se défendre des Caffres, & pour tuer du gibier dans

(91) Page 288.

Occum-Chamnam. 1686.

les bois. Ces armes nous furent aussi fort utiles à faire du feu, non-seulement pendant toute la durée de notre voyage jusqu'aux habitations Hollandoises, mais sur-tout les deux premieres nuits, que nous passâmes sur le rivage, tout dégoutans de l'eau de la mer. Le froid fut si rigoureux, que si l'on n'eût allumé du feu pour faire secher nos habits, peut-être aurions-nous trouvé tous, dans une prompte mort, le remede de nos peines.

Ils sont exposés à peur de froid.

Le second jour après notre naufrage, nous nous mimes en chemin. Le Capitaine & les Pilotes nous disoient que nous n'étions pas à plus de vingt lieues du Cap de Bonne-Esperance, où les Hollandois avoient une fort nombreuse habitation, & que nous n'avions besoin que d'un jour ou deux pour y arriver. Cette assurance porta la plûpart de ceux qui avoient apporté quelques vivres du Vaisseau à les abandonner, dans l'espoir qu'avec ce fardeau de moins, ils marcheroient plus vite & facilement. Nous entrames ainsi dans les bois, ou plutôt dans les brossailles; car nous vimes peu de grands arbres, dans tout le cours de notre voyage. On marcha tout le jour; & l'on ne s'arrêta que deux fois, pour prendre un peu de repos.

Leur route au travers des bois jusqu'au Cap de Bonne-Esperance.

Comme on n'avoit presque rien apporté pour boire & pour manger, on commença bien-tôt à ressentir les premieres atteintes de la faim & de la soif; surtout après avoir marché avec beaucoup de diligence à l'ardeur du Soleil, dans l'esperance d'arriver le même jour chez les Hollandois. Sur les quatre heures après midi, nous trouvames une grande mare d'eau, qui servit beaucoup à nous soulager. Chacun y but à loisir. Les Portugais furent d'avis de passer le reste du jour & la nuit suivante sur le bord de cet étang. On fit du feu. Ceux qui purent trouver dans l'eau quelques Cancres, les firent rôtir & les mangerent. D'autres, en plus grand nombre, après avoir bû une seconde fois, prirent le parti de se livrer au sommeil; bien plus abbatus par la fatigue d'une si longue marche, que par la faim qui les tourmentoit depuis deux jours qu'ils avoient passés à jeun (92).

OCCUM-CHAM AM. 1686.

Bonheur qu'ils ont de trouver une mare d'eau.

Le lendemain, après avoir bû par précaution pour la soif future, on partit de grand matin. Les Portugais prirent les devans, parce que notre premier Ambassadeur étant d'une foiblesse & d'une langueur qui ne lui permettoient pas de faire beaucoup de dili-

(92) Pages 289 & précedentes.

OCCUM-CHAMNAM. 1686.

Ils se divisent en trois bandes.

gence, nous fumes obligés de nous arrêter avec lui. Mais comme il ne falloit pas perdre les Portugais de vûe, nous primes le parti de nous diviser en trois troupes. La premiere suivoit toujours de vûe les derniers Portugais; & les deux autres, marchant dans la même distance, prenoient garde aux signaux dont on étoit convenu avec la premiere bande, pour avertir lorsque les Portugais s'arrêteroient ou changeroient de route. Nous trouvames quelques petites montagnes, qui nous causerent beaucoup de peine à traverser. Pendant tout le jour, nous ne pumes découvrir qu'un Puits, dont l'eau etoit si jaunâtre qu'il fut impossible d'en boire. Un signal de la premiere troupe ayant fait juger en même tems que les Portugais s'étoient arrêtés, on ne douta pas qu'ils n'eussent rencontré de bonne eau, & cette esperance nous fit doubler le pas. Cependant tous nos efforts ne purent nous y faire mener l'Ambassadeur avant le soir. Nos gens nous declarerent que les Portugais n'avoient pas voulu nous attendre, sous prétexte qu'il n'y auroit aucun avantage pour nous à souffrir la faim & la soif avec eux, & qu'ils nous serviroient plus utilement en se hâtant de marcher, pour se mettre en état de nous

Les Portugais quittent les Siamois.

envoyer des rafraîchiſſemens.

A cette triſte nouvelle, le premier Ambaſſadeur fit aſſembler tous les Siamois qui étoient reſtés près de lui. Il nous dit qu'il ſe ſentoit ſi foible & ſi fatigué, qu'il lui étoit impoſſible de ſuivre les Portugais ; qu'il exhortoit ceux qui ſe portoient bien à faire aſſez de diligence pour les rejoindre : & que les maiſons Hollandoiſes ne pouvant être éloignées, il leur ordonnoit ſeulement de lui envoyer un cheval & une charette, avec quelques vivres, pour le porter au Cap s'il étoit encore en vie. Cette ſeparation nous affligea beaucoup; mais elle étoit néceſſaire. Il n'y eut qu'un jeune homme. âgé d'environ quinze ans, fils d'un Mandarin, qui ne voulut pas quitter l'Ambaſſadeur, dont il étoit fort aimé & pour lequel il avoit auſſi beaucoup d'affection. La reconnoiſſance & l'amitié lui firent prendre la réſolution de mourir ou de ſe ſauver avec lui, ſans autre ſuite qu'un vieux domeſtique, qui ne put ſe reſoudre non plus à quitter ſon Maître.

Triſte état du premier Ambaſſadeur.

Il s'arrête avec un jeune homme qu'il aime.

Le ſecond Ambaſſadeur, un autre Mandarin & moi, nous primes congé de lui, après l'avoir aſſuré de le ſecourir auſſi-tôt que nous en aurions le pouvoir ; & nous nous remimes en chemin

Marche des autres.

Oc-Oum-Chamnam. 1686.

avec nos gens, dans le dessein de suivre les Portugais, tout éloignés qu'ils étoient de nous. Un signal que nos Siamois les plus avancés nous firent du haut d'une montagne, augmenta notre courage & nous fit doubler le pas. Mais nous ne pumes les joindre que vers dix heures du soir. Ils nous dirent que les Portugais étoient encore fort loin ; & nous decouvrimes en effet leur Camp, à quelques feux qu'ils y avoient allumés. L'esperance d'y trouver du-moins de l'eau, soutint notre courage. Après avoir continué de marcher l'espace de deux grandes heures, au travers des bois & des rochers, nous y arrivames avec des peines incroyables. Les Portugais étoient postés sur la croupe d'une grande montagne, après y avoir fait un grand feu, autour duquel ils s'étoient endormis. Chacun demanda d'abord où étoit l'eau. Un Siamois eut l'humanité de m'en apporter, car le ruisseau qu'on avoit découvert étoit assez loin du Camp, & je n'aurois pas eu la force de m'y traîner. Je m'étendis auprès du feu. Le sommeil me prit dans cette posture, jusqu'au lendemain que le froid me reveilla (93).

Ils rejoignent les Portugais.

Je me sentis si affoibli, & pressé

Desespoir de l'Auteur.

(93) Pages 272 & précedentes.

d'une faim si cruelle, qu'ayant souhaité mille fois la mort, je résolus de l'attendre dans le lieu où j'étois couché. Pourquoi l'aller chercher plus loin, avec de nouveaux tourmens ? Mais ce mouvement de desespoir se dissipa bientôt, à la vûe des Siamois & des Portugais, qui n'étant pas moins abbattus que moi, ne laissoient pas de se mettre en chemin pour travailler à la conservation de leur vie. Je ne pus resister à leur exemple. L'exercice de mes jambes me rendit un peu de chaleur. Je devançai même une fois mes compagnons jusqu'au sommet d'une colline, où je trouvai des herbes extrêmement hautes & fort épaisses. La vitesse de ma marche avoit achevé d'épuiser mes forces. Je fus contraint de me coucher sur cette belle verdure, où je m'endormis. A mon reveil, je me sentis les cuisses & les jambes si roides, que je desesperai pouvoir m'en servir. Cette extrémité me fit reprendre la résolution à laquelle j'avois renoncé le matin. J'étois si déterminé à mourir, que j'en attendois le moment avec impatience, comme la fin de mes infortunes. Le sommeil me prit encore dans ces tristes reflexions. Un Mandarin, qui étoit mon ami particulier, & mes valets, qui me

Il se détermine à mourir.

Un ami rappelle son courage.

Occum-Chamnam. 1686.

croyoient égaré, me chercherent assez long temps. Ils me trouverent enfin; & m'ayant reveillé, le Mandarin m'exhorta si vivement à prendre courage, qu'il me fit quitter un lieu où je serois mort infailliblement sans son secours. Nous rejoignimes ensemble les Portugais, qui s'étoient arrêtés près d'une ravine d'eau. La faim, qui les pressoit comme moi, leur fit mettre le feu à des herbes demi seches, pour y chercher quelque lezard ou quelque serpent qu'ils pussent dévorer. Un d'entre eux, ayant trouvé des feuilles sur le bord de l'eau, eut la hardiesse d'en manger, quelque ameres qu'elles fussent, & sentit sa faim appaisée. Il annonça cette nouvelle à toute la troupe, qui n'en mangea pas moins avidement. Nous passames ainsi la nuit (94)

Rencontre de quelques Hottentots.

Le lendemain, qui étoit le cinquieme jour de notre marche; nous partimes de grand matin, persuadés que nous ne pouvions manquer ce jour-là de trouver les habitations Hollandoises. Cette idée renouvella nos forces. Après avoir marché sans interruption jusqu'à midi, nous apperçumes, assez loin de nous, quelques hommes sur une hauteur. Personne ne douta que

(94) Page 293.

nous ne fussions au terme de nos souffrances, & nous nous avançames avec une joie qui ne peut être exprimée. Mais ce sentiment dura peu, & nous fumes bien-tôt détrompés. C'étoient trois ou quatre Hottentots, qui nous ayant découvert les premiers, venoient armés de leurs Zagaies, pour nous reconnoître. Leur crainte parut égale à la nôtre, à la vûe de notre troupe nombreuse & de nos fusils. Cependant nous nous persuadames que leurs Compagnons n'étoient pas éloignés; & nous croyant au moment d'être massacrés par ces barbares, nous primes le parti de les laisser approcher, dans l'idée qu'il valoit mieux finir tout d'un coup une malheureuse vie, que de la prolonger quelques jours, pour la perdre enfin par des tourmens plus cruels que la mort même. Mais lorsqu'ils eurent reconnu d'assez loin que nous étions en plus grand nombre qu'ils ne l'avoient jugé d'abord, ils s'arrêterent pour nous attendre à leur tour; & nous voyant approcher, ils prirent le devant, en nous faisant signe de les suivre, & nous montrant avec le doigt quelques maisons, c'est-à-dire, trois ou quatre miserables cabanes, qui se présentoient sur une colline. Ensuite, lorsque nous fumes

OCCUM-CHAMSAM. 1686.

Ils montrent un de leurs villages.

OCCUM-CHAMNAM. 1686.

au pied de cette colline, ils prirent un petit chemin par lequel ils nous menerent vers un autre village, avec les mêmes signes, pour nous engager à marcher sur leurs traces, quoiqu'ils tournassent souvent la tête & qu'ils parussent nous observer d'un air de défiance.

Conduite de ces barbares.

En arrivant à ce village, qui étoit composé d'une quarantaine de cabanes, couvertes de branches d'arbres, dont les Habitans montoient au nombre de quatre ou cinq cens personnes, leur confiance augmenta jusqu'à s'approcher de nous, & nous considerer à loisir. Ils prirent plaisir à regarder particulierement les Siamois, comme s'ils eussent été frappés de leur habillement. Cette curiosité nous parut bien-tôt importune. Chacun voulut entrer dans leurs cases, pour y chercher quelques alimens ; car tous les signes par lesquels nous leur faisions connoître nos besoins, ne servoient qu'à les faire rire de toutes leurs forces, sans qu'ils parussent nous entendre. Quelques-uns nous repetoient seulement ces deux mots, *Tabac, Pataque.* Je leur offris deux gros diamans que le premier Ambassadeur m'avoit donnés au moment de notre separation, mais cette vûe les toucha

OCCUM-CHAMNAM. 1686.

peu. Enfin, le premier Pilote, qui avoit quelques Pataques, ſeule monnoie qui ſoit connue de ces barbares (95), fut reveillé par le nom; il leur en donna quatre, pour leſquelles ils amenerent un bœuf, qu'ils ne vendent ordinairement aux Hollandois que ſa longueur de Tabac (96). Mais de quel ſecours pouvoit être un bœuf, entre tant d'hommes à demi morts de faim, qui n'avoient vécu depuis ſix jours entiers que de quelques feuilles d'arbres? Le Pilote n'en fit part qu'aux gens de ſa Nation, & à ſes meilleurs amis. Aucun Siamois n'en put obtenir un morceau. Ainſi nous eumes le chagrin de ne recevoir aucun ſoulagement, à la vûe non ſeulement de ceux qui ſatiſfaiſoient leur faim, mais de quantité de beſtiaux qui paiſſoient dans la campagne. Les Portugais ne nous défendoient pas moins de toucher aux troupeaux des Hottentots qu'au bœuf qu'ils avoient fait cuire, & nous menaçoient de nous abandonner à la fureur de ces barbares.

Seule monnoie qu'ils connoiſſent.

Un Mandarin, voyant que les Hottentots refuſoient l'or monnoyé, prit le parti de ſe parer la tête de certains

Comment les Mandarins ſoulagent leur faim.

(95) Page 295.
(96) Page 296.

OCCUM-CHAMNAM. 1686.

ornemens d'or, & parut devant eux dans cet état. Cette nouveauté leur plut. Ils lui donnerent un quartier de mouton pour ces petits ouvrages, qui valoient plus de cent pistoles. Nous mangeames cette viande à demi crue : mais elle ne fit qu'aiguiser notre appetit. J'avois remarqué que les Portugais avoient jetté la peau de leur bœuf, après l'avoir écorché. Ce fut un thrésor pour moi. J'en fis confidence au Mandarin qui m'avoit sauvé de mon propre desespoir. Nous allames chercher cette peau ensemble ; & l'ayant heureusement trouvée, nous la mimes sur le feu pour la faire griller. Elle ne nous servit que pour deux repas ; parce que les autres Siamois nous ayant découvert, il fallut partager avec eux notre bonne fortune. Un Hottentot s'étant arrêté à considerer les boutons d'or de mon habit, je lui fis entendre que s'il vouloit me donner quelque chose à manger, je lui en ferois volontiers présent. Il me témoigna qu'il y consentoit : mais au lieu d'un mouton que j'esperois pour le moins, il ne m'apporta qu'un peu de lait, dont il fallut paroître content.

Leurs allarmes dans le village des Hottentots.

Nous passames la nuit dans ce lieu, près d'un grand feu qu'on avoit allumé devant les cases des Hottentots. Ces bar-

bares ne firent que danſer & pouſſer des cris juſqu'au jour ; ce qui nous obligea de renoncer au ſommeil, pour nous tenir inceſſamment ſur nos gardes. Nous partimes le matin ; & prenant le chemin de la mer, nous arrivames au rivage vers midi. Les moules que nous trouvames le long des rochers, nous firent un charmant feſtin. Après nous en être raſſaſiés, chacun eut ſoin d'en faire ſa proviſion pour le ſoir. Mais il falloit rentrer dans les bois pour y chercher de l'eau. Nous n'en pumes trouver qu'à la fin du jour. Encore n'étoit-ce qu'un filet d'eau fort ſale. Mais perſonne ne ſe donna le temps de la laiſſer repoſer pour en boire. On campa ſur le bord du ruiſſeau, avec la précaution de faire la garde toute la nuit, dans la crainte des Caffres, dont on ſoupçonnoit les intentions (97).

OCCUM-CHAMNAM. 1686.

Le jour ſuivant, nous nous trouvames au pied d'une haute montagne qu'il fallut traverſer avec une étrange fatigue. La faim nous preſſa plus que jamais, & rien ne s'offroit pour l'appaiſer. Du ſommet de la montagne, nous vimes ſur un coteau des herbes aſſez vertes & quelques fleurs. On y courut. On ſe mit à manger les moins

Ils ſe remettent en marche.

(97) *Ibidem.*

OCCUM-CHAMNAM, 1686.

ameres. Mais ce qui appaisoit notre faim, augmenta notre soif, jusqu'à nous causer un tourment qu'il faut avoir éprouvé pour le comprendre. Cependant, nous ne trouvames de l'eau que bien avant dans la nuit, au pied de la même montagne. Lorsque tout le monde y fut rassemblé, on tint conseil; & d'un commun accord, on prit la résolution de ne plus s'enfoncer dans les terres, comme on avoit fait jusqu'alors pour abréger le chemin. Le Capitaine & les Pilotes reconnoissoient qu'ils s'étoient trompés. Ne pouvant plus cacher leur erreur, ils avouoient qu'ils étoient incertains, & du lieu que nous cherchions, & du chemin qu'il falloit tenir, & du temps dont nous avions besoin pour y arriver. D'ailleurs, on étoit sûr, en suivant la Côte, de trouver des moules, & d'autres coquillages, qui étoient du-moins une ressource continuelle contre la faim. Enfin, comme la plûpart des rivieres, des ruisseaux & des fontaines ont leur cours vers la mer, nous pouvions esperer d'avoir moins à souffrir de la soif.

Erreur du Capitaine & des Pilotes.

Fausse esperance qui augmente leur misere.

A la pointe du jour, nous reprimes le chemin du rivage, où nous arrivames deux heures avant midi. On découvrit d'abord une grande plage, ter-

minée par une grosse montagne, qui s'avançoit fort loin dans la mer. Cette vûe rejouit tout le monde, parce que les Pilotes assurerent que c'étoit le Cap de Bonne-Esperance. Une si douce nouvelle ranima tellement nos forces, que sans nous reposer un moment, nous continuames de marcher jusqu'à la nuit. Mais après avoir fait cinq ou six lieues, on reconnut que ce n'étoit pas le Cap qu'on avoit esperé. De mortels regrets succederent à l'esperance. On se consola un peu néanmoins, sur le recit d'un Matelot, qui ayant été à la découverte une heure avant le coucher du soleil, rapporta qu'il avoit trouvé à peu de distance une petite Isle presque couverte de moules, avec une fort bonne source d'eau. On se hâta de s'y rendre, pour y passer la nuit; & le lendemain, on se trouva si bien du rafraîchissement qu'on s'y étoit procuré, qu'on prit le parti d'y demeurer tout le jour & la nuit suivante. Ce jour nous delassa beaucoup, & l'abondance de la nourriture y remit un peu nos forces. Le soir, nous étant assemblés, suivant notre coutume, un peu à l'écart des Portugais, nous fumes surpris de voir manquer un de nos Mandarins. On le chercha de tous côtés, on l'appella par

OCCUM-CHAMNAM. 1686.

Mort funeste de deux Mandarins.

Occum-Chamnam. 1686.

des cris ; mais ces ſoins furent inutiles. Ses forces l'avoient abandonné en chemin. L'extrême averſion qu'il avoit pour les herbes & pour les fleurs, que les autres mangeoient du-moins ſans dégoût, ne lui avoit pas permis d'en porter même à la bouche. Il étoit mort de faim & de foibleſſe, ſans pouvoir ſe faire entendre & ſans être apperçu de perſonne. Quatre jours auparavant, un autre Mandarin avoit eu le même ſort. Il faut que la miſere endurciſſe beaucoup le cœur. En tout autre temps, la mort d'un ami m'eût cauſé une vive affliction ; mais dans cette occaſion je n'y fus preſque pas ſenſible.

Invention pour porter de l'eau.

Pendant le jour & les deux nuits que nous paſſames dans l'Iſle, on remarqua certains arbres ſecs & aſſez gros, qui étoient percés par les deux bouts. La ſoif, qui nous avoit paru juſqu'alors un tourment ſi cruel, nous inſpira le moyen d'en tirer quelque utilité. Chacun ſe pourvut d'un de ces longs tubes ; & l'ayant bien fermé par le bas, on le remplit d'eau pour la proviſion du jour. Dans l'incertitude de la ſituation du Cap de Bonne-Eſperance, les Pilotes propoſerent de monter ſur celui que nous avions devant nous. Du ſommet, on pouvoit eſperer de découvrir l'objet de

nos recherches. Cette idée plut à tout le monde. On eut besoin de beaucoup d'efforts, pour grimper sur une hauteur escarpée; & pendant tout le jour, on ne vécut que d'herbes & de fleurs, qui s'y trouvoient en differens lieux. Vers le soir, en descendant de cette montagne, d'où nous avions eu le chagrin de ne pas appercevoir ce que nous cherchions, nous découvrimes à une demi-lieue de nous une troupe d'Elephans, qui paissoient dans une vaste campagne, mais qui n'étoient pas d'une grandeur extraordinaire. On passa la nuit sur le rivage, au pied de la montagne. Le soleil n'étant point encore couché, on se repandit de tous côtés, sans rien trouver qui pût servir d'aliment. De tous les Siamois, je fus le seul à qui le hazard offrit de quoi souper. J'avois cherché des herbes ou des fleurs; & n'en ayant trouvé que de fort ameres, je m'en retournois, après m'être inutilement fatigué; lorsque j'apperçus un serpent, fort menu à la verité, mais assez long. Je le poursuivis dans sa fuite, & je le tuai d'un coup de poignard. Nous le mimes au feu, sans autre précaution, & nous le mangeames tout entier, sans excepter la peau, la tête & les os. Il nous parut

OCCUM-CHAMNAM. 1686.

Troupe d'Elephans.

L'Auteur tue un serpent & le mange tout entier.

CHINE. GERBILLON. 1696.

de fort bon goût. Après cet étrange festin, nous remarquames qu'il nous manquoit un de nos trois Interpretes. On décampa, le lendemain, un peu plus tard qu'à l'ordinaire. Il s'étoit élevé à la pointe du jour, un gros brouillard, qui avoit obscurci tout l'horizon. A peine eumes-nous fait un quart de lieue, que nous fumes incommodés d'un vent très froid, & le plus impetueux que j'eusse éprouvé de ma vie. Peut être l'affoiblissement de nos forces nous le faisoit-il trouver plus violent qu'il n'étoit en effet; mais ne pouvant mettre un pied devant l'autre, nous fumes obligés, pour avancer un peu vers notre terme, d'aller successivement à droite & à gauche, comme on louvoie sur mer. Vers deux heures après midi, le vent nous amena une grosse pluie, qui dura jusqu'au soir. Elle étoit si épaisse & si pesante, que dans l'impossibilité de marcher, les uns se mirent à l'abri sous quelques arbres secs, d'autres allerent se cacher dans le creux des rochers, & ceux qui ne trouverent aucun azyle s'appuyerent le dos contre la hauteur d'un ravine, en se pressant les uns les autres pour s'échauffer un peu, & pour resister à la violence de l'orage. La description de nos peines surpasse ici

Vent terrible.

Pluie qui l'est encore plus.

toute expreſſion. Quoique nous euſſions paſſé le jour ſans manger, & que nous n'euſſions bû que de l'eau de pluie, la faim nous parut le moindre de nos maux, lorſqu'à l'arrivée de la nuit, tremblans de laſſitude & de froid, il nous fut impoſſible de fermer l'œil & même de nous coucher, pour prendre un peu de repos.

Les Siamois ſont abandonnés des Portugais.

Auſſi nous crumes-nous délivrés de la moitié de notre miſere, en voyant paroître le jour. L'engourdiſſement, la foibleſſe & les autres maux qui nous reſtoient d'une ſi fâcheuſe nuit ne nous empêcherent pas de tourner nos premiers ſoins à rejoindre les Portugais. Mais quels furent notre étonnement & notre triſteſſe de ne les plus appercevoir? En vain nos yeux les chercherent de tous côtés. Non ſeulement nous n'en découvrimes pas un ſeul, mais il nous fut impoſſible de juger quel chemin ils avoient pris. Dans ce cruel moment, tous les maux que nous avions eſſuyés juſqu'alors, la faim, la ſoif, la laſſitude, & la douleur, ſe réunirent devant nous pour nous accabler. La rage & le deſeſpoir ſe ſaiſirent de notre cœur. Nous nous regardions les uns les autres, étonnés, à demi-morts, dans un profond ſilence & ſans aucun ſenti-

Leur conſternation.

OCCUM-CHAMNAM. 1686.

ment. Le ſecond Ambaſſadeur fut le premier qui reprit courage. Il nous aſſembla tous, pour délibérer ſur notre ſort. Après nous avoir repréſenté que les Portugais ne pouvoient nous avoir abandonnés ſans de fortes raiſons, & que nous avions été obligés nous-mêmes de laiſſer notre premier Ambaſſadeur derriere nous, dans une affreuſe ſolitude, il nous fit conſiderer que le ſecours que nous avions tiré d'eux ne meritoit pas d'être regretté; & que nous pouvions continuer de ſuivre les côtes, ſuivant la réſolution que nous avions priſe de concert. » Il n'y a qu'une » ſeule choſe, nous dit-il, que nous » devons préferer à tout le reſte, & qui » m'empêcheroit de ſentir mon mal» heur ſi j'avois l'eſprit tranquille ſur » ce point. Vous êtes tous témoins du » profond reſpect que j'ai toujours eu » pour la lettre du grand Roi dont nous » ſommes les Sujets. Mon premier ſoin, » dans notre naufrage, fut de la ſau» ver. Je ne puis même attribuer ma » conſervation qu'à la bonne fortune » qui accompagne toujourſce qui ap» partient à notre Maître. Vous avez » vu avec quelle circonſpection je l'ai » portée. Quand nous avons paſſé la » nuit ſur des montagnes, je l'ai tou-

Diſcours d'un Mandarin qui releve leur courage.

Extrême reſpect des Siamois pour les lettres de leur Roi.

» jours placée au sommet, ou du moins, » au-dessus de notre troupe ; & me mettant un peu plus bas, je me suis tenu » dans une distance convenable pour la » garder. Quand nous nous sommes » arrêtés dans les plaines, je l'ai toujours » attachée à la cime de quelque arbre. » Pendant le chemin, je l'ai portée sur » mes épaules, aussi long tems que je » l'ai pû ; & je ne l'ai confiée à d'autres, qu'après l'épuisement de mes » forces. Dans le doute où je suis si je » pourrai vous suivre long tems, j'ordonne de la part du grand Roi notre » Maître, au troisieme Ambassadeur, » qui en usera de même à l'égard du » premier Mandarin s'il meurt avant » lui, de prendre après ma mort les » mêmes soins de cette auguste lettre. » Si, par le dernier des malheurs, aucun de nous ne pouvoit arriver au » Cap de Bonne-Esperance, celui qui » en sera chargé le dernier, ne manquera point de l'enterrer avant que » de mourir, sur une montagne, ou » dans le lieu le plus élevé qu'il pourra trouver ; afin qu'ayant mis ce précieux dépôt à couvert d'insulte, il » meure prosterné dans le même lieu, » avec autant de respect, en mourant, » que nous en devons au Roi, pendant

OCCUM-CHAMNAM. 1686.

OCCUM-CHAMNAM. 1686.

» notre vie. Voilà ce que j'avois à vous » recommander. Après cette explication, reprenons courage, ne nous séparons jamais, allons à petites journées; la fortune du grand Roi, notre » Maître, nous protegera toujours.

Ils s'efforcent de retrouver les Portugais.

Ce discours nous remplit de résolution. Cependant, au lieu de nous attacher à suivre les côtes, on convint qu'il falloit tenter de rejoindre les Portugais, & prendre le chemin qu'on pouvoit juger qu'ils avoient suivi. Nous avions devant nous une grande montagne, & sur la droite, un peu à côté, quelques petites collines. Nous nous persuadâmes aisément que fatigués comme ils étoient, ils n'auroient pas choisi les plus rudes passages, quoiqu'ils fussent les plus droits. On prit par la premiere colline. Cette journée me coûta d'étranges douleurs. Non seulement la nuit précedente m'avoit rendu les jambes roides & engourdies, mais elles commencerent à s'enfler avec tout mon corps. Quelques jours après, il me sortit de tout le corps, sur-tout des jambes, une eau blanchâtre & pleine d'écume. Nous marchions fort vîte; ou du moins, il nous sembloit que nous faisions beaucoup de diligence, quoiqu'en effet nous fissions peu de chemin. Vers midi, nous

arrivames fort las au bord d'une riviere, qui pouvoit avoir ſoixante pieds de large, & ſept ou huit de profondeur. Nous doutames ſi les Portugais l'avoient paſſée, parce que ſans avoir beaucoup de largeur elle étoit extrêmement rapide. Quelques Siamois eſſayerent de la traverſer; mais le courant étoit ſi impetueux qu'ils retournerent ſur leurs pas dans la crainte d'être emportés. Cependant on réſolut de tenter encore une fois le paſſage; & pour le faire avec moins de peril, on s'aviſa de lier enſemble toutes les écharpes de la troupe, dont un Mandarin fort robuſte entreprit d'attacher un bout au tronc d'un arbre qu'on voyoit de l'autre côté de la riviere, dans l'eſperance qu'à la faveur de cette eſpece de chaîne, chacun pourroit paſſer ſucceſſivement. Mais à peine le Mandarin fut-il au milieu de la riviere, que ne pouvant reſiſter au cours de l'eau, il fut obligé de quitter le bout des écharpes, pour nager vers l'autre bord; & malgré toute ſon adreſſe, il fut jetté contre une pointe de terre, qui le bleſſa dans pluſieurs endroits du corps. Il prit le parti de remonter à pied le long du rivage, pour crier, vis-à-vis de nous, qu'il n'étoit pas vraiſemblable que les Portugais euſſent pris cette rou-

OCCUM-CHAMCHAM. 1686.

Riviere qu'ils veulent traverser.

OCCUM-CHAMNAM. 1686.

te. On lui dit de nous rejoindre; ce ce qu'il ne put exécuter qu'en remontant bien haut, pour se mettre à la nage.

Ils en suivent les rives.

Nous conclumes que les Portugais avoient suivi le bord où nous étions, & l'on prit le même chemin. Un bas déchiré, qu'on trouva une demi-lieue plus loin, nous confirma dans cette opinion. Après des peines infinies, nous arrivames au bas d'une montagne, qui étoit creusée par le pied; comme si la nature en eût voulu faire un logement pour les passans. Il y avoit assez d'espace pour nous y loger tous ensemble. Nous y passames une nuit très froide, & par consequent très douloureuse. Depuis quelques jours que mes jambes & mes pieds s'étoient enflés, je ne pouvois porter de souliers ni de bas. Cette incommodité s'accrut tellement, qu'en m'éveillant le matin, je remarquai sous moi la terre couverte d'eau & d'écume, qui étoient sorties de mes pieds. Cependant je trouvai des forces pour partir.

Ils trouvent quelques traces des Portugais.

Pendant tout le jour, nous continuames de suivre les bords de la Riviere, impatiens de trouver les Portugais, que nous ne pouvions croire éloignés. Nous trouvions, par intervalles, des traces de

Occum-Chamnam. 1686.

de leur marche. A quelque diſtance de la caverne où nous avions couché, un de nos gens apperçut un peu à l'écart, un fuſil avec une boete à poudre, qu'un Portugais avoit apparemment laiſſés, dans l'impuiſſance de les porter plus loin. Cette rencontre nous fut d'une extrême utilité. Depuis que nous ſuivions la riviere, nous n'avions trouvé aucune eſpece de nourriture, & nous étions à demi mortsde faim. On fit auſſi-tôt du feu. Pour moi, qui n'avois plus d'uſage à faire de mes ſouliers, & qui étois même embarraſſé de cet inutile fardeau, j'en ſeparai toutes les pieces, que je fis griller; & nous les mangeames avidement. On eſſaya de manger le chapeau d'un de nos valets, après l'avoir fait griller long-tems; mais il fut impoſſible de le mâcher, il falloit en faire cuire les pieces juſqu'à les mettre en cendre; & dans cet état, elles étoient ſi ameres & ſi dégoutantes qu'elles révoltoient l'eſtomac.

Mort d'un des Interpretes Siamois.

Après avoir repris notre route, nous trouvames encore, au pied d'un coteau, une preuve bien ſenſible que les Portugais ſuivoient comme nous le bord de la riviere. Ce fut le corps d'un de nos Interpretes, qui s'étoit joint à leur troupe, & qui étoit mort en chemin. Il

OCCUM-CHAMNAM. 1686.

avoit les genoux en terre, & les mains, la tête & le reste du corps appuyés sur le revers d'un petit côteau. Les deux Interpretes qui nous restoient, étant Metifs, c'est-à-dire, nés de Peres Européens & de Meres Siamoises, n'avoient pas voulu se separer des Portugais & nous avoient abandonnés avec eux. Nous jugeames que celui-ci étoit mort de froid. Le côteau étoit couvert d'une si belle verdure, que chacun y fit une petite provision d'herbes & de feuilles les moins ameres, pour le repas du soir. L'idée que les Portugais étoient trop loin devant nous, & que nous nous fatiguions inutilement pour les rejoindre, commençoit à nous faire regretter d'avoir quitté la petite Isle où nous avions trouvé de l'eau excellente & quantité de moules. Mais le chagrin & les murmures augmenterent beaucoup, dans le lieu où nous devions passer la nuit. Il n'y avoit que deux chemins à prendre, tous deux fort difficiles; & rien ne pouvoit servir à nous faire distinguer lequel des deux les Portugais avoient suivi. D'un côté, on voyoit une montagne très rude, & de l'autre un marecage, coupé de divers canaux que la riviere formoit naturellement, & qui, dans plusieurs endroits, inondoient

Murmures de la troupe.

une partie de la campagne. On ne pouvoit se persuader que les Portugais eussent traversé la montagne. Il n'y avoit pas plus d'apparence qu'ils fussent entrés dans le marais, qui nous paroissoit presqu'entierement inondé, & qui n'offroit d'ailleurs aucun vestige d'hommes. Nous déliberames une partie de la nuit s'il falloit passer outre, ou retourner sur nos pas. La difficulté de choisir entre les deux routes, parut si difficile à surmonter, que tout le monde fut d'avis de ne pas aller plus loin. Il paroissoit impossible de traverser le marais, sans se mettre en danger d'y perir mille fois; & passer sur la montagne, c'étoit s'exposer à mourir de soif, parce qu'il n'y avoit aucune apparence d'y trouver de l'eau, & qu'il ne falloit pas moins de deux jours pour la traverser. On conclut de retourner à la petite Isle qu'on regrettoit d'avoir quittée; d'y attendre pendant quelques jours des nouvelles de la troupe Portugaise; & si nous n'en recevions aucune lorsque nous aurions consumé les rafraîchissemens, d'aller trouver volontairement les Hottentots, & de nous offrir à leur servir d'Esclaves, pour garder leurs troupeaux. Cette condition nous paroissoit plus douce que le malheureux état où nous ge-

Occum. Chamnam. 1686.

Elle retourne sur ses pas.

OCCUM-CHAMNAM. 1686.

Leur joie, en arrivant à l'Isle aux Moules.

missions depuis si long temps.

Après la résolution du conseil, il nous tarda que le jour fût venu pour nous remettre en marche. Nous retournames sur nos pas avec tant de courage, dans le desir de revoir l'Isle desirée, & d'y soulager la faim qui nous devenoit chaque jour plus insupportable, que nous y arrivames le troisieme jour. Nous sentimes des transports de joye à la vûe d'un lieu si agréable. Chacun s'efforça d'y entrer le premier. Mais la diligence des plus ardens fut inutile, parce que la marée en avoit fermé le passage. Cette Isle, à parler proprement, n'étoit qu'un rocher assez élevé, de figure ronde, & d'environ cent pas de circuit dans la haute mer; mais qui s'aggrandissoit lorsque la mer commençoit à se retirer, & qui se trouvoit environé alors de quantité de petites roches, qu'on découvroit sur le sable. Nous attendimes impatiemment le départ de la marée, qui nous rendit enfin la liberté du passage. Chacun s'empressa de prendre des moules. Après en avoir amassé suffisamment pour toute la journée, nous en mangions une partie, & nous exposions l'autre au soleil, ou nous la faisions cuire au feu pour le soir. Toutes les côtes voisines étoient

Le bois leur manque.

ſi déſertes & ſi arides, qu'il ne s'y trouvoit qu'un petit nombre d'arbres ſecs, pour allumer du feu. Nous ne pouvions vivre neanmoins ſans ce ſecours ; car à peine étions-nous endormis, que le froid & l'humidité nous reveilloient. Le bois nous manquant bien-tôt ſur le rivage, quelques-uns en allerent chercher plus loin dans les terres. Mais les environs n'étoient que de déſerts couverts de ſable, & pleins de rochers eſcarpés, ſans arbres, ſans aucune verdure. On trouva beaucoup de fiente d'Elephans, qui ſervit deux ou trois jours à l'entretien de notre feu. Enfin ce dernier ſecours nous ayant auſſi manqué, la rigueur du froid nous fit abandonner un lieu qui nous avoit fourni pendant ſix jours des rafraîchiſſemens ſi néceſſaires à nos beſoins. Nous primes le parti de chercher les Hottentots, pour nous abandonner à la diſcretion des plus barbares de tous les hommes. Mais à quoi ne nous ſerions-nous pas expoſés, pour ſauver une vie qui nous avoit deja couté ſi cher ?

OCCUM-CHAMNAM. 1686.

Ils prennent la réſolution de s'abandonner aux Hottentots.

Nous partimes, en regrettant amerement les moules & l'eau douce que nous laiſſions dans l'Iſle. Ce qui avoit achevé de nous déterminer, c'étoit l'idée que les Portugais ne nous donnant

Motifs qui les obligent de quitter l'Iſle.

OCCUM-CHAMNAM. 1686.

point de leurs nouvelles, ils devoient être morts en chemin, ou qu'ils nous croyoient morts nous-mêmes, ou que les gens qu'ils avoient envoyés au devant de nous ne viendroient pas nous déterrer dans cette Isle écartée. Avant que de nous mettre en marche, chacun fit, suivant ses forces, un provision d'eau douce & de moules. On alla passer la nuit au bord d'un étang d'eau salée, fort près d'une montagne où nous avions deja campé. Il fut heureux pour nous d'avoir apporté de l'eau & des vivres, car nous ne découvrimes rien qui fût propre à servir d'aliment. Dès la pointe du jour, chacun se mit à chercher un peu d'herbes ou quelques feuilles d'arbres. Nous voulions conserver le reste de nos moules, pour des occasions plus pressantes. Quelques-uns descendirent dans le Lac, pour y trouver quelques poissons : mais ce n'étoit qu'un amas d'eau salée & bourbeuse.

Rencontre de trois Hottentots.

Tandis que nous étions ainsi dispersés, ceux qui n'étoient pas éloignés du Lac apperçurent trois Hottentots, qui venoient droit vers eux. Un signe dont on étoit convenu nous rassembla aussitôt, & nous attendimes ces trois hommes, qui marchoient à grands pas pour nous joindre. Dès qu'ils se furent ap-

prochés, nous reconnumes aux pipes dont ils se servoient, qu'ils avoient quelque commerce avec les Européens. La difficulté de part & d'autre, fut d'abord à nous faire entendre. Ils nous faisoient des signes de leurs mains, en élevant six doigts, & criant de toutes leurs forces, *Hollanda, Hollanda.* Quelques uns de nos Siamois les prirent pour des Emissaires de ceux que nous avions deja rencontrés, & qui nous cherchoient peut-être pour nous massacrer. D'autres croyoient entendre, par leurs signes, que le Cap de Bonne-Esperance n'étoit éloigné que de six journées. Après un peu de déliberation, nous nous déterminames à suivre ces guides, dans quelque lieu qu'ils voulussent nous mener, par la seule raison qu'il ne pouvoit nous arriver rien de pire que ce que nous avions deja souffert, & que la mort même étoit le remede de tant de malheurs qui nous rendoient la vie insupportable. Cependant nous cessames bien-tôt de prendre ces Hottentots pour des Espions, en reconnoissant qu'ils n'étoient pas si simples, que les premiers, & qu'ils avoient quelque liaison avec les Européens. Ils avoient apporté un quartier de mouton, que la faim nous obligea de leur demander.

Ce qu'on croit entendre par leurs signes.

OCCUM-CHAMNAM. 1686.

Secours que les Siamois tirent d'eux.

Ils nous firent connoître que nous l'obtiendrions pour de l'argent ; & jugeant par nos ſignes que nous n'en avions pas, ils nous témoignerent qu'ils accepteroient nos boutons, qui étoient d'or & d'argent. Je leur en donnai ſix d'or : ils m'abandonnerent auſſi-tôt le quartier de mouton, que je fis griller, & que je partageai enſuite avec mes Compagnons.

Sept Siamois abandonnés de leurs Compagnons.

Ces guides inconnus nous preſſoient fort de les ſuivre. Ils marchoient quelque temps devant nous ; & notre lenteur paroiſſant leur cauſer de l'impatience, ils revenoient à nous pour nous exciter. Nous avions quitté l'Etang vers midi. Ils nous menerent camper au pied d'une hauteur. Le chemin avoit été fort rude. De quinze que nous étions encore, ſept ſe trouverent ſi accablés de miſere & de fatigue, que le lendemain, lorſqu'il nous fallut partir, il leur fut impoſſible de faire uſage de leurs jambes. Nous tinmes conſeil ſur ce triſte incident. On réſolut de laiſſer dans ce lieu les plus foibles, avec une partie des moules ſeches qui nous reſtoient ; en les aſſurant que notre premier ſoin, ſi nous avions le bonheur de trouver une habitation Hollandoiſe, ſeroit de leur envoyer des voitures

OCCUM-CHAMNAM. 1686.

commodes. Quelque dure que leur parût cette ſeparation, la néceſſité les força d'y conſentir. A la verité, nous étions tous dans un miſerable état; il n'y avoit pas un de nous qui n'eût le corps, ſur-tout les cuiſſes & les pieds, extraordinarement enflés : mais les malheureux que nous abandonnions étoient ſi défigurés qu'ils faiſoient peur. Nous emportames un regret fort amer de quitter ces chers Compagnons, dans l'incertitude de les revoir jamais : mais ils ne pouvoient recevoir de nous aucun ſoulagement, quand nous aurions pris le parti de mourir avec eux. Après nous être dit un triſte adieu, nous recommençames à marcher, pour ſuivre nos guides, qui nous avoient éveillés de fort grand matin. Comme j'étois toujours un des plus diligens, je fus témoin d'un ſpectacle fort deſagréable, auquel je ne m'arrête ici que pour faire connoître la ſaleté de cette barbare Nation. Après avoir fait du feu, pour ſe chauffer à la fin d'une nuit très froide, ils prirent des charbons éteints, & les ayant mis dans un trou, qu'ils creuſerent exprès, ils urinerent deſſus, ils broyerent tout enſemble, & s'en frotterent long-temps le viſage & tout le corps. Après cette cerémonie, ils vin-

Exemple de la ſaleté des Hottentots.

Occum-Chamnam. 1686.

rent se présenter devant nous, fort chagrins de nous voir moins prompts qu'eux. Enfin, la patience parut leur manquer. Ils tinrent conseil entr'eux, pendant quelques momens. Deux se détacherent, & prirent le devant avec beaucoup de diligence. Le troisieme demeura près de nous, sans s'écarter jamais, & s'arrêtoit même à chaque occasion, aussi long-temps que nous paroissions le desirer.

Reste de la marche & ses difficultés.

Nous employames six jours entiers à le suivre, avec une fatigue & des peines, qui nous semblerent beaucoup plus insupportables que les précedentes. Il falloit incessamment monter & descendre par des lieux dont la seule vûe nous effrayoit. Notre guide, accoutumé à grimper sur les hauteurs les plus escarpées, avoit peine lui-même à se soutenir dans plusieurs passages. Quelques Siamois lui voyant prendre le chemin d'une montagne si rude qu'ils la croyoient inaccessible, formerent la résolution de l'assommer, dans l'idée qu'il ne nous y menoit que pour nous faire perir. Le second Ambassadeur leur fit honte de ce cruel dessein. Il leur représenta que ce pauvre Hottentot nous servoit sans y être obligé, & que dans notre situation, l'ingratitude seroit le

Humanité d'un des Ambassadeurs Siamois.

plus horrible de tous les crimes. Comme les difficultés, qui étonnent à la premiere vûe, s'applanissent lorsqu'on les envisage de près, ces mêmes lieux, qui nous sembloient si dangereux dans l'éloignement, prenoient une autre face à mesure que nous avançions, & les pentes devenoient plus faciles. Enfin, malgré tous nos maux, la lassitude, la faim & la soif, il n'y avoit pas d'obstacles que notre courage ne nous fît surmonter.

OCCUM-CHAMNAM. 1686.

Pendant ce temps-là, nous ne vivions que de nos moules sechées au soleil, & nous les menagions soigneusement. On se croyoit heureux de rencontrer certains petits arbres verds, dont les feuilles avoient une aigreur appetissante & servoient d'assaisonnement à nos moules. Les grenouilles vertes nous paroissoient aussi d'un fort bon goût. Nous en trouvions souvent, sur-tout dans les lieux couverts de verdure. Les sauterelles nous plaisoient moins. Mais l'insecte qui nous parut le plus agréable étoit une espece de grosse mouche, ou de hanneton fort noir, qui ne se trouve & qui ne vit que dans l'ordure. Nous en trouvames beaucoup sur la fiente des Elephans. L'unique préparation qu'on apportoit, pour les manger,

Alimens que les deserts d'Afrique offrent aux miserables.

OCCUM-CHAMNAM. 1686.

c'étoit de les faire griller au feu. Je ne ferai pas difficulté d'avouer que je leur trouvois un goût merveilleux. Ces connoissances peuvent être utiles à ceux qui auront le malheur de se trouver reduits aux mêmes extrémités (98).

Rencontre de deux Hollandois, qui venoient au-devant des Siamois.

Enfin, le trente-unieme jour de notre marche, & le sixieme après l'heureuse rencontre des Hottentots, en descendant une colline, vers six heures du matin, nous apperçumes quatre personnes sur le sommet d'une très haute montagne qui étoit devant nous & que nous devions traverser. On les prit d'abord pour des Hottentots, parce que l'éloignement ne permettoit pas de les distinguer, & qu'il ne pouvoit pas nous venir à l'esprit que ces deserts eussent d'autres creatures humaines à nous offrir. Comme ils venoient à nous & que nous marchions vers eux, nous fumes bien-tôt agréablement détrompés. Il nous fut aisé de reconnoître deux Hollandois, avec les deux Hottentots qui nous avoient quittés en chemin. Le transport de notre joie fut proportioné à toutes les peintures qu'on a lûes de notre misere. Ce sentiment augmenta lorsque nos Libérateurs se

(98) Pages 321 & précedentes.

furent approchés. Ils commencerent par nous demander si nous étions Siamois, & où étoient les Ambassadeurs du Roi notre Maître. On les leur montra. Ils leur firent beaucoup de civilités; après quoi, nous ayant invités à nous asseoir, ils firent approcher les deux Caffres qui les accompagnoient, chargés de quelques rafraîchissemens qu'ils nous avoient apportés. A la vûe du pain frais, de la viande cuite & du vin, nous ne pumes modérer les mouvemens de notre reconnoissance. Les uns se jettoient aux pieds des Hollandois & leur embrassoient les genoux. D'autres les nommoient leurs peres, leurs libérateurs. Pour moi, je fus si penetré de cette faveur inestimable, que dans le sentiment qui m'agitoit, je voulus leur faire voir, sur le champ, le prix que j'attachois à leurs genereux soins. Notre premier Ambassadeur, en nous ordonnant de le laisser derriere nous & d'aller lui chercher quelque voiture, s'étoit défait de plusieurs pierreries que le Roi, notre Maître, lui avoit confiées pour en faire divers présens. Il m'avoit donné cinq gros diamans, enchassés dans autant de bagues d'or. Je fis present d'une de ces bagues à chacun des deux Hollandois, pour les re-

Transports naturels de reconnoissance.

OCCUM-CHAMNAM. 1686.

mercier de la vie dont je croyois leur avoir obligation.

Les secours augmentent la foiblesse des Siamois.

Mais ce qui paroîtra surprenant, c'est qu'après avoir bû & mangé, nous nous sentimes tous si foibles, & dans une si grande impossibilité d'aller plus loin, qu'aucun de nous ne put se lever qu'avec des douleurs incroyables. En un mot, quoique les Hollandois nous représentassent qu'il ne restoit qu'une heure de chemin jusqu'à leurs habitations, où nous nous reposerions à loisir, personne n'eut assez de force & de courage pour entreprendre un marche si courte. Nos genereux guides, reconnoissant que nous n'étions plus capables de faire un pas, envoyerent les Hottentots nous chercher des voitures. En moins de deux heures, nous les vimes revenir avec deux charettes & quelques chevaux. Le second de ces deux secours nous fut inutile. Personne n'ayant pu s'en servir, nous nous mimes tous sur les charettes, qui nous porterent à l'habitation Hollandoise. Elle n'étoit éloignée que d'une lieue. Nous y passames la nuit, couchés sur la paille, avec plus de douceur qu'on n'en a jamais ressenti dans la meilleure fortune. Mais le lendemain, à notre reveil, quelle fut notre joie de nous voir

Ils sont portés dans une habitation Hollandoise.

délivrés, & desormais à couvert des effroyables souffrances que nous avions essuyées l'espace de trente & un jours.

Ils se rendent à la Forteresse du Cap.

Notre premier soin fut de prier les Hollandois d'envoyer une charette, avec les rafraîchissemens nécessaires, aux sept Siamois que nous avions laissés en chemin. Après avoir vû partir cette voiture, nous nous rendimes, sur deux autres, dans une habitation Hollandoise à quatre ou cinq lieues de la premiere. A peine y fumes-nous arrivés, que nous vimes paroître plusieurs soldats, envoyés par le Gouverneur pour nous servir d'escorte, & deux chevaux pour les deux Ambassadeurs. Mais ils étoient si malades, qu'ils n'oserent s'en servir. Ainsi nous reprimes nos charettes; & dans cet équipage, nous nous rendimes à la Forteresse que les Hollandois ont à la rade du Cap de Bonne-Esperance. Le Commandant, averti de notre arrivée, envoya son Secretaire au devant des Ambassadeurs, pour leur faire des complimens de sa part. On nous fit entrer dans le Fort, au travers d'une vingtaine de soldats rangés en haie. Nous fumes conduits à la maison du Commandant, qui se trouva au pied de l'escalier, où il reçut avec de grandes marques de respect & d'affection

Civilités qu'ils reçoivent du Commandant.

Occum-Chamnam. 1686.

les Ambaſſadeurs & les Mandarins de leur ſuite. Il nous fit entrer dans une ſalle, où nous ayant priés de nous aſſeoir, il nous fit apporter des rafraîchiſſemens, tandis qu'il faiſoit tirer onze coups de canon, pour honorer le Roi de Siam dans la perſonne de ſes Miniſtres. Nous le conjurames d'envoyer, avec toute la diligence poſſible, quelque ſecours au premier Ambaſſadeur, que nous avions laiſſé aſſez près du rivage où notre Vaiſſeau s'étoit briſé. Il nous répondit que dans la ſaiſon où l'on étoit encore, il étoit impoſſible de nous ſatisfaire; mais qu'auſſi-tôt qu'elle ſeroit paſſée, il ne manqueroit pas d'y employer tous ſes ſoins. Il ajouta que nous étions heureux d'avoir ſuivi les côtes; que ſi nous euſſions un peu penétré dans les bois, nous ſerions infailliblement tombés entre les mains de certains Caſtres qui nous auroient maſſacrés ſans pitié.

Les Hollandois ſe font payer le ſervice qu'ils avoient rendu aux Siamois.

Lorſqu'en approchant du Cap nous eûmes apperçu pluſieurs Navires à la rade, nous ſentimes l'eſperance de revoir encore une fois nos parens, & notre chere patrie. Les offres du Commandant nous confirmerent dans une idée ſi conſolante, & nous firent preſqu'entierement oublier nos peines. Il

fut fidele à ses promesses. Son Secretaire reçut ordre de nous conduire au logement qu'il nous avoit fait préparer, & l'on nous y fournit libéralement tous les rafraîchissemens qui nous étoient necessaires. Il est vrai qu'il fit tenir un compte exact de notre depense, & du loyer même de notre maison, qu'il envoya jusqu'à Siam, aux Ministres du Roi notre Maître, & qui lui fut payé avec autant d'exactitude. On lui remboursa jusqu'à la paye de l'Officier & des soldats, qui étoient venus au devant de nous, & qui firent la garde à notre porte pendant tout le sejour que nous fimes au Cap.

Avantures des Portugais dans la même route.

Les Portugais y étoient arrivés huit jours avant nous, après avoir encore plus souffert. Un Pere Portugais de l'Ordre de St Augustin, qui accompagnoit, par l'ordre du Roi, les Ambassadeurs destinés à la Cour de Portugal, nous fit une peinture de leurs peines, qui nous tira les larmes des yeux. Un Tigre, nous dit-il, auroit eu le cœur attendri des cris & des gemissemens de ceux qui tomboient au milieu de leur marche, également accablés de douleur & de faim. Ils invoquoient l'assistance de leurs amis & de leurs proches. Tout le monde paroissoit insen-

OIcum-Chamnam. 1686.

sible à leurs plaintes. La seule marque d'humanité qu'on donnoit, en les voyant tomber, étoit de recommander leur ame à Dieu. On détournoit les yeux, on se bouchoit les oreilles, pour n'être pas effrayé par les cris lamentables qu'on entendoit sans cesse, & par la vûe des mourans qui tomboient presqu'à chaque heure du jour. Ils avoient perdu, dans ce voyage, depuis qu'ils nous eurent quitté, cinquante ou soixante personnes de toute sorte d'âges & de conditions, sans y comprendre ceux qui étoient morts auparavant, parmi lesquels étoit un Jésuite déja vieux & fort cassé.

Avanture déplorable d'un Capitaine Portugais & de son fils.

Mais le plus triste accident qu'on puisse s'imaginer, & dont on n'a peut-être jamais vû d'exemple, fut celui qui arriva au Capitaine du Vaisseau. C'étoit un homme de qualité, riche, & d'un caractere vertueux. Il avoit rendu des services considérables au Roi son Maître, qui estimoit sa valeur & sa fidélité. Je ne puis me rappeller son nom; mais on vantoit sa naissance, comme une des plus illustres du Portugal. Il avoit mené aux Indes son fils unique, âgé d'environ dix ou douze ans; soit qu'il eût voulu l'accoutumer de bonne heure aux fatigues de la mer, ou qu'il n'eût osé

onfier à perſonne l'éducation d'un enant ſi cher. En effet, ce jeune Gentilomme avoit toutes les qualités qui oncilient l'eſtime & l'amitié. Il étoit ien fait de ſa perſonne, bien élevé, ſçavant pour ſon âge, d'un reſpect our ſon pere, d'une docilité & d'une endreſſe, qu'on auroit pû propoſer our modele. Le Capitaine, en ſe ſauant à terre, ne s'étoit fié qu'à ſes prores mains du ſoin de l'y conduire en ureté. Pendant le chemin, il le faiſoit orter par des Eſclaves. Mais, enfin, ous ces Negres étant ou morts, ou ſi anguiſſans, qu'ils ne pouvoient ſe raîner eux-mêmes, ce pauvre enfant levint ſi foible, qu'un jour après midi, la fatigue l'ayant obligé comme les utres de ſe repoſer ſur une colline, il lui fut impoſſible de ſe relever. Il demeura couché, les jambes roides, & ſans les pouvoir plier. Ce ſpectacle fut un coup de poignard pour ſon pere. Il le fit aider, il l'aida lui-même à marcher. Mais ſes jambes n'étant plus capables de mouvement, on ne faiſoit que le traîner ; & ceux que le pere avoit priés de lui rendre ce ſervice, ſentant eux mêmes leur vigueur épuiſée, déclarerent qu'ils ne pouvoient le ſoutenir plus long temps, ſans perir

avec lui. Le malheureux Capitaine voulut eſſayer de porter ſon fils. Il le fit mettre ſur ſes épaules; mais n'ayant pas la force de faire un pas, il tomba avec ſon fardeau. Cet enfant paroiſſoit plus affligé de la douleur de ſon pere que de ſes propres maux. Il le conjura ſouvent de le laiſſer mourir, en lui repréſentant que les larmes qu'il lui voyoit verſer, augmentoient ſa douleur, ſans pouvoir ſervir à prolonger ſa vie. On n'eſperoit pas, en effet, qu'il pût vivre juſqu'au ſoir. A la fin, voyant que ſes diſcours ne faiſoient qu'attendrir ſon pere, juſqu'à lui faire prendre la réſolution de mourir avec lui, il conjura les autres Portugais avec des expreſſions dont le ſouvenir les attendriſſoit encore, de l'éloigner de ſa préſence, & de prendre ſoin de ſa vie. Deux Religieux repréſenterent au Capitaine que la Religion l'obligeoit de travailler à la conſervation de ſa vie. Enſuite tous les Portugais ſe réunirent pour l'enlever, & le porterent hors de la vûe de ſon fils, qu'on avoit mis un peu à l'écart, & qui expira dans le cours de la nuit. Cette ſeparation lui fut ſi douloureuſe, qu'ayant porté juſqu'au Cap l'image de ſon malheur & le ſentiment de ſa triſteſſe, il y mourut

deux jours après son arrivée (99).

OCCUM-CHAMNAM. 1686.

Sejour des Siamois au Cap.

Nous passames près de quatre mois au Cap de Bonne-Esperance, pour attendre quelque Vaisseau Hollandois qui fît voile à Batavia. Mais nous fumes plus de deux mois à reprendre nos forces. Un habile Chirurgien, qui se chargea de retablir notre santé, nous imposa d'abord un regime, dont l'observation nous coûta beaucoup. Malgré la peine que nous ressentions de ne pouvoir satisfaire notre appetit, il nous fit craindre de charger notre estomach de viandes qui l'eussent suffoqué. Ainsi nous éprouvames encore la faim, au milieu de l'abondance.

Comment leur santé se retablit.

Leur départ pour Batavia.

Avant notre départ du Cap, nous apprimes que le second Pilote de notre Vaisseau s'étoit sauvé dans un Navire Anglois. Le premier Pilote vouloit suivre son exemple; mais il fut gardé si étroitement par le Maître du Navire, & par tout le reste de l'équipage, qui vouloient le mener en Portugal, & le faire punir de sa négligence, qu'il ne put échapper à leurs observations. La plûpart des Portugais s'embarquerent sur des Vaisseaux Hollandois qui devoient les porter à Amsterdam, d'où ils comptoient de

(99) Pages 33 & précedentes.

OCCUM-CHAMNAM. 1686.

Ils retournent à Siam.

retourner dans leur patrie. Les autres monterent avec nous sur un Navire de la Compagnie Hollandoise, qui étoit arrivé au Cap dans l'arriere-saison, & qui nous porta heureusement à Batavia. Pour nous, après avoir passé six mois dans cette ville, nous fimes voile pour Siam au mois de Juin, & nous y arrivames dans le cours du mois de Septembre. Le Roi, notre Maître, nous reçut avec des marques extraordinaires de tendresse & de bonté.

Raisons qui firent choisir Occum-Chamnam, pour l'Ambassade de France & de Rome.

Il n'y avoit pas plus de six mois que j'étois à Siam lorsque les Envoyés du Roi de France arriverent à la Barre avec leur Escadre. Oia Vichaigen (1), premier Ministre du Roi, mon Maître, m'ordonna de me rendre de sa part sur leur bord, pour les remercier de l'honneur qu'ils lui avoient fait par leur Lettre & par le Gentilhomme qu'ils lui avoient député. Pendant mon voyage, j'avois appris assez de Portugais pour le parler & pour me faire entendre. Ce fut cette raison qui fit tomber sur moi le choix du Ministre, & qui porta ensuite le Pere Tachard à me demander au Roi, pour l'Ambassade de

(1) C'étoit le nom Siamois du Seigneur Constance. *Voyez* l'Histoire de sa fortune dans le premier Voyage du Pere Tachard.

France & de Rome. Quoique je fusse à peine remis des maux que j'avois soufferts, le recit des Mandarins qui venoient de France me fit naître une passion extrême de voir un Pays dont ils publioient tant de merveilles, & sur-tout d'admirer de près un Monarque, dont la renommée avoit porté la gloire & les vertus jusqu'aux Regions les plus éloignées.

OCCUM-CHAMNAM. 1686.



DESCRIPTION

DU ROYAUME DE SIAM.

Remarque préliminaire.

» LE Roi de Siam nous a témoigné, » dit le Pere Tachard, qu'il sou- » haitoit une Carte exacte de ses Etats » & des Royaumes d'à-l'entour. Il nous » a fait dire par le Seigneur Constance » qu'il nous donneroit des Lettres de » recommandation pour les Princes ses » voisins. Mais après mon départ nos » Peres n'ont pas eu le temps d'exécu- » ter ses ordres, parce qu'ils étoient » pressés de partir pour la Chine. Ensuite, la revolution de Siam ayant rendu cette entreprise encore plus difficile, on est reduit aux anciennes lumieres, qui se trouvent dispersées dans les Voyageurs.

Idée geographique du Royaume de Siam. Sa situation.

Le Royaume de Siam est bordé au Nord par celui de Laos, à l'Est par ceux de Camboye & de Keo, au Sud par un grand Golfe de son nom, & à l'Ouest par la presqu'Isle de Malaca. Ses Frontieres s'étendent, vers le Nord, jusques sous le vingt-deuxieme degré; & comme la rade qui termine son Golfe

est à peu près à treize degrés & demie, il s'ensuit que toute cette étendue, qui est peu connue des Européens, est d'environ cent soixante-dix lieues en ligne droite. Du Levant au Nord, le Royaume est bordé par de hautes montagnes, qui le separent du Royaume de Laos. Au Nord & au Couchant, d'autres montagnes le separent des Royaumes de Pegu & d'Ava. Cette double chaîne laisse entr'elle une espece de grande vallée, large en quelques endroits, de quatre-vingt à cent lieues, qui étant arrosée depuis *Chiamai*, jusqu'à la mer, c'est-à-dire, du Nord au Midi, par une belle riviere que les Siamois nomment *Menam*, forme le corps ou la principale partie du Royaume (2).

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

(2) Cette idée génerale est tirée de La Loubere. Joost *Schuten*, Directeur de la Compagnie Hollandoise en ces quartiers-là, qui écrivoit en 1636, parle autrement des frontieres du Royaume de Siam. Il s'étend, dit-il, jusques sous le dix-huitieme degré de latitude Septentrionale, & touche de ce côté aux Royaumes de Pegu & d'Ava. Du côté de l'Ouest, il est borné par le Golfe de Bengale. La Côte s'étend depuis Martavan jusques sous le septieme degré, où il confine du côté du Sud avec les Royaumes de Patan & de Queda. Depuis Patan, la Côte court vers le Nord jusqu'à treize degrés trente minutes, où elle se courbe en arc & fait le fond du Golfe de Siam. La Côte descend après vers le Sud, jusques sous le douzieme degré; & de ce côté-là, le Royaume de Siam joint à l'Est les deserts de Camboie, & au Sud les

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Ville de Chiamai.

Conjecture de De-la-Loubere.

Les Siamois assurent que la ville qu'ils nomment Chiamai, est de quinze journées plus au Nord que les anciennes frontieres. La-Loubere évalue ces quinze journées à soixante ou soixante-dix lieues, parce qu'elles se comptent par la riviere, c'est-à-dire, en la remontant. Il y avoit alors environ trente ans que leur Roi s'étant rendu maître de cette ville, l'avoit ensuite abandonnée, après en avoir enlevé tous les Habitans. Depuis, elle a été repeuplée par le Roi d'Ava, dont le Pegu depend aujourd'hui. Mais les Siamois, qui étoient de cette expedition ne connoissoient pas ce Lac celebre, d'où nos Geographes font sortir la riviere de Menam, & dont ils prétendent qu'elle tire son nom (3) : ce qui fait juger à La-Loubere qu'elle en est plus éloignée qu'ils ne l'ont crû, ou que ce Lac n'existe point (4). Il se peut aussi, dit-il, que

Royaumes de Jongoma, de Tangu & de Lands-Iangh; de sorte qu'il a la forme d'une demie-lune de quatre cens cinquante lieues de circuit.

(3) Il signifie *Mare-d'eau* ou *grande-eau*.

(4) La navigation a fait assez connoître les Côtes maritimes de Siam; mais quantité d'Auteurs, qui les ont décrites, n'ont presque rien sçû de l'intérieur des terres, parce que les Siamois n'ont pas de Carte de leur Pays, ou qu'ils la tiennent cachée. Celle que La-Loubere a donnée est, dit-il, l'ouvrage d'un Europeen, qui avoit remonté le Menam jusqu'aux frontieres du Royaume, mais qui n'avoit pas assez

CARTE DU

COURS DU MENAM

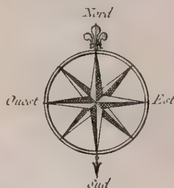
Depuis Siam,
Jusqu'a la Mer.

Levée sur les Lieux par un Ingenieur François

Echelle
Petites Lieues de France
1 2 3 4 5 6

VILLE DE SIAM

Fort de Bois
I. des Malais
Village de Macassars
Tabanque ou Douane
I. Chinoise
Pagode Royale
I. Royale
Maison Royale
Bansam lero
Bancotrava
Bancouacé
I. Bantrau
Bantrau
Ban Couavant
Ban Seumac
Banchas
Bannou
Samcok
Ban pac tret nai
Grand Detroit
Bantret yai
Banjouang
Petit Detroit
Ban tret noi
Ban pac tret noi
Ban pac naam
Fort de Bois
I. Talacouan
Talaque
I. Talaqueo
Bankok *Forteresse*
I de Bankok
Patache
Banhac
Banhous
Banquebeue
Menam Riviere
Tabanque ou Bureau de Douane
Amsterdam
Loge des Hollandois
Taquin
Canal de Meclon
Barre de Canal Siam
Taquin
Barre de Canal



GOLPHE DE SIAM

cette ville voisine de plusieurs Royaumes, & plus sujette qu'une autre aux ravages de la guerre, n'ait pas toujours été rebâtie au même lieu; & cette supposition lui paroît d'autant plus vraisemblable, que des villes qui ne sont que de bois, comme toutes celles de ces contrées, ne laissent, dans leur destruction, ni masures, ni fondemens. Il ajoute qu'on peut douter que le Menam vienne d'un Lac; parce qu'en entrant dans le Royaume de Siam, il est si petit, que pendant l'espace d'environ cinquante lieues, il ne porte que de fort petits bateaux (5).

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

D'où vient la Riviere de Menam.

Cette riviere s'étant grossie de plusieurs autres & de quantité de ruisseaux, qu'elle reçoit des montagnes qu'on vient de représenter, se décharge dans le Golfe de Siam par trois embouchures, dont la plus navigable est celle qui est le plus au Levant. *Joost Schuten* la place sous le treizieme degré trente minutes de latitude du Nord.

Avantages la situation de Siam.

Les montagnes, qui sont les frontieres communes d'Ava, de Pegu & de

d'habileté pour donner toutes les positions avec une parfaite justesse. D'ailleurs il n'avoit pas tout vû. Cassini l'a corrigée sur quelques autres memoires. Cependant elle est encore défectueuse, quoique plus exacte que celles qui l'ont précedée.

(5) Description de De-la-Loubere, Tome I, pages 6 & 7.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Siam, s'abbaiſſant par degrés, à meſure qu'elles s'étendent vers le Sud, forment la preſqu'Iſle de l'Inde, au delà du Gange, qui ſe terminant à la Ville de Sincapur, ſepare les Golfes de Siam & de Bengale, & qui avec l'Iſle de Sumatra, forme le celebre détroit de Malaca ou de Sincapur. Pluſieurs rivieres, tombant de ces montagnes dans les Golfes de Siam & de Bengale, rendent ces côtes habitables. Les autres montagnes qui s'élevent entre le Royaume de Siam & celui de Laos, & qui s'étendent auſſi vers le Sud, vont, en s'abbaiſſant peu à peu, ſe terminer au Cap de Camboie, le plus oriental de tous ceux du continent d'Aſie qui regardent le Sud. C'eſt à la hauteur de ce Cap que commence le Golfe de Siam, & le Royaume s'étend aſſez loin vers le Midi, de l'un & de l'autre côté du Golfe; c'eſt-à-dire, le long de la côte du Levant juſqu'après la riviere de Chanteboun, où commence le Royaume de Camboie; & vis-à-vis, c'eſt-à-dire, dans la preſqu'Iſle au de-là du Gange, qui eſt au Couchant du Golfe de Siam, il s'étend juſqu'à Queda & juſqu'à Patane, Terres des Peuples Malays, dont Malaca étoit autrefois la Capitale.

Ainsi l'on compte environ deux cens lieues de côte sur le Golfe de Siam, & cent quatre-vingt sur le Golfe de Bengale : situation avantageuse, qui ouvre aux Naturels du Pays la navigation sur toutes les mers de l'Orient. D'ailleurs la nature, qui a refusé toutes sortes de Ports & de Rades à la Côte de Coromandel, dont le Golfe de Bengale est bordé au Couchant, en a donné un grand nombre à celle de Siam, qui lui est opposée. Un grand nombre d'Isles la couvrent, & forment des azyles sûrs pour les Vaisseaux, qui y trouvent de l'eau douce & du bois en abondance. Le Roi de Siam les compte dans ses Etats; quoique ses Peuples ne les ayent jamais habitées, & qu'il n'ait pas assez de forces maritimes pour en défendre l'accès aux Etrangers. La ville de *Merguy* est à la pointe Nord-Ouest d'une Isle grande & bien peuplée, que forme à l'extrémité de son cours une fort belle riviere, à laquelle on a donné le nom de Tanasserim, de celui d'une autre ville, située sur ses bords à quinze lieues de la mer. Cette riviere vient du Nord. Après avoir traversé les Royaumes d'Ava & de Pegu, & quelque partie des Terres de Siam, elle se décharge dans le Golfe de Bengale par trois embou-

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Le Royaume de Siam a beaucoup de Ports, & la Côte de Coromandel n'en a aucun.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

chures, & forme l'Isle de Merguy, dont le Port passe pour le plus beau de toutes les Indes (6).

Le Menam traverse le Royaume. Ses bords sont fort peuplés.

On conçoit que la riviere de Menam traversant le Royaume de Siam, entre les montagnes qui le bordent, c'est sur ces rives que les principales villes sont situées, & que le Commerce ou d'autres commodités rassemblent la plus grande partie des Habitans. Aussi le reste du Pays est-il mal peuplé. Les Siamois ont même fort peu d'habitations sur les côtes maritimes, ou qui n'en soient éloignées au moins d'une petite journée. Tous les Voyageurs conviennent que par cette raison, ce qui s'écarte des rives du Menam est peu connu des Etrangers. Joost-Schuten nous apprend le nom d'un grand nombre de Villes, » qui sont, dit-il, les Capita» les des Gouvernemens des Provinces » où elles sont situées; mais il ne pa» roît point instruit de leur veritable » situation (7). Un Ingenieur François,

L'intérieur du Royaume est peu connu.

(6) La-Loubere, *ibid.* pages 16 & 20.

(7) Il y a, dit-il, dans le plat Pays, tant de Villes, de Bourgs & de Villages, qu'il seroit difficile d'en sçavoir le nombre. Les principales Villes sont *India*, (c'est le nom qu'il donne à la ville de Siam), *Picelouk*, *Sourckelouk*, *Capheng*, *Soucchay*, *Kephinpet*, *Conseyvan*, *Pitsyay*, *Pitsidi*, *Lydure*, *Tenou*, *Mormelon*, *Martenaye*, *Ligor*, *Bordelong*, *Tanassary*, *Bankok*, *Pipri*, *Rapry*, *Merguy*, & d'au-

nommé De-la-Mare, que le Chevalier De-Chaumont laissa au service du Roi, traça le Cours du Menam, depuis la Capitale du Royaume jusqu'à la mer. C'est ce qu'on a de plus certain sur la disposition du Pays, avec quelques éclaircissemens que La-Loubere y a joints, & ce qu'on a lû de *Louvo* & de quelques autres lieux, dans les deux Voyages du Pere Tachard.

Bancock (8), dont on a repeté le nom tant de fois dans les relations précedentes, est situé à sept lieues de la mer, & se nomme *Fou* en Siamois, sans qu'on sçache d'où lui vient le nom de Bancock. A la verité plusieurs noms Siamois commencent par le mot de *Ban*, qui signifie *Village*. Mais La-Loubere observe que ceux de la plûpart des lieux voisins de la mer sont défigurés par les Etrangers. De vastes jardins, qui composent le territoire de cette Ville pendant l'espace de quatre lieues, en remontant vers la Ville de Siam jusqu'à Talacoan, fournissent à cette Capitale une grande quantité de fruits,

tres. *Joost-Schuten*, *Relation Hollandoise de Siam*. Voyez ci-dessous le dénombrement des Jurisdictions.

(8) Voyez le premier Voyage de Tachard. De-la-Mare fut chargé de fortifier Bancock, Louvo & d'autres lieux.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

c'eſt-à-dire, l'eſpece de nourriture que les Habitans préferent à toutes les autres.

Principales Villes, ſur le Menam.

D'autres lieux diſtingués que le Menam arroſe, ſont *Metac*, premiere Ville du Royaume au Nord-Nord-Oueſt; *Tian-Tong*, *Campeng-pet*, *Campeng*, *Laconcevan*, *Tchainat*, *Siam*, *Talacoan* ou *Talaqueou*. Entre Siam & Tchainat, à une diſtance de l'une & de l'autre que les détours de la riviere rendent preſqu'égale, la riviere laiſſe un peu à l'Eſt la ville de Louvo, où le Roi de Siam paſſe une grande partie de l'année, pour ſe livrer au divertiſſement de la chaſſe. Mais cette Place ſeroit inhabitable, ſans un canal qu'on a tiré de la riviere pour l'arroſer. La ville de Metac eſt dans la dépendance d'un Seigneur hereditaire qui ſe nomme *Pa-ya-Tac*, c'eſt-à-dire, Prince de Tac. *Tian-tong* eſt une Ville ruinée par les anciennes guerres du Pegu. Celle de *Campeng* eſt celebre par d'excellentes mines d'acier.

A Laconceran, le Menam reçoit une autre riviere conſiderable, qui vient auſſi du Nord, & qui s'appelle auſſi Menam, nom general de toutes les grandes rivieres. Nos Geographes la font ſortir du lac de Chimai; mais on aſſura La-Loubere qu'elle a ſa ſource dans

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

des montagnes, qui ſont moins au Nord que cette Ville. Après avoir paſſé d'abord à Meuang-fong, à Pitchiai, à Pithnolouck (9), & à Pitchit, elle vient ſe rendre dans l'autre riviere à Laconcevan. *Pitſanolouc*, que les Portugais nomment par corruption *Porſalouc*, avoit anciennement des Seigneurs hereditaires, tels que ceux de Metac. La Juſtice s'y rend encore dans les Palais des anciens Princes. C'eſt une Ville d'aſſez grand commerce, fortifiée de quatorze baſtions (10).

Laconcevan eſt à la moitié du chemin entre Pitſanolouc & Siam; diſtance de vingt-cinq journées, pour ceux qui remontent la riviere dans les barques ordinaires, mais qui n'en demande que douze lorſqu'on y apporte plus de diligence.

Ces Villes, comme toutes les autres habitations du Royaume de Siam, ne ſont qu'un amas de cabanes, fermé ſouvent d'un enceinte de bois, & quelquefois d'un mur de brique, mais rarement de pierre. Cependant la magnificence ou l'orgueil des Orientaux leur

(9) A quatorze degrés quarante-deux minutes, trente-deux ſecondes de latitude, ſuivant les obſervations des Jeſuites.

(10) C'eſt apparement l'ouvrage des François, que le Chevalier De Chaumont y avoit laiſſés.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

fait donner des noms éclatans aux lieux les plus ſimples. Tian-tong, par exemple, ſignifie, *vrai or:* Campeng-pet, *murs de diamant*, parce que ſes murailles ſont de pierre, & Laconcevan, *Montagne du Ciel.*

Cambory & Corazema.

On trouve ſur les frontieres du Pegu, la ville de *Cambory*, & ſur celles de Laos, une autre ville nommée *Corazema*, ou *Cariſſima*, l'une & l'autre aſſez celebres. Dans les terres, entre les deux rivieres qui vont ſe joindre à Laconcevan, & ſur des canaux qui communiquent d'une riviere à l'autre, s'offrent deux Villes conſiderables, l'une qui ſe nomme *Socotai*, preſqu'à la hauteur de *Pitchit*, & Sanquelouk, plus au Nord.

Situation extraordinaire de la Capitale.

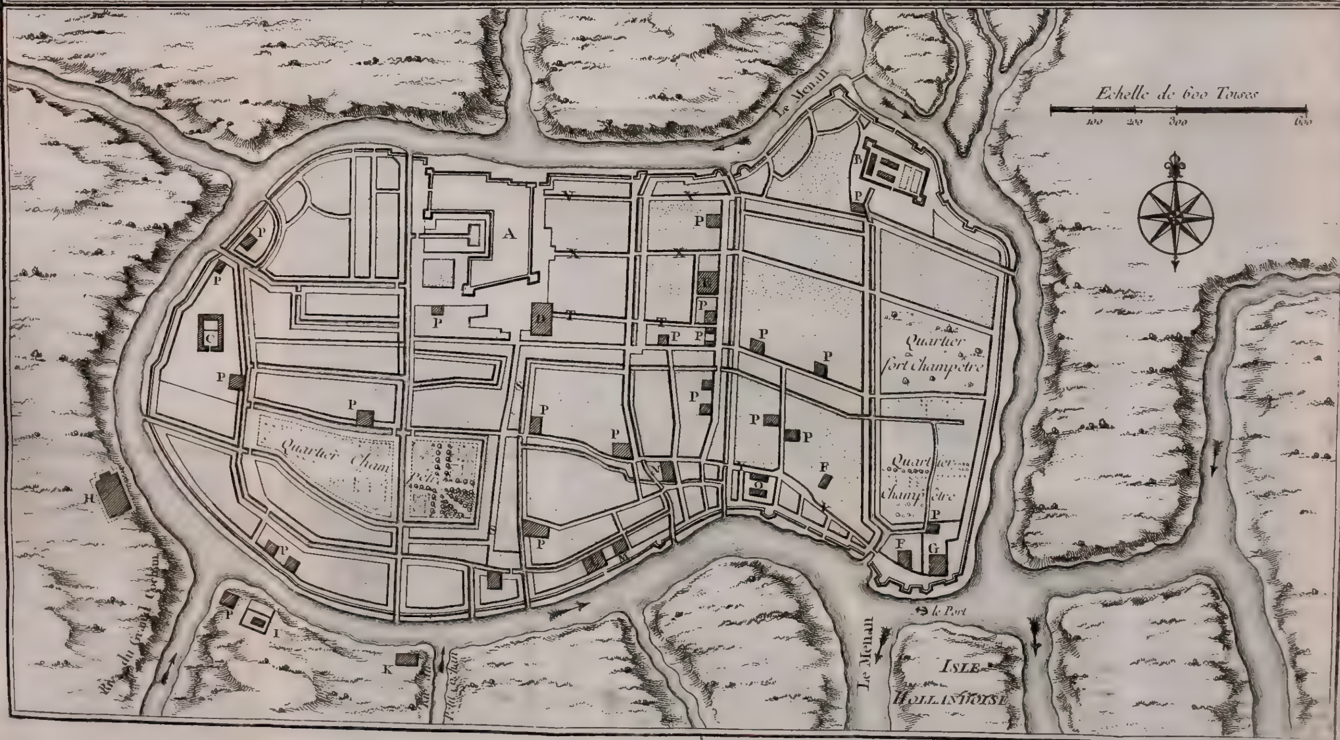
Comme un pays ſi chaud ne peut être habité qu'auprès des rivieres, les Siamois l'ont entrecoupé d'un grand nombre de canaux qu'ils appellent *Cloum.* C'eſt par le moyen de ces canaux que la ville de Siam eſt non ſeulement devenue une Iſle, mais qu'elle ſe trouve placée au milieu de pluſieurs Iſles; ce qui rend ſa ſituation très ſinguliere. L'Iſle qui la renferme aujourd'hui eſt contenue elle-même dans ſes murs. Sa hauteur, ſuivant les obſervations des Jeſuites, eſt de 14 degrés

Sa poſition & ſa forme.

PLAN DE LA VILLE DE SIAM

Capitale du Royaume de ce nom Levé par un Ingenieur François en 1687

A. *Le Grand Palais*
B. *Petit Palais du Roi*
C. *Pagode ou le Roi de Siam régnant alors avoit été élevé*
D. *Grande Pagode*
E. *Gde. Pagode Royale nomée Napetat*
F. *Pagodes Chinoises*
G. *College Constantin*
H. *Pagode Royale*
I. *l'Eveche*
K. *Pagode de la feue Reine*
L. *Loge des François*
M. *Nouvelle Loge des François*
N. *Hotel des Ambassadeurs de France*
O. *Hotel de Phaucon*
P. *Toutes les autres Pagodes*
QQ. *Rue des Maures*
RR. *Rue Napetat*
SS. *Rue du Barcalon*
TT. *Rue au feu*
VV. *Rue des Eléphans*
XX. *Rue du Palais*
YY. *Rue Chinoise*



20 minutes 4 secondes; & sa longitude, de 120 degrés 30 min. Elle approche, pour la forme, d'une gibeciere dont la hauteur seroit au Levant, & le bas au Couchant. La riviere la prend au Nord, par plusieurs canaux, qui entrent dans celui qui l'environne. Elle l'abandonne au Midi, en se partageant entre d'autres canaux. Le Palais du Roi est au Nord, sur le canal qui embrasse la Ville. Il n'y a qu'une chaussée au Levant, par laquelle on peut sortir de la Ville, comme par un Isthme, sans avoir d'eau à passer.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Sa grandeur.

La ville de Siam est très spacieuse, si l'on ne considere que l'enceinte de ses murs. Mais à peine la sixieme partie de cet espace est-elle habitée. C'est celle du Sud-Est. Le reste est desert, ou ne contient que des Temples. A la verité, les fauxbourgs qui sont occupés par les Etrangers, augmentent considerablement le nombre des Habitans. Ses rues sont larges & droites, plantées d'arbres, dans quelques endroits, & pavées de briques. Les maisons y sont basses & de bois; du moins celles des Naturels du pays, que cette sorte d'édifices laisse exposés à toutes les incommodités d'une excessive chaleur. La plûpart des rues sont arrosées de canaux étroits, qui ont

Ses maisons & ses rues.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

fait comparer Siam à Venise, & sur lesquels on voit quantité de petits ponts de claies, la plûpart très mauvais; quelques-uns de briques, mais fort élevés & fort rudes.

Vrais noms de Siam & des Siamois.

La-Loubere observe que le nom de Siam est inconnu aux Siamois. C'est un de ces mots dont les Portugais paroissent les inventeurs, & dont on a peine à découvrir l'origine. Ils l'employent comme le nom de la Nation, & non comme celui du Royaume (11). Les Siamois se sont donné le nom de *Tai*, qui signifie *libre* dans leur langue; à peu près comme nos ancêtres se nommoient *Francs*: & *Meuang* signifiant Royaume en Siamois, ils appellent leur pays *Meuang-tai*, ou Royaume des Libres. La Ville de Siam porte entr'eux le nom de *Sy-io-thi ya*, dont les étrangers ont fait *India*, *Judia*, *Judea* & *Odioa*. L'origine des Siamois n'est pas plus certaine que celle de leur

(11) Ceux qui sçavent la langue du Pegu assurent que Siam, en cette langue, signifie *libre*. Peut-être est-ce de-là que les Portugais ont tiré ce mot. Navarrete dit que le nom de Siam, qu'il écrit *Sian*, vient des deux mots *sien lo*, sans ajouter ce que ces deux mots signifient, ni de quelle langue ils sont, quoiqu'on puisse juger qu'il les donne pour Chinois. *Chap. I. Art. V.* Remarquez que la plupart des noms que nous donnons aux Royaumes Indiens sont aussi des noms Nationaux; de sorte qu'il faudroit dire le Roi des *Pegus*, celui des *Laos*, des *Mogols*, des *Siams*, &c.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

nom. Ils affectent eux-mêmes de cacher leur Histoire, qui est d'ailleurs pleine de fables, & dont les livres sont en petit nombre, parce qu'ils n'ont pas l'usage de l'impression. L'année 1685, qui est celle du premier voyage de Tachard, passoit parmi eux pour la 2229 de leur Ere, dont ils prennent l'époque à la mort de Sommona-Codom, Auteur de leur Religion. Ils font regner leur premier Roi en 1300 de cette Ere; & dans l'espace de 93 ans ils comptent cinquante deux Rois de différentes races (12). On ignore d'ailleurs s'ils ne sont qu'un seul Peuple, descendu des premiers hommes qui ont habité le pays, ou si dans la suite quelque autre Nation ne s'y est pas établie malgré les premiers habitans; & la principale raison de ce doute vient des deux langues dont ils ont l'usage: l'une vulgaire, & l'autre connue seulement des sçavans (13). Ils assurent

Chronologie Siamoise & origine des Habitans.

(12) *Gervaise* a donné l'Histoire du Royaume de Siam; & *Van-Vliet* une Relation historique du même Pays, qui est à la fin du Voyage de Perse de *Herbert*. On y renvoye le Lecteur.

(13) Voyez ci dessous l'article des caracteres d'écriture & de la langue Siamoise. Mais le raisonnement tiré de la pluralité des langues pourroit se faire de toutes les contrées des Indes, car elles ont toutes, comme Siam, deux, ou plusieurs langues, dont l'une n'est employée que dans les livres, & par les Sçavans.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

eux-mêmes que leurs loix sont étrangeres & leur viennent du pays de Laos : mais il y a d'autant moins de fond à faire sur cette tradition, que celle des Peuples de Laos porte que leurs Rois & la plûpart de leurs Loix viennent de Siam (14).

» Si l'on considere la situation du » Pays, dont les terres sont si basses » qu'elles paroissent échappées miracu- » leusement à la mer, les inondations » qui s'y renouvellent tous les ans, le » nombre presqu'infini d'insectes qu'el- » les y produisent, & la chaleur exces- » sive du climat, il est difficile, sui- » vant La-Loubere, de se persuader que » d'autres hommes ayent pu se resou- » dre à l'habiter, que ceux qui sont » venus du voisinage à mesure que les » terres ont été défrichées. Il y a donc » beaucoup d'apparence que les Siamois » qui habitent le plat pays descendent » de ceux qui occupent les montagnes » du Nord, & qu'on distingue encore » par le nom de *Tai yai* ou de grands » Siamois (15).

Mélange d'Etrangers.

Cependant on remarque aujourd'hui que le sang Siamois est fort mêlé de

(14) Description de De-la-Loubere, pages 25 & précedentes.

(15) Les autres se nomment *Tay-noë*, ou *Petits Siamois*. La-Loubere, *pages* 18 & 28.

sang étranger. Sans compter les Peguans & ceux de Laos, que le voisinage peut faire regarder comme une même Nation, il paroît que la liberté du Commerce & les Guerres de la Chine, du Japon, du Tonquin, de la Cochinchine, & des autres parties de l'Asie méridionale, ont amené à Siam un grand nombre de Négocians ou de fugitifs, qui ont pris le parti de s'y établir. On compte, dans la Capitale, jusqu'à quarante Nations différentes, qui habitent differens quartiers de la Ville ou des Fauxbourgs. C'est du moins à ce nombre que les Siamois les font monter. Mais peut-être faut-il le regarder comme une de ces exagerations, qui sont familieres aux Indiens. La-Loubere rend témoignage que les députés des Etrangers, qu'on appelle à Siam les *quarante* Nations, étant venus le saluer en qualité d'Envoyé de France, il ne compta que vingt & une Nations différentes (16). Il ajoute que que le Pays n'en est pas plus peuplé. Les Siamois tiennent tous les ans un compte exact des hommes, des femmes & des enfans : & dans un Royaume d'une si grande étendue, ils n'avoient trouvé, la derniere fois, de leur pro-

On compte à Siam quarante Nations differentes.

(16) *Ibidem*, page 29.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

pre aveu, que dix-neuf cens mille ames. A la verité, il n'y faut pas comprendre un grand nombre de fugitifs, qui se retirent dans le Forêts, pour se mettre à couvert de l'oppression des grands (17).

Figure des Siamois.

Les Habitans naturels du Pays sont plutôt petits que grands, mais ils ont le corps bien fait. La figure de leur visage, dans les hommes comme dans les femmes, tient moins de l'ovale que de la losange. Il est large & élevé par le haut des joues, mais tout d'un coup leur front se rétrecit, & se termine presqu'autant en pointe que le menton. Ils ont les yeux petits, d'une vivacité mediocre. Le blanc en est ordinairement jaunâtre. Leurs joues sont creuses, parce qu'elles sont trop élevées par le haut; leur bouche grande, leurs levres grosses & pâles, & leurs dents noircies par l'usage du Betel. Leur teint est grossier, d'un brun mêlé de rouge; à quoi le hâle contribue autant que la naissance. Ils ont le nez court & arrondi par le bout, & les oreilles fort grandes. C'est une partie essentielle de leur beauté que la grandeur des oreilles; & ce goût est commun à tous les Orientaux, avec cette difference, que les uns tirent leurs oreilles par le bas pour les allonger, &

(17) Voyez le second Voyage du Pere Tachard.

ne les percent qu'autant qu'il est nécessaire pour y mettre des pendans; au lieu que d'autres, après les avoir percées, aggrandissent le trou peu à peu, en y mettant des batons dont ils augment par degrés la grosseur, comme dans le Royaume de Laos, jusqu'à pouvoir y passer le poing. Celles des Siamois sont naturellement grandes, sans que l'art y contribue. Ils ont les cheveux noirs, grossiers & plats. L'un & l'autre sexe les porte si courts, qu'ils ne descendent autour de leur tête qu'à la hauteur des oreilles. Les jeunes gens à marier, sans distinction de sexe, ont l'usage de les tondre au ciseau, fort près du haut de la tête, & d'en arracher au-dessous un petit cercle de l'épaisseur de deux écus, sous lequel ils laissent croître le reste jusqu'aux épaules. Les femmes ne mettent aucun fard. Mais La-Loubere ayant observé qu'un Seigneur avoit les jambes bleues, d'un bleu mat, tel qu'il reste après l'action de la poudre à tirer, on lui apprit que c'étoit une distinction particuliere aux Grands, qui ont plus ou moins de bleu, suivant leur dignité, & que le Roi de Siam étoit bleu depuis la plante des pieds jusqu'au creux de l'estomach. Cependant d'autres l'assurerent que c'étoit

Comment ils portent leurs cheveux.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

moins par grandeur que par superstition.

Leur habillement commun.

Les Siamois sont presque nuds. Ils vont nuds pieds & nue tête. La bienseance leur fait porter seulement, autour des reins & des cuisses, jusqu'au-dessous du genou, une piece de toile peinte, d'environ deux aunes & demie de long. Quelquefois, au lieu d'une toile peinte, c'est une étoffe de soie, ou simple, ou bordée d'une broderie d'or ou d'argent.

Habit des Grands.

Les Mandarins portent, avec leur pagne, une chemise de mousseline qui leur sert de veste ou de juste-au-corps. Ils la dépouillent & se l'entortillent au milieu du corps, quand ils abordent un Mandarin supérieur en dignité, pour lui témoigner qu'ils sont disposés à recevoir ses ordres. Ces chemises n'ont pas de collet. Elles sont ouvertes par devant, & laissent voir l'estomach. Les manches tombent presque jusqu'au poignet, larges d'environ deux pieds de tour, sans être froncées par le bas ni par le haut. Le corps en est si étroit, que ne pouvant passer & descendre par-dessus le pagne, il s'y arrête par plusieurs plis. Dans l'hiver, les Seigneurs mettent quelquefois sur leurs épaules une piece d'étoffe ou de toile peinte,

1. MANDARIN SIAMOIS. | 2. FEMME SIAMOISE AVEC SON ENFANT.



T. IX. N°. IV.

en maniere de manteau, on en forme d'écharpe, dont ils paſſent aſſez galamment les bouts autour de leurs bras.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Habit du Roi.

Le Roi de Siam porte une veſte de quelque brocard, dont les manches ſont fort étroites & lui viennent juſqu'au poignet. Elle eſt ſous ſa chemiſe, qui eſt ordinairement garnie de dentelle ou de point d'Europe. Il n'eſt permis à perſonne de porter cette ſorte de veſte, ſi le Roi ne la donne lui-même. C'eſt un préſent qu'il ne fait qu'à ſes principaux Officiers. Il leur donne quelquefois auſſi une veſte d'écarlate, qui ne doit ſervir qu'à la guerre ou à la chaſſe, & qui deſcend juſqu'aux genoux, avec huit ou dix boutons par-devant. Les manches en ſont larges, mais ſans ornement; & ſi courtes qu'elles n'atteignent point aux coudes. C'eſt un uſage general, à Siam, que le Roi & tous ceux qui le ſuivent à la guerre ou à la chaſſe, ſont vétus de rouge. Les chemiſes mêmes qu'on donne aux ſoldats, ſont teintes de rouge. Aux jours de céremonie, ils paroiſſent ſous les armes avec cet ornement.

Coeffure.

Le bonnet blanc, haut & pointu, eſt une coeffure de céremonie, que le Roi & ſes Officiers portent également. Mais le bonnet du Roi de Siam eſt orné

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

d'un cercle ou d'une couronne de pierreries ; & ceux de ses Officiers ont divers cercles d'or , d'argent ou de vermeil doré, qui font la distinction de leurs dignités. Ils ne les portent que devant le Roi, ou dans leurs Tribunaux , ou dans les occasions d'éclat. Leur usage est de les attacher avec un cordon, qui leur passe sous le menton ; & jamais ils ne les ôtent pour saluer.

Chaussures.

Les Mahometans leur ont porté l'usage des Babouches ; espece de souliers pointus, sans talon & sans quartier. Ils les quittent à la porte des appartemens, pour n'y porter aucune saleté. Mais , devant le Roi & les personnes du plus haut rang, le respect est une autre raison qui les oblige d'avoir les pieds nuds. Ils n'estiment les chapeaux que pour les voyages. Le Roi s'en fait faire de toutes sortes de couleurs. Ces délicatesses sont peu connues du peuple, qui ne daigne pas se couvrir la tête contre l'ardeur du soleil, ou qui n'employe qu'un peu de toile. Encore ne prend-il ce soin que sur les rivieres, où la reflexion est plus incommode.

Habillement des femmes.

Il y a quelque difference dans l'habillement des femmes. Elles attachent leur pagne autour du corps, comme les hommes ; mais elles le laissent tom-

per dans sa largeur, pour former une juppe étroite qui leur descend jusqu'à la moitié des jambes : au lieu que les hommes le relevent entre les cuisses, en y repassant l'un des deux bouts, qu'ils laissent plus long que l'autre, & qu'ils font tenir par derriere à leur ceinture. L'autre bout pend par-devant ; & n'ayant point de poche, ils y nouent souvent leur bourse de Betel, à peu près comme on noue quelque chose dans le coin d'un mouchoir. Les plus propres portent deux pagnes l'un sur l'autre, pour conserver un air de netteté & de fraîcheur à celui qui est par-dessus. Au pagne près, les femmes sont tout-à-fait nues. Elles n'ont pas l'usage des chemises de mousseline. Dans les conditions relevées, elles portent l'écharpe, dont elles font quelquefois passer les bouts autour de leurs bras. Mais le bel air est de les mettre simplement sur le sein par le milieu, d'en abbattre un peu les plis, & d'en laisser pendre les deux bouts derriere, par-dessus les épaules. Cette nudité ne les rend point immodestes. Il y a peu de pays, où les habitans des deux sexes ayent plus de répugnance à montrer les parties de leur corps que l'usage les oblige de cacher. Pendant que les Envoyés de France

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Leur modestie.

étoient à Siam, il fallut donner aux ſoldats François des pagnes pour le bain. On ne put faire ceſſer autrement les plaintes du Peuple, qui ne s'accoutumoit point à les voir entrer nuds dans la Riviere (18).

Elle éclate juſques dans les châtimens.

Les enfans vont ſans pagne, juſqu'à l'âge de quatre ou cinq ans. Mais quand ils l'ont une fois pris, on ne les découvre point pour les châtier. C'eſt une extrême infamie, en Orient, d'être frappé à nud ſur les parties du corps qui ſont ordinairement cachées; & peut-être eſt-ce de-là que vient l'uſage du bâton pour les châtimens: le fouet, ni les verges, ne ſe feroient pas aſſez ſentir par-deſſus les habits. Les Siamois ne quittent pas même leurs habits pour ſe coucher. Ils ne font du moins que changer de pagne, comme ils en changent pour ſe baigner dans leurs rivieres. Les femmes s'y baignent comme les hommes, & s'exercent comme eux à la nage.

Autres parures.

Les pagnes d'une certaine beauté, c'eſt-à-dire, de ſoie brodée, ou de toile peinte fort fine, ne ſont permis qu'à ceux qui les reçoivent du Roi. C'eſt un uſage commun de porter des bagues aux trois derniers doigts de la main,

(18), La-Loubere, *ibidem*, page 78.

ſans aucune regle, qui en borne le nombre. Les colliers ne ſont pas connus à Siam : mais les femmes & les enfans de l'un & de l'autre ſexe y connoiſſent l'uſage des pendans d'oreilles. Ils ſont ordinairement en forme de poire, d'or ou d'argent, ou de vermeil doré. Les jeunes garçons & les jeunes filles de bonne maiſon portent des bracelets, mais ſeulement juſqu'à l'âge de ſix ou ſept ans. Ils ont auſſi des anneaux d'or ou d'argent, aux bras & aux jambes.

Propreté des Siamois.

Les Siamois ſont d'une extrême propreté. Ils ſe parfument en pluſieurs endroits du corps. Ils mettent ſur leurs levres une eſpece de pomade parfumée, qui leur donne encore plus de pâleur qu'elles n'ont naturellement. Ils ſe baignent trois ou quatre fois le jour, & plus ſouvent. C'eſt une de leurs politeſſes, de ne pas faire de viſite un peu grave ſans être lavés. Ils ſe font alors une marque blanche ſur le haut de la poitrine, avec un peu de craye, pour faire connoître qu'ils ſortent du bain.

Leurs bains.

Ils ont deux manieres de le prendre ; l'une en ſe mettant dans l'eau comme nous ; l'autre, en ſe faiſant repandre de l'eau ſur le corps à diverſes repriſes. Cette ſeconde ſorte de bain dure

quelquefois plus d'une heure. Ils n'ont pas besoin de faire chauffer l'eau pour leur bains domestiques, parce que naturellement elle demeure toujours assez chaude. Quoiqu'ils affectent de se noircir les dents, le soin qu'ils en prennent est extrême. Ils lavent leurs cheveux avec des eaux & des huiles parfumées. Ils ont des peignes de la Chine, qui ne sont que des amas de pointes, ou de dents, liées étroitement avec du fil d'archal. Ils s'arrachent la barbe ; & naturellement ils en ont peu ; mais ils se contentent de rendre leurs ongles nets, sans jamais les couper. La-Loubere vit des danseuses de profession, qui, pour se donner de la grace, s'étoient ajusté, aux bouts des doigts, de longs ongles de cuivre jaune ; on sçait qu'à la Chine, du moins avant la conquête des Tartares, on ne se coupoit ni les ongles ni les cheveux, ni la barbe.

Leur Architecture & leurs maisons.

Si les Siamois sont simples dans leurs habits, ils ne le sont pas moins dans leurs logemens, dans leurs meubles & dans leur nourriture ; riches dans une pauvreté génerale, puisqu'ils sçavent se contenter de peu. Leurs maisons sont petites, mais accompagnées d'assez grandes espaces. Des claies de Bambou fendu,

ðu, souvent peu serrées, en font les planchers, les murs & les combles. Les piliers, sur lesquelles elles sont élevées pour éviter l'inondation, sont des bambous plus gros que la jambe. Leur hauteur au-dessus de la terre, est d'environ treize pieds, parce que l'eau s'éleve quelquefois autant. Le nombre des piliers est de quatre ou six, sur lesquels ils mettent en travers d'autres bambous, au lieu de poutres. L'escalier est une véritable échelle, qui pend en dehors, comme celle de nos moulins à vent. Les étables mêmes sont en l'air, avec des rampes de claies, par où les animaux peuvent y monter. Le foyer des maisons est une corbeille pleine de terre, soutenue comme un trepied, sur trois bâtons.

Auberge Françoise à Siam.

C'est dans des édifices de cette nature que les Envoyés de France furent logés chaque nuit, en remontant depuis la mer jusqu'à la Capitale. Il n'y a point d'Hôtellerie dans le Royaume de Siam, ni dans aucun Etat de l'Asie. L'Hospitalité n'y est point connue; ce qui paroît venir du soin, avec lequel chacun s'efforce de cacher ses femmes. La-Loubere parle d'un François, qui s'avisa de tenir auberge: mais il ne put inspirer le même goût aux Siamois;

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

& jamais il ne vit entrer chez lui que des Européens. Les maisons qu'on batit pour les Envoyés, sur le bord de la riviere, n'étoient pas sans agrémens & sans commodité. Des claies posées sur des piliers & couvertes de nattes de jonc, faisoient non seulement le plancher de chaque édifice, mais celui des cours. La salle & les chambres étoient tapissées de toiles peintes, avec des plat fonds de mousseline blanche, dont les extrémités tomboient en pente. Les nattes des appartemens étoient beaucoup plus fines que celles des cours; & dans les chambres de lit, on avoit encore étendu des tapis par-dessus les nattes. La propreté regnoit de toutes parts, mais sans magnificence. A Bancock, à Siam, à Louvo, où les Européens, les Chinois & les Mores ont bâti des maisons de brique, on logea les Envoyés dans des maisons Siamoises qui n'avoient pas été bâties pour eux. Ils virent néanmoins deux maisons de brique, que le Roi de Siam avoit commencé à faire bâtir pour les Ambassadeurs de France & de Portugal (19): mais elles n'étoient pas achevées; sans doute parce qu'il y avoit peu d'apparence

(19) Voyez le premier Voyage de Tachard, où il explique le dessein du Roi & de son Ministre.

qu'elles dussent être souvent habitées.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Maisons des Grands.

Les grands Officiers de la Cour ont des maisons de menuiserie, qu'on prendroit pour de grandes armoires, où ne logent que le maître, sa principale femme & leurs enfans. Chacune des autres femmes, avec ses enfans, & chaque esclave avec sa famille, ont de petits logemens separés, mais renfermés dans la même enceinte de bambou, qui composent autant de menages differens. Un étage leur suffit, parce qu'ils ne sont pas gênés par l'espace. Les Européens, les Chinois & les Mores bâtissent des maisons de brique, qu'on voit à côté de ces grands édifices, avec des appentis, en forme de hangarts ouverts, qui arrêtent le soleil sans ôter l'air. D'autres ont des corps de logis doubles, qui reçoivent le jour l'un de l'autre, & qui se communiquent l'air avec moins de chaleur. Les chambres sont grandes & bien parées. Celles du premier étage ont des vûes sur la salle basse, que son exhaussement devroit faire nommer sallon, & qui est quelquefois entourée de bâtimens par lesquels elle reçoit son unique jour. C'est proprement à cette salle qu'on donne le nom de *Divan*, mot Arabe, qui signifie salle du Conseil ou du Jugement.

Maisons de brique des Mores & des Chinois.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Précautions contre la chaleur.

Mais il y a d'autres Divans, qui étant bâtis de trois côtés, manquent d'un quatrieme mur, du côté par lequel on suppose que le soleil doit moins donner dans le cours de l'année (20). Devant cette ouverture, on éleve un appentis de la hauteur du toit. L'intérieur du Divan est souvent orné, du haut en bas, de petites niches où l'on met des vases de porcelaine. Sous l'appentis, on fait quelquefois jaillir une petite fontaine,

Palais du Roi & ses Temples.

Le Palais de Siam, celui de Louvo, & plusieurs Pagodes, sont aussi de brique; mais ces Palais sont bas, & n'ont qu'un etage, comme les maisons du peuple. Les Pagodes ne sont pas non plus assez exhaussées, à proportion de leur grandeur. Elles ont moins de jour que nos Eglises. Leur forme d'ailleurs est celle de nos Chapelles, mais sans voute ni platfonds : seulement, la charpente qui soutient les tuiles est vernissée de rouge, avec quelques filets d'or. Au reste, les Siamois ne connoissent pas d'autre ornement extérieur, pour les Palais & les Temples, que dans les Combles, qu'ils couvrent ou de cette espece d'étain bas, qu'ils nomment *Ca-*

(20) Entre les Tropiques, le soleil donne par tout, selon les diverses saisons.

lin, ou de tuiles vernissées de jaune à la maniere de la Chine. Le Palais de Siam ne laisse pas de se nommer le Palais d'or, parce qu'il a quelque dorure dans l'intérieur. Leurs escaliers méritent peu d'attention. Celui par lequel on monte au sallon de l'audience à Siam, n'a pas deux pieds de large. Il est de brique, tenant à un mur, du côté droit, & sans aucun appui du côté gauche. Mais les Seigneurs Siamois n'ont besoin de rien pour s'appuyer, puisqu'ils le montent en se traînant sur les mains & sur les genoux; & si doucement, que, suivant l'expression De-la-Loubere, on diroit qu'ils veulent surprendre le Roi leur Maître. La porte du sallon est quarrée, mais basse, étroite & digne de l'escalier; parce qu'on suppose apparemment que personne n'y doit entrer que prosterné. L'entrée du sallon de Louvo est moins basse: mais outre que ce Palais est plus moderne, il passe pour une maison de campagne, où le Monarque affecte moins de grandeur & de majesté, que dans la Capitale.

Escaliers & Portes.

Ce qui fait la véritable dignité des grandes maisons Siamoises, c'est qu'il n'y a point de plain-pied, quoiqu'elles n'ayent qu'un étage. Dans le Palais, par exemple, le logement du Roi &

En quoi consiste la dignité des maisons Siamoises.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

des Dames eſt plus élevé que tout le reſte ; & plus une piece en eſt proche, plus elle s'éleve à l'égard de celle qui la précede. Il y a toujours quelques marches à monter de l'une à l'autre ; car les autres ſe ſuivent ſur une même ligne. La même inégalité ſe trouve dans les toits, dont l'un eſt plus bas que l'autre, à meſure qu'il couvre une piece plus baſſe. Cette ſucceſſion de toits inégaux fait la diſtinction des degrés de grandeur. Le Palais de Siam en a ſept, qui ſortent ainſi l'un de l'autre. Les grands Officiers en ont juſqu'à trois. Quelques tours quarrées, qui s'élevent en divers endroits du Palais, ont auſſi pluſieurs combles. On remarque la même gradation dans les pagodes. De trois toits, le plus élevé eſt celui ſous lequel eſt placé l'idole. Les deux autres ſont pour le peuple.

Principal ornement des Pagodes.

Mais le principal ornement des pagodes conſiſte dans pluſieurs pyramides de chaux & de brique, dont les plus hautes ne le ſont pas moins que nos clochers ordinaires : les plus baſſes n'ont qu'environ deux toiſes. Leur forme eſt ronde ; & diminuant peu en groſſeur, à meſure qu'elles s'élevent, on peut dire qu'elles ſe terminent en dôme. Les baſſes ont à l'extrémité une

aiguille de calin, fort menue & fort pointue; quelques-unes de ces aiguilles diminuent & grossissent quatre ou cinq fois dans leur hauteur. Elles sont ornées en plusieurs endroits de leur contour, de plusieurs canelures, qui diminuant avec l'aiguille, vont se terminer en pointe à la grosseur supérieure, d'où s'élevent d'autres canelures.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

L'intérieur du Palais n'est pas connu.

L'intérieur des Palais du Roi de Siam est peu connu des Etrangers. Suivant La-Loubere, il ne l'est pas plus des Grands de la Nation; du moins, s'il est vrai, comme on l'en assura, que personne ne penetre plus loin que la salle de l'Audience & celle du Conseil, (21) qui ne sont que deux premieres pieces d'un grand bâtiment, sans aucune sorte d'antichambre. Tachard fut introduit dans quelques appartemens plus enfoncés, sur-tout à Louvo; mais il ne s'arrête point à les décrire, par respect apparemment pour l'usage qui en défend l'entrée. Il convient lui-même que les Palais du Roi ne sont habités que par ses femmes & par ses Eunuques. Lorsque les Envoyés de France dinerent au Palais de Siam, ce fut dans une cour fort agréable, sous de

(21) La-Loubere, page 97.

grands arbres, au bord d'un reservoir. A Louvo, ils dinerent dans une salle du jardin, dont les murs étoient revétus d'un ciment fort blanc & fort poli. Cette salle avoit une porte à chaque bout. Elle étoit entourée d'un fossé, large de deux à trois toises, & de cinq ou six pieds de profondeur, dans lequel il y avoit une vingtaine de petits jets d'eau, à distances égales, qui jaillissoient en arrosoir, c'est-à-dire, par des ajutages percés de trous fort petits, mais seulement à la hauteur des bords du fossé, parce qu'au lieu d'élever les eaux, on avoit creusé la terre pour abbaisser les bassins. Au milieu du jardin & dans les cours, on voit plusieurs de ces salles isolées, qui sont entourées d'un mur à hauteur d'appui. Le toit porte sur des piliers plantés dans le mur. Ces lieux sont pour les Mandarins importans, qui s'y tiennent assis les jambes croisées, pour les fonctions de leurs Charges, ou pour faire leur cour, c'est-à-dire pour attendre les ordres du Prince. Les Mandarins moins considérables sont assis à découvert dans les cours ou dans les jardins : & lorsqu'ils apprennent par certains signaux, que le Roi peut les voir, quoiqu'ils ne le voyent pas eux-mêmes, ils se proster-

nent tous sur les genoux & sur les coudes (22).

Descript. du Royaume de Siam.

Jardin de Louvo.

Le jardin de Louvo n'est pas fort spacieux. Les compartimens en sont petits, & formés par des briques. Les allées ne peuvent tenir plus de trois personnes de front. Mais tout étant planté de fleurs & de diverses sortes d'arbres, le melange des sallons & des jets d'eau lui donne un air agréable de simplicité & de fraîcheur.

Palais de chasse dans les Forêts.

Comme le Roi fait souvent des chasses de plusieurs jours, il a dans les forêts, des Palais de bambou, ou plutôt des tentes fixes, qui n'ont besoin que d'être meublées pour le recevoir (23).

Meubles des Siamois.

Les meubles du Roi de Siam sont les mêmes, à peu près, mais plus riches & plus précieux, que ceux des des Particuliers. Le bois de lit des Siamois est un chassis fort étroit & natté, mais sans dossier & sans quenouilles. La plûpart n'ont pas même d'autre lit qu'une natte de jonc. Leur table est un plateau sans pied, à bords relevés. Leurs sieges sont des nattes de jonc, plus ou

(22) La-Loubere, pages 98 & précedentes.

(23) On peut voir, dans le second Voyage du Pere Tachard, la description de quelques autres Palais, & dans le premier celle des plus belles Pagodes de Siam.

moins fines. Ils ne peuvent avoir des tapis de pied, s'ils ne les reçoivent du Roi; & ceux de drap uni sont fort honorables. Les personnes riches ont des coussins pour s'appuyer. Ce qui est de soie ou de laine, en Europe, est à Siam de toile de coton blanche ou peinte (24).

Vaisselle Siamoise.

Ils n'ont à table, ni nappe, ni serviette, ni cuilliere, ni fourchette, ni couteau. On leur sert les morceaux tout coupés. Leur vaisselle est de porcelaine ou d'argille, avec quelques vases de cuivre. Le bois simple ou vernissé, le coco & le bambou, font la matiere de leurs autres ustenciles. S'ils ont quelques vases d'or ou d'argent, c'est en petit nombre; & la plûpart les tiennent de la liberalité du Roi, ou comme un meuble attaché à leurs Charges. Leurs seaux à puiser de l'eau sont de bambou, fort proprement entrelassé. Le Peuple, dans les marchés, cuit son riz dans un coco qui brule en même temps, & qui par conséquent ne sert qu'une fois : mais le riz acheve de cuire, avant que le coco soit tout-à-fait consumé (25).

(24) La Loubere donne une liste des ustenciles, meubles, armes, habits, &c. des Siamois, avec les noms dans leur langueur. Tome II, pages 50 & suivantes.

(25) La-Loubere, p. 122.

Les ſallons, que les Envoyés de France virent dans les Palais de Siam & de Louvo, étoient revêtus d'un lambris verniſſé de rouge, avec quelques filets & quelques feuillages d'or. Les planchers étoient couverts de tapis de pied. La-Loubere vit, à Louvo, la ſalle de l'audience déja toute garnie des glaces de miroir, que l'Eſcadre Françoiſe avoit apportées au Roi. Il décrit la ſalle du Conſeil. Dans le fond, dit-il, il y avoit un ſopha, de la forme d'un grand bois de lit, avec ſes quenouilles, un fond, & ſes tringles, le tout revêtu d'une lame d'or, & le fond couvert d'un tapis; mais ſans ciel, ſans rideaux, & ſans aucune autre ſorte de garniture. A l'endroit du chevet étoient en pile, les couſſins ſur leſquels le Roi s'appuyoit. Le mur, à droite du ſopha, offroit un beau miroir, que le Roi avoit envoyé au Roi de Siam, par le Chevalier De-Chaumont. On voyoit encore pour unique meuble, un fauteuil doré, dans lequel ce Prince ſe montra aux Envoyés, & un *Tiab*, c'eſt-à-dire, une coupe pour le Betel, haute d'environ deux pieds, revêtue d'argent fort travaillé, & dorée en quelques endroits (26).

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Meubles du Roi.

(26) Le même, page 103.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM

Vaisselle royale.

Dans tous les repas que les Envoyés firent au Palais, ils virent une assez grande quantité de vaisselle d'argent; sur-tout de grands bassins ronds & profonds, dans lesquels on servoit de grandes boetes rondes, d'environ un pied de diametre. Elles étoient couvertes, & leur patte étoit proportionnée à leur grosseur. Ces boetes contenoient le riz. On servoit, au fruit, des assiettes d'or, qui avoient été faites exprès pour les festins que la Roi avoit donnés au Chevalier De-Chaumont. A la table de ce Prince, on ne sert jamais en vaisselle plate. On croit qu'il est de sa dignité de ne lui rien présenter que dans des vases profonds. D'ailleurs sa vaisselle la plus ordinaire, suivant l'usage de toutes les Cours d'Asie, est de la porcelaine, qu'il tire abondamment de la Chine & du Japon (27).

Alimens communs du Pays.

Dans un climat si chaud, les Siamois mangent peu; par la même raison que nous mangeons moins en été qu'en hiver. Un Siamois fait bonne chere avec une livre de riz par jour, avec un peu de poisson sec ou salé, ce qui ne lui revient pas à plus de deux liards L'arrac, ou l'eau-de-vie de riz, ne

(27) Le même, page 104.

coute à Siam que deux ſous, la pinte de Paris. On ne ſera pas ſurpris que les Habitans du Pays ayent ſi peu d'inquietude pour leur ſubſiſtance, & qu'on n'entende le ſoir que des chants & des cris de joie dans leurs maiſons. Ils ont peine à faire de bonnes ſalaiſons, parce que les viandes prennent difficilement le ſel dans les régions trop chaudes. Mais ils aiment le poiſſon mal ſalé, & le poiſſon ſec plus que le frais. Leur goût paroît même aſſez vif pour le poiſſon pourri, comme pour les œufs couvés, pour les ſauterelles, les rats, les lezards, & la plûpart des inſectes. La nature ſemble tourner leur appetit aux alimens les plus faciles à digerer (28).

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Sauces Siamoiſes.

Leurs ſauces conſiſtent ordinairement dans un peu d'eau, avec des épices, de l'ail, de la ciboule, ou quelques herbes de bonne odeur, telles que le baume. Ils aiment fort une ſauce liquide, compoſée de petites écreviſſes pourries, qu'ils appellent *Capi*. On aſſura La-Loubere avec des circonſtances qui ne lui laiſſerent aucun doute, que deux autres ſortes de poiſſons conſervés dans des pots, où ils tournent bien-tôt en pâte liquide, dans leur ſaumure, ſuivent exactement le flux & le reflux de

(28) Page 105.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

la mer, hauſſant & baiſſant dans le vaſe à meſure que la mer baiſſe ou s'éleve (29).

Huile, fromage, beurre.

Ce qui tient lieu de ſafran, aux Siamois, eſt une racine qui étant reduite en poudre en a le goût & la couleur (30). Ils croyent fort ſain, pour leurs enfans, de leur en jaunir le corps & le viſage. Auſſi ne voit-on dans les rues, que des enfans qui ont le teint jaune. Ils n'ont point de noix, d'olives, ni d'autre huile que celle du coco, qui eſt fort bonne dans ſa fraîcheur. Le lait des buffles femelles leur donne plus de crême que celui de leurs vaches; mais ils ne font aucune ſorte de fromage. Le beurre n'eſt gueres plus en uſage à Siam. Il y prend difficilement conſiſtence; & celui qu'on y porte de Surate & Bengale eſt preſque fondu, lorſqu'il arrive dans un pays ſi chaud.

Les Siamois n'aiment que les inteſtins des animaux.

Ils ont pluſieurs methodes pour déguiſer le poiſſon ſec, ſans en varier l'apprêt. Par exemple, ils le coupent en filets menus & tortillés, comme les *Vermicelli* des Italiens ou les *œufs filés* des Eſpagnols. Ce qu'ils mangent le

(29) *Ibidem*, même page.

(30) Cette Plante eſt connue ſous le nom de *Crocus Indicus*.

plus rarement, c'eſt la chair des animaux terreſtres. Ils refuſent même celle qu'on leur offre : s'ils en mangent quelquefois, ils préferent les boyaux & ce qu'il y a de plus dégoutant pour nous dans les inteſtins. On vend, dans les marchés, les inſectes grillés ou rotis. Siam n'a pas d'autre boucherie, ni d'autres lieux où l'on rotiſſe. Le Roi faiſoit donner, aux François, la volaille & les animaux en vie. En géneral, toutes les viandes y ſont coriaces, peu ſucculentes, & fort indigeſtes. Les Européens mêmes, qui paſſent quelque temps dans le Pays, en perdent inſenſiblement le goût. Il ſemble qu'à proportion que les climats ſont plus chauds, la ſobrieté y devienne plus naturelle.

Qualités de la viande à Siam.

Le gibier n'eſt pas en moins de ſureté, parmi les Siamois, que les beſtiaux & les animaux domeſtiques. Ils ne prennent plaiſir, ni à le tuer, ni à lui ôter la liberté. Ils haïſſent les chiens qui leur ſerviroient à le prendre. D'ailleurs la hauteur des herbages & l'épaiſſeur des forêts leur rendent la chaſſe difficile. S'ils tuent des cerfs & d'autres bêtes, c'eſt pour en vendre les peaux aux Hollandois, qui en font un grand commerce au Japon (31). On doit juger

Prix des viandes.

(31) *Ibid.* p. 115.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

que le prix des viandes n'eſt pas exceſſif à Siam. Une vache n'y vaut que dix ſous dans les Provinces, & un écu dans la Capitale. Si le mouton ſe vend quatre écus, & le cabris deux ou trois écus, c'eſt que les Mores en font leur principale nourriture. Un Porc n'y vaut que ſept ſous, parce que les Mores n'en mangent point. Les poules y valent environ vingt ſous la douzaine. Tous les volatiles y multiplient d'autant plus facilement, que la chaleur du climat ſuffit preſque ſeule pour les faire éclore (32).

Maladies communes à Siam.

Malgré la ſobriété qui regne parmi les Siamois, ou peut-être, ſuivant l'obſervation De-la-Loubere, parce qu'à proportion de la chaleur de leur eſtomach ils ne ſont pas plus ſobres qu'on ne l'eſt en Europe, on ne voit pas qu'ils vivent plus long-temps, ni qu'ils ſoient ſujets à moins de maladies que nous. Les plus fréquentes ſont les cours de ventre & les dyſſenteries, dont les Européens qui arrivent dans cette contrée ont encore plus de peine à ſe défendre. On voit quelquefois regner, à Siam, des fievres chaudes, qui produiſent le tranſport au cerveau, & des fluxions ſur la poitrine. Les inflam-

(31) *Ibid.*

mations y ſont rares ; & la ſimple fievre continue n'y eſt jamais mortelle, non plus que dans les autres pays de la Zone torride. Les fievres intermittentes y ſont rares auſſi, mais opiniâtres ; quoique le friſſon en ſoit fort court. Le chaud extérieur y affoiblit tellement la chaleur naturelle, qu'on n'y voit preſque point de ces maladies que nos Médecins nomment *Froides*. La toux, les coqueluches, & toutes ſortes de fluxions & de rhumatiſmes ne ſont pas moins fréquentes à Siam qu'en Europe ; ce qui n'a rien d'étonnant, ſi l'on conſidere que le temps y eſt tourné à la pluie pendant une grande partie de l'année : mais la goutte, l'épilepſie, l'apoplexie, la paralyſie, la phtiſie & toutes ſortes de coliques, ſurtout la nephrétique, y ſont des maux peu connus.

On y voit beaucoup de cancers, d'abſcès & de fiſtules. Les éreſipeles y ſont ſi fréquens, que de vingt hommes, dix-neuf en ſont atteints ; & quelques-uns dans plus de la moitié du corps. On y connoît à peine le ſcorbut, & preſqu'auſſi peu l'hydropiſie. Mais rien n'y eſt ſi commun que ces maladies extraordinaires, que le peuple attribue aux ſortileges. Les maux de débauche y ſont

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

assez répandus, sans que les Habitans paroissent informés s'ils sont anciens ou recens dans leur pays.

Ravages de la petite verole.

Entre plusieurs autres maux contagieux, celui qui mérite d'être regardé proprement comme la peste du pays, est la petite verole. Elle y fait souvent d'affreux ravages. Alors les Siamois enterrent les corps sans les brûler. Mais comme leur piété les porte toujours à rendre ce dernier honneur aux Morts, ils les déterrent dans la suite, pour les consumer par le feu. La-Loubere observe qu'ils laissent passer trois ans, & quelquefois plus, avant cette religieuse céremonie. L'expérience, disent-ils, leur a fait connoître que cette contagion recommence, lorsqu'ils déterrent un cadavre infecté (33).

§ II.

Conditions, Gouvernement, & Milice des Siamois.

Distinction des Siamois libres & esclaves.

LA distinction la plus vague, entre les Siamois, est celle des personnes libres & des esclaves. On peut naître esclave ou le devenir. On le devient, ou pour avoir été pris dans une guerre,

(33) *Ibid*, page 117. Voyez ci-dessous leurs remedes & leurs Médecins, à l'article qui regarde leurs sciences.

ou pour avoir été confisqué en Justice. Celui qui n'est esclave que pour dette, redevient libre en payant : mais les enfans nés pendant l'esclavage de leurs parens, demeurent dans l'ordre de leur naissance. On naît esclave, lorsqu'on sort d'une mere esclave; & dans l'esclavage, les enfans se partagent comme dans le divorce : le premier, le troisieme, le cinquieme, & tous les autres impairs appartiennent au Maître de la mere : le second, le quatrieme, & les autres, en ordre pair, appartiennent au pere, s'il est libre, ou à son Maître, s'il est esclave. Cependant il faut que le pere & la mere n'ayent eu commerce ensemble qu'avec le consentement du Maître de la mere ; car sans cette condition tous les enfans appartiendroient à ce Maître.

Droit des Maitres sur leurs Esclaves.

Le Maître jouit d'un pouvoir absolu sur les esclaves, à l'exception du droit de mort. Il les employe à la culture de ses terres & de son jardin, ou à d'autres services domestiques; s'il n'aime mieux leur permettre de travailler pour gagner leur vie, sous un tribut qu'il en tire, depuis quatre jusqu'à huit Ticals par an, c'est-à-dire, depuis sept livres dix sous jusqu'à quinze.

La différence qu'il y a des esclaves

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

du Roi de Siam à ses sujets, c'est qu'il occupe toujours ses esclaves à des travaux personnels, & qu'il leur fournit la nourriture; au lieu que ses sujets libres ne lui doivent chaque année que six mois de service, à leurs propres dépens.

Les esclaves des Particuliers ne doivent aucun service à ce Prince; & quoique cette raison puisse lui faire considérer, comme une perte réelle, la dégradation d'un homme libre qui tombe dans l'esclavage, il ne s'oppose jamais au cours de l'usage ou des loix (34).

Les Siamois libres ne sont qu'un corps.

On ne sçauroit distinguer proprement deux sortes de conditions dans le corps des Siamois libres. La noblesse, parmi eux, n'est que la possession actuelle des charges. Une famille, qui s'y maintient long-temps, en devient sans doute plus illustre & plus puissante : mais cette continuité de grandeur est assez rare. Celui qui perd sa charge n'a plus rien qui le distingue du peuple (35).

Idée générale du Peuple Siamois.

La distinction entre le peuple & les Prêtres n'est pas moins passagere, parce qu'on peut toujours passer de l'un de ses états à l'autre. Les Prêtres sont les Talapoins. Ainsi sous le nom de peu-

(34) La Loubere, Tome 1, pages 236 & précedentes.

(35) Voyez ci-dessus le dénombrement des Siamois.

ple, il faut entendre ici le corps libre de la Nation, c'eſt-à-dire, les Officiers & les ſujets ſimples.

Ce Peuple eſt une milice, dans laquelle chacun eſt enrollé. Tous les Siamois libres ſont ſoldats, & doivent ſix mois de ſervice à leur Souverain. Le devoir de ce Prince eſt de les armer, & de leur donner des Elephans ou des Chevaux, s'il veut qu'ils le ſervent à la guerre. Mais comme il n'employe jamais tous ſes ſujets dans ſes armées, & qu'il n'eſt pas toujours en guerre avec ſes voiſins, il occupe, pendant ſix mois de l'année, aux travaux qu'il juge à propos, les ſujets qu'il n'employe pas au metier des armes.

Gens de main droite & gens de main gauche.

C'eſt pour ne laiſſer échapper perſonne au ſervice perſonnel, qu'on tient tous les ans un compte exact du peuple. Il eſt diviſé en *gens de main droite* & *gens de main gauche*; diviſion ſinguliere, dont tant de Nations, qui ont paſſé ſucceſſivement comme en revûe dans ce recueil, n'ont pas encore fourni d'exemple. Elle regarde l'ordre; & chacun ſçait ainſi de quel côté il doit ſe ranger dans ſes fonctions. Les uns & les autres ſont diviſés par bandes (36).

(36) On ſe ſert du nom de *Bandes*, plutôt que de *Compagnies*, parce que le nombre des ſoldats d'une

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Leurs chefs se nomment Naïs.

dont chacune a son Chef, qu'ils appellent *Naï* (37). Ce mot est devenu un terme de civilité, que les Siamois se donnent mutuellement, comme les Chinois se donnent celui de Maître ou de Précepteur.

Les enfans sont de la bande de leurs parens; & si les parens sont de différentes bandes, les enfans impairs sont de celle de la mere, & les pairs de celle du pere. Cependant il faut que le Naï ait été averti du mariage & qu'il y ait donné son consentement; sans quoi tous les enfans seroient de la bande maternelle. Ainsi, quoique les femmes & les Talapoins soient dispensés du service, ils ne laissent pas d'être couchés sur les rolles du Peuple; les Talapoins, parce qu'ils peuvent quitter leur profession, & qu'en revenant alors à la condition seculiere ils retombent sous le pouvoir de leurs Naïs; les femmes, parce qu'elles servent à regler de quelle bande sont leurs enfans.

même bande n'est pas fixe, & que tous les Siamois ne sont pas toujours d'une même Compagnie dans les armées

(37) Quoique la plupart des Voyageurs traduisent Naï par le mot de Capitaine, La Loubere observe qu'il signifie second Chef, parce que le Naï ne mene pas toujours sa bande à la guerre, non plus qu'aux corvées. Son soin est de fournir autant de gens de sa bande qu'on lui en fait demander, soit pour la guerre, soit pour les corvées. *Tome I. p.* 238.

Privileges des Naïs.

C'eſt un privilege du Naï de pouvoir prêter à ſon ſoldat, plutôt que tout autre, & ſatisfaire le créancier de ſon ſoldat, pour en faire ſon eſclave lorſqu'il devient inſolvable. Comme le Roi donne un Balon à chaque Officier, avec des Pagayeurs ou des Rameurs, les Naïs ont leurs Pagayeurs dans chaque bande, qu'il marquent au poignet, d'un fer chaud, avec de l'encre pardeſſus. On les nomme *Bao.* Mais ils ne lui doivent pas d'autre ſervice ; & ce ſervice ne dure que ſix mois. Plus ſa bande eſt nombreuſe, plus il eſt eſtimé puiſſant. Les charges & les emplois ne ſont importans, à Siam, que par le nombre des ſujets qui en dépendent. On diſtingue ſept degrés entre les Naïs, qui répondent au nombre de leurs ſoldats. Ainſi l'*Oc-Mening*, qui eſt chef de dix mille hommes, eſt au-deſſus de l'*Oc-Pan*, qui ne commande que mille. Les titres de *Pa-ya*, d'*Oc-ya*, d'*Oc-pra*, d'*Oc-louang*, & d'*Oc-coune*, ſont ceux des autres degrés. Ils ſe donnent non ſeulement aux Gouverneurs, mais à tous les Officiers du Royaume, parce qu'ils ſont tous Naïs. Cependant on ne joint pas toujours le même titre au même office. Le Barcalon, par exemple, qui eſt premier Mi-

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

niſtre, a quelquefois porté celui de Pa-ya, & quelquefois celui d'Oc-ya. Un Siamois, revétu de deux Offices, peut avir deux titres différens. Cette multiplication d'Offices, qui entraîne celle des titres, a cauſé quelquefois de la confuſion & de l'obſcurité dans les Relations de Siam (38).

Le Roi de Siam n'éleve perſonne aux dignités, ſans lui donner un nouveau nom; uſage commun aux Chinois & à d'autres Nations de l'Orient. Ce nom eſt toujours une louange de quelque vertu. Les Etrangers mêmes, qui arrivent à la Cour, reçoivent un nom de faveur ou d'eſtime, ſous lequel ils ſont connus pendant le ſejour qu'il ſont à Siam.

Nature des Offices & des Charges.

Tous les offices y ſont heréditaires, & la vénalité des charges eſt condamnée par les loix. Mais la moindre faute d'un Officier, ou le ſeul caprice du Souverain, peut ôter les plus grandes charges aux familles, D'ailleurs, elles ne rapportent aucune eſpece d'appoin-

(38) Les Portugais ont donné le nom géneral de Mandarins à tous les Officiers & les Seigneurs des Royaumes de l'Orient, quoiqu'il ne ſoit pas connu des Grands ni du peuple de ces Contrées. Ils ont formé apparemment ce mot de celui de *Mandar* qui ſignifie *Commander*, dans leur langue; à l'imitation des Arabes, qui ont formé le titre d'*Emir*, du verbe Arabe *Amara*, qui ſignifie auſſi *Commander*.

temens

temens ou de gages. Le Roi loge ses Officiers, & leur donne quelques meubles; tels que des boetes d'or ou d'argent pour le betel; quelques armes, & un balon; des éléphans, des chevaux & des buffles; des corvées, des esclaves, & quelques terres labourables; qui lui reviennent avec l'office, lorsqu'il en prive celui qui le possede. Mais le principal gain des charges vient des concussions, qui paroissent autorisées dans toutes les parties du Royaume, par le silence de la Cour. Tous les Officiers sont d'intelligence, pour s'enrichir aux dépens du Peuple. Le commerce des presens est public. Un Juge n'est pas puni pour en avoir accepté, s'il n'est ouvertement convaincu d'injustice. Les Officiers inférieurs se voyent eux-mêmes forcés d'en faire aux plus grands. Cependant ils sont tous engagés par un serment, à l'observation fidelle de leurs devoirs. La forme du serment consiste à boire une certaine quantité d'eau, sur laquelle les Talapoins prononcent des imprécations contre celui qui l'availe, s'il manque jamais aux engagemens qu'on lui fait contracter (39). La différence de Nation & de Religion ne dispense point de ce serment ceux qui en-

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Serment des Officiers.

(39) La-Loubere, pages 246 & 247.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

trent au ſervice de l'Etat.

Jurifdictions du Royaume de Siam.

On a remarqué, dans la deſcription géographique, que le Royaume de Siam eſt diviſé en haut & bas. Le haut, qui eſt vers le Nord, contient ſept Provinces, qui tirent leurs noms de leurs villes Capitales. La-Loubere les nomme *Porſelone*, *Sanquelone*, *Locontaï*, *Campengpet*, *Coconrepina*, *Pechebonne* & *Pitchiaï* (40). Chacune de ces villes a ſes Juriſdictions ſubalternes, qui reſſortiſſent immédiatement au Tribunal de la Province. On en compte dix à Porſelone, huit à Sanquelone, ſept à Locontaï, dix à Campengpet, cinq à Coconrepina, deux à Pechebonne, & ſept à Pitchiaï. Le haut Siam a d'ailleurs vingt une autres Juriſdictions particulieres, qui reſſortiſſent directement à la Cour, & que cette diſtinction fait regarder comme autant de petites Provinces.

On compte dans le bas Siam, c'eſt-à dire, dans la partie Meridionale du Royaume, les Provinces de *Jor*, de *Patane*, de *Ligor*, de *Tenaſſerim*, de *Chantebonne*, de *Petelong*, ou *Bordelong*, & de *Tchiaï*. De Jor, dépendent immédiatement ſept Juriſdictions; de

(40) Comparez ces noms avec ceux qu'on a cités de la Relation de Jooſt-Schuten.

Patane, huit; de Ligor, vingt; de Tenasserim, douze; de Chantebonne, sept; de Petelong, huit; & de Tchiaï, deux. Ajoutez, comme dans la partie haute, treize petites Jurisdictions, qui sont aussi comme autant de Provinces, parce qu'elles ne ressortissent qu'à la Cour. La ville de Siam, qui est au centre de l'Etat, entre le haut & le bas Siam, a sa Jurisdiction & sa Province particuliere (41).

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Tribunaux de Justice. Leur Président est le seul Juge.

Les Tribunaux Siamois de Judicature ne consistent proprement qu'en un seul Officier, qui est le chef ou le Président; parce que le droit de juger n'appartient qu'à lui. Cependant chaque Tribunal est composé d'un grand nombre d'Officiers subalternes, qu'il doit consulter. La plus importante fonction est le gouvernement civil & militaire de ce ressort, qu'il joint à l'administration de la Justice. Comme ces grands emplois sont d'ailleurs heréditaires, il n'a pas été difficile à quelques-uns de ces Gouver-

(41) La Loubere, à qui l'on doit ce détail, ne le tenoit que de la bouche de quelques Siamois, dans un pays, dit-il, où tout le monde craint de parler. Il regrette de n'avoir pû se procurer la traduction de quelques livres Siamois, qui contiennent la constitution du Royaume. Mais il ne put même en obtenir un Exemplaire. Aussi n'a-t-on pas crû devoir faire entrer des lumieres si vagues dans la description géographique, qui ne doit rien contenir que de clair & de certain.

Descript. du Royaume de Siam.

neurs, sur-tout aux plus éloignés de la Cour, de se soustraire à la domination royale. Ainsi le Gouverneur de Jor a cessé d'obéir, & les Européens lui donnent même le nom de Roi (42). Patane vit sous la domination d'une femme, que le peuple de cette Province élit dans une même famille; toujours veuve & vieille, afin qu'elle n'ait pas besoin de mari. Les Portugais & les Hollandois lui donnent aussi le nom de Reine; & pour unique marque de soumission, elle envoye de trois en trois ans, au Roi de Siam deux petits arbres, l'un d'or & l'autre d'argent; chargés tous deux de fleurs & de fruits.

Titre du Président. Ses fonctions, & son extrême autorité.

Un Gouverneur héréditaire porte le titre de *Tchaou Menang*, qui signifie, Seigneur de Ville ou de Province. Les Rois de Siam se sont efforcés de détruire les plus puissans Tchaou-Menangs. Ils ont substitué, à leur place, des Gouverneurs par commission pour trois ans, sous le titre moins fastueux de *Pouran*, c'est-à-dire, de *personne qui commande*.

(42) Peut être n'a-t-il jamais obéi, à moins que le Royaume de Siam ne se soit étendu, comme on le trouve dans quelques Relations, à toute la presqu'Isle, au de-là du Gange. Jor en est la ville presque la plus Méridionale, située sur une Riviere qui a son embouchure au Cap de Sincapur, & qui forme un très bon Port. Il est célebre dans les Relations Hollandoises.

Mais il reſte encore pluſieurs Tchaou-Menangs, dont les droits approchent beaucoup de ceux de la Royauté. Outre les fruits de leurs concuſſions, 1°, ils partagent également, avec le Roi, les rentes des terres labourables, qui s'appellent *Naa*, c'eſt-à-dire, Campagnes : & ſuivant les anciennes Loix, ces rentes ſont d'un quart de Tical, pour quarante braſſes quarrées. 2°. Ils profitent de toutes les confiſcations, de toutes les amendes au profit du fiſc, & de dix pour cent de toutes les condamnations. Les confiſcations ſont fixées par la Loi, ſuivant la nature du crime, & ne ſont pas toujours de tout le bien, dans les cas mêmes de mort : mais quelquefois elles s'étendent au corps du coupable, & même à celui de ſes enfans. 3°. Le Roi fournit au Tchaou-Menang, des Miniſtres pour l'exécution de ſes ordres. Ils l'accompagnent ſans ceſſe. Les Siamois leur donnent le nom de *Keulai*, ou de *bras-peints*, parce que l'uſage eſt de leur déchiqueter les bras, & de mettre ſur leurs plaies, de la poudre à canon, qui les peint d'un bleu noirâtre. 4°. Dans les Gouvernemens maritimes, le Tchaou-Menang prend des droits ſur les Vaiſſeaux Marchands. 5°. A Tenaſſerim, c'eſt huit pour cent,

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Droits qui forment ſon revenu.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

& sur les frontieres, il s'arroge tous les droits de Souveraineté, jusqu'à lever des impôts sur le Peuple. 6°. Il exerce le Commerce, mais sous le nom d'un Secretaire ou de quelqu'autre domestique ; ce qui fait juger que cette voie de s'enrichir lui est interdite par la Loi.

Pourans, ou Gouverneurs par Commission.

Le Pouran, ou le Gouverneur par commission, jouit des mêmes honneurs que le Tchaou-Menang, avec la même autorité dans l'administration ; mais il est plus resserré pour les émolumens. Le Roi nomme des Pourans, ou lorsqu'il veut abolir l'hérédité, ou lorsque le Tchaou-Menang est obligé à quelque longue absence. Dans le premier de ces deux cas, leurs appointemens leur sont assignés par la Cour. Dans le second, ils partagent ceux du Tchaou-Menang, qui en conserve la moitié.

Officiers de Judicature.

Les Officiers ordinaires d'un Tribunal de Judicature, sont au nombre de quinze ou seize (45) dont la plûpart ont des fonctions différentes. La-Loubere,

(45) *Oc-Pra-Belat.* Son nom signifie second ; mais il ne préside pas en l'absence du Tchaou-Menang, parce qu'il n'a pas voix déliberative.

Oc-Pra-Jockebatest. C'est une espece de Procureur du Roi, dont la fonction consiste proprement à servir d'espion au Gouverneur. Son Office n'est pas héréditaire.

Oc-Pra-Penn. C'est le Com-

qui paroît avoir approfondi soigneusement cet article, nous apprend que dans les noms Siamois *Oc* est un terme

mandant de la Garnison, sous les Ordres du Tchaoumenang.

Oc-Pra-Maha-Tai. Ce nom signifie *le grand Siamois*, & celui qui le porte est comme le Pere du Peuple. C'est lui qui leve les soldats, ou plutôt qui les demande aux Naïs; qui envoye des provisions à l'armée; qui veille aux rôles du dénombrement du Peuple, &c. Il fait exécuter, en géneral, tous les Ordres du Gouverneur qui regardent le peuple.

Oc-Pra-Saffed, fait & garde les rôles du dénombrement. C'est un Office exposé à la corruption, parce que chacun s'efforce à prix d'argent de se faire omettre dans les rôles, & que les Naïs mêmes cherchent à favoriser ceux qui leur font des présens. Le Saffedi commence à mettre les enfans sur les rôles, dès l'âge de trois ans.

Oc-Louang-Menang. C'est comme le Maire de la Ville, qui a soin de la Police & de la Patrouille.

Oc-Louang-Vang. Le Maire du Palais du Gouverneur; car *Vang* signifie Palais. Il fait réparer les édifices; il commande les gardes & même leur Capitaine.

Oc-Louang-Clang, qui a soin des magasins du Roi. *Clang* signifie Magasin. Cet Officier reçoit certains revenus du Roi, & vend au Peuple les marchandises du Roi, c'est-à-dire, celles dont le Roi s'est approprié le commerce; comme le sel dans quelques pays de l'Europe.

Oc-Louang-Couca, qui a l'inspection sur les Etrangers. Il les protege ou les accuse auprès du Gouverneur.

Oc-Louang ou *Oc-Coune-Coeng.* C'est le Prévôt, qui est toujours armé d'un sabre. Ses Archers sont des *Kenlais* ou des Bras-peints.

Oc-Coune-Paya-Bat, chef des Prisons. Le mot de *Paya*, que les Portugais ont traduit par celui de Prince, semble bien avili. *Nai-Cong* est le vrai Geolier. *Cong* signifie prison; & rien n'est plus cruel que les prisons Siamoises. Ce sont des cages de Bambou, exposées à toutes les injures de l'air.

Oc-Coune-Narin. Il commande ceux qui ont soin des Elephans que le Roi entretient dans la Province; car la difficulté d'en loger & d'en nourrir un grand nombre ensemble l'oblige d'en avoir dans plusieurs endroits.

d'honneur, qui se joint à tous les titres; mais qu'un Supérieur ne le donne jamais à un inférieur. Ainsi le Roi parlant d'un *Oc-Paya*, dira simplement *Paya*. Il ajoute que les Portugais ont traduit tous ces noms à leur gré, sans autre regle que leurs propres usages.

Droit public de Siam.

Le droit public de Siam est écrit dans trois Volumes. Le premier, qui s'appelle *Pra-Tam-Ra*, contient les noms, les fonctions & les prérogatives de tous les offices. Le second a pour titre, *Pra-Tam-Non*. C'est un recueil des constitutions des anciens Rois. Le troisiéme, nommé *Pra-Rayja-Cammanot*, renferme les constitutions du Roi, Pere de

Oc-Conne-Nai-rong. C'est le Pourvoyeur des Elephans. Dans chaque Tribunal supérieur, il y a quelques Officiers qui n'ont de fonctions qu'à la mort du Tchaou-Menang ou du Pouran, pour y suppléer, jusqu'à ce que le Roi y ait pourvu; & un autre dont l'office est de lire au Gouverneur les *Tara*, c'est-à-dire, les Ordres du Roi. Il y a aussi une maison pour les garder; comme, dans l'enceinte du Palais de Siam, on montre un Bâtiment isolé, où l'on garde toutes les Lettres que le Roi de Siam reçoit des autres Rois.

Outres ces Officiers, qu'on appelle *du dedans*, chaque Province a ceux qu'on nomme du dehors, pour le service public. Ils sont tous dans la dépendance du Gouverneur. Mais ceux du dehors sont fort au-dessous des autres, quoiqu'ils ayent à peu près les mêmes titres. Chaque Officier du dedans a son Lieutenant & son Greffier; & le logement que la Cour lui donne est accompagné d'une grande salle, où il tient ses Audiences. *La-Loubere, page 259 & précedentes.*

celui qui occupoit le thrône à l'arrivée des François.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Procès & maniere dont ils se jugent.

Les Siamois n'ont qu'un même ſtyle pour tous les procès. Ils ne connoiſſent pas la diviſion des affaires civiles & criminelles; ſoit parce qu'il y a toujours quelque châtiment pour celui qui perd un procès purement civil, ſoit parce qu'en effet les différens de cette nature y ſont très rares.

Tous les procès ſe font par écrit, & l'on ne plaide pas ſans avoir donné caution. Comme tout le Peuple eſt diviſé par bandes, & que les principaux Naïs ſont les Officiers ou Conſeillers du Tribunal, l'Aggreſſeur préſente d'abord ſa Requête au Nai de ſon village, qui la donne au Naï Conſeiller; & celui-ci la préſente au Gouverneur. Le devoir du Tchaou-Menang ſeroit de la bien examiner, pour l'admettre ou la recevoir ſur le champ, & d'impoſer même un châtiment à celui qui l'auroit préſentée ſans raiſon. Mais cette exacte juſtice ne s'obſerve point à Siam.

La Requête eſt admiſe, & renvoyée à quelqu'un des Conſeillers. La ſeule précaution du Gouverneur eſt d'en compter les lignes & d'y mettre ſon ſceau, afin qu'on n'y puiſſe rien altérer. Le Conſeiller la donne à ſon Lieutenant &

à ſon Greffier, qui lui en font leur rapport dans ſa Salle d'Audience. Enſuite le Greffier du Conſeil la rapporte ; on la lit dans l'aſſemblée de tous les Conſeillers, mais ſans que le Gouverneur y daigne aſſiſter, ou prenne la moindre part à l'inſtruction du Procès. On fait paroître les Parties, pour leur propoſer un accommodement. On les ſomme trois fois d'y conſentir. Sur leur refus, on ordonne que les témoins ſeront entendus par le Greffier ; & dans une nouvelle ſéance où le Gouverneur n'aſſiſte pas plus qu'à la premiere, le Greffier lit les dépoſitions des témoins. Alors on procede aux opinions, qui ne ſont que conſultatives, & qu'on écrit ſucceſſivement, en commençant par celle du dernier Conſeiller. Le Procès paſſe pour inſtruit ; il ſe fait une aſſemblée du Conſeil en preſence du Gouverneur, à qui le Greffier fait la lecture du Procès & des Opinions. Si le Gouverneur y trouve quelque choſe de douteux, il ſe fait donner des éclairciſſemens ; après quoi, il prononce, en termes généraux, que telle des Parties ſera condamnée par la Loi.

L'Oc-Louang-Pang lit auſſi-tôt l'article de la Loi qui regarde la matiere du Procès. Mais, à Siam, comme en

Europe, on ne s'accorde pas toujours ſur le véritable ſens de la Loi. On cherche à l'expliquer par les principes les plus communs de l'équité; & ſous prétexte de quelque changement dans les circonſtances, la Loi n'eſt jamais ſuivie. C'eſt enfin le Gouverneur ſeul qui décide. La Sentence eſt prononcée aux Parties. Elle eſt miſe par écrit. S'il arrivoit qu'elle fût contraire à toute apparence de juſtice, le *Jockebat* ſeroit obligé d'en avertir la Cour; mais il n'a pas droit de s'oppoſer à l'exécution.

Les Parties parlent devant le Greffier, qui écrit tout ce qu'il entend. Elles s'expliquent par leur propre bouche, ou par celle d'autrui; mais celui qui fait l'office d'Avocat doit être un des plus proche parens du Plaideur. Le Greffier reçoit auſſi tous les titres, mais aux yeux de tout le Conſeil, qui en compte les lignes & les ratures.

On employe la queſtion pour ſuppléer aux preuves.

Dans les accuſations graves, on a recours à la queſtion, pour ſuppléer au défaut des preuves communes. Elle eſt très rigoureuſe à Siam, & l'on y emploie pluſieurs methodes. Pour celle du feu, qui eſt la plus ordinaire, on bâtit un bucher dans une foſſe; de maniere que la ſurface du bucher ſoit de ni-

veau avec les bords de la fosse. Sa longueur doit être de cinq brasses, sur une de largeur. Les deux Parties y passent nuds pieds, d'un bout à l'autre; & celui dont la plante des pieds résiste à l'ardeur du feu gagne son Procès. La-Loubere observe que l'usage des Siamois étant d'aller nuds pieds, ils ont la plante si raccornie, qu'avec assez de courage pour marcher ferme sur les charbons, il est assez ordinaire que le feu les épargne. Deux hommes marchent à côté de celui qui passe sur le feu, & s'appuient avec force sur ses épaules, pour l'empêcher de se dérobber trop vite à cette épreuve. Mais on assure que ce poids ne fait qu'étouffer l'action du feu sous ses pieds (44).

Preuve par le feu.

Quelquefois la preuve du feu se fait avec de l'huile ou d'autres matieres bouillantes, dans lesquelles les deux Parties passent la main. Un François, qui se plaignoit d'avoir été volé, sans en pouvoir donner de preuves, se laissa persuader de plonger sa main dans de l'étain fondu. Il l'en retira presque consumée; tandis que le Siamois évita de se brûler & fut renvoyé absous. A la vérité, cet adroit voleur fut convaincu par un autre évenement: mais

(44) Page 263.

ces avantures ne dégoutent point les Siamois de leurs usages (45). Pour la preuve de l'eau, les deux Adversaires se plongent en même temps dans l'eau, se tenant chacun à un perche, le long de laquelle ils descendent ; & celui qui demeure le plus long-temps dans l'eau remporte l'avantage. C'est sans doute une des plus fortes raisons, qui portent tous les Habitans du Pays à se familiariser dès leur jeunesse avec l'eau & le feu.

Preuve par les Pillules.

Ils ont une autre sorte de preuve, qui se fait avec de certaines pillules préparées par les Talapoins, & accompagnées d'imprécations. Les deux Parties en avallent une quantité reglée, & la marque de l'innocence, ou du droit, est de pouvoir les garder dans l'estomach sans les rendre.

Preuve par des Tigres.

Toutes ces preuves se font non seulement devant les Juges, mais devant le Peuple ; & si les deux Parties sortent de l'une avec égalité, on les oblige d'en subir une autre. Le Roi même emploie ces methodes dans ses jugemens ; mais il y ajoute quelquefois celle de livrer les deux Adversaires aux Tigres, & celui que ces furieux animaux épargnent pendant quelques

(45) *Ibid.* page 264.

momens passe pour justifié. S'ils sont dévorés tous deux, on les croit tous deux coupables. La constance avec laquelle on leur voit souffrir ce genre de mort est incroyable, dans une Nation qui montre si peu de courage à la guerre (46).

Le droit des Sentences capitales est reservé au Roi seul, qui peut néanmoins le communiquer à des Juges extraordinaires, ou pour des cas particuliers. Ce Prince envoie quelquefois des Commissaires dans les Provinces, pour faire justice de tous les grands crimes, dans les lieux où ils ont été commis. Il leur donne, comme à la Chine, le pouvoir de déposer & de punir, même de mort, les Officiers ordinaires qui méritent ce châtiment. Mais, dans toutes les autres commissions qu'il donne pour son service ou pour celui de l'Etat, il exempte rarement le Commissaire de consulter les Gouverneurs.

Peine du vol.

La peine ordinaire du vol est la condamnation au double, & quelquefois au triple, par portions égales entre le Juge & la Partie. Mais ce qui doit paroître singulier, c'est que les Sia-

(46) *Ibid.* Page 265.

mois étendent la peine du vol à toute possession injuste en matiere réelle. Ainsi quiconque perd un héritage par la voie des Procès, non seulement le rend à sa Partie, mais paye le prix de ce qu'il rend, moitié à la Partie, & moitié au Juge (47).

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Dans la Capitale de ce Royaume, qui n'a pas d'autre *Tchaou-Menang* que le Roi, les fonctions de Gouverneurs & de Juges son séparées en deux Offices; & celles des petits Officiers, qui composent un Tribunal de Tchaou-Menang, sont distribuées aux principaux Officiers de l'Etat, mais avec plus d'étendue & d'autorité, & même avec des titres plus relevés.

Tribunal de la Capitale.

On appelle *Yumrat* le Président d'un Tribunal de la Ville de Siam, auquel ressortissent tous les appels du Royaume. Il porte d'ordinaire le titre d'*Oc-ya*, & son Tribunal est dans le Palais du Roi. Mais il ne suit pas le Roi, quand ce Prince s'éloigne de sa Capitale. Alors il rend la justice dans une tour de la Ville, hors de l'enceinte du Palais. C'est à lui seul qu'appartient le droit de Juge; mais la voie de l'appel est toujours

(47) Au fond, ce n'est qu'une maniere de perdre avec dépens, intérêts, &c.

ouverte au Roi, lorſqu'on en veut faire les frais (48).

Guerres & Milice des Siamois.

L'art de la Guerre eſt d'autant plus ignoré à Siam, que les Habitans n'y ſont pas portés d'inclination. En général, l'imagination trop vive des pays exceſſivement chauds ne s'accorde pas plus avec le courage que l'imagination trop lente des Pays froids. La vûe d'une épée nue met en fuite cent Siamois. La-Loubere aſſure que le ton aſſuré d'un Européen qui porte une épée au côté ou une canne à la main, ſuffit pour leur faire oublier les ordres les plus exprès de leurs Supérieurs. L'opinion de la Metampſycoſe, qui leur inſpire l'horreur du ſang, ſert encore à leur ôter le courage : dans les guerres qu'ils ont avec leurs voiſins, ils ne penſent qu'à faire des eſclaves. Si les Peguans, par exemple, entrent d'un côté ſur les terres de Siam, les Siamois entrent par un autre endroit ſur celles du Pegu, & les deux Partis enleveront des villages entiers pour l'eſclavage.

Ce qui leur ôte le courage.

Leur conduite dans les Batailles.

Si les armées ſe rencontrent, elles ne tirent pas directement l'une ſur l'autre. Une eſpece de convention, qui n'a ſon principe que dans leur lâcheté mutuelle, les porte toujours à tirer plus haut.

(48) *Ibid.* pages 268 & précedentes.

Cependant comme on s'efforce des deux côtés, de faire retomber ces coups perdus sur l'ennemi, celui des deux partis qui sent le premier cette pluie de balles, ne tarde gueres à prendre la fuite. Lorsqu'il est question d'arrêter des troupes qui viennent sur eux, ils tirent plus bas qu'il ne faut; pour rendre leurs ennemis responsables de leur propre mort, s'ils s'approchent jusqu'à pouvoir être tués.

Avanture extraordinaire d'un Provençal.

On apprit à La-Loubere un fait qu'il croit certain, quoiqu'il ne soit pas surpris qu'on puisse le trouver incroyable (49). Un Provençal, nommé Cyprien, qu'il vit ensuite au service de la Compagnie Françoise à Surate, avoit servi dans les armées du Roi de Siam en qualité de Canonier. Comme on lui défendoit de tirer droit, il ne doutoit pas que le Géneral Siamois ne trahît son Maître. Dans une Guerre contre le Roi de Singor, sur la Côte occidentale du Royaume de Siam, il se lassa de voir deux armées en présence, qui sembloient se respecter mutuellement, ou manquer de hardiesse pour commencer l'attaque. Il se détermina, pendant la nuit, à passer seul au Camp Ennemi, pour enlever le Roi de Singor dans sa

(49) *Ibid.* Page. 275.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Tente. Cette témérité fut si heureuse, qu'ayant pris effectivement le Prince, & l'ayant mené au Géneral Siamois, il termina une Guerre qui duroit depuis plus de vingt ans. Ce service demeura sans récompense; & Cyprien rebuté de quelques intrigues de Cour, qui avoient refroidi les généreuses inclinations du Roi de Siam, prit le parti de se retirer à Surate (50).

Troupes regulieres.

Quoique la nature n'ait pas rendu les Siamois plus propres à la guerre, ils ne laissent pas de la faire souvent avec avantage, parce que leurs voisins ne sont ni plus puissans ni plus braves qu'eux. Cependant, le Roi n'entretient pas d'autres Troupes qu'une garde étrangere. Le Chevalier De-Forbin avoit enseigné l'exercice des armes à quatre cens Siamois; & lorsqu'il eut quitté Siam, un Anglois qui avoit été Sergent à Madras, sur la côte de Coromandel, donna les mêmes leçons à huit cens autres Siamois. Mais ces Soldats n'ont pas d'autre solde que l'exemption des corvées, pour eux-mêmes & pour quelques personnes de leur famille. Comme ils ne peuvent se nourrir hors de chez eux, ils demeurent dans leurs villages, les uns autour de Bancock, les autres

(50) *Ibid.* Page 275.

aux environs de Louvo, pour la sureté de ces deux places, où se rendant tour à tour par détachemens, ils font une garde continuelle. Dans les autres lieux du Royaume qui ont besoin de défense, les garnisons sont composées de Siamois libres, qui servent par corvées, comme dans les autres occasions, & qui sont relevés par d'autres lorsqu'ils ont achevé leur temps.

Le Royaume de Siam est naturellement si bien défendu par des Forêts impénetrables, par la multitude de canaux dont il est coupé, & par ses inondations annuelles, que les Habitans ont toujours négligé le secours des Places fortes. Ils craindroient de les perdre & de ne les pouvoir reprendre. Celles qu'ils ont, en petit nombre, soutiendroient à peine la premiere insulte d'une troupe agguerrie. Quelques années avant l'Ambassade du Chevalier De-Chaumont, le Roi souhaitant de faire construire un Fort sur la frontiere du Pegu, choisit pour l'exécution de cet important dessein, un valet de la Mission de St-Lazare de Paris qui étoit passé à Siam au service des Missions Etrangeres. Toute son habileté consistoit à faire une saignée. Mais, après s'être défendu long-temps d'entreprendre un ouvrage,

Defenses naturelles du Royaume de Siam.

Fortune d'un valet François.

dont il ignoroit les principes, il ne put résister à l'ordre absolu du Roi; & pour prix de ce service, il obtint le Gouvernement de Ionsalam, qu'il exerça l'espace de trois ou quatre ans avec beaucoup d'approbation. Ensuite, ayant obtenu la permission de retourner à Siam, il eut pour Successeur dans son emploi le maître d'Hôtel du Chevalier De-Chaumont, qui se nommoit *Billy* (51). On a vû, dans les deux voyages du Pere Tachard, qu'un Ingenieur François de l'Ambassade demeura au service du Roi pour fortifier Bancock & Louvo.

Artillerie Siamoise.

Les Siamois ont peu d'artillerie. Un Portugais de Macao, qui est mort à leur service, leur a fondu quelques pieces de canon; & les François leur ont fait present de quelques autres pieces. Mais ils entendent peu l'art d'en fondre eux-mêmes. Ils en font de fer battu à froid. Parmi les presens que leurs Ambassadeurs apporterent en France, on comptoit deux pieces de fer, enrichies d'or & d'argent (52).

Eléphans de guerre.

Leur Cavalerie n'est composée que d'environ deux mille chevaux. Ils font consister leurs principales forces dans le

(51) Page 277.
(52) Voyez le second Voyage de Tachard.

DESCRIPT DU ROYAUME DE SIAM.

grand nombre de leurs Elephans, que le Pere Tachard fait monter à plus de vingt mille. Mais ces animaux, n'ayant ni mord ni bride, ne peuvent être gouvernés ſûrement. D'ailleurs, ils craignent tellement le feu, qu'ils ne s'y accoutument preſque jamais; & lorſqu'ils reçoivent quelque bleſſure, ils reviennent ſouvent ſur leurs Maîtres. On les exerce néanmoins à porter, & à voir tirer ſur leur dos, de petites pieces longues de trois pieds, & d'une livre de balle. L'Infanterie Siamoiſe eſt nue & mal armée.

Ordre de campement & de bataille.

La-Loubere nous apprend leur ordre de bataille. Ils ſe rangent ſur trois lignes, dont chacune eſt compoſée de trois gros bataillons quarrés. Le Roi, ou le General, ſe tient dans le bataillon du milieu, qui eſt compoſé des meilleures Troupes, pour la ſureté de ſa perſonne. Chaque Chef de bataillon occupe auſſi le centre de la troupe qu'il commande; & ſi les neuf bataillons ſont trop gros, ils ſont diviſés en neuf autres, dans le même ordre que le reſte de l'armée. Chaque bataillon a ſeize Elephans mâles à ſa queue. Chacun de ces animaux porte ſon étendart particulier. Il eſt accompagné de deux Elephans femelles. Mais les uns & les au-

tres sont montés chacun de trois hommes armés, sans compter les Elephans de bagage, qui sont toujours en fort grand nombre. Les Siamois prétendent qu'on ne mene les Elephans femelles que pour la dignité des mâles; mais il est certain qu'on auroit plus de peine à gouverner les mâles, s'ils n'étoient accompagnés des femelles (53).

L'artillerie, dans les lieux où les rivieres manquent, est porté sur des charettes tirées par des bufles ou des bœufs. Les Siamois n'ont point d'affuts. Le combat commence par quelques coups de canon. S'ils ne le terminent pas, on se met à portée d'employer la mousqueterie & les fleches. Mais jamais on n'attaque avec assez de vigueur, & l'on ne se défend avec assez de constance, pour en venir aux dernieres approches ou à la mêlée. Ceux que la frayeur saisit les premiers, se rompent & s'enfuient dans les bois. A la vérité, ils se rassemblent avec autant de facilité qu'ils se sont rompus. Si dans quelque occasion, il devient absolument nécessaire de tenir ferme, on ne peut se promettre de les tenir qu'en mettant des Officiers derriere chaque bataillon, avec ordre de tuer les fuyards. Les Ma-

(53) Tachard, *ubi sup.*

cassars, les Ragiponts, les Malais & quelques autres Nations, prennent de l'opium pour animer leur courage. Mais les Siamois rejettent ce secours, par la crainte de devenir trop courageux. Cette lâcheté, qu'ils ne regardent pas même comme un sujet de reproche, les rend incapables d'entreprendre un siege ouvert : s'ils attaquent une Place fortifiée, c'est par la trahison ou par la faim (54).

Forces en mer.

Ils sont encore plus foibles sur mer que sur terre. A peine le Roi de Siam a-t-il cinq ou six Vaisseaux, qu'il arme quelquefois en course, mais dont l'emploi principal est le commerce. Ses Officiers de mer & ses Matelots sont etrangers. Il leur recommande d'éviter les combats sanglans, & de se borner à la supercherie pour faire des prises. Avec ce petit nombre de Vaisseaux, il a cinquante ou soixante Galeres, dont les ancres sont de bois. Ce ne sont que des bateaux médiocres, & d'un seul pont, qui portent environ soixante hommes, Rameurs ou Soldats. Ces hommes se prennent par corvées, comme pour les autres services de l'Etat. Chacun a sa rame, qu'il est obligé de

(54) Floris, Jooft-Schuten, La-Loubere & la plupart des Voyageurs.

manier debout, parce qu'elle est si courte, que dans toute autre posture du Rameur, elle n'atteindroit pas à l'eau. Les Galeres de Siam ne s'éloignent jamais des côtes du Golfe (55).

§ III.

Education, Langue, Sciences & Exercices des Siamois.

Education des Siamois.

LEs enfans des Siamois ont naturellement de la docilité & de la douceur. On leur inspire, dès le premier âge, une extrême politesse. L'autorité despotique des Peres sert beaucoup au succès de ces leçons. Aussi les parens répondent-ils au Prince, des fautes de leurs enfans. Ils ont part à leur châtiment; & la Loi les oblige de les livrer lorsqu'ils sont coupables. Un fils qui a pris la fuite, après avoir merité d'être puni, ne manque jamais de revenir & de se livrer lui-même, aussitôt que la colere ou la justice du Prince tourne contre son pere ou sa mere; ou même contre ses parens plus éloignés, lorsqu'ils sont plus âgés que lui.

Ils commencent tous

A l'âge de sept ou huit ans, on met

(55) Tachard, second Voyage. La-Loubere, page 181 & précedentes.

les

les enfans dans un Couvent de Talapoins, dont on leur fait prendre l'habit : c'est une profession qu'ils sont toujours libres de quitter sans honte. Ces petits Moines Siamois portent le nom de *Nen*. Ils reçoivent chaque jour de leur famille tout ce qui est nécessaire à leur nourriture ; & ceux qui sont distingués par leur naissance ou par leur fortune, ont un ou deux Esclaves pour les servir.

par être Talapoins.

On leur montre d'abord à lire, à écrire & à compter, parce que rien n'est plus nécessaire à des Marchands, & qu'il n'y a point de Siamois qui ne fasse quelque commerce. On leur enseigne les principes de la Religion & de la Morale, en leur faisant apprendre la Langue *Balie*, qui est celle de leur Religion & de leurs Loix. Cette Langue a quelque ressemblance avec un Dialecte particulier du Coromandel ; mais ses Lettres ne sont connues qu'à Siam. Elle s'écrit de la gauche à la droite, comme les Langues de l'Europe. Il en est de même du Siamois vulgaire : en quoi l'une & l'autre different de la plûpart des Langues Asiatiques, qui s'ecrivent de la droite à la gauche, & de celle des Chinois qui conduisent la ligne de haut en bas, & qui, dans

Leurs premieres etudes.

Langues Balie & Siamoise.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

l'arrangement des lignes d'une même page, mettent la premiere à droite, & les autres de suite vers la gauche. D'ailleurs la Langue Siamoise tient beaucoup de celle de la Chine, par le grand nombre de ses accens, & parce qu'elle est presqu'uniquement composée de monosyllabes.

Difficultés de la langue Siamoise.

Le Siamois & le Bali ont un alphabet de peu de lettres, dont on compose des syllabes & des mots. Mais le Bali a ses Déclinaisons, ses Conjugaisons & ses dérivés; ce que le Siamois n'a point. Dans cette seconde Langue, l'arrangement seul marque les cas des noms. Quant aux Conjugaisons, elle a seulement quatre ou cinq Particules, qui se mettent tantôt devant le verbe, tantôt aprés, pour signifier le nombre, les temps & les modes. Le Dictionnaire Siamois n'est gueres moins simple: c'est-à-dire, que cette Langue est peu abondante; mais le tour de la phrase n'en est que plus difficile par ses varietés. La-Loubere s'efforce de faire comprendre par des exemples la difficulté de ces tours. *Cœur bon*, par exemple, signifie *content*. Ainsi pour dire *si j'étois à Siam je serois content*, les Siamois diroient dans leur Langue; *si moi être Ville de Siam, moi cœur bon beaucoup.*

TROIS ALPHABETH SIAMOIS

Ko Kho Khó Khò Khoo Khoo ngo || Cho chó chò Sò choo yo || do to thó thò

thoo no || bo po ppó fó ppò fò || ppo mo yo ro lo vo || So So

Só hò lo

Kâ Kí Kî Keú Keû Koú Kû Ké Kê Kaï Káai Ko

Káou Kam Ka.

Keúy Káaï Kâou Kiou Kiou Keüy Keûi Kouy Koüi

Kéou Kêou Kouy Kôi Kouâï Kiaóu Kiá

La suitte de cet Alphabeth est à la planche suivante.



Sii, qui signifie *lumiere*, & par metaphore *beauté*, se joint, par une seconde métaphore à *Pak*, qui signifie *bouche*; & *sii pak* signifie les levres, comme si l'on disoit la lumiere ou la beauté de la bouche. *La gloire du bois* signifie *fleur*. Le *fils de l'eau* veut dire en géneral tout ce qui s'engendre dans l'eau, sans être poisson; comme les crocodiles, & toutes sortes d'insectes aquatiques. Dans d'autres expressions, le mot de *fils* ne signifie que *la petitesse* des choses; *le fils des poids*, signifie *un petit poids*: au contraire le mot de *Mere* s'emploie pour exprimer la grosseur ou la grandeur. De tous les mots de cette Langue, le même voyageur ne connoît que Po & Mé, qui ayent quelque rapport aux nôtres. Ils signifient en Siamois, *Pere* & *Mere* (56).

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Etude de l'Arithmetique.

Après la lecture & l'écriture, l'arithmétique est presque l'unique étude de la jeunesse Siamoise. Elle a, comme la la nôtre, dix caracteres, dont le zero est figuré de même, & prend les mêmes valeurs dans le même arrangement, c'est-à-dire, que les nombres se placent de la droite à la gauche, suivant l'or-

(56) *Ubi sup.* page 182. On trouvera, à la fin de cet article, quelques exemples de cette langue.

dre naturel des puiſſances du nombre de dix. Le calcul des Siamois ſe fait avec la plume, different de celui des Chinois, qui ſe ſervent d'un inſtrument, dont Martini fait remonter l'invention juſqu'à deux mille ſix ou ſept cens ans avant Jeſus-Chriſt. En géneral les Marchands du Pays ſont ſi exercés à compter, qu'ils peuvent reſoudre ſur le champ des queſtions d'arithmétique très-difficiles. Mais ils ne reviennent jamais à ce qu'ils ne peuvent reſoudre ſur le champ. Le caractere eſſentiel des hommes, dans les climats très chauds ou très froids, eſt la pareſſe d'eſprit & de corps; avec cette différence, qu'elle dégenere en ſtupidité dans les Pays trop froids, & que dans les Pays trop chauds, il y a toujours de l'eſprit & de l'imagination; mais de cette ſorte d'imagination & d'eſprit, qui ſe laſſe bien-tôt de la moindre application.

Les Siamois conçoivent facilement; leurs reparties ſont vives & promptes; leurs objections ſont juſtes. On croiroit qu'un peu d'étude peut les rendre habiles dans les plus hautes ſciences & dans les arts les plus difficiles. Mais leur pareſſe invincible détruit tout d'un coup cette eſperance.

Poësie.

Ils sont naturellement Poetes. Leur Poesie consiste, comme la nôtre, dans le nombre des syllabes & dans la rime; cependant nos plus ingenieux voyageurs ont peine à comprendre qu'elle puisse s'accommoder d'une Langue composée de monosyllabes, remplie de voyelles fort accentuées & de diphtongues assez rudes. Entre plusieurs traductions de leurs Poëmes & de leurs chansons, La-Loubere n'en vit pas une dont le sens pût s'ajuster à nos idées. Il entrevit néanmoins des peintures; celles par exemple, d'un jardin agréable, dans lequel un amant offre une retraite à sa maîtresse. Outre les chansons d'amour, ils en ont d'historiques & de morales. Un des freres du Roi composoit des Poësies morales fort estimées, & les mettoit lui-même en musique.

Eloquence.

Si les Siamois naissent Poëtes, ils sont bien éloignés de naître Orateurs, & de pouvoir le devenir. Leurs Livres sont ou des narrations d'un style fort simple, ou des sentences d'un style coupé & plein d'images. On a déja remarqué qu'ils n'ont point d'Avocats. Les Parties expliquent leur affaire au Greffier, qui écrit simplement ce qu'on dicte à sa plume. Les Talapoins, dans leurs sermons, lisent le texte Bali de leurs Li-

vres. Ils le traduisent & l'expliquent en Siamois sans aucune sorte d'action. Tous les complimens ordinaires de la société sont à peu près dans les mêmes termes. Le Roi même a ses paroles comptées, dans les audiences de cérémonie. Il ne dit aux Envoyés de France que ce qu'il avoit dit au Chevalier De-Chaumont, & quelque temps auparavant à Mr l'Evêque d'Heliopolis (57).

Philosophie.

Les Siamois ignorent absolument toutes les parties de la Philosophie, à l'exception de quelques principes de morale, dans lesquels on verra bientôt qu'ils ont mêlé beaucoup d'erreurs. Ils n'ont aucune étude du droit. Les loix du Pays ne s'apprennent que dans l'exercice actuel des emplois. Elles sont renfermées dans quelques Livres peu connus du Public. Mais lorsqu'ils sont revêtus d'un Office, on leur remet une copie des Loix qui le concernent ; à peu près comme en Espagne, où l'on insere, dans les provisions d'un *Corregidor*, tout le titre des Corregidors qui est dans la compilation de leurs Ordonnances.

Médecine.

Leur Médecine ne peut mériter le nom de science. Les principaux Méde-

(57) *Ibid.* pages 186 & précedentes.

cins du Roi de Siam ſont Chinois. Il en a des Siamois & des Peguans ; mais après l'arrivée du Chevalier De-Chaumont, il prit en cette qualité un Miſſionnaire François, nommé *Paumau*, auquel il donna tant de confiance, que tous les autres étoient obligés de rapporter chaque jour à cet Oracle leurs obſervations ſur la ſanté de leur Maître, & de recevoir de lui les remedes qu'ils employoient ſous ſa direction, La Médecine Siamoiſe conſiſte dans un nombre de receptes qui viennent de leurs Ancêtres, ſans aucun égard pour les ſymptômes particuliers des Maladies. Ces aveugles méthodes ne laiſſent pas d'en guérir beaucoup, parce que la tempérance naturelle des Siamois, contribue plus que l'art au retabliſſement de leur ſanté. Mais comme il arrive ſouvent que la force du mal l'emporte, on ne manque point d'en attribuer la cauſe aux malefices.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Pratiques Siamoiſes dans les maladies.

Quelqu'un tombe-t-il malade à Siam ? il commence par une opération fort biſarre, qui eſt de ſe faire amollir le corps, en ſe couchant à terre, & faiſant monter ſur lui quelque perſonne entendue qui le foule aux pieds. On aſſura La-Loubere que dans la groſſeſſe même, les femmes employent cette

methode pour accoucher plus facilement (58). Les anciens n'apportoient pas d'autres remedes à la plénitude, qu'une diette excessive, & tel est encore l'usage des Chinois. Aujourd'hui les Siamois usent de la saignée, des ventouses scarifiées & des sangsues. Avec quelques-uns des purgatifs connus en Europe, ils en ont d'autres, qui sont particuliers à leur pays. Mais ils ne connoissent pas l'Ellebore, si familier aux anciens Médecins Grecs. D'ailleurs ils n'observent aucun temps pour les purgations. Dans leurs remedes ils employent des minéraux & des simples. Les Européens leur ont appris les vertus & l'usage du Kinkina. En géneral, leurs remedes sont fort chauds. Ils n'usent d'aucun rafraîchissement intérieur : mais ils se baignent dans la fievre & dans toutes sortes de maladies. Il semble que tout ce qui concentre ou ce qui augmente la chaleur naturelle convienne à leur constitution. Leurs malades ne se nourrissent que de bouillie de riz, qu'ils font extrêmement liquide. C'est ce que les Portugais des Indes appellent Cangé. Les bouillons de viande sont mortels à Siam. Ils relâchent trop l'estomach.

(58) *Ibid.* p. 192.

Dans la convalefcence, les Siamois préferent la chair de cochon à toutes les autres.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Chirurgie.

Leur ignorance eft fi profonde dans la Chirurgie, qu'ils ont befoin des Européens, non feulement pour les trépans & pour toutes les opérations difficiles, mais pour les fimples faignées. Ils ignorent entierement l'anatomie. Loin d'avoir tourné leur curiofité à la connoiffance du corps animal, ils n'ouvrent les corps morts qu'après les avoir rotis dans les funerailles, fous couleur de les brûler; le motif des Talapoins pour les ouvrir, eft d'y trouver de quoi nourrir la fuperftition du Peuple. Ils prétendent quelquefois avoir trouvé, dans l'eftomach des morts, de groffes pieces de chair fraîche de porc, ou de quelqu'autre animal, du poids d'environ huit ou dix livres, qu'ils fuppofent l'effet d'un fortilege, & propre à fervir pour ces noires opérations.

Chymie.

La Chymie n'eft pas moins ignorée des Siamois, quoiqu'ils l'aiment avec paffion, & que plufieurs d'entr'eux fe vantent d'en pofféder les plus rares fecrets. Siam, comme le refte de l'Orient, eft rempli d'impofteurs & de dupes. Le Roi de Siam, Pere de celui qui regnoit à l'arrivée des François, avoit

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

employé deux millions à la recherche de la pierre philosophale (59).

Mathématiques.

L'imagination vive & nette des Siamois les rendroit plus propres aux Mathématiques qu'à l'étude des autres sciences, si leur principal défaut n'étoit de se lasser trop tôt de l'application. Ils ne peuvent suivre un long tissu de raisonnemens. Aussi sont-ils bornés à quelques pratiques d'Astronomie, dont ils dédaignent de pénetrer les raisons, mais qui leur servent pour les horoscopes particuliers & dans la construction de leur almanach, qu'on peut regarder comme un horoscope géneral. Cependant ils ont fait reformer deux fois leur Calendrier par d'habiles Astronomes, qui, pour suppléer aux Tables astronomiques, ont pris deux époques arbitraires, remarquables par quelque conjonction rare des Planettes (60). On a parlé

Calendrier Siamois.

(59) Page 194.

(60) Sur ces observations, ayant une fois établi certains nombres, ils ont donné, pour les années, au moyen de plusieurs additions, soustractions, multiplications & divisions, le secret de trouver le lieu des Planetes, à peu près comme nous trouvons l'Epacte de chaque année en ajoutant onze à l'Epacte de l'année précedente. La-Loubere donna au célebre Cassini, Directeur de l'Observatoire de Paris, la maniere Siamoise de trouver le lieu du Soleil & de la Lune, par un calcul dont le fondement est pris de la seconde Epoque Siamoise; & ce grand astronome a dévelopé tout ce qui regarde un sujet si difficile

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

ici de la plus ancienne, à l'occasion de leur origine. La plus récente se rapporte à notre année. Ils dattent indifféremment de l'un ou l'autre de ces deux styles. Leur premier mois est toujours la Lune de Novembre ou de Décembre; en quoi ils ne s'écartent pas de l'ancien style, lorsqu'ils dattent même suivant le style nouveau; quoique le premier mois de l'année, suivant ce nouveau style, soit ou le cinquiéme ou le sixiéme de l'ancien.

Système du Monde.

D'ailleurs, ils n'entendent rien au système du monde, parce qu'ils ne sçavent rien par principe. Ils croyent, comme les autres Peuples de l'Orient, que les éclipses arrivent par la malignité d'un Dragon, qui dévore le Soleil & la Lune (61). Ils font un bruit terrible de poeles & de chaudrons, pour chasser ce pernicieux animal. Ils croient que la terre est quarrée, & que le Ciel porte dessus par ses extrémités, comme une voute, ou comme ces cloches de verre dont on couvre les plantes dans un jardin. Ils assurent

(61) Voyez la premiere Relation du Pere Tachard. Cette idée a peut-être sa source dans le langage métaphorique des Astronomes, qui disent que les Eclipses se font dans la tête & dans la queue du dragon.

Descript. du Royaume de Siam.

qu'elle est divisée en quatre parties habitables, séparées entr'elles par des mers, qui en font quatre mondes différens. Ils supposent au milieu de ces quatre mondes une très haute montagne pyramidale, de quatre faces égales ; & depuis la surface de la terre ou de la mer jusqu'au sommet de cette montagne, qui touche, disent-ils, aux Etoiles, ils comptent quatre vingt-quatre mille *Jods*, qui sont une mesure, chacun d'environ huit mille toises. Ils comptent autant de Jods, depuis la surface de la mer jusqu'aux fondemens de la montagne ; & le même nombre, depuis chaque face de cette montagne, jusqu'à chacun des quatre mondes. Le nôtre, qu'ils appellent *Tcheampion*, est au midi de la montagne. Le Soleil, la Lune & les Etoiles, tournent sans cesse autour d'elle ; & de-là vient la succession des jours & des nuits. Au-dessus est un Ciel qu'ils nomment *Intratiracha*, surmonté par le Ciel des Anges. La-Loubere qui se fit expliquer cette fabuleuse Cosmographie, ajoute que si d'autres Voyageurs la rapportent autrement, il ne faut pas plus admirer la varieté des opinions Siamoises sur un sujet qu'ils entendent si mal, que celle de nos systêmes d'Astro-

nomie que nous croyons entendre (62).

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM. Musique.

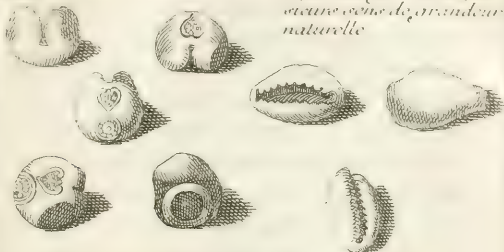
La Musique est en honneur à Siam, mais sans méthode & sans principes. Les Siamois font des airs, qu'ils ne sçavent pas noter. Ils n'ont ni tremblement ni cadence, non plus que les Castillans; mais ils chantent quelquefois comme nous, sans paroles, ce qui paroît fort étrange en Castille. A la place des paroles, ils ne disent que *Noï, noï*, comme nous *Ta la la la*, &c. Le Roi de Siam ayant entendu, sans se montrer, plusieurs airs de violon François, n'en trouva pas le mouvement assez grave. Cependant La-Loubere observe que les Siamois n'ont rien de fort grave dans leurs chants; & que dans la marche même du Roi, les airs de leurs instrumens sont assez vifs (63).

Chants & instrumens.

Ils ne connoissent pas plus que les Chinois la varieté des chants, pour les diverses parties, ou plutôt ils n'ont aucune diversité de parties, puisqu'ils chantent tous à l'unisson. Si l'on distingue dans quelques-uns de leurs instrumens, une apparence de musique réguliere, il faut supposer qu'ils les tiennent des Etrangers. Les principaux sont

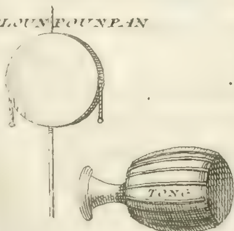
(62) *Ubi sup.* page 200.
(63) Page 208.

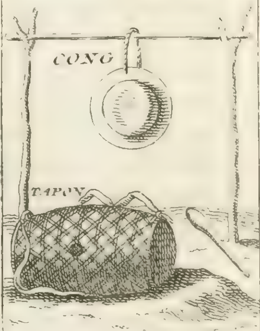
de petits rebecs ou violons à trois cordes, qu'ils appellent *Tro*, & des hautbois fort aigres, qu'ils nomment *Pi.* Ils les accompagnent du son de quelques bassins de cuivre, sur chacun desquels on frappe un coup, à certains temps de chaque mesure. Ces bassins sont suspendus, par un cordon, à une perche posée en travers sur deux fourches; & la baguette, qui sert à frapper, est un baton de bois assez court. Ils mêlent à ces sons, celui de deux especes de tambours, qu'ils nomment *Tlounpounpan* & *Tapon*. Le bois du premier ressemble, pour la grandeur, à celui de nos tambours de basque; mais il est garni de peau des deux côtés; comme un véritable tambour; & de chaque côté du bois pend une balle de plomb, au bout d'un cordon. Le bois du Tlounpounpan est traversé par un bâton, qui lui sert de manche, & par lequel on le tient. On roule ce manche entre les mains, comme le bâton d'une chocolatiere; &, par ce mouvement, les balles qui pendent de chaque côté frappent sur les deux peaux. La figure du Tapon est celle d'un barril. On le porte pendu au cou, par un cordon; & des deux côtés on bat sur les peaux à coups de poing.





Instruments d'accompagnement





T.IV. N.° V.

Un autre inſtrument qui ſe nomme *Pat-coug*, eſt compoſé de timbres, placés de ſuite, chacun ſur un bâton court & planté ſur une demi-circonference de bois, de la forme des gentes d'une petite roue de caroſſe; celui qui joue eſt aſſis au centre de la circonference, les jambes croiſées. Il frappe les timbres avec deux bâtons, dont il tient l'un de la main droite, & l'autre de la gauche. L'étendue de cet inſtrument eſt d'une quinte redoublée. Mais il n'a point de demi-tons, ni rien qui étouffe le ſon d'un timbre, lorſqu'on en frappe un autre. C'étoit le bruit de tous ces inſtrumens enſemble, que le Pere Tachard ne trouvoit pas ſans agrément ſur la riviere.

Accompagnemens de la voix.

La voix eſt accompagnée du ſon de deux bâtons fort courts, qui s'appellent *crab*, & qu'on frappe l'un contre l'autre. Le Peuple accompagne auſſi ſes chants, ſur-tout le ſoir dans les cours des maiſons, d'une eſpece de tambour qui ſe nomme *Tong*. On le tient de la main gauche, pour le frapper de temps en temps du poing de la droite. C'eſt une bouteille de terre, qui au lieu de fond eſt garnie d'une peau, attachée au goulet avec divers cordons. Les Siamois ſont paſſionnés pour nos Trom-

pettes. Celles du Pays ſont petites & d'un ſon très aigre. Leurs vrais tambours, quoique plus petits que les nôtres, ne ſe portent point pendus à l'épaule : on les poſe ſur une des peaux & l'on bat ſur l'autre (64).

Exercices du corps.

Les exercices du corps ſont auſſi négligés à Siam que ceux de l'eſprit. On n'y voit perſonne qui connoiſſe l'art de manier un cheval. Les Siamois n'ont point d'armes, ſi le Roi ne leur en donne ; & ce n'eſt qu'après avoir reçu de lui les premieres, qu'il leur eſt permis d'en acheter d'autres. Ils ne peuvent s'exercer à leur uſage que par ſon ordre. A la Guerre même, ils ne tirent point le mouſquet debout, mais en mettant un genou à terre ; & ſouvent ils achevent de s'aſſeoir ſur le talon, en étendant devant eux la jambe qu'ils n'ont pas fléchie. A peine ſçavent-ils marcher, ou ſe tenir de bonne grace ſur leurs jambes. Ils ne tendent point aiſément les jarrets, parce qu'ils ſont accoutumés à les tenir tout-à-fait pliés. Les François leur ont appris à ſe tenir debout ſur les armes ; &, juſqu'à l'arrivée du Chevalier De-Chaumont, leurs ſentinelles mêmes s'aſſeyoient à terre. Loin de s'exercer à la courſe, ils ne

(64) *Ibid.* page 210.

connoissent pas le plaisir de marcher pour la promenade. La seule chaleur du climat produit assez de dissipation. En un mot la course des balons est leur unique exercice, & dès l'âge de quatre ou cinq ans, tout le monde apprend à manier la rame & la pagaie. Aussi les voit-on ramer trois jours & trois nuits, avec une legereté admirable, & presque sans aucun intervalle de repos ; quoiqu'ils ne soient gueres capables de supporter tout autre travail (65).

Descript. du Royaume de Siam.

Arts & Artisans.

Ils sont mauvais Artisans ; un ouvrier Siamois n'ose aspirer à la moindre distinction dans son Art. Sa réputation l'exposeroit à se voir forcé de travailler gratuitement toute sa vie, pour le service du Roi. Comme ils sont employés indifféremment à toutes sortes d'ouvrages, dans leurs six mois de corvées, chacun s'attache à faire un peu de tout, pour éviter les mauvais traitemens ; mais personne ne veut trop bien faire, parce que la servitude est le prix de l'habileté. Cinq cens Ouvriers ne feroient pas, dans l'espace de plusieurs mois, ce qu'un petit nombre d'Européens acheveroient en peu de jours.

(65) *ibid.* page 212.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Arts les plus exercés à Siam.

Voici les Arts qu'ils connoissent. Ils sont assez bons Menuisiers ; & comme ils n'ont pas de clous, ils entendent fort bien les assemblages. Ils se mêlent de Sculpture, mais grossierement. Les statues de leurs Temples sont de fort mauvais goût. Ils sçavent cuire la brique & faire d'excellent ciment. En géneral, ils n'entendent pas mal la maçonnerie. Cependant leurs édifices de brique durent peu, faute de fondemens. Ils n'en font pas même à leurs fortifications. Siam n'a ni crystal fondu, ni verre : & c'est une des choses qu'ils aiment le mieux. Le Roi trouvoit fort à son gré les verres taillés à facettes, qui multiplient les objets. Il demandoit aux François des vitres entieres, avec la même proprieté.

Fondeurs.

Les Siamois sçavent fondre les métaux & jetter des ouvrages en moule. Iles revétissent fort bien leurs Idoles d'une lame fort mince, ou d'or, ou d'argent, ou de cuivre ; quoiqu'elles ne soient souvent que d'énormes masses de brique & de chaux. La Loubere avoit apporté en France un petit Sommona Codom, revétu d'une lame de cuivre dorée. Certains meubles du Roi, la garde de fer des sabres & celle des poignards dont il fait present à quel-

ques-uns de ses Officiers, & quelquefois à des étrangers, sont revétus aussi d'une lame d'or. Ils n'ignorent pas tout-à-fait l'Orfevrerie; mais ils ne sçavent ni polir les pierres précieuses, ni les mettre en œuvre.

Doreurs

Ils sont bons Doreurs. Ils battent l'or assez bien. Toutes les Lettres que le Roi de Siam écrit à d'autres Rois, sont sur une feuille de ce métal, aussi mince que le papier. On y marque les Lettres par compression, avec un poinçon émoussé, qui ressemble à celui dont nous écrivons sur nos tablettes.

Ils n'employent gueres le fer que dans la premiere fonte, parce qu'ils n'entendent point l'art de forger. Leurs chevaux ne sont point ferrés, & n'ont ordinairement que des étriers de corde & de fort mauvais bridons. Ils n'ont pas de meilleures selles. L'art de courroyer & de préparer les peaux, leur est absolument inconnu.

Broderie & peinture.

On fait peu de toiles de coton à Siam, & les couleurs en sont sans éclat. On n'y fabrique aucune étoffe de soie, ni de laine, & nul ouvrage de tapisserie. La laine y est fort rare. Mais les Siamois sçavent broder, & leurs dessins plaisent. Ils ne connoissent point la peinture en huile. D'ailleurs, ils sont

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

mauvais Peintres, & leur goût ne les porte point à représenter la nature. Une exacte imitation leur paroît trop facile. Ils veulent de l'extravagance dans la peinture, comme nous voulons du merveilleux dans la Poesie. Ils imaginent des arbres, des fleurs, des oiseaux, & d'autres animaux qui n'existerent jamais. Ils donnent quelquefois, aux figures humaines, des attitudes impossibles; & leur habileté consiste à repandre sur ces chimeres, un air de facilité qui les fasse paroître naturelles (66).

Professions les plus communes.

Les professions les plus communes à Siam, sont la pêche pour la plus basse partie du Peuple, & le commerce pour ceux à qui leur fortune permet de l'exercer. Mais le commerce du dehors étant reservé presqu'entierement au Roi, il n'y a point d'avantage considerable à tirer de celui du Royaume. Cette même simplicité de mœurs qui rend un grand nombre d'arts inutiles aux Siamois, leur ôte aussi le goût de la plûpart des marchandises qui sont devenues nécessaires à l'Europe. Ils ont néanmoins des méthodes reglées pour le commerce. Dans les prêts, c'est toujours un tiers qui écrit la promesse. Cette précaution suffit, parce qu'en

Commerce.

(66) *Ibid*. Pages 216 & précedentes.

justice la présomption est contre le débiteur qui nie, pour le double témoignage de celui qui produit la promesse & de celui dont elle présente l'écriture.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Bonne foi des Siamois entr'eux.

Dans les petits commerces, qui regardent les nécessités de la vie, la bonne foi regne si scrupuleusement, que le Marchand ne compte point l'argent qu'il reçoit, ni l'acheteur la marchandise qu'il achete par compte. L'heure des marchés est depuis cinq heures du soir, jusqu'à huit ou neuf. Les Siamois n'ont pas d'aune, parce qu'ils achetent en pieces complettes les mousselines & les autres toiles. On est bien malheureux à Siam, lorsqu'on y est reduit à prendre de la toile par *ken*, qui signifie coudée; & pour ceux qui sont dans cette misere, on n'emploie point effectivement d'autre mesure que le bras.

Leurs mesures.

Cependant ils ont leur brasse, qui n'est que d'un pouce au-dessous de notre toise. Ils s'en servent dans les édifices, dans l'arpentage, & particulierement à mesurer les chemins & les canaux où le Roi passe. Ainsi de Siam à Louvo, chaque lieue est marquée par un poteau, sur lequel le nombre est écrit. Le même usage s'observe dans l'In-

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

doſtan, où Bernier nous apprend que les *cos*, ou demi-lieues, ſont diſtingués par des tourrelles ou par de petites pyramides. Le coco ſert de meſure à Siam, pour les grains & pour les liqueurs. Comme ces eſpeces de noix ſont naturellement inégales, on meſure leur grandeur par la quantité de coris qu'elles peuvent contenir (67). Un coco ne contiendra que cinq cens coris, tandis qu'un autre en contient mille. Cependant on a pour les grains une eſpece de boiſſeau, qui ſe nomme *ſat*, compoſée de bambou entrelaſſé, & une ſorte de cruche nommée *canan*, pour les liqueurs. Mais comme ces meſures ne ſont reglées par aucune Loi, elles ne ſont admiſes dans les marchés qu'après avoir été meſurées avec un coco, dont on a reconnu la capacité par les coris: & l'on ſe ſert d'eau, ou de riz, pour meſurer le canan & le ſat avec le coco. La quart du canan ſe nomme *leeng*. Quarante *ſats* font le *ſeſte*, & quarante *ſeſtes* le *cohi* (68).

Il n'y a pas plus d'exactitude dans les

(67 Petits coquillages, qui ſervent de baſſe monnoie à Siam & dans pluſieurs autres endroits des Indes, & qui ne ſont pas ſenſiblement plus grands l'un que l'autre. *Voyez* la deſcription des Maldives au Tome XXX.

(68) Gervaiſe dit que le ſeſte de riz peſe cent Catis, c'eſt-à-dire, deux cens vingt cinq de nos livres.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

poids. On leur donne en géneral le nom de *ding*. Les pieces de monnoie ſont les poids les plus fidelles & preſque les ſeuls qui s'employent dans le Royaume, quoique ſouvent la monnoie de Siam ſoit fauſſe ou legere. Auſſi les poids particuliers & les monnoies portent les mêmes noms.

Leurs poids & leurs meſures.

Toutes les monnoies d'argent Siamoiſes ſont de la même figure & frappées au même coin, ſans autre différence que celle de leur grandeur. Leur figure eſt celle d'un petit cylindre, ou d'un rouleau fort court, tellement plié par le milieu, que ſes deux bouts reviennent l'un à côté de l'autre. Leur coin, qui eſt double ſur chaque piece, au milieu du rouleau, ne repréſente rien qui ſoit connu des Européens, & que les Siamois même ayent pû expliquer à La-Loubere. La proportion de cette monnoie à la nôtre, eſt que leur *Tical* qui ne peſe qu'un demi-écu, ne laiſſe pas de valoir 37 ſous & demie. Ils n'ont pas de montre d'or ni de cuivre. L'or à Siam, eſt une marchandiſe de commerce, il vaut douze fois l'argent, lorſque les deux metaux ſont d'égale fineſſe.

Baſſe monnoie.

La baſſe monnoie de Siam conſiſte dans les petits coquillages que les Eu-

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

ropéens ont nommé *coris*, & les Siamois *bia*. Un *Fouan*, qui eſt la huitiéme partie d'un Tical, vaut huit cens coris; c'eſt-à-dire, que ſept ou huit coris valent à peine un denier (69).

§ IV.

Femmes, Mariages, Succeſſions & Mœurs des Siamois.

Tempérament des filles & mariages.

L'Uſage du Pays ne permet point aux filles de converſer avec les garçons. Elles ſont ſous la garde de leurs meres, qui châtient ſeverement cette liberté. Mais la nature, plus forte que la Loi, les porte ſouvent à s'échapper, ſur-tout vers la fin du jour. Elles ſont en état d'avoir des enfans dès l'âge de douze ans, & quelquefois plutôt. Auſſi les marie-t-on fort jeunes. Quoiqu'ils ſe trouve des filles Siamoiſes, qui dédaignent le mariage pendant toute leur vie, on n'en voit aucune qui ſe conſacre à la vie religieuſe avant la vieilleſſe.

Formalités d'un mariage Siamois.

Les parens d'un jeune homme font demander une fille aux ſiens, par des femmes âgées & d'une réputation bien établie. Si la réponſe eſt favorable,

(69) *Ibid.* Pages 223 & précedentes.

elle

elle n'empêche pas que le goût de la fille ne soit consulté : mais ses parens prennent d'avance l'heure de la naissance du garçon, & donnent celle de la sienne. De part & d'autre, on s'adresse aux devins, pour sçavoir si le mariage durera sans divorce jusqu'à la mort. Ensuite le jeune homme rend trois visites à la fille, & lui porte un simple présent de betel & de fruits. Si le mariage doit se conclure, les parens des deux côtés se trouvent à la troisieme visite. On compte la dot de la femme & le bien du mari. Tout est délivré sur le champ, sans aucune sorte de Contrat. Les nouveaux mariés reçoivent des présens de leur famille; & l'Époux entre aussi tôt dans les droits du mariage, indépendamment de la Religion, qui n'a aucune part à cette cérémonie. Il est même défendu aux Talapoins d'y assister. Cependant quelques jours après, ils vont jetter de l'eau benite chez les nouveaux Mariés, & reciter quelques prieres en Langue Balie. La Nôce est accompagnée de festins & de spectacles, où l'on appelle des Danseurs de profession : mais le mari, la femme & les parens n'y dansent jamais. La fête se fait chez les parens de la fille, & les jeunes Mariés y passent quelques

Distinction des filles de Mandarin.

mois, avant que de s'établir dans leur propre maison. L'unique distinction, pour la fille d'un Mandarin, est de lui mettre sur la tête un cercle d'or, que les Mandarins portent à leurs bonnets de cérémonie.

Pluralité des femmes.

La plus riche dot d'une fille Siamoise n'est que de cent catis, qui reviennent à quinze mille livres. Les Siamois peuvent avoir plusieurs femmes : mais le peuple s'accorde rarement cette liberté ; & les Grands ou les riches, la prennent moins par débauche que par affectation de grandeur. D'ailleurs, entre plusieurs femmes, on distingue toujours la principale (70). Les autres, quoique permises par la Loi, ne sont que des femmes achetées, & par conséquent esclaves, qui portent en Siamois le nom de *petites femmes*, & qui doivent être soumises à la premiere. Leurs enfans nomment leur pere *Po-Tchaou*, c'est-à-dire, Pere-Seigneur ; & ceux de la femme principale, lui donnent simplement le nom de *Po*, qui signifie Pere. Le mariage est défendu à Siam dans les premiers degrés de parenté, où les cousins germains ne sont pas compris. A l'égard des degrés

(70) Cet usage est commun dans tout l'Orient, & même dans plusieurs parties de l'Afrique.

d'alliance, un homme peut épouser successivement les deux sœurs; mais les Rois de Siam se dispensent de cette regle. Celui qui regnoit pendant les voyages dont ont a donné la relation, avoit épousé la Princesse sa sœur. Il en avoit une fille unique, qui portoit le nom de Princesse Reine depuis la mort de sa mort; & La-Loubere, moins timide à juger que l'Abbé De-Choisy (71), paroit persuadé qu'il en avoit fait aussi sa femme.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Successions.

Dans les familles particulieres, la succession appartient entierement à la femme principale, & se divise ensuite à portions égales entre ses enfans. Les petites femmes & leurs enfans peuvent être vendus par l'héritier légitime, & ne possedent que ce qu'ils reçoivent de lui ou ce que le pere leur a donné avant sa mort; car l'usage des Testamens est ignoré à Siam. Les filles nées des petites femmes sont vendues, pour devenir petites femmes comme leurs meres.

Propriétés.

Les principales richesses des Siamois consistent en meubles, ils achetènt rarement des terres, parce qu'ils n'en peuvent acquérir la pleine propriété. Quoique la Loi du Pays les rende he-

(71) *Ibid.* page 259

réditaires dans les familles, & qu'elle donne aux particuliers le droit de se les vendre entr'eux, un droit supérieur qui étend le Domaine du Souverain sur toutes les possessions de ses Sujets, assure toujours au Roi le pouvoir de reprendre les terres mêmes qu'il a vendues. Comme rien n'est excepté de ce droit tyrannique, les particuliers dérobent soigneusement leurs meubles à la connoissance de leur Maître. Cette raison leur fait rechercher les diamans, qui sont un meuble aisé à cacher. Quelques Seigneurs Siamois donnent en mourant une partie de leur bien au Roi, pour assurer le reste à leurs enfans.

Puissance du mari dans sa famille.

Mais la puissance du mari est absolue dans sa famille. Elle s'étend jusqu'au droit de vendre ses enfans & ses femmes, à l'exception de la principale qu'il peut seulement répudier. Il est naturellement le maître du divorce. Cependant, il ne le refuse gueres à sa femme lorsqu'elle s'obstine à le désirer. Il lui rend sa dot, & leurs enfans se partagent entr'eux dans cet ordre: la mere a le premier, le troisieme, & tous les autres impairs. Le pere prend le second, le quatrieme, & les autres dans le rang pair; de sorte que si le nombre total est impair, il en reste un de plus

à la mere. Une veuve herite du pouvoir de ſon mari, avec cette reſtriction, qu'elle ne peut vendre les enfans du rang pair : les parens du pere s'y oppoſent : mais après le divorce, le pere & la mere ſont libres de vendre les enfans qui leur ſont demeurés en partage, dans l'ordre établi par la Loi (72).

Sageſſe des femmes Siamoiſes.

L'adultere eſt rare à Siam ; moins parce que le droit des maris eſt de tuer leurs femmes, s'ils les ſurprennent dans le crime, ou de les vendre s'ils peuvent les en convaincre, que par un effet naturelle du genre de vie des femmes, qui ne ſont corrompues ni par l'oiſiveté, ni par le luxe de la table ou des habits, ni par le jeu & les ſpectacles. Pendant les corvées de leurs maris, qui durent ſix mois, elles les nourriſſent de leur travail. Elles ne reçoivent aucune viſite d'homme. Les ſpectacles ne ſont pas fréquens, & n'ont ni jours marqués, ni prix certain, ni théatres publics. Ainſi la ſageſſe, parmi les femmes, tourne heureuſement en habitude. Cependant tous les mariages ne ſont pas chaſtes : mais on aſſura du-moins La-Loubere que tout autre amour, plus déreglé que celui des femmes, eſt ſans

(72) *Ibid.* page 167 & précedentes.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Les Siamois sont peu jaloux.

exemple entre les Siamois (73).

» La jalousie, dit-il, n'est parmi eux » qu'un pur sentiment de gloire, qui » augmente à proportion que leur for- » tune s'éleve. « Les femmes du peuple jouissent d'une entiere liberté. Celles des Grands vivent dans la retraite, elles ne sortent que pour quelque visite de famille, ou pour assister aux exercices de la religion. Dans ces occasions, elles paroissent à visage découvert; & lorsqu'elles vont à pied, on ne les distingue pas aisément des femmes de leur suite (74).

(73) *Ibid.* page 224.

(74) On assura le même Voyageur que celles du Roi trouvent quelquefois le moyen de se faire des Amans, & que la maniere ordinaire, dont le Prince les punit, est de les soumettre d'abord à un cheval qui est accoutumé à l'amour des femmes; après quoi il leur fait donner la mort: » Il y a quelques » années, ajoute La-Loubere, qu'il en abandon- » na une aux Tigres. Ces » animaux l'ayant épar- » gnée, il voulut lui faire » grace: mais elle fut assez » indignée pour refuser la » vie, avec tant d'injures » que le Roi la regardant » comme une enragée, or- » donna qu'elle mourût. » On irrita les Tigres, qui » la dechirerent en sa pré- » sence. Il n'est pas si sûr » qu'il fasse mourir les » Amans; mais au moins » il les fait bien châtier. » L'opinion commune est » que ce fut une faute de » cette nature, qui causa » la derniere disgrace du » feu Barcalon, frere aîné » du premier Ambassadeur » de Siam, qu'on ait vû en » France. Le Roi, son » Maitre, le fit bastonner » très rudement, & cessa » de le voir, sans lui ôter » néanmoins ses charges. » Au contraire, il conti- » nua de se servir de lui » pendant les six mois qu'il » survecut aux coups qu'il » avoit reçus. Il prépara » même de sa propre main » tous les remedes que le » Barcalon prit dans sa

Qualités morales des Siamois.

Le respect pour les vieillards n'est pas moins en honneur à Siam qu'à la Chine. De deux Mandarins, le plus jeune, quoique le plus élevé en dignité, cede la premiere place à l'autre. Un mensonge est puni, lorsqu'il s'adresse au Supérieur. L'union & la dépendance sont des vertus si bien établies dans les familles, qu'un fils, qui entreprendroit de plaider contre son pere, seroit regardé comme un monstre. Aussi le mariage n'est-il pas un état redouté. L'intérêt n'y divise point les esprits, & la pauvreté n'y est jamais onéreuse. Les François, dans leur sejour à Siam, n'y remarquerent que trois Mendians, gens fort âgés & sans parenté.

» derniere maladie, parce » que personne n'osoit lui » en donner, de peur d'ê- » tre accusé de la mort. » d'un homme si cher à » son Maître. *Page* 226.

On lit encore, dans La-Loubere, que les Seigneurs Siamois ne sont pas moins jaloux de leurs filles que de leurs femmes. » Ils ven- » dent celles qui devien- » nent galantes, à un cer- » tain homme, qui moyen- » nant un tribut qu'il paye » au Roi, a droit de les » prostituer. On raconte » qu'il en a eu jusqu'à six » cens, toutes filles d'Offi- » ciers de considération. » Il achete aussi les fem- » mes, quand les maris les » vendent, après les avoir » convaincues d'infidelité. *Ibid. page* 227. Le titre & la fonction de *ce certain homme* se trouvent expliqués dans un autre endroit du même Auteur. » Cette » infame, dit il, qui ache- » te les femmes & les fil- » les, &c. porte le titre » d'Oc va. On l'appelle *Oc-* » *ya-Meen*. C'est un hom- » me fort meprisé. Il n'y » a que les jeunes débau- » chés qui ayent commer- » ce avec lui. *Ibid. page* 259.

Les Siamois ne souffrent jamais que leurs parens demandent l'aumône. Ils nourrissent charitablement leurs pauvres, lorsqu'ils ne peuvent subsister de leur travail. La mendicité n'est pas seulement honteuse à celui qui mendie, mais à toute sa famille.

Ils attachent encore plus d'opprobre au vol. Les plus proches parens d'un voleur n'osent prendre sa defense. » Il » n'est pas étrange, suivant La-Loubere, que le vol soit estimé infame » dans un pays où l'on peut vivre à si » bon marché (75). Ils mettent l'idée

(75) Cependant le Pere d'Espagnac, un des Missionnaires Jesuites du second Voyage de Tachard, étant un jour seul dans le divan de leur maison, vit un Siamois qui vint prendre hardiment, devant lui, un beau tapis de Perse sur une table. Ce bon Jesuite laissa faire le voleur, parce qu'étant apparemment dans la même prévention que La-Loubere, il ne put se persuader que ce fût un vol. On sçait que dans le Voyage que Louis XIV fit faire en Flandres, aux Ambassadeurs de Siam, un des Mandarins qui les accompagnoient, prit une vingtaine de jettons dans une maison où ils étoient priés à dîner. Le lendemain ce Mandarin, persuadé que les jettons étoient de la monnoie, en donna un pour boire, à un laquais. Son vol fut reconnu par cet imprudence, mais on n'en témoigna rien.

La Loubere raconte lui-même un autre trait, qui prouve la force du penchant des Siamois pour le vol. Un Officier des magasins du Roi de Siam lui ayant volé quelque argent, ce Prince ordonna que pour supplice on lui fit avaler trois ou quatre onces d'argent fondu. Il arriva que celui qui eut ordre de les ôter de la gorge du coupable, ne put se défendre d'en dérober une partie. Le Roi fit traiter ce

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

» de la parfaite justice à ne pas ramasser » les choses perdues ; c'est-à-dire, à ne » pas profiter d'une occasion si facile » d'acquérir (76).

Caractere général de la Nation.

Il paroît certain, par le témoignage de tous les Voyageurs, que la bonne-foi est extrême à Siam, dans toutes sortes de Commerces. Mais l'usure y regne sans bornes. Les Loix n'y ont pas pourvu. L'avarice est le vice essentiel des Siamois ; avec cette odieuse aggravation, qu'ils n'amassent des richesses que pour les enfouir. Ils ont d'ailleurs de la douceur, de la politesse, & peu d'inquietude pour les évenemens de la vie. Ils se possedent long-temps ; mais lorsqu'une fois leur colere s'allume, ils ont peut-être moins de retenue que les Européens. C'est principalement par la calomnie, qu'ils exercent leurs haines

second voleur comme le premier. Un troisième ne résista point à la tentation du même crime, c'est-à-dire, qu'il déroba une partie de l'argent qu'il tira de la gorge du dernier mort. Le Roi de Siam, en lui faisant grace de la vie, dit agréablement : C'est assez ; je ferois mourir tous mes Sujets l'un après l'autre, si je ne me déterminois une fois à pardonner. *Ubi sup.* page 2[illegible].

(76) C'étoit une des Loix de Platon, qui l'avoit peut-être prise des anciens Stagyrites. Elle étoit conçue dans ces termes : *Ce que tu n'a pas mis quelque part, ne l'en ôte point.* Les Chinois, pour vanter le bon gouvernement de quelques-uns de leurs Princes, disent que sous leur regne la Justice étoit si respectée, que personne ne touchoit à ce qu'il trouvoit d'égaré dans un grand chemin.

ſecrettes & leurs vengeances. Ils ont horreur de l'effuſion du ſang : cependant, ſi leur haine va juſqu'à la mort, ils aſſaſſinent ou ils empoiſonnent. La vengeance incertaine des duels n'eſt pas connue à Siam. Leurs querelles ordinaires ſe terminent à coups de coude, ou par des injures.

La timidité, l'avarice, la diſſimulation, la taciturnité, & l'inclination au menſonge, ſont des vices naturels qui croiſſent avec eux. Ils ſont opiniâtres dans leurs uſages, par indolence, autant que par reſpect pour les traditions de leurs Ancêtres. Ils ont ſi peu de curioſité qu'ils n'admirent rien. Ils ſont orgueilleux avec ceux qui les ménagent, & rampans pour ceux qui le traitent avec hauteur. Ils ſont ruſés, inconſtans, comme tous ceux qui ſentent leur propre foibleſſe (77).

Sermens d'amitié.

Le lien d'une éternelle amitié, parmi les Siamois, c'eſt d'avoir bû du même arrack, dans la même taſſe ; s'ils veulent ſe la jurer plus ſolemnellement, ils goûtent du ſang l'un de l'autre, pratique des anciens Scythes, qui eſt en uſage auſſi chez les Chinois & dans d'autres Nations. Mais cette cé-

(77) *Ibid.* page 232.

remonie ne les empêche pas toujours de se trahir.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

On compare les Siamois à leur Ciel.

En géneral, les Voyageurs parlent de leur modération avec éloge. Leurs humeurs sont aussi tranquilles que leur Ciel, qui ne change que deux fois l'année, & comme insensiblement, lorsqu'il tourne peu à peu de la pluie au beau temps, & du beau temps à la pluie. Si l'on en croit La-Loubere, ils ont le bonheur de naître Philosophes. » Il croit » volontiers, dit-il, comme les Anciens » l'ont pensé, que la Philosophie est » passée des Indes en Europe; & que » nous avons été plus touchés de l'in- » dolence des Indiens, qu'ils ne l'ont été » des merveilles, que notre inquietude » a produites dans la recherche de tant » d'arts, que nous avons regardés, peut- » être mal-à-propos, comme l'ouvrage » de la nécessité.

§ V.

Voitures, Equipages, Spectacles & Divertissemens des Siamois.

Usage des Elephans à Siam.

OUtre le Bœuf & le Busle, que les Siamois montent ordinairement, l'Elèphant est leur seul animal domestique. La chasse des Elephans est libre à

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

tout le monde ; mais on cherche uniquement à les prendre. On ne les coupe jamais. Pour le ſervice ordinaire, les Siamois ſe ſervent des Elephans femelles. Ils employent les mâles à la guerre. Leur Pays n'eſt pas propre aux chevaux. Les paturages ſont trop marécageux & trop groſſiers, pour leur donner du courage & de la nobleſſe. Auſſi n'ont-ils pas beſoin d'être coupés pour devenir traitables. Le Royaume n'a pas d'ânes, ni de mulets. Les Mores, qui s'y ſont établis, ont quelques chameaux qu'ils achetent des Etrangers.

Chevaux du Roi.

On a deja fait obſerver que le Roi de Siam n'entretient pas plus de deux mille chevaux. Il en fait acheter ordinairement à Batavia ; mais ils ſont petits, &, ſuivant la remarque d'un Voyageur, auſſi retifs que les Javans ſont mutins. Il eſt rare néanmoins que ce Prince monte à cheval. L'Elephant lui paroît une monture plus noble. Les Siamois les croient plus propres à la guerre. Il fait défendre ſon Maître, le remettre ſur ſon dos avec ſa trompe, lorſqu'il eſt tombé, & foule aux pieds ſon ennemi. Tachard vit au Palais, un Elephant de garde, c'eſt à-dire, tout équipé, & prêt à marcher. Il n'y a point de chevaux pour le même uſage.

Dans l'endroit du Palais, qui sert d'écurie à cet Elephant, on voit un petit échaffaut, qui touche, de plain pied, à l'appartement du Roi, & d'où il se place aisément sur le dos de son Elephant. S'il veut être porté en chaise par des hommes, il entre aussi dans cette voiture, par une fenêtre, ou par une terrasse. Jamais ses Sujets ne le voient de plain-pied. C'est un honneur reservé aux femmes & aux femmes du Palais.

Descript. du Royaume de Siam.

Comment il monte dans ses voitures.

Les chaises à porteurs, de Siam, n'ont aucune ressemblance avec les nôtres. Ce sont des sieges quarrés & plats, plus ou moins élevés, qu'ils posent & qu'ils affermissent sur des civieres. Quatre ou huit hommes, car la dignité consiste dans le nombre, les portent sur leurs épaules nues, & sont suivis par d'autres hommes qui les relevent. Quelques-unes de ces chaises ont un dossier & des bras comme nos fauteuils. D'autres sont entourées simplement d'une petite balustrade, d'un demi-pied de haut, à l'exception du devant, qui est ouvert, quoique les Siamois s'y tiennent toujours les jambes croisées Les unes sont découvertes; d'autres ont une impériale. Dans toutes les occasions où les François virent le Roi de Siam sur

Chaises à porteurs ou Palanquins de Siam.

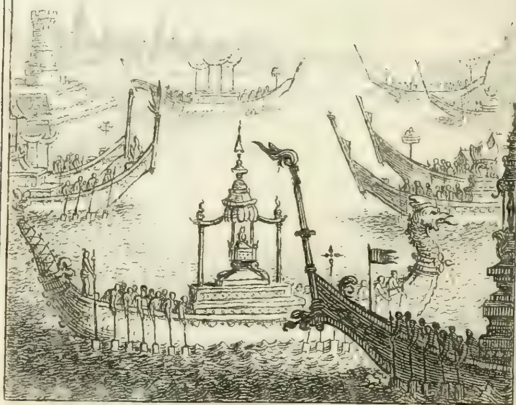
DESCRIPT. D'J ROYAUME DE SIAM.

un Elephant, son siege étoit sans impériale & tout ouvert par-devant. Aux côtés, & par derriere, s'élevoient jusqu'à la hauteur de ses épaules trois grands feuillages dorés, un peu recourbés en dehors par la pointe. Mais lorsqu'il s'arrêtoit, un homme à pied le mettoit à couvert du soleil, avec un fort haut parasol, en forme de pique, dont le fer avoit trois ou quatre pieds de diametre; & ce n'étoit pas une petite fatigue, lorsque le vent donnoit dessus. Cette sorte de parasol, qui n'est que pour le Roi, se nomme *Pat-bouk*.

Comment on conduit les Eléphans.

On a lû, dans le premier Voyage de Tachard, comment les Siamois montent sur leur Elephant. Ceux qui veulent le conduire eux-mêmes se mettent comme à cheval sur son cou, mais sans aucune sorte de selle. Ils lui piquent la tête avec un pic de fer ou d'argent, tantôt à droite, tantôt à gauche, & quelquefois au milieu du front, en lui disant de quel côté il doit tourner, quand il doit s'arrêter, & sur-tout quand il faut monter ou descendre. Cet animal est fort docile à la voix. Si l'on ne se donne pas la peine de le mener, on se place sur son dos, ou dans une chaise, ou même sans chaise, & comme à poil, si l'on peut employer ce terme

VÛE DE SIAM
ET
DIVERS BALONS.



T. IX. N°. XV.

pour un animal qui n'en a point. Alors un domeſtique, qui eſt ordinairement celui qui a ſoin de le nourrir, ſe met ſur ſon col & lui ſert de guide. Quelquefois un autre homme ſe place ſur ſa croupe.

Voitures d'eau.

Mais quoique l'uſage des Elephans ſoit ſi commun parmi les Siamois, leurs voyages les plus fréquens ſe font par eau, dans une eſpece de Barques qu'ils nomment *Balons*. Le corps du Balon n'eſt que d'un ſeul arbre, long quelquefois de ſeize à vingt toiſes. Deux hommes aſſis, les jambes croiſées, l'un à côté de l'autre ſur une planche qui traverſe le Balon, ſuffiſent pour en occuper toute la largeur. L'un pagaye à droite, & l'autre à gauche. *Pagayer*, c'eſt ramer avec la *pagaye*, eſpece de rame courte, qu'on tient à deux mains, par le milieu & par le bout. Elle n'eſt point attachée au Balon; & celui qui la manie a le viſage tourné du côté vers lequel il s'avance, au lieu que nos Rameurs tourne le dos à leur route. Un ſeul Balon contient quelquefois cent ou ſix vingt Pagayeurs, dans le même ordre; c'eſt-à-dire, rangés deux à deux & les jambes croiſées ſur leurs planches. Mais les Officiers ſubalternes ont des Balons beaucoup plus courts, & par

Balons & leur forme.

Ce que c'eſt qu'une Pagaye.

conséquent moins de Pagayes. Seize ou vingt sont le nombre ordinaire. Les Pagayeurs ont des chants, ou des cris mesurés, à l'aide desquels ils plongent la Pagaye, avec un mouvement de bras & d'épaules assez vigoureux, mais facile & de bonne grace. Le poids de cette espece de chiourme sert de leste au Balon, & le tient presqu'à fleur d'eau. De-là vient que les Pagayes sont si courtes. L'impression que le Balon reçoit de tant d'hommes, qui plongent en même-temps la Pagaye avec effort, produit un balancement agréable, qui se remarque encore mieux à la pouppe, & à la proue, parce qu'elles sont plus élevées, & qu'elles représentent le col & la queue d'un dragon ou de quelque poisson monstrueux, dont les Pagayes paroissent les aîles ou les nageoires. A la proue, un seul Pagayeur occupe le premier rang, sans qu'il puisse avoir un compagnon à son côté, ni croiser même les jambes, dont il est obligé d'étendre l'une en dehors, par dessus un bâton qui sort du côté de la proue. C'est lui qui donne le mouvement à tous les autres. Sa Pagaye est un peu plus longue, parce qu'il est plus éloigné de l'eau. Celui qui gouverne se tient debout, à la poupe, dans un endroit où

elle s'éleve déja beaucoup. Le gouvernail est une Pagaye fort longue, qui ne tient point au Balon, & que celui qui gouverne soutient perpendiculairement dans l'eau, tantôt du côté droit & tantôt du côté gauche.

Diverses sortes de Balons.

Les femmes Esclaves manient la Pagaye, aux Balons des Dames. Dans les Balons ordinaires, on voit au centre une loge de bois, sans peinture & sans vernis, qui peut contenir toute une famille; & quelquefois, un appentis plus bas, devant cette loge. Quantité de Siamois n'ont pas d'autre habitation. Mais les Balons de céremonie, ou ceux du Roi, que les Portugais appellent Balons d'Etat, n'ont au milieu qu'un siege, qui occupe presque entierement leur largeur, & qui ne peut contenir qu'une personne, armée de la lance & du sabre. Si c'est un Mandarin inférieur, il n'a qu'un simple parasol, pour se mettre à couvert. Un Mandarin plus considerable est sur un siege plus élevé, couvert de ce que les Portugais ont nommé Chiroles, & que les Siamois nomment *Coup*. C'est une espece de berceau, ouvert par-devant & par derriere, composé de Bambous fendus & entrelassés, & revêtu d'un vernis noir ou rouge. Le vernis rouge appartient aux

Chiroles.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Mandarins de la main droite, & le noir à ceux de la main gauche. Les bords de la Chirole sont dorés, de la largeur de trois ou quatre pouces. C'est la forme de ces dorures, qui ne sont pas pleines, & qu'on prendroit pour de la broderie, qui distingue le degré de la dignité du Mandarin. On voit quelque Chiroles couvertes d'étoffe, mais elles ne servent que pour la pluie. Celui qui commande l'équipage se place, les jambes croisées devant le siege du Mandarin, à l'extrémité de l'estrade du siege. S'il arrive que le Roi passe, le Mandarin descend sur son estrade & s'y prosterne. Tout l'équipage prend la même posture; & le Balon demeure immobile, jusqu'à ce que celui du Monarque ait disparu.

Richesse des Balons d'Etat.

Les Chiroles & les Pagayes des Balons d'Etat sont fort dorées. Chaque Chirole est soutenue par des colonnes, & surmontée de plusieurs ouvrages de sculpture en pyramides. Quelques-unes ont des appentis contre le Soleil. Le Balon, qui porte la personne du Roi, a quatre Officiers pour commander l'Equipage; deux devant l'Estrade & deux derriere. Comme ces bâtimens sont fort étroits, fort propres à fendre l'eau, & que l'Equipage en est nombreux,

il eſt difficile de s'imaginer avec quelle rapidité ils voguent même contre le courant, & combien il y a de magnificence dans le ſpectacle d'un grand nombre de balons qui voguent en bon ordre (78).

Palanquins proprement dits.

Ce qui porte proprement le nom de Palanquin, à Siam, eſt une eſpece de lit, qui pend preſque juſqu'à terre, d'une groſſe barre que des hommes portent ſur leurs épaules, & qui differe peu de ce qu'on a repréſenté ſous le nom de Hamack, dans les Relations de l'Afrique. Cette voiture n'eſt permiſe qu'aux malades Siamois & à quelques vieillards languiſſans. Mais on ne refuſe point aux Européens la permiſſion de s'en ſervir.

Paraſols Siamois.

L'uſage des Paraſols, que les Siamois nomment *Rouen*, eſt un autre privilege que le Roi n'accorde pas à tous ſes Sujets, quoique tous les Européens en jouiſſent ſans diſtinction. Les Paraſols qui reſſemblent aux nôtres, c'eſt-à-dire, qui ne ſont compoſés que d'une ſeule toile ronde, paſſent pour les moins honorables. Ceux qui ont pluſieurs toiles autour d'un même manche,

(78) Voyez dans la premiere Relation de Tachard, & dans celle de De-Chaumont, pluſieurs deſcriptions de ce ſpectacle.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

& qu'on prendroit pour plusieurs Parasols l'un sur l'autre, n'appartiennent qu'au Roi. Ceux qui se nomment *Clot*, composés d'un seul rond, mais duquel pendent deux ou trois toiles peintes, l'une plus basse que l'autre, sont ceux que le Roi de Siam donne aux *Sancrats*, qui sont les Supérieurs des Talapoins. Il en fit donner de cette espece aux Envoyés de France (79). Les Talapoins inférieurs ont des Parasols en forme d'écran, qu'ils portent à la main. C'est une feuille de Palmite, coupée en rond & plissée, dont les plis sont liés d'un fil près de la tige; & la tige, qu'ils rendent aussi tortue qu'une S, en est le manche. On les nomme *Talapat*, en Siamois; &, suivant l'observation de La-Loubere, il y a beaucoup d'apparence que de-là vient le nom de *Talapoin*, qui n'est en usage que parmi les Etrangers. Les Siamois ne connoissent que celui de *Tchaou-cou*.

Origine du nom Talapoin.

Spectacles de Siam.

On n'a pas voulu dérober, aux deux Relations de Tachard, l'agrément de plusieurs recits qui regardent les spectacles & les divertissemens de Siam. Ses remarques ont d'autant plus de poids dans sa propre narration, qu'ayant assisté aux fêtes qu'il représente, & dé-

(79) *Ibid.* page 129.

clarant qu'il y étoit forcé par l'ordre du Roi, son indifférence pour des amusemens si profanes lui laissoit une liberté d'attention, dont un spectateur moins religieux n'est pas toujours capable dans l'emportement du plaisir. Il a donné la description d'une chasse d'Elephans, d'un combat entre quelques-uns de ces animaux, & d'un autre combat entre un Elephant & un Tigre. Il a parlé des illuminations, des comédies, des danseurs de corde, & des marionettes (80). Mais il paroît avoir négligé quelques explications curieuses, que La-Loubere a recueillies plus soigneusement.

Saltinbanque qui vole dans l'air.

A l'occasion des danseurs, cet Ecrivain rapporte qu'il y avoit à la Cour de Siam un de ces hardis Saltinbanques, qui se jettant du haut d'un Bambou, sans autre secours que deux Parasols, dont les manches étoient attachés à sa ceinture, se livroit au vent, qui le portoit au hazard, tantôt à terre, tantôt sur des arbres ou sur des maisons, & tantôt dans la riviere. Le Roi, que ce spectacle amusoit beaucoup, l'avoit

(80) Voyez le premier Voyage du Pere Tachard. Il parle aussi des combats de coqs; mais il n'ajoute pas qu'ils ont été défendus à la priere des Talapoins, parce qu'il en coutoit toujours la vie à quelques coqs.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

logé dans son Palais, & l'avoit élevé en dignité (81).

Cerf-volant de Siam.

Le cerf-volant de papier, que les Siamois nomment *Vao*, fait, pendant l'hiver, l'amusement de toutes les Cours des Indes. A Siam, on y attache un feu, qui paroît un astre au milieu de l'air. Quelquefois on y met une piece d'or, qui appartient à ceux qui trouvent le cerf-volant lorsque le cordon casse. Celui du Roi est en l'air chaque nuit, pendant les deux mois d'hiver; & plusieurs Mandarins sont nommés pour tenir alternativement le cordon.

Trois sortes de spectacles Siamois.

La-Loubere nous apprend que les Siamois ont sur leurs théâtres trois sortes de spectacles. Celui qu'ils appellent *Cone* est une danse à plusieurs entrées, au son du violon & de quelques autres instrumens. Les danseurs sont armés & masqués. C'est moins une danse, que l'image d'un combat; & quoique tout se passe en mouvemens élevés ou en postures extravagantes, ils ne laissent pas d'y mêler quelques mots. La plûpart de leurs masques sont hideux, & représentent ou des bêtes monstrueuses, ou ce que l'Auteur appelle des especes de diables (82).

(81) La Loubere, *ubi sup.* p. 145.
(82) La Loubere, page 149.

Lacone.

Le ſecond ſpectacle, qui ſe nomme Lacone, eſt un Poeme, mêlé de l'Epique & du Dramatique, qui dure pendant trois jours, depuis huit heures du matin juſqu'à ſept du ſoir. Ce ſont des Hiſtoires en vers, la plûpart ſerieuſes, & chantées alternativement par divers Acteurs qui ne quittent point la ſcene. L'un chante le rolle de l'Hiſtorien; & les autres, celui des perſonnages que l'Hiſtoire fait parler.

Rabam.

Le *Rabam* eſt une double danſe d'hommes & de femmes, où tout eſt galant, ſans aucune image de guerre. Ces danſeurs & ces danſeuſes ont de faux ongles de cuivre jaune. Ils chantent dans leur langue, en danſant; ce qui les fatigue d'autant moins, que leur maniere de danſer n'eſt qu'une ſimple marche en rond, fort lente & ſans aucun mouvement élevé, mais avec diverſes contorſions du corps & des bras. Pendant cette danſe, deux autres Acteurs entretiennent l'aſſemblée par diverſes plaiſanteries, que l'un dit au nom des hommes & l'autre au nom des femmes qui danſent. Les Acteurs du Lacone n'ont rien de ſingulier dans leurs habits. Mais les danſeurs du Cone & du Rabam portent des bonnets de papier doré, hauts & pointus, à peu

près comme ceux des Mandarins, mais tombant par les côtés jusqu'au dessous des oreilles, garnis de fausses pierreries, avec des pendans d'oreille de bois doré. Ils sont toujours appellés aux noces & aux funérailles; quoique leur spectacle n'ait rien de religieux, puisqu'il est défendu aux Talapoins d'y assister (83).

Lutteurs.

Les Siamois ont des Lutteurs & d'autres Athletes, qui combattent à coups de coude & de poing. Dans le dernier de ces deux combats, ils se garnissent la main de trois ou quatre tours de corde, au lieu de l'ancien gantelet, & des anneaux de cuivre que ceux de Laos employent dans les mêmes combats (84).

Course de Bœufs.

La course des Balons est un de ces spectacles, dant on a laissé la description au Pere Tachard. Celle des Bœufs est extrêmement singuliere. On marque un espace quarré d'environ cinq cens toises de longueur, sur deux de large, avec quatre troncs qu'on plante aux coins pour servir de bornes. C'est autour de ces bornes que se fait la course. Au milieu de l'espace, on éleve un échaffaut pour les Juges; & pour marquer plus précisément le centre, qui

(83) Page 150. (84) *Ibidem.*

est

est le point d'où les Bœufs doivent partir, on y plante un poteau fort élevé. Quelquefois, ce n'est qu'un Bœuf, qui court contre un autre Bœuf, conduits l'un & l'autre par deux hommes qui courent à pied, & qui les tiennent par un cordon passé dans leurs nazeaux. D'autres hommes, placés d'espace en espace, relaient fort habilement ceux qui courent. Mais, plus souvent, c'est une paire de Bœufs, attelés à une charrue, qui court contre une autre paire de Bœufs attelés. Les deux paires sont conduites aussi par des hommes : mais il faut qu'en même temps chaque charrue soit soutenue en l'air par un autre homme courant, & que jamais elle ne touche à terre. Ceux qui soutiennent les charrues ont des successeurs qui les relaient aussi.

Quoique les charrues courent toutes deux de même sens, tournant toujours à droite autour de l'espace, elles ne partent pas du même lieu. L'une part d'un côté de l'échaffaut ; & l'autre, du côté opposé, pour courir mutuellement l'une après l'autre de sorte qu'en commençant leur course, elles sont éloignées l'une de l'autre de la moitié d'un tour, ou de la moitié de l'espace qu'elles doivent parcourir. El-

les tournent ainsi plusieurs fois autour des quatre bornes, jusqu'à ce que l'une arrive à la queue de l'autre. Les spectateurs bordent le lieu du spectacle. Ces courses donnent souvent lieu à des paris considerables ; sur-tout entre les Seigneurs, qui font nourrir & dresser pour cet exercice de petits Bœufs bien taillés. On emploie aussi des Buffles au lieu de Bœufs (85).

Les Siamois aiment le jeu jusqu'à risquer leurs biens, & leur liberté ou celle de leurs enfans, pour satisfaire cette passion. Ils préferent à tous les autres jeux, celui du Trictrac, qu'ils jouent comme nous, & qu'ils ont peut-être appris des Portugais. Ils jouent aux échets, non seulement à leur maniere, qui est celle des Chinois (86) ; mais à celle de l'Europe, dont plusieurs de nos Ecrivains attribuent effectivement l'origine aux Orientaux. Ils ont divers jeux de hasard, entre lesquels La-Loubere ne vit point de cartes.

Le Tabac en fumée est un amusement si familier aux Siamois, que les femmes du premier rang n'y sont pas moins accoutumées que les hommes.

(85) *Ibid.* p. 151 & 152.

(86) La Loubere donne la figure d'un Echiquier Chinois, & l'explication du jeu, Tome II, p. 97. Il a beaucoup de rapport avec le nôtre, quoiqu'il ne soit pas le même.

Ils en font peu d'uſage en poudre. Quoique leur Pays en fourniſſe abondamment, ils en tirent de Manille & de la Chine, qu'ils fument ſans aucun adouciſſement ; tandis que les Chinois & les Mores ſe croient obligés d'en faire paſſer la fumée par l'eau, pour en diminuer la force. Ce charme de l'oiſiveté eſt d'autant plus néceſſaire aux Siamois, qu'après leur ſix mois de corvées, leur vie eſt tout-à-fait oiſive. Comme la plûpart n'ont pas de profeſſion particuliere, ils ne ſçavent de quel travail s'occuper, lorſqu'ils ont ſatisfait au ſervice du Roi. Ils ſont accoutumés à recevoir leur nourriture, de leur femme, de leur mere, de leurs filles, qui labourent les terres, qui vendent ou achetent, & qui ſont chargées de tous les ſoins domeſtiques. Une femme, ſuivant le témoignage de La-Loubere, éveillera ſon mari, à ſept heures, & lui ſervira du riz & du poiſſon. Après avoir dejeuné, il continuera de dormir. Il dîne à midi. Il ſoupe à la fin du jour. Entre ces deux repas, il ſe livre encore au ſommeil. La converſation, le jeu & l'amuſement de fumer emportent le temps qui lui reſte (87).

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

(87) La Loubere, *ubi ſup.* page 154.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

§ VI.

Palais, Garde, Officiers, Femmes & Finances du Roi de Siam. Usages de la Cour.

LEs Palais du Roi de Siam ont trois enceintes ; & celles du Palais de la Capitale sont assez éloignées l'une de l'autre, pour former de vastes cours. Tout ce qui est renfermé dans l'enceinte intérieure, c'est-à-dire, le logement du Roi, quelques cours & quelques jardins, porte le nom de *Vang* en Siamois. Le Palais entier, avec toutes ses enceintes, se nomme *Prassat* (88). Un Siamois n'entre jamais dans le Vang & n'en sort jamais sans se prosterner.

Les portes du Palais sont toujours fermées ; & chacune a son Portier, avec des armes ; mais au lieu de les porter, il les tient dans sa loge ; & si quelqu'un frappe, le Portier en avertit l'Officier qui commande dans les premieres enceintes, & sans la permission duquel personne n'entre & ne sort. Mais personne n'entre armé, ni après avoir bû de l'arrack, dans la crainte que

(88) Uliet, dans le titre de de sa Relation, traduit le mot *Prassat*, par celui de Throne.

le Palais ne soit profané par des yvrognes. L'Officier visite, & sent à la bouche, tous ceux qui doivent entrer. Cet office est double. Ceux qui en sont pourvus servent alternativement & par jour. Leur service dure vingt quatre heures, après lesquelles ils ont la liberté de se retirer dans leur famille. On leur donne le titre d'*Oc-Mening-Tchiou*, ou de *Pra-Mening Tchiou*. Le Gouverneur du Vang porte celui d'Ocya-Vang. Il réunit toutes les fonctions qui regardent la réparation des édifices, l'ordre qui doit être observé dans le Palais, & la dépense qui se fait pour l'entretien du Roi, de ses femmes, de ses eunuques, & de tous ceux qui sont entretenus dans le Vang.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Garde Royale à pied.

Entre les deux premieres enceintes, sous une espece de hangar, on voit toujours un petit nombre de soldats accroupis & desarmés, du nombre de ces *Keniai* ou *Bras-peints*, dont on a déja rapporté les principales fonctions. L'Officier qui les commande immédiatement, & qui est Bras-peint lui-même, se nomme *Oncarac*. Lui & ses gens sont les Exécuteurs de la Justice du Roi; comme les Officiers & les Soldats des Cohortes Pretorienes l'étoient de celle des Empereurs Romains. Mais ils ne

laiſſent pas de veiller en même temps à la ſureté du Monarque. On garde, dans une Chambre du Palais, de quoi les armer au beſoin. Ils rament le Balon du corps, & le Roi n'a point d'autre garde à pied. Leur office eſt héreditaire, comme tous les emplois du Royaume, & l'ancienne loï borne leur nombre à ſix cens.

Dans les jours de céremonie, le Roi fait mettre ſes Eſclaves ſous les armes; & s'ils ne ſuffiſent pas, on arme ceux des principaux Officiers de l'Etat. On leur donne des chemiſes de mouſſeline, teintes en rouge, des mouſquets, ou des arcs, ou des lances, & des pots en tête, de bois doré. Anciennement, les Rois de Siam avoient une garde de ſix cens Japonois. Mais la valeur Japonoiſe faiſant trembler tout le Royaume, un Roi, qui s'étoit ſervi d'eux pour uſurper la Couronne, trouva le moyen de s'en défaire, par adreſſe, plutôt que par force.

Garde à cheval.

La garde à cheval du Roi de Siam eſt compoſée d'Etrangers, la plûpart de Laos, & d'un autre Pays voiſin, dont la Capitale ſe nomme *Meen*. Comme ils le ſervent par corvées, il rend cette garde auſſi nombreuſe, qu'il veut y employer de chevaux. Le Commandant de

cette troupe, à main droite, étoit *Oc-caune Ran Putchi*, dont on a vû le fils, en France, apprendre pendant quelques années, à Trianon, l'art de conduire les jets d'eau & les fontaines. La garde, à main gauche, est commandée par un autre Seigneur, sous le titre d'*Oc-caune Pipit-charat-chan* : mais au-dessus de ces deux Officiers, l'*Oc-ya Lao* commande la garde des Laos, & *Oc-ya Meen* celle des *Meen*. La-Loubere fait remarquer que cet *Oc-ya Meen* est différent de celui qui prostitue les filles débauchées.

Outre ces différens corps, le Roi de Siam entretient une garde étrangere, composée de cent trente Maîtres : mais ni eux, ni les Meen, ni les Laos, ne font jamais la garde au Palais. On les avertit, pour accompagner le Roi lorsqu'il doit sortir ; & leurs fonctions appartiennent au service extérieur du Palais.

Cette garde étrangere consiste premierement en deux Compagnies, chacune de trente Mores, originaires ou natifs des Etats du Mogol, tous gens de bonne mine, mais qui passent pour manquer de courage. Secondement, une Compagnie de vingt Tartares Chinois, armés d'arcs & de fleches, redoutés pour

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

leur bravoure. Troisiemement, deux Compagnies, chacune de vingt hommes, véritables Indiens, vétus à la Moresque, qui se nomment *Rasbouts* ou *Ragibouts*, & qui se piquent tous d'être de race royale. Leur courage est célebre, quoiqu'il ne soit que l'effet ordinaire de l'Opium.

Dépense du Roi pour sa garde.

Le Roi fournit, à toute cette milice, des armes & des chevaux. Chaque More lui coute, par an, trois *Catis* & douze *Teils*, c'est-à-dire, environ cinq cens quarante livres, & une veste d'étoffe de laine rouge. Sa dépense, pour chacun des deux Capitaines Mores, monte à cinq Catis & douze Teils, c'est-à-dire, huit cens quarante livres, & une veste d'écarlate. Les Ragibouts sont entretenus sur le même pied, mais chaque Tartare Chinois ne coute au Roi que six Teils, ou quarante cinq livres par an; & leur Capitaine, quinze Teils, ou cent douze livres dix sous.

Elephans des premieres enceintes du Palais.

Les premieres enceintes contiennent aussi les loges des elephans, & les écuries des plus beaux chevaux du Roi. On les appelle elephans & chevaux de nom, parce que ce Prince leur donne effectivement un nom, comme il en donne à tous les Officiers intérieurs de son Palais, & aux Officiers les plus

considerables de l'Etat. Les elephans de nom sont traités avec plus ou moins de dignité, suivant le nom plus ou moins honorable qu'ils ont reçu. Mais chacun de ces animaux a plusieurs hommes à son service. Ils ne sortent qu'avec appareil. En géneral, les Siamois ont une si haute idée des elephans, qu'ils sont persuadés qu'un animal si noble, si vigoureux & si docile, ne peut être animé que d'une ame illustre, qui ait été autrefois celle de quelque Prince ou de quelque grand personnage (89). Ils ont encore plus de respect pour les elephans blancs. Cette espece est rare. Elle n'est pas même tout-à-fait blanche, mais de couleur de chair; & de-là vient apparemment qu'un Voyageur parle de l'elephant blanc & rouge (90). Les Siamois nomme cette couleur *Peuack*; & La-Loubere lui attribue la véneration dont ils sont remplis pour un animal, qui joint cet avantage aux qualités communes à son espece. Il confirme son opinion par le cas extraordinaire qu'ils font des chevaux blancs. Le Roi de Siam, dit-il, ayant un de ses chevaux malade, fit prier Mr Vin-

Sentiment de De-la Loubere sur l'Elephant blanc.

(89) *Ibid.* page 298.

(90) C'est Ulier, qui, dans le titre de sa Relation, nomme l'Eléphant blanc & rouge.

cent, Medecin Provençal, de lui ordonner quelque remede. Mais sçachant que les Médecins Européens ne s'abbaissent pas à traiter les bêtes, il lui fit dire que le cheval étoit Mogol, c'est-à-dire blanc ; & de quatre races, du côté paternel & maternel, connues sans aucun mélange de sang Indien. Les Indiens donnent aux Blancs le nom de *Mogols*, qu'ils distinguent en Mogols d'Asie & Mogols d'Europe. Après les elephans blancs, l'estime des Siamois est pour les elephans tout-à-fait noirs, qui ne sont pas non plus en grand nombre. Ils en teignent même quelques-uns de cette couleur, quand ils ne les trouvent pas naturellement assez noirs. On a lû, dans le premier voyage de Tachard, que le Roi de Siam nourrit toujours, dans son Palais, un elephant blanc qui est traité comme le Roi des animaux de son espece. Celui qu'on fit voir au Chevalier De Chaumont étoit mort, lorsque La-Loubere fut envoyé à Siam. Peu de jours avant son départ, il en naquit un autre, & cet évenement lui parut mériter le soin qu'il a pris de conserver la datte de sa naissance (91).

(91) Le 9 Décembre 1687. Mais il paroît avoir ignoré que Tachard avoit vu, deux ans auparavant,

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Le ſoin des Balons & des Galeres du Roi appartient au grand Officier qui porte le titre de *Calla-hom*. Leur Arſenal eſt vis-à-vis le Palais, dont il n'eſt ſeparé que par la riviere. Là, chacun de ces bâtimens eſt enfermé dans une tranchée, où l'on fait entrer l'eau de la riviere, & qui eſt entourée d'une clôture de bois. Ces enceintes ſe ferment à clé, & ſont gardées pendant la nuit.

Arſenal des Balons & des Galeres.

Le Vang a quelques-unes de ces ſalles iſolées, dont on a deja donné la deſcription, qui ſervent de lieu d'aſſemblée aux Officiers de la Cour, ſoit pour leurs fonctions, ſoit pour attendre l'ordre du Roi. Le lieu ordinaire dans lequel ce Prince reçoit leurs hommages eſt le même ſallon, où l'Ambaſſadeur & les Envoyés de France reçurent leurs audiences. Il ne s'y montre que par une fenêtre (92). Les Officiers de ſa chambre y ſont conſtamment, pour être prêts à l'exécution de ſes volontés. Quelques Voyageurs donnent ce nom à quarante quatre jeunes hommes, dont le plus vieux n'a guere plus de vingt cinq ans. D'autres les nomment Pa-

Quarante quatre Pages intérieurs.

un jeune eléphant blanc, deſtiné à ſervir de ſucceſſeur au premier. *Voyez* ſon premier Voyage.

(92) Voyez le premier Voyage de Tachard.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

ges ; & les Siamois leur donnent le nom de *Mahatlek*. Ils sont divisés en quatre bandes égales. Les deux premieres sont de la main droite, & se prosternent dans le sallon à la droite du Roi. Les autres sont de la main gauche. Ce Prince donne, à chacun, le nom qu'il doit porter, & un sabre. Il les charge de ses ordres pour les Pages du dehors, qui sont en grand nombre, & qui ne reçoivent point leur nom du Roi. Les Siamois nomment *Caloang*, ce second ordre de Pages, dont l'office le plus ordinaire est de porter les ordres du Roi dans les Provinces.

Pages du dehors.

Mais les quarante Pages du dedans ont d'autres fonctions reglées. Les uns présentent le betel au Roi. D'autres ont soin de ses armes, de ses livres, & de tout ce qui sert à son amusement. Ils lisent même en sa presence. La-Loubere ajoute à ce qu'on a lû, dans Tachard, du goût de ce Monarque pour nos livres, qu'il s'étoit fait traduire en Siamois plusieurs Histoires, entre lesquelles il nomme celle d'Alexandre le Grand (93). Le même Voyageur parle d'un Officier, dont il n'a pû se rappeller le titre, qui seul a droit, dit-il, de ne pas se prosterner au sal-

Seul Officier qui soit exempt de se prosterner.

(93) La-Loubere, *ubi sup.* page 302.

fon, devant le Roi fon Maître ; ce qui rend fa dignité fort honorable. Il confifte à tenir fans ceffe les yeux attachés fur le Prince, pour recevoir fes ordres, qu'il connoît à des fignes établis, & qu'il fait entendre par d'autres fignes aux Officiers extérieurs (94).

Femmes du Pelas.

Les véritables Officiers de la Chambre font les femmes, qui jouiffent feules du droit d'y entrer, & qui ne le partagent pas même avec les Eunuques. Elles font le lit & la cuifine du Roi. Elles l'habillent & le fervent à table. Mais, en l'habillant, elles ne touchent jamais à fa tête. Les pourvoyeurs portent les provifions aux Eunuques, qui les remettent aux femmes. Celle qui fait la cuifine n'emploie le fel & les épices que par poids, dans la crainte de fe tromper pour la mefure.

Jamais les femmes du Palais n'en fortent qu'avec le Roi, & les Eunuques ne peuvent auffi s'en éloigner fans un ordre exprès. On affura La-Loubere, que le nombre des Eunuques blancs & noirs, n'étoit que de huit ou dix (95). La Reine de Siam, outre fon titre qui la diftingue des autres femmes du Roi, a fur elles & fur les Eunuques une

(94) *Ibid.* p. 304.
(95) *Ibid.* p. 305.

autorité qui la fait regarder particulierement comme leur souveraine. Elle juge leurs différens. Elle les fait châtier, pour les maintenir en paix. On comprend, sans peine, que si le Roi favorise une de ces femmes, il sçait la dérobber à la jalousie de la Reine.

On prend, à Siam, des filles pour le service du Vang & pour les plaisirs du Roi. Mais les Siamois n'y consentent jamais volontiers, parce qu'ils n'ont pas l'esperance de les revoir ; & la plûpart se rachetent de cette concussion à prix d'argent. Cet usage est si bien établi, que les Officiers du Palais prennent quantité de filles, dans la seule vue de les faire racheter par leurs parens. Le nombre des femmes subalternes du Roi ne monte gueres à plus de dix, qu'il prend moins, comme on l'a déja fait remarquer, par incontinence, que par affectation de magnificence & de grandeur. Les Siamois ont été surpris qu'un aussi puissant Roi que celui de France n'eût qu'une femme, & qu'il n'eût pas d'elephans (96).

Etat de la Reine.

La Reine (97) a ses elephans, ses

(96) *Ibid.* p. 308.

(97) Voyez ci-dessus les Notes du Voyage de De-Chaumont. La Mere de la Princesse Reine se nommoit, suivant La-Loubere, *Nang-Acamabisi*.

Balons, & des Officiers qui les gouvernent. Mais elle n'eſt vue que de ſes femmes & de ſes Eunuques. Dans les promenades, qu'elle fait en Balon, ou ſur un elephant, elle eſt dans une chaiſe fermée de rideaux, qui lui laiſſent la vûe libre, mais qui l'empêchent d'être vûe; & ceux qui ſe rencontrent ſur ſon paſſage doivent ſe proſterner. Elle a ſes magaſins, ſes vaiſſeaux & ſes finances. Elle exerce le commerce; & tandis que les Envoyés étoient à Siam, la Princeſſe Reine étoit en mauvaiſe intelligence avec ſon Pere, parce qu'au mépris des anciens uſages, il s'étoit reſervé tout le commerce étranger (98).

Succeſſion à la Couronne.

Les filles ne ſuccedent point à la Couronne. A peine ſont-elles au rang des perſonnes libres. L'héritier préſomptif, ſuivant les Loix, devroit toujours être le fils aîné de la Reine. Mais comme les Siamois ont peine à ſupporter qu'entre les Princes du même rang le plus âgé ſe proſterne devant le plus jeune, il arrive ſouvent que l'aîné de tous les fils du Roi obtient la préference. Un Voyageur aſſure que c'eſt la force qui en décide preſque toujours. Les Rois mêmes contribuent à rendre la ſucceſſion incertaine; parce qu'au lieu de choiſir conſtam-

(98) *Ibid.* page 308.

ment le fils aîné de la Reine, ils suivent leur panchant pour le fils d'une Maîtresse à laquelle ils ont donné leur affection.

Quoique ce soient les femmes du Palais qui habillent le Roi de Siam, elles n'ont pas soin de sa garde-robbe. L'Etat a des Officiers pour cette fonction, dont le plus considerable est celui qui touche au bonnet du Monarque. C'est ordinairement un Prince du sang royal de Camboye. Son titre est *Oc-ya Out Haya tanne.*

Sceaux de Siam.

Le Royaume de Siam n'a point de Chancelier. Chaque Officier qui a droit de donner par écrit des Sentences ou des ordres, sous le nom géneral de *Tava*, possede un sceau que le Roi lui donne. Ce Prince a lui-même son sceau royal, qu'il ne confie à personne, & qu'il employe pour tout ce qui vient immédiatement de lui (99). La figure

(99) La-Loubere prétend avoir remarqué que tout ce qui se fait au nom du Roi de Siam n'a nul pouvoir, s'il n'est fait dans le lieu où ce Monarque reside actuellement. Il ajoute qu'il y a dans Siam un Viceroi né, qui représente le Roi, & qui fait les fonctions royales dans son absence; par exemple, lorsque ce Prince est à la guerre. Il nomme ce grand Officier, *Maha-Obarat*. Il eut soin, dit-il, de se faire donner ce nom par écrit. Ainsi l'Abbé De-Choisy & Gervaise se sont trompés, lorsqu'ils l'ont nommé *Ommarat*. L'Abbé De-Choisy raconte que cet Officier a droit de s'asseoir devant le Roi. Uliet le

des sceaux Siamois est en relief. On les frotte d'une espece d'encre rouge, & c'est avec la main qu'ils s'impriment. Un Officier inférieur prend cette peine; mais c'est l'Officier, qui possede un sceau, à le tirer de sa propre main de dessus l'empreinte.

Le *Proa-Clang*, ou, par une corruption des Portugais, le *Barcalon*, est l'Officier qui a le département du Commerce, au dehors, & dans l'intérieur du Royaume. C'est le sur Intendant des Magasins du Roi, ou, si l'on veut, son premier Facteur. Ce titre est composé du mot Bali, *Pra*, qui signifie Seigneur, & du mot de *Clang*, qui signifie *Magasin*. Le Barcalon passe aussi pour le Ministre des affaires étrangeres, parce qu'elles se réduisent presque uniquement au Commerce. C'est à lui que les Nations refugiées à Siam s'adressent pour leurs affaires, parce que la plûpart n'y sont attirées que par le Commerce. Enfin, c'est lui qui reçoit les revenus des Villes du Royaume.

On distingue deux sortes de revenus royaux; ceux des Villes & ceux de la campagne. Les premiers, qui sont

nommé *Oc-Omirat*, & le qualifie chef de la Noblesse; ce qui ne peut signifier que le premier Officier du Royaume.

reçus en premiere main, par *Oc-ya Pillatep*, ſuivant La-Loubere, & par *Vorethep*, ſuivant Gervaiſe, conſiſtent en treize articles:

1°. Sur quarante braſſes quarrées de terres labourables, un *Mayon*, ou un quart de Tical par an: mais cette rente ſe partage avec le Tchaou-Menang, & n'eſt pas même trop fidélement payée ſur les frontieres.

2°. Sur les Batteaux ou les Balons, un Tical pour chaque braſſe de longueur. Ce droit ſe leve comme une eſpece de Douane, en certains endroits de la riviere, ſur-tout à Tchainat, quatre ou cinq lieues au-deſſus de Siam.

3°. Les Douanes ſur tout ce qui entre & ce qui ſort par mer. Le corps du Vaiſſeau paye auſſi quelque choſe, à proportion de ſa grandeur.

4°. Un Tical ſur l'arrack, ou l'eau-de-vie de riz; c'eſt-à-dire, ſur chaque fourneau de diſtillation, qui ſe nomme *Tlaou-laou*. Ce droit s'exige des étrangers, comme des Naturels du Pays. Les Marchands d'arrack, en détail, payent auſſi un Tical par an.

5°. Un demi-Tical ou deux Mayons ſur le fruit qu'on appelle *Durion*, c'eſt-à-dire, ſur chaque pied d'arbre.

6°. Un Tical ſur chaque pied de Betel.

7°. Sur chaque Arekier, ſix glands d'Areka en nature.

8°. Un demi-Tical ſur chaque Cocotier; & un Tical ſur chaque pied d'Orangers, de Manguiers, de Mangouſtaniers & de Pimentiers. Les Poivriers ne payent rien, parce que la Cour ſe propoſe de les multiplier & qu'elle en ſavoriſe la culture.

9°. Dans pluſieurs endroits du Royaume, le Roi fait cultiver, par ſes Eſclaves, ou par des corvées, de grands Jardins & des Terres dont il fait recueillir & garder les fruits pour l'entretien de ſa maiſon & pour la nourriture de ſes Eſclaves, de ſes elephans & de ſes chevaux. Le reſte ſe vend à ſon profit.

10°. On appelle revenu caſuel les préſens que ce Prince reçoit de ſes Sujets, comme tous les Officiers du Royaume; les dons que les Officiers lui font en mourant, ou ce qu'il prend de leur ſucceſſion; les impôts arbitraires qu'il leve dans pluſieurs occaſions, telles que l'arrivée des Ambaſſadeurs Etrangers, pour fournir à leur entretien dans leur paſſage & pendant le ſéjour qu'ils font à Siam; & telles encore que

la construction des Forteresses & des autres Ouvrages publics.

11°. Les revenus de la Justice, qui consistent dans les confiscations & les amendes.

12°. Les six mois de corvées qui sont dus par chaque sujet libre. Dans quelques lieux, ce service est converti en payement, qui se fait en riz, en bois de sapan ou d'aloes, en salpêtre, en elephans, en peaux de bêtes, en yvoire, & diverses autres Marchandises. Il est quelquefois payé en argent comptant. Les Siamois riches n'ont que cette voie pour s'en exempter. On l'estimoit anciennement un Tical chaque mois, parce qu'un Tical suffit pour l'entretien d'un homme; & cette estimation sert encore de regle aux journées des Ouvriers. Cependant elles reviennent à deux Ticaux chaque mois, parce qu'un Ouvrier ne gagnant rien pendant les six mois qu'il donne au service du Prince, doit gagner, dans l'espace des six autres mois, de quoi fournir toute l'année à son entretien. Par degrés, le Prince s'est mis en droit de tirer jusqu'à deux Ticaux par mois pour l'exemption des corvées.

13°. Le Commerce du Roi, avec ses sujets, comme avec les étrangers, fait

une partie très considérable de son revenu. Il l'a porté jusqu'au point, que la Marchandise, à Siam, n'est presque plus une profession de particulier. Non seulement il fait le Commerce en gros ; mais il a des boutiques dans les marchés, pour vendre en détail.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Les toiles de cotton font le principal objet de son Commerce intérieur. Il les répand dans un grand nombre de magasins qu'il entretient dans les Provinces. Autrefois les Rois de Siam n'y envoyoient les provisions de toiles, que de dix en dix ans ; & dans une quantité moderée, qui laissoit aux particuliers la liberté de faire le même Commerce aussi-tôt que les Magasins royaux étoient épuisés. Aujourd'hui, la Cour en fournit sans cesse, & toujours plus qu'on ne peut en débiter. Il arrive quelquefois, que pour en vendre davantage, le Roi force ses Sujets d'habiller les enfans avant l'âge établi. Jusqu'au temps où les Hollandois ont pénetré dans le Royaume de Laos & dans d'autres Etats voisins, le Roi de Siam y faisoit tout le Commerce des toiles, avec un profit considerable.

Cette espece de métal, qui se nomme *Calin*, appartient uniquement à la Couronne, à l'exception de celui qu'on tire

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

des mines de *Jonsalam*, sur le Golfe de Bengale. C'est une frontiere éloignée, où les Habitans jouissent de leurs anciens droits sur les mines, en payant au Prince un leger tribut.

Tout l'yvoire vient au Roi. Ses Sujets sont obligés de lui vendre celui qu'ils n'employent point à leurs propres usages, & les étrangers n'en peuvent acheter qu'à son Magasin. Le Commerce du salpêtre, du plomb & du sapan est encore un droit royal.

L'areka, dont il sort une quantité considerable hors du Royaume, ne peut être vendu aux étrangers que par le Roi. Outre celui qu'il tire de ses revenus particuliers, il en achete de ses Sujets.

Les Marchandises de contrebande, telles que le souffre, la poudre & les armes, ne peuvent se vendre & s'acheter, à Siam, qu'au profit du Roi & dans son Magasin. Ce Prince s'est engagé, par un traité avec les Hollandois, à leur vendre toutes les peaux de bêtes : mais ses Sujets en détournent beaucoup, que les Hollandois achetent d'eux à meilleur prix.

Commerce permis au Peuple.

Le reste du Commerce est permis à tous les Siamois : c'est-à-dire, qu'ils vendent librement du riz, du poisson, du sel, du sucre noir, & candi, de

l'ambre gris, du fer, du cuivre, de la cire, de la gomme dont on fait le vernis, de la nacre de perles, de ces nids d'oiseaux qui servent à la bonne chere, & qui viennent du Tonquin & de la Cochinchine; de la gomme gutte, de l'encens, de l'huile, du coco, du cotton, de la canelle, du nenuphar, de la casse, des tamarins, & d'autres productions domestiques ou étrangeres. Chacun a la liberté de faire ou de vendre du sel, & celle d'exercer la pêche & la chasse, avec des restrictions de police, qui défendent les méthodes ruineuses.

Revenus du Roi de Siam en argent.

Le Voyageur à qui l'on doit ces curieuses recherches, ajoute que le Roi de Siam n'a jamais été bien payé de ses revenus dans les terres éloignées de la Cour. On raconte que l'argent comptant qu'il tiroit autrefois de ses Domaines montoit à douze cens mille livres, & qu'à présent il n'en tire pas moins de deux millions. Détail incertain, suivant La Loubere, qui assure seulement que sous le dernier regne, les revenus de la Couronne de Siam étoient augmentés d'un million (1).

(1) La Loubere, *ubi sup.* pages 188 & précedentes.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

§ VI.

Talapoins & leurs Couvens. Religion & Funerailles des Siamois.

ON a deja fait remarquer l'origine du nom des *Talapoins* & celle du nom de *Pagodes*, que la plûpart de nos Voyageurs ont pris mal à propos pour des noms Siamois (2). Les Talapoins se nomment *Tchaoucou*, dans la langue du Pays; les Temples, *Pihan*; & les Couvens, *Vat*.

Forme des Couvens de Talapoins.

Un couvent & son Temple occupent un grand terrain quarré, qui est environné d'un clôture de bambou. Le Temple est au centre, comme le lieu d'honneur parmi les Siamois; sur-tout dans leurs campemens, dont les Couvens des Talapoins imitent la forme. Les extrémités de l'espace, le long de la clôture, sont bordées par les cellules, quelquefois en rang double ou triple. Ces édifices sont autant de petites maisons isolées, que la crainte des inondations fait élever sur des piliers. Celle du

(2) Ces noms; comme on l'a fait observer, n'ont été mis en usage que par les Portugais. *Pagode* est formé du mot Persan *Poutgheda*, qui signifie Temple d'Idoles, & *Talapoin* de *Talapa*, espece d'éventail que ces Religieux ont toujours à la main.

Supérieur

CABINET DE FEUILLAGE ou les Chinois font les feftins des Morts.



CHEU sc.

T. IX. N°. VIII.

Supérieur est distinguée par sa grandeur & son élévation. Le terrain, qui renferme le Temple, est bordé par quatre murs, qui laissent entr'eux & les cellules un vaste espace, auquel on peut donner le nom de Cour. Dans quelques Couvens, ces murs sont nuds & ne servent que de clôture au terrain du Temple & des Pyramides. D'autres ont, le long de ces murs, des galeries couvertes, qui ressemblent à nos Cloîtres; & sur un contre-mur à hauteur d'appui, qui regne autour de ces galeries, on voit une suite d'Idoles, quelquefois fort bien dorées.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Talapouines.

Les *Talapouines*, c'est-à-dire, les femmes qui embrassent la vie Religieuse & qui observent à peu près la même regle que les hommes, n'ont pas d'autre habitation que celle des Talapoins. Comme elles ne prennent jamais ce parti dans leur jeunesse, on regarde l'âge comme un caution suffisante pour leur continence. Tous les Couvens n'ont pas des Talapouines: mais, dans ceux qui en reçoivent, leurs cellules bordent un des côtés de la clôture de bambou, sans être autrement separées de celles des hommes.

Les *Nens* (3), ou les enfans Tala-

(3) Voyez ci-dessus, l'article de l'Education des enfans.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Nens ou enfans Talapoins.

poins, sont dispersés dans chaque cellule, suivant le choix de leurs parens. Un Talapoin n'en peut recevoir plus de trois. Quelques-uns vieillissent dans la condition de *Nens*, qui n'est pas tout-à-fait religieuse; & le plus vieux est distingué par le titre de *Taten*. Entre diverses fonctions, il a celle d'arracher les herbes qui croissent dans l'enclos du Couvent; office qu'un Talapoin ne peut exercer sans crime. En géneral, les Nens servent le Talapoin chez lequel ils sont logés. Leur école est une grande salle de bambou, qui n'est employée qu'à cet usage. Mais chaque Couvent offre une autre salle, où le peuple porte ses aumônes lorsque le Temple est fermé, & qui sert aux Talapoins pour leurs conférences ordinaires.

Le clocher est une tour de bois, qui s'appelle *Horacang*(4), & qui contient une cloche sans battant, sur laquelle on frappe, pour la sonner, avec un marteau de bois.

Supérieurs des Couvens.

Chaque Couvent est sous la conduite d'un Supérieur, qui porte le titre de *Tchaou-Vat* (5). Mais tous les Supérieurs ne sont pas égaux en dignité.

(4) C'est-à-dire, tour de la Cloche.
(5) C'est à dire, Seigneur ou Maître du Couvent.

Le premier degré eſt celui de Sancrat; & de tous les Sancrats, celui du Palais eſt le plus reveré. Cependant ils n'ont aucune juriſdiction les uns ſur les autres. Ce corps deviendroit redoutable s'il n'avoit qu'un Chef, & s'il agiſſoit de concert ou par les mêmes maximes.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Conjectures ſur les Sancrats de Siam.

Nos Miſſionnaires ont comparé les Sancrats aux Evêques, & les ſimples Supérieurs aux Curés, avec beaucoup de penchant à ſe perſuader que le Royaume de Siam avoit autrefois des Evêques Chrétiens, auxquels les Sancrats ont ſuccedé. La-Loubere obſerve à la vérité que les Sancrats poſſedent ſeuls le droit de faire des Talapoins, comme nos Evêques ont celui de faire des Prêtres. Mais ils n'ont d'ailleurs aucune ſorte de juriſdiction, ni d'autorité ſur le Peuple, ni même ſur les Talapoins qui ne ſont pas de leur Couvent; & leur prérogative ſe réduit à gouverner certains Couvens qui ne peuvent l'être que par des Sancrats. On les diſtingue de ceux qui ont des Tchaouvats, ou de ſimples Supérieurs, à des pierres doubles, plantées autour du Temple, qui ont quelque reſſemblance, mais fort éloignée, avec une mitre poſée ſur un piedeſtal. C'eſt appa-

Leur diſtinction.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

remment ſur la forme de ces pierres qu'on s'eſt fondé, pour regarder les Sancrats comme un reſte des Evêques ; d'autant plus que les Siamois ignorent ce qu'elles ſignifient. Leur nombre répond au degré de la dignité. On n'en voit jamais moins de deux, ni plus de huit.

Faveurs qu'il reçoivent du Roi.

Le Roi donne aux principaux Sancrats, un nom, un paraſol, une chaiſe & des hommes pour la porter. Mais ils n'employent gueres cet équipage que pour aller au Palais.

Eſprit des Talapoins.

L'eſprit de leur inſtitution eſt de ſe nourrir des péchés du Peuple, & de racheter, par une vie pénitente, les pechés des fideles qui leur font l'aumône. Ils ne mangent point en Communauté ; & quoiqu'ils exercent l'hoſpitalité à l'égard des ſéculiers, ſans excepter les Chrétiens, il leur eſt défendu de ſe communiquer les aumônes qu'ils reçoivent, ou du moins de ſe les communiquer ſur le champ, parce que chacun doit faire aſſez de bonnes œuvres pour être diſpenſé du précepte de l'aumône. Mais l'unique but de cet uſage eſt apparemment de les aſſujettir tous à la fatigue de la *Quête ;* car il leur eſt permis d'aſſiſter leurs confreres dans un véritable beſoin. Ils ont deux

loges; une à chaque côté de leur porte, pour recevoir les Passans qui leur demandent une retraite pendant la nuit.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Deux sortes de Talapoins.

On distingue, à Siam, comme dans le reste des Indes, deux sortes de Talapoins; les uns, qui vivent dans les bois, & les autres dans les villes. Les Talapoins des bois menent une vie qui paroîtroit insupportable, & qui le seroit sans doute, au jugement de La-Loubere, dans un climat moins chaud que Siam ou que la Thebaïde. Ceux des villes & ceux des bois sont obligés, sans exception, de garder le célibat, sous peine du feu, tandis qu'ils demeurent dans leur profession. Le Roi, dont ils reconnoissent l'autorité, ne leur fait jamais grace sur cet important article; parce qu'ayant de grands privileges, & sur-tout l'exemption des six mois de corvées, leur profession deviendroit fort nuisible à l'Etat, si l'indolence naturelle des Siamois n'avoit ce frein, qui les empêche de l'embrasser. C'est dans la même vue qu'il les fait quelquefois examiner sur leur sçavoir, c'est-à-dire, sur la langue du Pays, & sur les livres de la Nation. A l'arrivée des François, il venoit d'en reduire plusieurs milliers à la condition séculiere, parce qu'ils manquoient de sçavoir. Leur examina-

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

teur avoit été *Oc Louang - Souracac*; jeune Mandarin de trente ans : mais les Talapoins des forêts avoient refusé de subir l'examen d'un séculier & ne vouloient être soumis qu'à celui de leurs Supérieurs (6).

Leurs Prédications.

Ils expliquent, au Peuple, la Doctrine qui est contenue dans leurs livres. Les jours marqués pour leurs prédications, sont le lendemain de toutes les nouvelles & de toutes les pleines lunes. Lorsque la riviere est enflée par les pluies, & jusqu'à ce que l'inondation commence à baisser, ils prêchent chaque jour, depuis six heures du matin jusqu'au dîner, & depuis une heure après midi, jusqu'à cinq heures du soir. Le Prédicateur est assis, les jambes croisées, dans un fauteuil élevé ; & plusieurs Talapoins se succedent dans cet office. Le peuple est assidu aux Temples. Il approuve la doctrine qu'on lui prêche, par deux mots Balis, qui signifient, *Oui*, *Monseigneur* (7). Chacun donne ensuite son aumône au Prédicateur. Un Talapoin qui prêche souvent ne manque jamais de s'enrichir. C'est le temps de l'inondation, que les Euro-

Carême des Talapoins.

(6) *Ibid.* page 346.

(7) On répond *Sa tou-sa*, à peu près comme nous disons *Amen*.

péens ont nommé le Carême des Talapoins. Leur jeûne consiste à ne rien manger depuis midi; à l'exception du bétel, qu'ils peuvent mâcher. Mais cette abstinence doit leur couter d'autant moins, que dans les autres temps ils ne mangent que du fruit le soir. Les Indiens sont naturellement si sobres, qu'ils peuvent soutenir un long jeûne avec le secours d'un peu de liqueur, dans laquelle ils mêlent de la poudre de quelque bois amer (8).

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Leurs veilles dans les champs.

Après la recolte du riz, les Talapoins vont passer les nuits, pendant trois semaines, à veiller au milieu des champs, sous de petites hutes qui forment entr'elles un quarré regulier. Celle du Supérieur occupe le centre & s'éleve audessus des autres. Le jour, ils reviennent visiter le Temple, & dormir dans leurs cellules. Aucun Voyageur n'explique l'esprit de cet usage, ni ce que signifient des chapelets de cent huit grains, sur lesquels ils recitent des prieres en langue Balie. Dans leurs veilles nocturnes ils ne font pas de feu pour écarter les bêtes feroces, quoique les Siamois ne voyagent point la nuit sans cette

(8) Twist, Auteur Hollandois, rapporte dans sa description des Indes, qu'il n'est pas rare, parmi les Indiens, de jeûner trente & quarante jours avec l'usage de cette liqueur.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

On les croit respectés des bêtes feroces.

précaution. Aussi le peuple regarde-t-il comme un miracle, que les Talapoins ne soient pas dévorés. Ceux des forêts vivent dans la même serenité. Ils n'ont, ni Couvent, ni Temples; & le Peuple est persuadé que les Tigres, les Elephans & les Rhinoceros, loin de les attaquer ou de leur nuire, leur lechent les pieds & les mains lorsqu'ils les trouvent endormis. La-Loubere, admirant leur genre de vie, jugent qu'ils passent la nuit dans des forts bien épais, pour se garantir de ces animaux. D'ailleurs, » si l'on trouvoit, dit-il, les restes de » quelque homme dévoré, on ne pré» sumeroit jamais que ce fût un Tala» poin; ou si l'on en pouvoit douter, » on s'imagineroit, qu'il auroit été » méchant, sans en être moins persuadé » que les bêtes respectent les bons (9).

Habit des Talapoins.

Ils ont la tête & les pieds nuds, comme le reste du Peuple. Leur habit consiste dans un pagne, qu'ils portent, comme les séculiers, au-tour des reins & des cuisses, mais qui est de toile jaune; avec quatre autres pieces qui ne distinguent pas moins leur profession: la premiere, nommée *Angsa*, est une espece de bandouliere, large de cinq ou six pouces, qui leur descend de l'é-

(9) La-Loubere, *ubi sup.* page 342.

paule gauche ſur la hanche droite, où elle s'attache avec un ſeul bouton. Sur cette bandouliere, ils portent une grande toile jaune, qu'ils appellent *Pa-ſchivon*, c'eſt-à-dire, toile de pluſieurs pieces, parce qu'elle doit être rapiécetée en pluſieurs endroits. C'eſt une eſpece de ſcapulaire, qui deſcend juſqu'aux pieds par derriere & par devant, & qui ne couvrant que l'épaule gauche revient à la hanche droite & laiſſe les deux bras libres. Par-deſſus cet ornement, ils mettent le *Pa-pat*, autre toile de quatre ou cinq pouces de largeur, qu'ils portent auſſi ſur l'épaule gauche, mais en forme de chaperon. Elle deſcend par-devant juſqu'au nombril, & preſqu'autant par derriere. Sa couleur eſt quelquefois rouge; mais l'Angſa & le Pa-ſchivon doivent toujours être jaunes. Enfin, pour ſoutenir le Pa pat, ils ſe ceignent le milieu du corps d'une écharpe de toile jaune, qu'ils nomment *Rappacod*, & qui eſt la quatrieme piece de leur habillement (10). L'uſage des chemiſes de mouſſeline & des veſtes leur eſt interdit. Dans leurs quêtes, ils ont un baſſin de fer, pour recevoir ce qu'on leur donne; mais ils doivent le porter dans

(10) *Ibid.* page 350.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

un sac de toile, qui leur pend, du côté gauche, aux deux bouts d'un cordon passé en bandouliere sur l'épaule droite.

Comment ils se rasent.

Ils se rasent la barbe, la tête & les sourcils. Le Talapat, espece de petit parasol en forme d'écran, qu'ils ont sans cesse à la main, sert à les garantir de l'ardeur du soleil. Leurs Supérieurs sont reduits à se raser eux-mêmes, parce qu'on ne peut les toucher à la tête sans leur manquer de respect. La même raison ne permet pas aux jeunes Talapoins de raser les vieux. Mais les vieux rasent les jeunes & se rendent le même office entr'eux. Les rasoirs Siamois sont de cuivre (11).

Offrandes qui se font aux Temples.

Les jours reglés pour se raser, sont ceux de la nouvelle & de la pleine lune. Tous les Siamois, religieux & laïques, sanctifient ces grands jours par le jeûne, c'est-à-dire, qu'ils ne mangent point depuis midi. Le Peuple s'abstient de la pêche; non pas en qualité de travail, puisqu'aucun autre travail n'est défendu; mais parce qu'il ne la croit pas tout-à-fait innocente. Il porte aux Couvens, dans les mêmes jours, diverses sortes d'aumônes, dont les principales sont de l'argent, des fruits,

(11) Page 352.

des pagnes & des bêtes. Si les bêtes font mortes, elles servent de nourriture aux Talapoins. Mais ils sont obligés de laisser vivre & mourir autour du Temple, celles qu'on apporte en vie, & la loi ne leur permet d'en manger, que lorsqu'elles meurent d'elles-mêmes (12). On voit même, près de plusieurs Temples, un réservoir d'eau pour le poisson vivant qu'on apporte en aumône.

Ce qui s'offre à l'Idole doit passer par les mains d'un Talapoin, qui le met ordinairement sur l'autel, & qui le retire ensuite, pour l'employer à son usage. Le Peuple offre des bougies allumées, que les Talapoins attachent aux genoux de la statue. Mais les sacrifices sanglans sont défendus, par la même loi qui ne permet de tuer aucun animal vivant.

Cérémonie de laver les personnes qu'on respecte.

A la pleine lune du cinquieme mois, les Talapoins lavent l'Idole avec des eaux parfumées; en observant, par respect, de ne pas lui mouiller la tête. Ils lavent ensuite leur Sancrat. Le Peuple va laver aussi les Sancrats & les autres Talapoins. Dans les familles, les enfans lavent leurs Parens, sans aucun égard pour le sexe. Cet usage

(12) *Ibid.* p. 355.

s'obſerve auſſi dans le Pays de Laos ; avec cette ſingularité, qu'on y lave le Roi même dans une riviere.

Ordre du jour dans les Couvens des Talapoins.

Les Talapoins n'ont pas d'horloge. Ils ne doivent ſe lever, que lorſqu'il fait aſſez clair pour diſcerner les veines de leurs mains ; dans la crainte de s'expoſer, pendant l'obſcurité, à tuer quelque inſecte en mettant le pied deſſus ſans s'en appercevoir. Ainſi, quoique leur cloche les éveille avant le jour, ils ne s'en levent pas plus matin. Leur premier exercice eſt d'aller paſſer deux heures au Temple, avec leur Supérieur. Ils y chantent, ou récitent des prieres en langue Balie ; aſſis, les jambes croiſées, & remuant ſans ceſſe leur Talapat, comme s'ils vouloient ſe donner du vent. Ils prononcent chaque ſyllabe à temps égaux & ſur le même ton. En entrant dans le Temple, ils ſe proſternent trois fois devant la ſtatue.

Après la priere, ils ſe répandent l'eſpace d'une heure dans la ville, pour y demander l'aumône. Mais jamais ils ne ſortent du Couvent, & jamais ils n'y rentrent, ſans ſaluer leur Supérieur, en ſe proſternant devant lui juſqu'à toucher la terre du front. Comme il eſt aſſis les jambes croiſées, ils

prennent des deux mains, un de ses pieds, qu'ils mettent respectueusement sur leur tête. Pour demander l'aumône, ils se présentent en silence à la porte des maisons; & si rien ne leur est offert, ils se retirent avec le même air de modestie. Mais il est rare qu'on ne leur donne rien; & leurs Parens fournissent d'ailleurs à tous leurs besons. Quantité de Couvens ont des jardins, des terres labourables, & des esclaves pour les cultiver. Leurs terres sont libres d'impôt. Le Roi n'y touche jamais; quoiqu'il en ait la propriété, s'il ne s'en est dépouillé par écrit (13).

Au retour de la quête, les Talapoins ont la liberté de déjeûner. Ils étudient ensuite, ou s'occupent suivant leur goût & leurs talens, jusqu'à midi, qui est l'heure du diner. Dans le cours de l'après-midi, ils instruisent les jeunes Talapoins. La-Loubere ajoute qu'ils en passent une partie à dormir. Vers la fin du jour, ils balayent le Temple; après quoi, ils y employent, comme le matin, deux heures à chanter. S'ils mangent le soir, c'est uniquement du fruit. Quoique leur journée paroisse remplie par cette variété d'exercices, ils trouvent le temps de se promener dans la

(13) *Ibid.* page 355.

ville, pendant l'après-midi; & l'on ne traverse point une rue, sans y rencontrer quelque Talapoin.

Esclaves & Valets des Couvens.

Outre les Esclaves, qu'ils peuvent entretenir pour la culture des terres, chaque Couvent a plusieurs valets, qui s'appellent *Tapacou*, & qui sont véritablement séculiers. Ils ne laissent pas de porter l'habit religieux; avec cette seule différence, que la couleur en est blanche. Leur office est de recevoir l'argent qu'on donne à leurs Maîtres, parce que les Talapoins n'en peuvent toucher sans crime; d'administrer les biens, & de faire, en un mot, tout ce que la loi ne permet point aux Religieux de faire eux-mêmes.

Comment on reçoit les Talapoins.

Un Siamois, qui veut embrasser cette profession, s'adresse au Supérieur de quelque Couvent. Le droit de donner l'habit appartient aux Sancrats seuls, qui marquent un jour pour cette cérémonie. Comme la condition d'un Talapoin est lucrative, & qu'elle n'engage pas nécessairement pour toute la vie, il n'y a point de familles qui ne se rejouissent de la voir embrasser à leurs enfans (14). Les Parens & les amis ac-

(14) La-Loubere ne convient point, avec Gervaise, qu'on ait besoin d'une permission de la Cour par écrit, pour être reçu Talapoin. Il représente que

compagnent le Postulant, avec des Musiciens & des Danseurs. Il entre dans le Temple, où les femmes & les instrumens ne sont pas reçus. On lui rase la tête, les sourcils & la barbe. Le Sancrat lui présente l'habit. Il doit s'en revêtir lui-même, & laisser tomber l'habit séculier par-dessus. Pendant qu'il est occupé de ce soin, le Sancrat prononce plusieurs prieres, qui sont apparemment l'essence de la consécration. Après quelques autres formalités, le nouveau Talapoin, accompagné du même cortege, se rend au Couvent qu'il a choisi pour sa demeure. Ses Parens donnent un repas à tous les Talapoins du Couvent: mais, de ce jour, il ne doit plus voir de danses, ni de spectacles profanes; & quoique la fête soit celébrée par quantité de divertissemens qui s'exécutent devant le Temple, il est défendu aux Talapoins d'y jetter les yeux (15).

cet usage seroit impraticable dans toute l'étendue d'un grand Royaume On m'a toujours assuré, dit-il, non seulement qu'il est libre à tout le monde de se faire Talapoin, mais que si quelqu'un s'opposoit à la reception d'un autre, il pécheroit contre la Religion. *Page* 357.

(15) Gervaise distingue les Talapoins en trois ordres; les *Balouang*, les *Tchaoucou*, les *Picou*. La Loubere prétend au contraire que *Balouang*, ou plutôt *Patlouang*, comme l'écrivent les Siamois, n'est qu'un titre de respect. Ils le don-

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Reception des Talapouines.

Les Talapouines se nomment *Nang-Tchii*, en langue Siamoise. Elles n'ont pas besoin d'un Sancrat pour leur donner l'habit, qui est blanc, comme celui des *Tapacou*. Aussi ne passent-elles pas tout-à-fait pour Religieuses. Un simple supérieur préside à leur reception, comme à celle des Nens ou des jeunes Talapoins. Quoiqu'elles renoncent au mariage, on ne punit pas leur incontinence avec autant de rigueur que celle des hommes. Au lieu du feu, qui est le supplice d'un Talapoin, surpris avec une femme, on livre les Talapouines à leur famille, pour les châtier du baton. Les Religieux Siamois de l'un & l'autre sexe ne peuvent frapper personne.

Elections & Fondations.

L'élection des Supérieurs, *Sancrats* ou simples *Tchaou-Vat*, se fait dans chaque Couvent à la pluralité des voix; & le choix tombe ordinairement sur le plus vieux ou le plus sçavant Tala-

noient, dit-il, aux Missionnaires Jesuites, comme nous leur donnons celui de *Reverence*. *Picou*, est un autre nom qu'il n'a jamais entendu dans le pays; & *Tchaoucou* est le seul mot Siamois qui signifie ce que les Portugais ont nommé Talapoin. Cependant, comme il y a différens degrés entre les Sancrats, il se peut, ajoute-t-il, pour se concilier avec Gervaise, que les noms de Pat Iouang & de Picou expriment cette différence; ce qui n'empêche pas que Tchaoucou ne soit le nom général de tous les Talapoins. *Page* 358.

poin. Si la piété porte un particulier à faire bâtir un Temple, il choisit lui-même quelque vieux Talapoin, pour supérieur de ce nouvel établissement; & le Couvent se forme autour du Temple, à mesure qu'il se présente de nouveaux habitans. Chaque cellule se bâtit à l'arrivée de celui qui doit l'occuper (16).

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Religion des Siamois.

Ce n'est pas une petite entreprise, que celle d'expliquer l'objet du culte des Talapoins & la Religion des Siamois. Tachard, que ses lumieres naturelles & la qualité de Théologien relevent beaucoup au-dessus du commun des Voyageurs, mérite sans contredit la préférence que je veux donner à ses observations. Il déclare que la Religion Siamoise est fort bisarre, & qu'elle ne peut être parfaitement connue que par les livres *Balis*. La langue qui porte ce nom n'est entendue que d'un petit nombre de Docteurs Talapoins, dont elle fait l'unique étude. Cependant le zele des Missionnaires leur a fait surmonter cet obstacle. Voici, suivant le Pere Tachard, ce qu'on a pû démêler dans une matiere si obscure (17).

(16) *Ibid.* page 358.

(17) Premier Voyage de Tachard, page 282. Il assure que ce qu'il rapporte a toute l'exactitude possible. La-Loubere paroît

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Idée qu'ils ont de Dieu.

Les Siamois croyent un Dieu; mais ils entendent par ce grand nom un Etre composé d'esprit & de corps, dont le propre est de secourir les hommes; & son secours consiste à leur donner une loi, à leur prescrire les moyens de bien vivre, à leur enseigner la véritable Religion, & les sciences qui sont nécessaires à leurs besoins. Les perfections qu'ils lui attribuent sont l'assemblage de toutes les vertus morales, dans leur degré le plus éminent, qu'il doit à l'exercice continuel qu'il en a fait, dans une infinité de corps par lesquels il a passé. Il est exempt de passions. Il ne ressent aucun mouvement qui puisse altérer sa tranquillité. Mais, avant que d'arriver à ce sublime état, une application extrême à vaincre ses passions a produit un changement si prodigieux dans son corps, que son sang en est devenu blanc. Il a le pouvoir de se montrer ou de se rendre invisible aux yeux des hommes. Son agilité est surprenante. Dans un instant, par la seule force de ses desirs, il peut se transporter d'une extrémité du monde à l'autre. Il

avoir ignoré le fond de la Religion Siamoise, puisqu'il dit que dans toute leur doctrine, il ne trouve nulle idée de divinité, page 394, à moins qu'il n'entende, nulle idée qui ressemble à la nôtre.

sçait tout ; & sa science ne consiste pas, comme la nôtre, dans une suite de raisonnemens, mais dans une vûe claire & simple, qui lui représente tout d'un coup les préceptes de la loi, les vices, les vertus & les secrets les plus cachés de la nature ; le passé, le présent & l'avenir, le ciel & la terre, le paradis, l'enfer, toutes les parties du monde que nous voyons, & ce qui se passe même dans d'autres mondes que nous ne connoissons pas. Il se représente avec clarté tout ce qui lui est arrivé depuis la premiere transmigration de son ame jusqu'à la derniere.

Bonheur du dieu des Siamois.

Cependant son bonheur n'est accompli, que lorsqu'il meurt pour ne plus renaître. Alors, ne paroissant plus sur la terre, il n'est plus sujet à aucune misere. Les Docteurs Siamois comparent cette mort à un flambeau éteint, ou au sommeil, qui nous rend insensibles aux maux de la vie : avec cette différence, qu'en mourant, Dieu en est délivré pour toujours, au lieu que le sommeil n'est pour les hommes qu'une suspension passagere. Un autre Dieu lui succede. Ce regne de chaque Divinité dure un certain nombre d'années, jusqu'à ce que le nombre des Elus, que ses mérites doivent sanctifier, soit entiere-

ment rempli, après quoi, disparoissant du monde, elle tombe dans un repos éternel, qui n'est rien moins qu'un aneantissement. Celle qui succede entre dans tous ses droits & gouverne l'univers à sa place.

Les hommes peuvent devenir dieux.

Les hommes peuvent devenir dieux : mais c'est après avoir acquis, par de longues épreuves, une vertu consommée. Ce n'est pas même assez d'avoir fait quantité de bonnes œuvres, dans les corps qui ont servi de demeure à leur ame ; il faut qu'à chaque action, ils se soient proposés de mériter la condition divine, en prenant à témoin de leurs bonnes œuvres les Anges qui président aux quatre Nations du monde ; qu'ils ayent versé de l'eau, en implorant le secours de l'Ange gardienne de la terre, nommée *Naang Phrathorani* : car ils établissent une différence de sexe parmi les Anges. Ceux qui aspirent à devenir dieux observent soigneusement cette pratique.

Etat de sainteté.

Outre l'état divin, qui est le suprême degré de la perfection, ils en admettent un moins élevé, qu'ils appellent l'état de sainteté. Il suffit, pour être saint, qu'après avoir passé dans plusieurs corps, on ait acquis beaucoup de vertus, & que chaque action ait eu

la sainteté pour objet. Les propriétés de cet état sont les mêmes que celles de l'état divin, avec cette différence, que Dieu les a par lui-même, & que les Saints les tiennent de lui par les instructions qu'il leur donne. La sainteté n'est consommée aussi, que lorsque les saints meurent pour ne plus renaître, & que leurs ames sont portées dans le Paradis, pour y jouir d'une éternelle félicité.

Bisarre idée de l'Enfer & du Paradis.

Comme les Siamois sont assez éclairés pour reconnoître que le vice doit être puni, & la vertu recompensée, ils croyent un Paradis, qu'ils placent dans le plus haut Ciel, & un Enfer, qu'ils mettent au centre de la terre. Mais ils ne peuvent se persuader que l'un & l'autre soient éternels. Ils divisent l'enfer en huit demeures, qui sont huit degrés de peine; & le Ciel, en huit différens degrés de béatitude. Le Ciel, dans leurs idées, est gouverné comme la terre. Ils y mettent des Pays indépendans l'un de l'autre, des Peuples & des Rois. On y fait la guerre, on y donne des batailles. Le mariage même n'en est pas banni; du moins, dans la premiere, la seconde & la troisieme demeure, où les saints peuvent avoir des enfans. Dans la quatrieme, ils sont

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

au-dessus de tous les desirs sensuels; & la pureté augmente ainsi jusqu'au dernier Ciel, qui est proprement le Paradis, nommé Niruppan dans leur langue, où les ames des dieux & des saints jouissent d'un bonheur inaltérable.

Sources du bonheur & du malheur.

Ils soutiennent que tout ce qui arrive d'heureux ou de malheureux dans ce monde, est l'effet des bonnes ou des mauvaises actions, & que le malheur ne se trouve jamais avec l'innocence. Ainsi les richesses, les honneurs, la santé, & tous les autres biens sont la recompense d'une conduite vertueuse, dans la vie présente ou dans celle qu'on a déja menée. L'infamie, la pauvreté, les maladies, sont des punitions. Enfin, soit qu'on renaisse sous la figure d'homme ou d'animal, les avantages & les défauts naturels ont aussi leur source dans les vertus ou les vices qui ont précedé cette naissance.

D'où viennent les ames.

Les ames des hommes qui renaissent dans le monde, sortent du Ciel, ou de l'Enfer, ou du corps des animaux. Les premieres apportent quelques avantages qui les distinguent, tels que la vertu, la santé, la beauté, l'esprit ou les richesses. Elles animent le corps des grands Princes, ou des personnages d'un mérite extraordinaire. De-là vient le res-

pect qu'ils portent aux personnes élevées en dignité, ou d'une naissance illustre; ils les regardent comme destinés à l'état Divin ou à l'état de Sainteté, qu'ils ont déja commencé à mériter par leurs bonnes œuvres. Ceux dont les ames sortent du corps des animaux sont moins parfaits; mais ils le sont plus néanmoins que ceux qui viennent de l'Enfer. Les derniers sont considérés comme des scélerats, que leurs crimes rendent dignes de toutes sortes de malheurs. » De-là vient, au jugement du » Pere Tachard, l'horreur que les Sia» mois ont pour la Croix de J. C. S'il » eût été juste, disent-ils, sa justice & » ses bonnes œuvres l'eussent garanti » du supplice honteux qu'il a souf» fert (18).

Récompenses & punitions.

Il n'y a pas d'action vertueuse qui ne soit recompensée dans le Ciel, ni de crime qui ne soit puni dans l'Enfer. Un homme qui meurt sur la terre, acquiert une nouvelle vie dans le Ciel, pour y jouir du bonheur qui est dû à ses bonnes œuvres : mais après le temps de sa récompense il meurt dans le Ciel pour renaître dans l'Enfer, s'il est chargé de quelque peché considérable; ou s'il n'est coupable que d'une faute lé-

(18) Tachard, *ubi sup.* page 289.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

gere, il rentre dans le monde ſous la figure de quelque animal; & lorſqu'il a ſatisfait, dans cet état, à la Juſtice, il redevient homme. Telle eſt l'explication que les Talapoins donnent à la métempſycoſe, point fondamental de leur Religion, ſur lequel ils ne s'écartent jamais aſſez des Bramines, pour empêcher de conclure que cette idée leur vient de la même ſource (19).

Anges corporels.

Ils admettent des Eſprits, mais ce ne ſont que des ames qui renferment toujours quelques corps, juſqu'à ce qu'elles ſoient parvenues à l'état de ſainteté ou de divinité. Les Anges mêmes ont des corps de différent ſexe. Ils peuvent avoir des enfans, mais ils ne ſont jamais ſanctifiés ni divinisés. Leur office eſt de veiller éternellement à la conſervation des hommes & au gouvernement de l'Univers. Ils ſont diſtribués en ſept ordres, les uns plus nobles & plus parfaits que les autres, placés dans autant de Cieux différens. Chaque partie du monde, les aſtres mêmes, la terre, les Villes, lès montagnes, les forêts, le vent, la pluie, &c. ont une de

(19) La doctrine des Talapoins, dit La-Loubere, n'eſt pas exactement la même que celle des Bramines; mais le fond en eſt toujours la métempſycoſe, *ubi ſup*. p. 359.

de ces Puiſſances qui les gouverne. Comme elles examinent avec une application continuelle la conduite des hommes, pour tenir compte des actions qui méritent quelque récompenſe, c'eſt aux Anges que les Siamois s'adreſſent dans leurs beſoins, & qu'ils croyent avoir obligation des graces qu'ils reçoivent. Mais ils ne reconnoiſſent pas d'autres démons que les ames des mechans, qui ſortant de l'Enfer où elles ont été retenues, errent pendant quelque temps dans le monde, & prennent plaiſir à nuire aux hommes. Ils mettent au nombre de ces Eſprits malheureux, les enfans mort-nés, les meres qui meurent dans le travail de l'enfantement & ceux qui ſont tués en duel,

Hermites merveilleux.

Ils racontent des choſes merveilleuſes de certains Anachoretes, qu'ils nomment *Pra-Raſi*. Cette race de ſolitaires menent une vie très ſainte & très auſtere dans des lieux éloignés du commerce des hommes. Les livres Siamois leur attribuent une parfaite connoiſſance des ſecrets les plus cachés de la nature, l'art de faire de l'or, & les autres metaux précieux. Il n'y a point de miracle qui ſoit au-deſſus de leurs forces. Ils prennent toutes ſortes de formes. Ils s'élevent dans l'air. Ils ſe tranſ-

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

portent légerement d'un lieu à l'autre. Mais quoiqu'ils puissent se rendre immortels, parce qu'ils connoissent les moyens de prolonger leur vie, ils la sacrifient à Dieu, de mille en mille ans, par une offrande volontaire qu'ils lui font d'eux-mêmes sur un bucher, à la reserve d'un seul qui reste pour ressusciter les autres. Il est également dangereux & difficile de trouver ces puissans Hermites. Cependant les Livres des Talapoins enseignent le chemin & les moyens qu'il faut prendre pour arriver aux lieux qu'ils habitent.

Eternité du Ciel & de la Terre.

Les cieux & la terre sont éternels. Un Siamois s'étonne qu'on puisse leur attribuer un commencement & une fin. La terre n'est pas ronde. Ce n'est qu'une superficie plane, qu'ils divisent en quatres parties quarrées. Les eaux, qui séparent ces parties, sont d'une subtilité qui ne permet entr'elles aucune sorte de communication. Mais tout cet espace est environné d'une muraille, dont la force est égale à sa prodigieuse hauteur. Sur ce mur sont gravés en gros caracteres, tous les secrets de la nature; & c'est là que les merveilleux Hermites vont puiser leurs lumieres, par la facilité qu'ils ont à s'y transporter. Les hommes des trois autres parties du

Division du monde.

monde ont le visage fort différent du nôtre. Dans la premiere, ils ont le visage quarré; ceux de la seconde l'ont rond; & ceux de la troisieme, triangulaire. Tous les biens y sont en abondance, sans aucun mêlange de maux; & les alimens y prennent le goût qu'on desire. Aussi n'y peut-on exercer la charité, ni d'autres vertus. Les Habitans, n'ayant aucune occasion de mériter, n'y peuvent acquérir la sainteté, ni se rendre dignes de récompense ou de punition; ce qui leur fait désirer ardemment de renaître dans la partie que nous habitons, où les occasions se présentent sans cesse pour faire le bien. C'est une grace qu'ils obtiennent, s'ils la demandent par les mérites du Dieu qui a parcouru leur Pays; quoiqu'il soit inaccessible pour nous.

Ce qui soutient la Terre.

Toute la masse de la terre a sous elle une étendue immense d'eau, qui la soutient, comme la mer porte un Navire. Un vent impétueux tient ces eaux suspendues; & ce vent, qui est éternel comme le monde, les repousse continuellement pour empêcher leur chute. Un temps viendra, que le Dieu des Siamois a prédit, où le feu du ciel tombant sur la terre reduira tout en cendre; & la terre purifiée sera rétablie

dans ſon premier état. Cette doctrine dépend d'une autre explication. Les Siamois prétendent qu'autrefois les hommes avoient une taille giganteſque, jouiſſoient d'une ſanté parfaite pendant pluſieurs ſiecles, n'ignoroient rien, & menoient une vie fort innocente. Tous ces avantages ayant diminué dans la ſuite des temps, l'eſpece humaine continuera de dégénerer, & les hommes deviendront à la fin ſi petits & ſi foibles, qu'à peine auront-ils la hauteur d'un pied. Dans cet état, leur vie ſera très courte. Cependant, ils croîtront en malice; & dans les derniers temps, ils s'abandonneront aux crimes les plus honteux. Alors ils n'auront plus de loix, ni de véritables connoiſſances. On croit déja, dans le Royaume de Siam, que la fin du monde approche, parce qu'il ne s'y trouve plus que de la corruption. Au reſte ces grands changemens arriveront auſſi dans les animaux, qui avoient autrefois l'uſage de la parole, & qui l'ont déja perdu. Les Siamois donnent de la liberté aux bêtes. Ils les croyent capables de bien & de mal, & par conſéquent de récompenſe & de punition.

Renouvellement du monde.

La terre, couverte de cendre & de pouſſiere, ſera purifiée par le ſouffle

d'un vent impétueux, qui enlevera les les restes de l'embrasement du monde. Ensuite elle exhalera une odeur si douce, qu'elle attirera du ciel un ange femelle, qui mangera de la terre purifiée, & qui en concevra douze fils & douze filles, par lesquels le monde sera repeuplé. Les hommes qui en naîtront seront d'abord ignorans & grossiers, & ne se connoîtront pas eux-mêmes. Après s'être connus, ils ignoreront long-temps la loi. Mais, enfin, un Dieu dissipera les tenebres, en leur enseignant la veritable Religion, & toutes les sciences. La loi sainte, inconnue depuis long-temps (20), revivra dans tous les esprits. C'est l'unique emploi que la nation Siamoise juge digne de Dieu. Elle estime au-dessous de lui le gouvernement du monde, & tous les soins qui regardent le corps des hommes & des animaux.

Ce renouvellement ou cette purification du monde, recommencera de temps en temps dans le cours de l'éternité (21).

(20) Pour faire entendre la durée de ce temps, les Siamois supposent un puits profond & quarré, dont chaque côté a vingt brasses. Si tous les ans on jette dans ce puits un grain de senevé, le temps qu'il faudra pour le remplir est celui du regne de l'ignorance. Ils le nomment Cap.

(21) Tachard, *ubi sup.* page 297 & précedentes.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Sommono-khodom, dernier dieu des Siamois.

En reduisant les explications du Pere Tachard à cet extrait, on croit en avoir conservé ce qu'il juge nécessaire pour faire connoître le Dieu que les Siamois adorent aujourd'hui. Ils l'appellent *Sommono-khodom* (22). Son histoire est un mêlange monstrueux de Christianisme & des plus ridicules Fables. On suppose d'abord qu'il naquit Dieu, par sa vertu propre, & qu'immédiatement après sa naissance, il acquit sans aucun Maître & par une simple vûe de son esprit, une parfaite connoissance de tout ce qui regarde le Ciel, la Terre, le Paradis, l'Enfer, & tous les secrets

(22) La-Loubere écrit *Sommona-Codom*. Il dit qu'ayant communiqué au sçavant D'Herbelot, tout ce qu'il sçavoit de Siamois, pour le mettre en état de comparer cette langue a ec l'Arabe, le Turc & le Persan, il apprit de lui que *Suman*, qu'il faut prononcer *Souman*, signifie *Ciel* en Persan, & que *Codum* ou *Codom* veut dire *Ancien* dans la même langue : d'où il conclut que Sommona-Codom semble signifier le *Ciel éternel* ou *incréé*, parce qu'en Persan, comme en Hebreu, le mot qui veut dire *Ancien* signifie aussi éternel ou incréé. A l'égard de la langue *Balie*, D'Herbelot disoit que l'ancien Persan s'appelle *Pahalevi* ou *Pahali*, & qu'entre *Pahali* & *Babali*, les Persans ne mettent point de différence.

De-là, La-Loubere est porté à croire que les ancêtres des Siamois ont adoré le Ciel, comme les anciens Chinois, & peut-être comme les anciens Perses ; mais qu'ayant ensuite embrassé la doctrine de la metempsycose & oublié le vrai sens du mot de Sommona-Codom, ils ont fait un homme de l'esprit du ciel, avec un grand nombre d'attributions fabuleuses. *La-Loubere*, ubi sup. page 422.

de la nature ; qu'au même inſtant, il ſe ſouvint de tout ce qu'il avoit fait dans les différentes vies qu'il avoit menées ; & qu'après avoir enſeigné de profonds myſteres aux Peuples, il les leur laiſſa par écrit dans ſes livres, pour l'inſtruction de la poſtérité.

Ses avantures divines.

C'eſt lui-même, ſuivant Tachard, qui raconte dans ces livres qu'étant devenu Dieu, il ſouhaita un jour de manifeſter ſa divinité aux hommes par quelque prodige extraordinaire. Il étoit alors aſſis ſous un arbre nommé *Tonppo*, que les Siamois reſpectent beaucoup par cette raiſon. Il ſe ſentit porté en l'air dans un thrône, éclatant d'or & de pierreries ; & les Anges, deſcendant du Ciel, lui rendirent les honneurs & les adorations qu'ils lui devoient. Son frere *Thevathat* & ſes Sectateurs ne purent voir ſans jalouſie ſa gloire & ſa majeſté. Ils conſpirerent ſa perte, avec tous les animaux, qu'ils liguerent auſſi contre lui. Mais il remporta une victoire éclatante. Cependant Thevathat, aſpirant auſſi à la divinité, refuſa de ſe ſoumettre, & forma une nouvelle Religion, dans laquelle il engagea quantité de Rois & de Peuples. Ce fut l'origine d'un ſchiſme, qui diviſa le monde en deux par-

Sa guerre contre Thevathat.

Origine que les Siamois donnent à notre Religion.

ties. Les Siamois nous mettent dans celui de Thevathat; d'où ils concluent qu'il ne faut pas s'étonner qu'étant ses disciples nous ignorions tout ce qu'ils ont appris de Sommonokhodom, & que nos écritures soient remplies de doutes & d'obscurités. Mais quoique Thevathat ne fût pas un véritable Dieu, ils lui accordent d'avoir excellé dans plusieurs sciences, sur-tout dans les Mathématiques & la Géométrie : & comme nous avons reçu de lui ces connoissances, ils ne sont pas surpris que nous y ayons fait plus de progrès qu'eux. Enfin, ce frere impie fut précipité au fond de l'Enfer. Sommonokhodom raconte lui-même qu'ayant visité les huit demeures infernales, il reconnut Thevathat dans la huitieme; c'est-à-dire, dans le lieu où les plus grands criminels sont tourmentés. Il fait la description de son supplice. Il le vit attaché à une croix, avec de gros cloux, qui lui perçoient les pieds & les mains avec d'insupportables douleurs. Sa tête étoit environnée d'une couronne d'épines; son corps, tout couvert de plaies; & pour comble de misere, un feu très ardent le brûloit sans le consumer. La pitié fit oublier à Sommonokhodom, toutes les injures

qu'il avoit reçues de ce frere coupable. Il lui proposa d'adorer ces trois mots, *Pputhang*, *Thamang*, *Sangkhang*, mots sacrés & mystérieux, que les Siamois respectent beaucoup, & dont le premier signifie *Dieu;* le second, *Parole* ou *Verbe de Dieu;* le troisieme, *Imitation de Dieu.* La grace de Thevathat fut mise à cette condition. Mais après avoir adoré les deux premiers mots, il refusa d'adorer le troisieme, parce qu'il signifie *Imitateur de Dieu* ou *Prêtre*, & que les Prêtres sont des hommes pécheurs, qui ne méritent pas ce respect. Il fut abandonné à son obstination, & son châtiment dure encore.

Principale raison qui les en éloigne.

Tachard observe qu'entre plusieurs obstacles, qui éloignent les Siamois de l'Evangile, rien ne leur en inspire tant d'aversion que cette idée. Une sorte de ressemblance, qu'ils croyent trouver, sur quelques points, entre leur Religion & la nôtre, leur persuade que ce Thevathat n'est pas différent de Jesus-Christ. Ils regardent un Crucifix comme l'image parfaite du châtiment de Thevathat; & lorsqu'un Missionnaire entreprend de leur expliquer les articles de notre foi, ils lui répondent qu'ils n'ont pas besoin de ses in-

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Formes par lesquelles Sommonokhodom a passé.

ſtructions, & qu'ils ſçavent déja tout ce qu'il croit leur apprendre (23).

On lit dans les écrits de Sommonokhodom, que depuis qu'il avoit aſpiré à devenir Dieu, il étoit revenu cinq cens cinquante fois au monde, ſous différentes figures; que dans chaque renaiſſance il avoit toujours été le premier & comme le Prince des animaux, ſous la figure deſquels il naiſſoit; que ſouvent il avoit donné ſa vie pour ſes Sujets, & qu'étant ſinge, il avoit délivré une Ville d'un monſtre horrible qui la déſoloit par ſes ravages; qu'il avoit été un Roi très puiſſant; qu'avant que d'obtenir le ſouverain Domaine de l'Univers, il s'étoit retiré avec ſa femme & ſes deux enfans, dans des ſolitudes écartées, où il étoit mort au monde & à ſes paſſions, juſqu'à ſouffrir ſans émotion qu'un Bramine qui vouloit éprouver ſa conſtance, lui enlevât ſon fils & ſa fille, & les tourmentât, devant lui; qu'il avoit donné ſa femme à un pauvre, qui lui demandoit l'aumône; & qu'enfin, après s'être crevé les yeux, il s'étoit ſacrifié lui-même en diſtribuant ſa chair aux animaux, pour les ſoulager dans une faim preſſante. Telles ſont les actions vertueuſes dont les

(23) Tachard, *ubi ſup.* page 305.

Talapoins proposent l'imitation au Peuple.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Son apotheose.

Dans son apothéose, son ame monta au huitieme ciel, pour n'être plus sujette aux miseres humaines, & pour y jouir d'une félicité parfaite. Elle ne renaîtra jamais ; ce que les Siamois nomment anneantissement. Ce n'est pas une véritable destruction; mais une ame ne paroît plus sur la terre, quoiqu'elle vive au Ciel. Le corps de Sommonokhodom fut brûlé ; & ses disciples ont conservé jusqu'à présent ses os, dont une partie est dans le Royaume de Siam, & l'autre dans celui de Pegu. On leur attribue des vertus merveilleuses. Avant sa mort, il ordona qu'on fît son portrait, & qu'on lui rendît sans cesse, dans ces images, les honneurs dûs à sa divinité (24).

(24) On met ordinairement à côté de sa statue, dans les Temples, celles de deux de ses principaux disciples, l'un à main droite, & l'autre à gauche, mais leurs statues sont moindres que la sienne. Celui de la droite se nomme *Pra Magla*; & celui de la gauche *Pra Saribout*. Derriere ces trois statues & sur le même Autel, il y en a toujours quelques autres, qui ne représentent que les Officiers de l'intérieur du Palais de Sommonokhodom. Les galeries, en forme de cloître, qui sont quelquefois autour des Temples, contiennent les statues de ses autres Officiers du dehors. A l'égard des statues monstrueuses, soit par leur grandeur ou par leur forme, elles représentent différens dieux qui ont été contemporains de Sommonokhodom, ou qui l'ont précedé, & dont

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Préceptes de la loi.

Toute la Loi est comprise comme la nôtre, dans dix préceptes (25), mais beaucoup plus severes. Les circonstances & la nécessité même n'excusent pas le peché. Plusieurs articles, qui ne sont parmi nous que perfection & de conseil, passent chez les Siamois pour des commandemens indispensables. L'usage de toute liqueur capable d'enyvrer, leur est interdit. Le vin ne leur est pas permis dans leurs plus pressans besoins. Ils ne peuvent tuer aucun animal. Ils ont des préceptes de netteté & de bien-

quelques uns, tels que *Pra Arialeria*, ont eu jusqu'à quarante brasses de haut. *La-Loubere*, pages 416 & 418.

(25) Les dix préceptes regardent particulierement les Talapoins. Tachard en met huit principaux pour les Laïques : 1°. Adorer Dieu & sa parole, & ceux qui imitent ses vertus. 2°. Ne pas voler. 3°. Ne pas boire de vin, ni aucune liqueur qui enyvre. 4°. Ne pas mentir & ne tromper personne. 5°. Ne pas tuer d'hommes ni d'animaux. 6°. Ne pas commettre d'adultere. 7°. Jeûner les jours de fête. 8°. Ne pas travailler les mêmes jours. *Page* 312 La Loubere reduit les préceptes à cinq, qui sont, dit-il, à peu près les mêmes dans tous les cantons des Indes : 1°. Ne rien tuer. 2°. Ne rien dérober. 3°. Ne commettre aucune impureté. 4°. Ne pas mentir. 5°. Ne pas boire de liqueur qui enyvre. Il ajoute que la perfection de la loi n'est que pour les Talapoins ; non que personne puisse la violer sans peché, mais parce que leur état est plus parfait en lui-même. Un Talapoin peche, si en marchant dans les rues il n'a pas ses sens recueillis. Il peche s'il se mêle d'affaires d'Etat, s'il tousse pour s'attirer les regards d'une femme, ou s'il en desire quelqu'une, s'il use de parfums, ou s'il se pare avec trop de soin, &c. *ubi sup.* pages 381 & 391.

ſéance, qu'il ne reſpectent pas moins que ceux de la vertu.

Sans vœu, ſans aucun lien qui attache les Talapoins à leur condition, ils ſont aſſujettis au plus rigoureux joug de l'obéiſſance & de la chaſteté. La-Loubere y a joint même celui de la pauvreté; car il leur eſt défendu d'avoir plus d'un vêtement, & d'en avoir de précieux; de garder aucun aliment du ſoir au lendemain; de toucher ni à l'or ni à l'argent, & d'en déſirer. Mais comme ils ſont toujours libres d'abanbandonner leur profeſſion, ils ont l'art, en menant une vie pauvre & reglée, d'amaſſer de quoi vivre lorſqu'ils abandonneront leur état (26).

Funérailles.

Paſſons aux Funérailles des Siamois. Auſſi-tôt qu'un malade a rendu le dernier ſoupir, on enferme ſon corps dans une biere de bois, dont on fait vernir ou même dorer le dehors. Mais comme les vernis de Siam, moins bons que ceux de la Chine, n'empêchent pas toujours que l'odeur du corps ne ſe faſſe ſentir par les fentes, on s'efforce de conſumer les inteſtins du mort avec du mercure qu'on lui verſe dans la bouche. Les plus riches ont des bieres de plomb, qu'ils font auſſi dorer. La bie-

(26) *Ibidem.* p. 301.

Descript. du Royaume de Siam.

re eſt placée avec reſpect ſur quelque choſe d'élevé, tel qu'un bois de lit ſoutenu par des pieds, pour attendre le chef de la famille s'il eſt abſent, ou pour ſe donner le temps de préparer les honeurs funebres. On y brûle des bougies & des parfums. Chaque nuit, un certain nombre de Talapoins rangés dans la chambre le long des murs, chantent en langue Balie. On les nourrit, & leur ſervice eſt payé. Leurs chants ſont des moralités & des leçons ſur le chemin du Ciel, qu'ils enſeignent à l'ame du mort.

Singularités des buchers Siamois.

La famille choiſit un lieu commode à la campagne, pour y rendre au corps les derniers devoirs, qui conſiſtent à le brûler, avec diverſes cérémonies. Ce lieu eſt ordinairement près de quelque Temple, que le mort, ou quelqu'un de ſes Ancêtres ont fait bâtir. On forme une enceinte de bambou, avec quelques ornemens d'architecture, à peu près du même ouvrage que les berceaux & les cabinets de nos jardins, ornée de papiers peints ou dorés qu'on découpe, pour repréſenter des maiſons, des meubles, & des animaux domeſtiques & ſauvages. Le centre de cet enclos eſt occupé par le bucher, que les familles compoſent de bois odoriferans,

tels que le ſandal blanc ou jaune, & le bois d'aigle. On fait conſiſter le plus grand honneur à donner beaucoup d'élévation au bucher ; non à force d'y mettre du bois, mais par de grands échafaudages, ſur leſquels on met de la terre, & le bucher par deſſus. La Loubere raconte qu'aux funérailles de la derniere Reine, l'échaffaut fut élevé ſi prodigieuſement, qu'on fut obligé d'employer une machine Européenne pour élever la biere à cette hauteur (27).

Convoi funebre.

Le corps eſt porté au ſon d'un grand nombre d'inſtrumens. Il marche à la tête du convoi, qui eſt compoſé de toute la famille & des amis du mort, hommes & femmes, vétus de blanc, la tête voilée d'une toile blanche. Le chemin ſe fait par eau, lorſqu'on peut éviter les voyages de terre. Dans les plus magnifiques funérailles, on porte de grandes machines de bambou, couvertes de papier peint & doré, qui repréſentent non ſeulement des Palais, des meubles, des Elephans, & d'autres animaux ordinaires, mais des monſtres biſarres, dont quelques-uns approchent de la forme humaine (28). On ne brûle

(27) *Ibid.* page 372.

(28) La-Loubere ſemble railler ceux qui les prennent pour des figures de diable. *Voyez* le premier Voyage de Tachard.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Maniere dont on brûle le corps.

pas la biere. Le corps est placé nud sur le bucher, & les Talapoins du Couvent le plus proche chantent pendant un quart d'heure, après lequel ils se retirent, sans paroître davantage. Ce n'est pas par des vûes de Religion qu'on les appelle à cette scene, mais seulement pour la rendre plus magnifique. On donne à la cérémonie un air de fête; & quoique les parens y fassent quelques lamentations, La-Loubere assure qu'on n'y loue pas de *pleureuses* (29). Après le départ des Talapoins, on voit commencer les spectacles du Cone & du Raban (30), qui durent tout le jour sur différens théatres. Vers midi, un valet des Talapoins met le feu au bucher, qu'on ne laisse brûler ordinairement que l'espace de deux heures. Si c'est le corps d'un Prince du sang, ou de quelque Seigneur que le Roi a nommé, c'est le Monarque lui-même qui met le feu au bucher, sans sortir de son Palais, en lâchant un flambeau allumé, le long d'une corde que l'on tend depuis ses fenêtres jusqu'au lieu de l'exécution (31). Jamais le feu ne consume entierement le corps.

(29) *Ibid.* p. 374.

(30) Voyez ci-dessus, l'article des divertissemens Siamois.

(31) La-Loubere, *ubi sup.*

Il ne fait que le rotir; & souvent fort mal. Les restes sont renfermés dans la biere, & déposés sous une des pyramides qu'on voit autour des Temples (32). Quelquefois on y enterre avec le mort des pierreries & d'autres richesses, dans la confiance qu'on a pour des lieux que la Religion rend inviolables (33). Ceux qui n'ont ni Temple ni pyramide, gardent quelquefois chez eux les restes mal brûlés de leurs parens. Mais on voit peu de Siamois, assez riches pour bâtir un Temple, qui n'employent quelque partie de leur bien à cet établissement, & qui n'y enfouissent les richesses qui leur restent (34). Les plus pauvres font faire au moins quelque Idole, qu'ils donnent aux Temples déja bâtis. Si leur pauvreté va jusqu'à ne pouvoir brûler

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Il n'est que rôti, & l'on enterre les restes.

Sepultures.

(32) Ces pyramides se nomment *Pra Tchiaidi*, qui signifie *contentement* ou *repos sacré*. Elles ne sont accompagnées d'aucune épitaphe; & celles qui durent le plus ne vont pas au-delà d'un siecle. *La Loubere*, p. 377.

(33) Cependant La-Loubere assure que des Siamois ont demandé des limes lourdes à des Européens, pour couper de grosses barres de fer, qui lioient quelques pierres d'un Temple, sous lesquelles il y avoit de l'or caché, p. 377.

(34) Quelques Voyageurs prétendent que les cendres des Rois de Siam sont jettées dans une riviere. Les Peguans font une pâte des cendres de leurs Rois, avec du lait, & l'enterrent à l'embouchure de leur fleuve quand la mer est retirée, *ibid.* page 376.

leurs parens, ils les enterrent, avec le ſecours des Talapoins; mais comme ces Religieux ne marchent jamais ſans ſalaire, ceux qui n'ont pas même de quoi les payer expoſent le corps de leurs proches dans quelque lieu éminent, pour ſervir de pâture aux oiſeaux de proie.

Il arrive quelquefois qu'un Siamois élevé en dignité fait déterrer le corps de ſon pere, quoique mort depuis long temps, pour lui faire de magnifiques funerailles, ſi celles qu'on lui a faites au temps de ſa mort n'étoient pas dignes de l'élévation préſente de ſa famille. On a déja remarqué que dans les maladies épidémiques, l'uſage eſt d'enterrer les corps ſans les brûler, mais qu'on les déterre quelques années après pour leur rendre cet honneur. La Loi défend de brûler ceux que la Juſtice condamne à mourir, les enfans morts-nés, les femmes qui meurent en couche, ceux qui périſſent par l'eau, ou par quelque déſaſtre extraordinaire, tel que la foudre. Les Siamois mettent ces malheureux au rang des coupables, parce que dans leurs principes il ne peut arriver de malheur à l'innocence.

Le deuil volontaire.

Le deuil n'eſt pas forcé à Siam. Chacun a la liberté d'en régler les marques

ſur le ſentiment de ſa douleur. Auſſi voit-on plus ſouvent les peres & les meres en deuil, pour la mort de leurs enfans, que les enfans pour celles de leurs peres. Quelquefois un pere & une mere embraſſent la vie Religieuſe, après avoir perdu ce qui les attachoit au monde, ou ſe raſent du moins la tête l'un à l'autre; car il n'y a que les véritables Talapoins qui puiſſent ſe raſer auſſi les ſourcils. On ne lit dans aucun Voyageur, & toutes les recherches de La-Loubere, n'ont pû lui faire découvrir, que les Siamois invoquent leurs parens morts. Mais ils ſe croyent ſouvent tourmentés par leurs apparitions. La crainte, plutôt que la piété, les porte alors à porter près de leurs tombeaux, des viandes que les animaux mangent; ou à faire pour eux, des libéralités aux Talapoins, qui leur prêchent que l'aumône rachete les pechés des morts & des vivans.



§ VII.

Histoire Naturelle de Siam.

Qualités générales du Pays.

TOUTES les Relations s'accordent à représenter le Royaume de Siam comme un pays presqu'inculte. Dans les parties qui sont éloignées des rivieres, il est couvert de bois. Celles qui sont mieux arrosées, & que l'inondation réguliere sert encore plus à rendre fertiles, produisent assez abondamment tout ce que le travail des Habitans leur confie. La-Loubere attribue principalement leur fécondité au limon que les pluies entraînent des montagnes.

Saisons de Siam.

Les Siamois ne connoissent que trois saisons; l'hiver, le petit Eté, & le grand Eté. La premiere qui ne dure que deux mois, répond à nos mois de Décembre & de Janvier. La seconde est composée des trois suivans; & les sept autres forment le grand Eté. Ainsi l'hiver des Siamois arrive à peu près au même temps que le nôtre, parce qu'ils sont comme nous au Nord de la ligne; mais il est aussi chaud que notre plus grand Eté. Aussi, dans tout autre temps que celui de l'inondation, cou-

vrent-ils toujours les plantes de leurs jardins contre l'ardeur du soleil, comme nous couvrons les nôtres contre le froid de la nuit ou de l'hiver. Cependant, pour les besoins du corps, la diminution du chaud leur paroît un froid assez incommode. Le petit Eté est leur Printemps. Ils n'ont pas d'Automne; au lieu d'un seul grand Eté, ils en pourroient compter deux, à l'imitation des anciens qui ont parlé des Indes; puisque deux fois l'année ils ont le soleil perpendiculairement sur leurs têtes (35).

Leur variété, & celle des vents.

L'hiver est sec à Siam, & l'Eté pluvieux. Combien de fois a-t-on remarqué que la Zone torride seroit sans doute inhabitable, si le soleil n'y entraînoit toujours après lui des nuages & des pluies, & si le vent n'y souffloit sans cesse de l'un des Poles, quand le soleil est vers l'autre. Ainsi, dans le Royaume de Siam, le soleil étant pendant l'hiver au Midi de la ligne, ou vers le Pole antarctique, les vents du Nord regnent toujours, & temperent l'air jusqu'à le rafraîchir sensiblement. Au contraire, pendant l'Eté, lorsque

(35) Une fois lorsqu'il vient de la ligne au Tropique du Cancer & l'autre fois quand il s'en retourne de ce Tropique vers la ligne.

le soleil est au Nord de la ligne, & directement sur la tête des Siamois, les vents du Midi, dont le souffle ne cesse point, y causent des pluies continuelles, ou du moins, disposent toujours le temps à la pluie. C'est cette regle constante des vents, que les Portugais ont nommé *Moncaos*, & que nos gens de mer appellent Mouçons après eux (36). Les vents du Nord empêchent les Vaisseaux, pendant six mois, d'arriver à la barre de Siam; & ceux du Midi les empêchent pendant six mois d'en sortir (37).

(36) De *Motiones aeris*, suivant Osorius & le Pere Maffée.

(37) La Loubere donne les observations suivantes, en faveur des Physiciens & des Pilotes. Nous éprouvons, dit-il, sur nos mers, que si les vents y sont fort changeans, ils changent pourtant avec cette regle presqu'infaillible, de ne passer du Nord au Midi que par le Levant, & du Midi au Nord que par le Couchant; ni du Levant au Couchant que par le Midi, & du Couchant au Levant que par le Nord. Ainsi le vent fait toujours le tour du Ciel dans le même sens, ou presque jamais dans le sens contraire, que les Pilotes appellent *à contre*. Cependant, dans la Zone temperée qui est au Midi de la ligne, lorsque nous avons traversé ces mers, qui sont au Levant de l'Afrique, nous avons éprouvé, à notre retour de Siam, que les vents alloient toujours à contre. A la vérité, pour assurer que cela ne soit jamais autrement, il faudroit plus d'une épreuve. Quoi qu'il en soit, le vent ne va point à contre dans le Golfe de Siam: mais il n'y fait le tour du Ciel que dans l'espace d'un an: au lieu que sur nos mers, il le fait en un petit nombre de jours, & quelquefois en un jour. Lorsque dans les Indes le vent fait le tour du Ciel en un jour, il est

Mois, jours année Siamoise.

Les Siamois n'ont pas de mot, dans leur langue, pour exprimer ce que nous appellons une semaine; mais, ils nom-

orageux; & c'est ce qu'on appelle proprement un ouragan.

Dans les mois de Mars, d'Avril & de Mai, le vent du Midi regne à Siam. Le Ciel s'y brouille. Les pluies commencent, & sont déja fréquentes en Avril. En Juin, elles sont presque continuelles; & les vents tournent au Couchant, c'est-à-dire, tiennent du Couchant & du Midi. En Juillet, Août & Septembre, les vents sont au Couchant, ou presqu'au Couchant, & toujours accompagnés de pluies. Les eaux inondent alors les terres, à la largeur de neuf ou dix lieues, & s'étendent à plus de cent cinquante au Nord du Golfe. Pendant tout ce temps, & principalement vers la mi Juillet, les marées sont si fortes, qu'elles montent jusqu'au-dessus de Siam, & quelquefois jusqu'à Louvo. Elles décroissent en vingt-quatre heures, avec cette mesure, que l'eau ne redevient douce devant Bancock que pendant une heure; quoique Bancock soit à sept lieues de la riviere; encore l'eau y est elle toujours un peu saumatre.

En Octobre, les vents tiennent du Couchant & du Nord, & les pluies cessent. En Novembre & Décembre, les vents sont Nords, nettoyent le Ciel, & semblent abbattre la mer jusqu'à lui faire recevoir en peu de jours toutes les eaux de l'inondation. Alors les marées sont si peu sensibles, que l'eau est toujours douce à deux ou trois lieues dans la riviere, & qu'à certaines heures du jour, elle l'est même à près d'une lieue dans la rade. Mais en tout temps, à Siam, il n'y a qu'un flux & un reflux de vingt-quatre heures. En Janvier, les vents ont déja tourné au Levant. En Février, ils tiennent du Levant & du Midi.

C'est une circonstance considérable, que dans le temps où les vents sont au Couchant, les courans du Golfe portent rapidement les Vaisseaux sur la côte Orientale, qui est celle de Camboya, & les empêchent de s'en relever, au lieu que dans les temps où les vents sont à l'Est, les courans portent sur la côte Occidentale; de même, il semble que ce sont les vents du Midi qui poussent

HISTOIRE NATURELLE DE SIAM.

ment, comme nous les sept jours par les Planettes, & leurs jours répondent aux nôtres (38). Cependant le jour y commence plutôt qu'ici, d'environ six heures. Ils fixent le commencement de leur année au premier jour de la Lune de Novembre ou de Décembre, suivant certaines regles : mais ils marquent moins leurs années par le nombre, que par des noms qu'ils leur donnent; tels que l'année du cochon, du serpent, &c. Leurs mois sont estimés vulgairement de trente jours. Ils ne leur donnent pas d'autres noms que celui de leur rang numerique; c'est-à-dire, premier, second, troisieme, &c.

Recolte principale.

Le riz est leur principale recolte & le plus sain de leurs alimens. Cependant, le froment croît dans celles de leurs ter-

le flux, & qui le soutiennent pendant six mois bien loin dans la riviere de Siam; & qu'au contraire ce sont les vents du Nord qui lui ferment presqu'absolument l'entrée de la riviere pendant les six autres mois. Les conclusions qu'on en peut tirer se présentent d'elles-mêmes. *Tome II, page 64.*

(38) *Van*, signifie jour, en Siamois. Les noms des jours sont *Van-Athit*, jour du soleil, ou Dimanche; *Van-Tchan*, jour de la lune ou lundi. *Van-Angkaan*, jour de Mars ou mardi. *Van-Pout*, jour de Mercure ou mercredi. *Van-Prahaat*, jour de Jupiter ou jeudi. *Van-Souc*, jour de Venus ou Vendredi. *Van-Saou*, jour de Saturne ou samedi. Mais ces noms de Planettes sont de la langue Balie Le soleil se nomme *Tavan*, en Siamois, & la lune *Doen. Ibid. Tome II. p. 54.*

res

res qui sont assez élevées pour éviter l'inondation. On les arrose ou, comme nos jardins, avec des arrosoirs, ou par le moyen de quelques reservoirs encore plus hauts, dans lesquels on retient l'eau de pluie. Mais, soit que le peuple soit effrayé du travail ou de la dépense, La-Loubere raconte que le Roi seul recueille du froment; & peut-être moins pour le goût que par curiosité. Les François habitués dans le Royaume faisoient venir de la farine de Surate. « Le pain » que nous recevions du Roi de Siam, » ajoute le même Voyageur, étoit si » sec, que le riz à l'eau pure me paroissoit plus agréable. Cependant quel» ques Européens m'assuroient que le » froment est bon à Siam, & que la sé» cheresse de notre pain devoit venir » d'un peu de farine de riz, qu'on y » mêloit sans doute, de peur qu'il ne » vînt à manquer.

Les Siamois employent également au labourage, les buffles & les bœufs; ils les conduisent avec une corde, passée par un trou qu'ils leur font au cartilage qui sépare les naseaux, & qu'ils passent aussi dans un anneau qui est au bout du timon de leur charrue. Au reste, rien n'est plus simple que cet instrument de leur agriculture. Il est sans roue, &

HISTOIRE NATURELLE DE SIAM.

composé de trois pieces de bois : l'une qui est un bâton assez long, pour servir de timon ; un autre recourbé, qui en est le manche ; & un troisieme, plus court & plus fort, attaché au bas du manche, à angles presque droits. C'est celui-ci qui porte le soc ; & ces quatre pieces ne sont liées qu'avec des courroies.

Légumes.

On voit, à Siam, du blé de Turquie, mais seulement dans les jardins. Les Siamois en font bouillir ou griller l'épi entier, sans en détacher les grains, & le mangent dans cet état. Ils ont des pois & d'autres légumes, dont nos Voyageurs se contentent de dire qu'ils ne ressemblent point aux nôtres. Cependant La-Loubere vit dans leurs mains d'excellentes patates & des ciboules ; mais il n'y vit pas d'oignons. Il vit des grosses raves, de petits concombres, de petites citrouilles, dont le dedans étoit rouge, des melons d'eau, du persil, du baume & de l'oseille. Nos racines, & la plûpart des herbes dont nous composons nos salades, leur sont inconnues ; quoiqu'il y ait apparence que toutes ces plantes, qui croissent à Batavia, ne réussiroient pas moins dans le Royaume de Siam.

Fleurs.

Les Tubereuses y sont communes.

On y voit aſſez d'œillets, mais peu de roſes; & toutes ces fleurs y ont beaucoup moins d'odeur qu'en Europe. Le jaſmin y eſt ſi rare, qu'il ne s'en trouve, dit-on, que dans les jardins du Roi. Les amaranthes & les tricolors le ſont moins. Mais à la place de nos autres fleurs, que le pays ne produit point, ou qu'on n'y a jamais portées, on y en trouve un grand nombre qui lui ſont particulieres, & qui ne ſont pas moins agréables par leur couleur & leur forme, que par leur odeur. Quelques-unes ne font ſentir leur parfum que la nuit, parce qu'il ſe diſſipe dans la chaleur du jour.

Arbres & bois.

Les vaſtes forêts dont le Royaume de Siam eſt couvert, fourniſſent aux Habitans une grande varieté d'excellens arbres. On ne nomme pas le bambou, ni quantité d'autres qui leur ſont communs avec tous les pays des Indes. Mais entre les cottoniers, qu'ils ont en abondance, on vante beaucoup celui qui ſe nomme *Capoc.* Il produit une eſpece d'ouate, ſi fine qu'on ne peut la filer, & qui leur tient lieu de duvet. Ils tirent de certains arbres, diverſes huiles, qu'ils mêlent dans leurs cimens, pour les rendre plus onctueux & plus durables. Un mur qui en eſt revêtu, a plus de

blancheur, & n'a gueres moins d'éclat que le marbre. Un vaſe de cette matiere conſerve mieux l'eau que la terre glaiſe; leur mortier eſt meilleur auſſi que le nôtre, parce que dans l'eau qu'ils y employent ils font bouillir l'écorce de certains arbres avec des peaux de bœuf ou de buffle, & qu'ils y mêlent même du ſucre. Une eſpece d'arbres, fort communs dans leurs forêts, jette cette gomme qui fait le corps des plus beaux vernis de la Chine & du Japon. Mais les Siamois ignorent l'art de la mettre en œuvre.

Papier d'écorce & de feuilles d'arbre.

Ils font du papier, non ſeulement de vieux linges de cotton, mais auſſi de l'écorce d'un arbre qu'ils nomment *Ton-Coë*, & qu'ils pilent comme le linge. Quoiqu'il n'ait pas la blancheur du nôtre, ils écrivent deſſus avec de l'encre de la Chine. Souvent ils le noirciſſent, pour écrire avec une eſpece de craie, qui n'eſt que de la terre glaiſe ſechée au Soleil. Ils écrivent auſſi avec un ſtyle ou un poinçon, ſur les feuilles d'une ſorte d'arbre qui a beaucoup de reſſemblance avec le palmier, & qui ſe nomme *Tan*. Ces feuilles, qu'ils appellent *Barlan*, ſe coupent en quarré long & fort étroit. C'eſt ſur cette eſpece de tablettes, qu'on écrit les prieres que les

Talapoins chantent dans leurs Temples.

HISTOIRE NATURELLE DE SIAM.

Les bois de construction, pour les maisons & les vaisseaux, & d'ornement pour la sculpture, la menuiserie, sont d'une excellence & d'une varieté singulieres. Il s'en trouve de leger & de fort pesant, d'aisé à fendre, & d'autre qui ne se fend point, quelques clous & quelques chevilles qu'il reçoive. Ce dernier, que les Européens on nommé *bois-marie*, est meilleur qu'aucun autre pour les courbes de Navire. L'arbre que les Portugais appellent *Arvore de Raiz*, & les Siamois Copai, a cette proprieté commune avec le Peletuvier d'Afrique, que de ses branches on voit pendre jusqu'à terre plusieurs filets, qui prenant racine deviennent autant de nouveaux troncs. Il se forme ainsi une espece de labyrinthe de ces tiges, qui se multiplient toujours, & qui tiennent les unes aux autres par les branches d'où elles sont tombées.

Arvore de Raiz Ses propriétés.

Il se trouve, à Siam, des arbres si hauts & si droits, qu'un seul suffit pour faire un balon de seize à vingt toises de longueur. On creuse le tronc, on l'élargit à l'aide du feu; ensuite on releve ses côtés par un bordage, c'est-à-dire, par une planche de même longueur. On attache aux deux bouts une proue &

Balons faits d'un seul tronc d'arbre.

Histoire naturelle de Siam.

une pouppe fort haute, un peu recourbées en dehors, & souvent ornées de sculpture & de dorure, & de quelques nacres de perles en pieces de rapport.

Siam n'a aucune de nos especes de bois.

La-Loubere admire que parmi tant d'especes de bois, les Siamois n'en ayent pas une seule que nous connoissions en Europe. Ils n'ont pû élever de Meuriers. Le pays est par consequent sans vers à soie. Ils n'ont pas de lin; & les Indiens en font peu de cas. Le cotton, qu'ils ont en abondance, leur paroît plus agréable & plus sain, parce que la toile de coton ne se refroidit pas comme celle de lin, lorsqu'elle est mouillée de sueur.

Bois d'Aquila, comment il se trouve.

Le bois d'Aquila ou d'Aloes n'est pas rare à Siam, & passe pour meilleur qu'en tout autre pays, quoique fort inférieur au Calamba de la Cochinchine. La-Loubere nous apprend qu'il ne se trouve que par morceaux, qui sont des parties corrompues dans les arbres d'une certaine espece. Tout arbre de cette espece n'est pas attaqué de cette précieuse corruption; & comme elle n'arrive pas non plus aux mêmes parties, c'est une recherche assez difficile dans les forêts de Siam (39).

Le Thé, dont les Siamois font beau-

(39) *Ubi sup.* Tome I, page 37.

Sucs de racines & de feuilles dont les Siamois se noircissent les dents & se rougissent les ongles.

coup d'usage, leur vient de la Chine; le Caffé de l'Arabie, & le Chocolat de Manille, Capitale des Philippines, où les Espagnols le portent des Indes Occidentales; mais l'Areka & le Betel, qu'ils cultivent soigneusement, sont si communs dans le pays, que jamais on n'y est exposé à manquer d'un secours dont l'habitude a fait une necessité à tous les Indiens. Comme l'effet de la chaux rouge qu'on y mêle est de laisser sur les dents & sur les levres une teinture vermeille, qui s'épaissit peu à peu sur les dents jusqu'à devenir noire, les Siamois qui se piquent de propreté, achevent de les noircir, avec le suc de certaines racines & des quartiers de citrons aigres, qu'ils tiennent pendant quelques tems sous leurs joues & sous leurs levres. Pour l'usage qu'ils ont aussi, de rougir l'ongle du petit doigt de leurs mains, ils y mettent, après l'avoir ratissé, un certain suc, qu'ils tirent d'un peu de riz pilé dans du jus de citron, avec quelques feuilles d'un arbre qui ressemble parfaitement au grenadier, mais qui ne porte aucun fruit.

Tous les arbres fruitiers des Indes croissent heureusement à Siam, & ne laissent manquer les Habitans d'aucune de ces especes des fruits. On remarque

HISTOIRE NATURELLE DE SIAM.

en géneral que la plûpart ont tant d'odeur & de goût, qu'on ne les trouve délicieux qu'après s'y être accoutumé. Au contraire, les fruits de l'Europe paroissent sans goût & sans odeur, lorsqu'on est accoutumé aux fruits des Indes (40). La-Loubere, parlant des fruits de Siam, assure qu'à l'exception des oranges, des citrons, & des grenades, les Siamois n'ont aucun des fruits que nous connoissons. Il n'a pas même reconnu nos figues dans celles qu'ils estiment le plus. Elles n'ont pas, dit-il, la bonté des nôtres. Leur grandeur & leur figure est celle d'un cervelat. Leur chair est molle & pâteuse, & l'on n'y voit pas ces petits pepins, qui sont comme un gravier dans nos figues, lorsqu'elles sont un peu seches. Les melons de Siam ne sont pas non plus de vrais melons. Mais le même Auteur ne trouve au sucre Siamois, qui croît en abondance dans les plus belles cannes du monde, que le défaut d'être mal preparé. Les Orientaux n'ont pas d'autre sucre purifié que le candi (41). On a planté quelques vignes dans les jardins du Roi de Siam, qui n'ont donné qu'un petit nom-

(40) *Ibid.* p. 69. Voyez l'Histoire naturelle génerale des Indes.

(41) La-Loubere, Tome I, p. 71.

bre de mauvaises grappes, dont le grain croît petit & d'un goût que les François trouvoient amer (42).

Mines de Siam.

Les Indes orientales n'ont pas de Pays qui ait la reputation d'être plus riche en mines, que le Royaume de Siam. La multitude d'idoles, & d'autres ouvrages de fonte qu'on y voit de toutes parts, persuade en effet qu'elles étoient anciennement mieux cultivées qu'aujourd'hui. On croit même que les Siamois en tiroient cette grande quantité d'or, dont la superstition leur a fait orner jusqu'aux lambris & aux combles de leurs Temples. Ils découvrent souvent des puits, autrefois creusés, & les restes de quantité de fourneaux, qui peuvent avoir été abandonnés pendant les anciennes guerres du Pegu. Cependant les derniers Rois n'ont pû rencontrer aucune veine d'or ou d'argent qui valût le travail qu'ils y ont employé.

Recherches modernes.

Celui qui regnoit à l'arrivée des Envoyés de France, s'étoit servi de quelques Européens pour cette recherche; sur-tout d'un Espagnol venu du Mexique, qui avoit trouvé pendant vingt ans, & jusqu'à sa mort, de grands avantages à flatter l'avarice de ce Prince par

(42) *Ibid.* p. 60.

HISTOIRE NATURELLE DE SIAM.

des promeſſes imaginaires. Elles n'ont abouti qu'à découvrir quelques mines de cuivre aſſez pauvres, quoique mêlées d'un peu d'or & d'argent. A peine cinq cens livres de mines rendoient-elles une once de métal ; & le chef de l'entrepriſe, non plus que les Siamois, n'étoit pas capable d'en faire la ſéparation. Le Roi de Siam, pour rendre ce mêlange plus précieux, y fait ajouter de l'or. C'eſt ce que toutes nos Relations appellent du Tambac. On prétend que les mines de Borneo en produiſent naturellement d'aſſez riche. Mais ce qui en fait la véritable valeur, c'eſt la quantité d'or dont il eſt mêlé.

Recherches d'un Médecin François.

La-Loubere ramena, de Siam, un Médecin Provençal, nommé *Vincent*, qui étant ſorti de France pour aller en Perſe, s'étoit laiſſé conduire à Siam par le bruit du premier voyage des François. Comme il entendoit les Mathématiques & la Chymie, il y fut retenu pour travailler aux mines. Son exemple ſervit à rectifier un peu les opérations des Siamois. Il leur fit appercevoir, au ſommet d'une montagne, une mine de fort bon acier, qui avoit été découverte anciennement. Il leur en découvrit une de cryſtal, une d'antimoine, une d'émeril, & quelques autres ; avec

une carriere de marbre blanc. Mais il ne leur indiqua point une mine d'or, qu'il trouva ſeul, & qu'il jugea fort riche, ſans avoir eu le tems d'en faire l'eſſai. Pluſieurs Siamois, la plûpart Talapoins, venoient le conſulter ſecrettement ſur l'art de purifier & de ſéparer les metaux. Ils lui apportoient des montres de mines, dont il tiroit une aſſez grande quantité d'argent pur ; & de quelques autres, un mêlange de divers métaux (43).

HISTOIRE NATURELLE DE SIAM.

Mines de plomb & d'étain.

A l'égard de l'étain & du plomb, les Siamois en cultivent depuis long-temps des mines très abondantes, dont ils tirent un aſſez grand revenu. Leur étain, que les Portugais ont nommé *Calin*, ſe débite dans toutes les Indes. Il eſt mou, mal purifié, & tel qu'on le voit dans les boetes à thé communes, qui nous viennent des Régions orientales. Pour le rendre plus dur & plus blanc, comme on le voit auſſi dans les plus belles boetes à thé, ils y mêlent de la cadmie, eſpece de pierre minerale qui ſe reduit facilement en poudre, & qui étant fondue avec le cuivre ſert à le rendre jaune. Mais elle rend l'un & l'autre de ces deux metaux plus caſſant & plus aigre. L'é-

Calin, & maniere de le préparer.

(43) *Ibid.* Page. 39. Monſieur Vincent étoit paſſé en Perſe avec l'Evêque de Babylone.

tain, blanchi avec la cadmie, se nomme *Toutenague*.

On a découvert, dans le voisinage de Louvo, une montagne de pierre d'aiman. Les Siamois en ont une autre, près de *Jonsalam*, ville située dans une Isle du Golfe de Bengale, qui n'est séparée de la Côte de Siam que de la portée de la voix. Mais l'aiman qu'ils tirent de Jonsalam ne conserve sa force que trois ou quatre mois (43).

Pierres fines.

Ils ont, dans les montagnes, de l'agathe très fine. Quelques Talapoins, qui font leur étude de ces recherches, montrerent à Vincent des saphirs, & des diamans, sortis de leurs mines. On assura La-Loubere, que divers particuliers ayant presenté, aux Officiers du Roi, quelques diamans qu'ils avoient trouvés, s'étoient retirés au Pegu, dans le chagrin de n'avoir reçu aucune récompense.

Mines d'acier & mines de fer.

La ville de Campeng-pet, celebre, comme on l'a deja fait observer, par ses excellentes mines d'acier, en fournit assez pour faire des couteaux, des armes, & d'autres instrumens à l'usage du Pays. Les couteaux Siamois, qui ne sont pas

(43) Voyez ci-dessus dans le second Voyage de Tachard, les experiences des Mathématiciens Jesuites, près d'une montagne d'aiman qu'ils visiterent.

regardés comme une arme, quoiqu'ils puissent en servir au besoin, ont la lame d'un pied de long, & large de trois ou quatre doigts. On connoit peu de mines de fer, à Siam; & les habitans entendent mal l'art de le forger. Aussi n'ont-ils, pour leurs galeres, que des ancres de bois, ausquelles ils attachent de grosses pierres. Ils n'ont pas d'épingles, d'aiguilles, de cloux, de ciseaux, ni de serrures. Quoique leurs maisons soient de bois, ils n'employent pas un clou à les bâtir. Chacun se fait des épingles de bambou, comme nos ancêtres en faisoient d'épines. Leurs cadenats viennent du Japon; les uns de fer, qui sont excellens; d'autres de cuivre, la plûpart fort mauvais.

Poudre à canon de Siam.

Ils font de la poudre à canon, mais très mauvaise aussi; ce qui n'empêche pas que le Roi n'en vende beaucoup aux étrangers. On en rejette le défaut sur la qualité du salpêtre, qu'ils tirent de leurs rochers, où il se forme de la fiente des chauves-souris; animaux qui sont en fort grand nombre & très grands dans toutes les Indes.

Effets de l'inondation.

L'inondation annuelle, qui fait perir la plûpart des insectes, sert aussi à les faire renaître en plus grand nombre, aussi-tôt que les eaux commencent à se

HISTOIRE NATURELLE DE SIAM.

retirer. Les Maringouins ou les Mosquites ont tant de force à Siam que les bas de peau les plus épais ne garantissent pas les jambes de leurs piquûres. Cependant les naturels du Pays n'en sont pas si maltraités que les Européens. Un Voyageur observe que la nature apprend aux animaux Siamois les moyens d'éviter l'inondation. Les oiseaux qui ne perchent pas en Europe, tels que les perdrix & les pigeons, n'ont pas ici de retraite plus familiere que les arbres. On a déja lû, dans Tachard, que les fourmis, doublement prudentes, y font leurs nids & leurs magasins sur les arbres.

Elephans. En parlant des animaux, le premier rang est dû sans doute à l'elephant, qui paroît l'avoir reçu de la nature, par ses merveilleuses qualités, autant que par la supériorité de sa taille. Mais c'est un article épuisé dans les Relations d'Afrique, & qui ne demande d'être rappellé que pour faire observer, avec tous les Voyageurs, que de tous les Pays connus, Siam est tout à la fois celui qui contient le plus d'elephans, qui en tire le plus d'utilité, & qui leur rend le plus d'honneur (44). Les Siamois

(44) Voyez, dans les deux Journaux de Tachard, plusieurs détails curieux, sur le nombre &

parlent d'un élephant comme d'un homme. Ils le croient parfaitement raisonnable ; & l'unique avantage qu'ils donnent sur ces animaux, à l'espece humaine, est celui de la parole (45). Il suffira de rapporter ici la maniere dont ils les prennent, sur le témoignage de La-Loubere, qui eut la curiosité d'assister à ce spectacle. Comme les forêts de Siam sont remplies d'élephans sauvages, la difficulté ne consiste que dans le choix d'un lieu convenable aux pieges qu'on leur dresse.

Maniere dont on les prend à Siam.

On fait une espece de tranchée, composée de deux terrasses qu'on éleve presqu'à plomb de chaque côté, & sur lesquelles un simple Spectateur peut se tenir sans danger. Dans le fond qui est entre ces terrasses, on plante un double rang de troncs d'arbres, hauts d'environ dix pieds, assez gros pour resister aux efforts de l'élephant, & si serrés qu'il ne reste de place entre deux que pour le passage d'un homme. On a des élephans femelles exercées à cette espece de chasse, qu'on laisse paître librement aux environs. Ceux qui les menent se

l'usage des élephans. *Voyez* dans le même lieu ce qui appartient à l'élephant blanc. La-Loubere rapporte aussi plusieurs exemples de l'intelligence des élephans, Tome I, pages 138 & suivantes.

(45) Le même, *ibid.*

couvrent de feuilles, pour ne pas effaroucher les élephans ſauvages; & ces femelles ont aſſez d'intelligence pour appeller les mâles par leurs cris. Lorſqu'il en paroît un, elles s'engagent auſſi tôt dans la tranchée, où le mâle ne manque pas de les ſuivre. L'iſſue de l'eſpace eſt un *Coridor* étroit, & compoſé auſſi de gros troncs d'arbres. Dès que l'élephant ſauvage eſt entré dans ce coridor, il eſt pris; parce que la porte qui lui ſert d'entrée, & qu'il ouvre en la pouſſant devant lui avec ſa trompe, ſe referme de ſon propre poids, & qu'une autre porte par laquelle il doit ſortir, ſe trouve fermée. D'ailleurs ce lieu eſt ſi étroit qu'il ne peut entierement s'y tourner. Ainſi la difficulté ſe reduit à l'engager ſeul dans le coridor. Pluſieurs hommes, qui ſe tiennent derriere les troncs, entrent dans la tranchée & le harcelent avec beaucoup d'ardeur. Ceux qu'il pourſuit dans ſa colere ſe refugient derriere les troncs, entre leſquels il pouſſe inutilement ſa trompe, & contre leſquels il caſſe quelquefois le bout de ſes dents. Mais pendant qu'il s'attache à ceux qui l'ont irrité, d'autres lui jettent de longs lacets, dont ils retiennent l'un des bouts, & les lui jettent avec tant d'adreſſe, qu'il ne

manque presque jamais d'y engager un de ses pieds de derriere. Ces lacets sont de grosses cordes, dont l'un des bouts est passé dans l'autre en nœud coulant. L'élephant en traine quelquefois un grand nombre à chaque pied de derriere. Car lorsqu'une fois le lacet est serré au-dessus du pied, on en lâche le bout, pour n'être pas entraîné par les efforts d'un animal si robuste. Plus il s'irrite, moins il marque d'attention pour les femelles. Cependant, pour le faire sortir de l'espace, un homme, monté sur une autre femelle, y entre, en sort, & rentre plusieurs fois par le coridor. Cette femelle appelle chaque fois les autres, par un coup sec de sa trompe, qu'elle donne contre terre. Enfin, les autres femelles la suivent; & l'on cesse alors d'irriter l'élephant sauvage, qui revenant bien-tôt à lui-même se détermine à les suivre aussi. Il pousse devant lui, avec sa trompe, la premiere porte du coridor, par laquelle il les a vues passer. Il y entre à son tour; mais il n'y trouve pas les femelles qu'on a déja fait sortir successivement par l'autre porte. Aussi-tôt qu'il y est entré, on lui jette sur le dos plusieurs seaux d'eau pour le rafraichir; & dans le même instant, avec une promptitude & une adresse in-

HISTOIRE NATURELLE DE SIAM.

croyable, on le lie aux troncs du coridor avec les lacets qu'il traîne à ses pieds. Ensuite on fait entrer à reculons, par l'autre porte, un mâle apprivoisé, au cou duquel on le lie aussi par le cou. On le détache alors des troncs, pour lui laisser la liberté de suivre l'élephant privé, qui le traîne presqu'autant qu'il le conduit. En sortant, il se trouve entre deux autres élephans, qu'on a placés des deux côtés de la porte, & qui aident, comme le premier, à le mener sous un hangar voisin, où il est attaché de fort près, par le cou, à un gros pivot. Il demeure vingt quatre heures, dans cet état. Pendant ce temps, on lui mene deux ou trois fois des élephans privés, pour lui tenir compagnie. Delà, il se laisse conduire assez facilement dans la loge qu'on lui a destinée. On assura l'Auteur de ce recit que les plus sauvages prennent leur parti, dans huit jours, & s'accoutument à l'esclavage. (47).

Les Siamois croyent de l'orgueil aux élephans.

Les Siamois prétendent que les élephans sont sensibles à l'air de grandeur; qu'ils aiment à voir autour d'eux plusieurs valets pour les servir, & des femelles pour leurs Maîtresses, quoiqu'ils ne desirent leur commerce que dans les

(47) *Ibid*, page 134 & suivantes.

forêts, lorſqu'ils ſont en pleine liberté : que ſans ce faſte, ils s'affligent de leur condition ; & que s'ils font quelque faute conſiderable, le plus rude châtiment qu'on puiſſe leur impoſer eſt de retrancher leur maiſon, de leur ôter leurs femelles, & de rendre en un mot leur état moins faſtueux qu'ils n'y étoient accoutumés. La-Loubere rapporte qu'un élephant, qu'on avoit puni par cette voie, ayant trouvé l'occaſion de ſe mettre en liberté, retourna au Palais, d'où il avoit été chaſſé, rentra dans ſon ancienne loge, & tua l'élephant qu'on avoit mis à ſa place (48).

Rhinoceros.

Les rhinoceros doivent être auſſi en fort grand nombre dans les forêts de Siam, puiſque Gervaiſe aſſure que les Siamois en font un fort grand trafic avec les Nations voiſines (49).

(48) *Ibid.* p. 143.

(49) Voici la deſcription qu'il en donne : » Cet animal farouche & cruel eſt, » dit-il, de la hauteur d'un » grand âne. Il auroit la » tête à peu près de même, » s'il n'avoit pas au-deſſus » du nez, une corne, en- » viron d'une palme de » longueur. Chacun de ſes » pieds ſe diviſe comme » en cinq doigts, qui ont » chacun la forme & la » groſſeur du pied même » de l'âne. Sa peau eſt bru- » ne, horrible à voir, & ſi » dure qu'elle eſt à l'épreu- » ve du mouſquet. Elle lui » pend des deux côtés preſ- » qu'à terre ; mais elle » s'enfle, & le rend gros » comme un taureau lorſ- » qu'il eſt en colere. On le » tue difficilement. Jamais » on ne l'attaque ſans peril. » Comme il aime les lieux » marécageux, les chaſ- » ſeurs obſervent quand il » s'y retire ; & ſe cachans

HISTOIRE NATURELLE DE SIAM.

Oiseaux fort grands.

Entre quelques animaux qui paroissent propres au Royaume de Siam, Gervaise admire certains oiseaux, plus grands, dit-il, que les autruches, & dont le bec a deux pieds de long (50).

» dans les buissons, au-» dessous du vent, ils at-» tendent qu'il se soit cou-» ché, soit pour s'endor-» mir, soit pour se vautrer » dans la fange, & le ti-» rent près des oreilles, » seul endroit par lequel il » puisse être blessé mortel-» lement. Une de ses pro-» priétés est de découvrir » tout par l'odorat. Au » reste, toutes les parties » de son corps sont médi-» cinales. Sa corne est sur-» tout un puissant anti-» dote contre toutes sortes » de poisons. Elle se vend » quelquefois jusqu'à cent » écus. On mange la chair » du Rhinoceros. On tire » même quelque utilité de » son sang, qu'on ramasse » pour en faire un remede » qui guérit les maux de » poitrine & plusieurs au-» tres. *Gervaise*, *hist. de Siam.* Pages 33 & 34. Le Rhinoceros que nous avons vû à Paris en 1748, étoit beaucoup plus gros qu'un bœuf dans son état naturel.

(50) Ce grand oiseau, dont Gervaise ni La-Loubere ne donnent pas le nom, est apparemment celui dont le Pere Tachard a parlé dans son second Journal. Voici ses remarques, en faveur des Naturalistes.

» Dans le voyage que » nous fimes à la mine d'ai-» man, Mr De-la-Mare » blessa un de ces grands » oiseaux que les gens de » Mr appellent grand-» gosier, & les Siamois » *Nokthó*. Nous en fimes » l'anatomie, autant que » le temps & le lieu purent » le permettre. Il étoit de » médiocre grandeur. Dans » sa plus grande largeur, » en comprenant les aîles » étendues, il avoit sept » pieds & demie. Sa lon-» gueur, de la pointe du » bec au bout des pattes, » étoit de quatre pieds & » dix pouces. La partie su-» périeure du bec avoit » quatorze pouces quatre » lignes de long. Les côtés » étoient recourbés & tran-» chans. En dedans, elle » avoit trois canelures, » dont celle du milieu é-» toit la plus grande, qui » s'alloient perdre dans » une pointe fort aigue & » courbée vers le bas, qui » faisoit celle du bec. La » partie inférieure, qui » portoit la nasse, avoit

On y voit des hannetons d'un verd doré le plus beau du monde, qui brillent

» quatre lignes moins en » longueur que la supé» rieure. Elle pouvoit s'é» tendre, suivant le be» soin que cet animal avoit » d'élargir ou de rétrécir la » nasse qui lui est atta» chée. Cette nasse étoit une » membrane charneuse, » semée de quantité de pe» tites veines, qui avoit » vingt deux pouces de » long, quand elle étoit bien » tendue. Les Siamois en » font des cordes pour » leurs instrumens. La plus » grande ouverture du bec » étoit d'un pied & demie. » La patte, qui étoit gri» sâtre, & du reste sem» blable à celle de l'Oye, » avoit huit pouces de lar» geur; & la jambe, quatre » de hauteur. Les plumes » du col étoient blanches, » courtes & veloutées; » celles du dos tirant tan» tôt sur le gris, tantôt sur » le roux. La couleur des » aîles étoit le gris & le » blanc mêlés avec symme» trie. Les grandes plumes » du bout des aîles étoient » noires. Le ventre étoit » blanc. Sous le jabot, il » y avoit des aigrettes d'un » assez beau gris blanc. La » grosse plume couvroit » un duvet, plus épais à la » vérité que celui d'un cor» moran, mais beaucoup » moins fin.

» Dans la dissection, on » trouva, sous le pannicule » charneux, des membra» nes très déliées, qui enve» loppoient tout le corps, » qui, en se repliant diver» sement, formoient plu» sieurs sinus considéra» bles, sur-tout entre les » cuisses & le ventre, entre » les aîles & les côtes, & » sous le jabot. Il y en a» voit à mettre les deux » pouces. Ces grands sinus » se partageoient en plu» petits canaux, qui à for» ce de se diviser, dégéne» roient enfin en une infi» nité de petits rameaux » sans issue, qui n'étoient » plus sensibles que par les » bubes d'air qui les en» floient : de sorte qu'il ne » faut pas s'étonner si lors» qu'on pressoit le corps » de cet oiseau, on enten» doit un petit bruit, sem» blable à celui qu'on en» tend lorsqu'on presse les » parties membraneuses » d'un animal qu'on a » soufflé pour l'écorcher » plus facilement. L'usa» ge de tous ces conduits » étoit sans doute de por» ter l'air qu'ils recevoient » des poulmons, par la » communication sensible, » qu'on découvrit avec la » sonde & en soufflant, » qu'ils avoient avec eux, » & le distribuer dans tou-

HISTOIRE NATURELLE DE SIAM.

Hannetons d'un verd doré.

pendant la nuit d'une lumiere beaucoup plus vive que celle de nos vers luisans, & dont les œufs sont de la grosseur d'un pois. Les singes sont en fort grand nombre au bord des rivieres, & ne font

» tes les parties de l'animal. Cette distribution » en diminuoit le poids & » le rendoit, par ce moyen, » plus propre à nâger; » chaque bube d'air faisant » à son égard à peu près » le même effet que les vessies pleines d'air qui se » trouvent dans la plûpart » des poissons; & la liaison intime que ces membranes avoient avec celles du poulmon, nous » firent croire que ce pouvoit bien être les mêmes, » étendues par tout le » corps. Sous ces membranes, on trouva de part » & d'autre deux doigts épais d'une chair sanglante, semblable à celle de » la venaison. Le thorax » étoit composé de deux os » fort larges, attachés au » brichet, qui formoient » une voute très solide: » deux os qui tenoient lieu » de clavicules, & sur lesquels elle portoit, lui » servoient d'impostes; & » les côtes, qui s'y venoient inserer, pouvoient bien passer pour » les arcs qui la soutenoient. Cette voute osseuse avoit ses meninges, » aussi-bien que le crane, » où les sinus, qui la traversoient, faisoient plusieurs petits labyrinthes. » Les os mêmes avoient » leurs sinus. La trachée » artere se partageoit, immédiatement sur la base » du cœur, en deux rameaux qui faisoient un » angle droit avec le principal canal. Ils étoient » applatis à leur origine. » Ensuite ils se renfloient » considérablement avant » que de se plonger dans » le poulmon. Le parenchime du poulmon étoit » assez ferme; il étoit plein » de sinus, de figure ovale. » Les boyaux avoient neuf » pieds & demie de long. » Ils avoient leurs contours. Le ventricule étoit » un renflement de boyaux, » tout droit, à un petit sac » près, qui étoit voisin du » pilore. Deux doigts au-dessous du pilore, il y » avoit un second renflement dans le duodenum. » Le *Rectum* avoit quatre » pouces de long, & un » double *Cæcum*, qui, se » refléchissant vers le haut, » à droite & à gauche, venoit s'attacher au colon, » & faisoit ainsi une espece de trident. La longueur

HISTOIRE NATURELLE DE SIAM.

qu'amuser les passans par leurs souplesses. Mais il est dangereux de s'en faire un trop long spectacle, parce qu'on y peut être surpris par des tigres de deux especes, les uns de bois, de la grandeur d'un âne, & très farouches ; les autres, qu'on nomme tigres d'eau, & qui font la guerre au poules. Leur grosseur est celle de nos chiens ordinaires (51).

Tigres de bois & Tigres d'eau.

Le mélange de la chaleur & de l'hu-

» de chaque cœcum étoit » de deux pouces. Le ven» tricule avoit près de dix » pouces de long. On y » trouva deux poissons que » cet oiseau avoit avallés. » La main étendue y en» troit facilement. *Se» cond Voyage de Tachard*, » *liv. 6*, *pages* 245 *& sui» vantes*. Quatre pages au-dessous, il donne la description d'un autre animal, que les Siamois nomment *Lin*, & les Portugais *Bicho-Vergonhoso*, c'est-à dire, insecte honteux. D'autres l'appellent Herisson, parce que s'il craint quelque chose, il se resserre en lui même comme nos Herissons, & dresse toutes ses écailles. Celles de sa queue sont si dures, que lorsqu'on voulut ouvrir celui dont les Jesuites firent l'anatomie, on ne put jamais les couper. Cet animal vit dans les bois, où il se retire dans des trous. Il monte quelquefois sur les arbres. Il ne vit que de quelques graines fort dures. Il a la gueule fort petite ; la langue longue & étroite, qu'il lance quelquefois, à peu près comme les serpens.

Tachard joint, à ces deux descriptions, celle du *Tockaie*, autre animal, que les Jesuites trouverent si digne de leurs observations, qu'elles furent recommencées. On ne sçauroit douter que ce ne soit le même insecte, auquel Gervaise donne le nom de Tocquet. Cependant, quoiqu'il le représente plus dangereux que les Scorpions, qui le sont beaucoup à Siam, Tachard, au contraire, dit positivement que le Tockaie n'a pas de venin. *Ibid*. p. 254.

(51) *Ibid*. page 36.

HISTOIRE NATURELLE DE SIAM.

Serpens de Siam.

midité, produit à Siam des ſerpens d'une monſtrueuſe longueur. Il n'eſt pas rare de leur voir plus de vingt pieds de long, & plus d'un pied & demie de diametre. Mais les plus grands ne ſont pas les plus venimeux. Gervaiſe parle, avec horreur, de celui qui n'a gueres plus d'un demi-pied de long, & qui n'eſt pas ſi gros que le doigt; mais dont le venin eſt fort ſubtil, & que ſa petiteſſe néanmoins aide à s'inſinuer par-tout. Le même Ecrivain a vû, dans le Royaume de Siam, des ſerpens de toutes les couleurs, & pluſieurs ſortes de ſcorpions, dont l'un eſt de la groſſeur d'une groſſe écreviſſe, & d'un poil gris noirâtre, qui ſe hériſſe lorſqu'on en approche. Il parle de deux ſortes d'inſectes très dangereux; l'un qui a cent pieds, & dont le venin eſt du moins auſſi puiſſant que celui du ſcorpion; il eſt noir & long d'un pied: l'autre plus terrible encore, qui ſe nomme *Tocquet*, parce qu'à certaines heures de la nuit, il jette un cri qui exprime le ſon de ce mot. Il a la figure du lezard, la tête large & platte, la peau de diverſes couleurs très vives. On le voit nuit & jour ſur le toît des maiſons, où il fait la guerre aux rats. Sa morſure eſt mortelle, ſi l'on ne coupe pas ſur le champ la partie bleſſée.

Mais

Mais, heureusement, il n'attaque jamais le premier (52).

HISTOIRE NATURELLE DE SIAM.

Poissons du Menam.

Entre les poissons qui sont propres à la grande riviere de Siam, le plus commun est celui que les Européens ont nommé Caboche, & dont les Nations voisines font tant de cas qu'il fait un objet considerable du commerce. Les Hollandois mêmes en font de grosses provisions pour Batavia; & seché au Soleil, il leur tient lieu, suivant Gervaise, de jambon de Mayence (53). Ce poisson est long d'un pied & demie, & gros de dix ou douze pouces. Il a la tête un peu plate & presque quarrée. On en distingue deux sortes; l'un gris cendré, & l'autre noir, qui est le meilleur. En géneral, tous les poissons de cette riviere n'ont presque rien de semblable aux nôtres, & sont de bien meilleur goût (54). Elle en produit aussi de fort dangereux; sans y comprendre un grand nombre de monstrueux crocodiles, qui font également la guerre aux hommes & aux animaux. On a vû plusieurs personnes mourir subitement, pour avoir été piquées par de petits insectes du Menam. Celui dont la figure approche de celle du crapaut, enfle de rage lorf-

(52) *ibid.* pages 39 & 40.
(53) *Ibid.* p. 9.
(54) *Ibid.*

HISTOIRE NATURELLE DE SIAM.

qu'on le touche au ventre, & devient dur comme une pierre. Il se défend avec opiniâtreté, quand on l'attaque, & coupe avec ses nageoires tout ce qu'il peut toucher.

§ VIII.

Langue vulgaire & Langue sçavante de Siam.

Remarques sur les langues Siamoise & Balie.

DIverses remarques sur ces deux Langues, qui se trouvent dispersées dans les Relations précedentes, ne me dispensent pas de donner quelque idée de leur nature & de leurs principes.

Caracteres.

La Langue Siamoise a trente sept lettres, & la Balie trente trois; mais La-Loubere leur donne à toutes le nom de consonnes. Les voyelles & les diphthongues, qui sont, dit-il, en grand nombre dans l'une & l'autre Langue, ont des caracteres particuliers, dont on fait d'autres alphabets. Quelques-uns de ces caracteres se placent toujours devant la consonne; quelques autres toujours après; d'autres dessus, d'autres dessous: cependant toutes ces voyelles & toutes ces diphtongues, si diversement situées à l'égard de la consonne, ne se doi-

Kuà, Kéua. Keüà Koüá Koüà Ké Kê

Ko Kaou Koum Kam Karayna Ko„ Koüai Keua,

reu reû leu-leû

Trois Alphabeth Balis.

1. Ca Khá Kha ga – nga / Tcha Tchá Tcha Tcha –, ya ‖

Ta thá tha da – na ‖ Ta thá tha da -na ‖ pa

ppa ppa ba – ma ‖ Ca ra la ma la

na la ane

Ka Kaa Ki Kii Kou Koû Ke

2

Kái Ko Káou Kam Ka

Ka-na Ka-nâ Ka-ni Ka-nii Ka-nou Ka-noū

3

Ka-ne Ka-nái Ka-no Ka-náou Kanang

Kàná

Les Chiffres Siamois.

1 2 3 4 5 6 7 8 9

10

Les Noms numeraux Siamois.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Nong	Song	Sam	Si	haa	houK	Ket	peet	Cáou	Sib.	Sib-et

12	20	30	
Sib-Song	Tgni-Sib	Sam-Sib.	&c.

vent prononcer qu'après elle.

Prononciation.

Si, dans la prononciation, la ſyllabe commence par une voyelle ou par une diphthongue, ou ſi elle n'eſt qu'une pure voyelle ou une pure diphthongue, les Siamois ont alors un caractere muet, qui tient la place d'une conſonne, & qui ne doit pas ſe prononcer. Ce caractere muet eſt le dernier, dans les deux alphabets Siamois & Bali. Dans le Siamois, il a la figure de notre *o*. Il vaut en effet un o, lorſqu'il eſt précedé d'une conſonne ou de lui-même. Dans l'alphabet Bali, ce dernier caractere vaut *Ang*, quand il n'eſt pas conſonne muette; mais ſa figure n'a aucune ſorte de rapport avec nos Lettres.

Les prononciations Siamoiſes ſont très difficiles pour les Européens. Elles repondent ſi peu à la plûpart des nôtres, que de dix mots Siamois écrits en caracteres Siamois & lûs par un François, il n'y en aura peut-être pas un qui ſoit reconnu & entendu par des Siamois, quelque ſoin qu'on prenne d'ajuſter notre orthographe à leur prononciation. Ils ont l'*r*, que les Chinois n'ont pas. Ils ont notre *v* conſone; mais ils le prononcent ſouvent comme le *w* des hauts Allemands, & quelquefois comme le *w* des Anglois. Ils ont une prononciation

moyenne entre notre *yo* & notre *jo*. Delà vient que les Européens disent tantôt *Camboja* & tantôt *Camboya*, parce qu'ils ne peuvent atteindre à la prononciation Siamoise.

Ils ont notre aspiration, qu'ils prononcent néanmoins avec plus de douceur. Ils mettent quelquefois le caractere devant une consonne, pour affoiblir la prononciation de la consonne. En géneral, ils parlent si mollement, qu'on ne sçait souvent s'ils prononcent une *m* ou un *b*. Ils n'ont pas notre *u* voyelle, que les Chinois ont; mais ils ont notre *e*, tel que nous le prononçons dans nos monosyllabes *ce*, *le*, *que*; avec cette difference, qu'il ne souffre pas d'élision dans leur Langue, comme dans la nôtre. Ils ont un *a* extrêmement bref, qu'ils écrivent par deux points dans cette forme :, & qu'ils prononcent nettement à la fin des mots; mais si cet *a* se trouve au milieu d'un mot, ils passent si vite qu'on ne le distingue pas, & qu'il revient à notre *e* muet.

C'est une chose fort singuliere, que dans les syllabes qui finissent par une consonne, ils n'achevent pas de les prononcer à notre maniere; mais leur Langue demeure attachée, soit au palais, soit aux dents, suivant la nature de la con-

ſonne, ou leurs levres demeurent fermées. Ainſi, pour dire un *œuf*, ils diſent un *œuf;* mais ils ne rouvrent pas les levres pour achever, comme nous, la prononciation du *b*.

Accens.

Ils ont beaucoup d'accens, comme les Chinois. Ils chantent en parlant. L'alphabet Siamois commence par ſix caracteres différens, qui ne valent tous qu'un *k* plus ou moins fort, & différemment accentué. Quoique dans la prononciation les accens ſoient naturellement ſur les voyelles, ils en marquent néanmoins quelques-uns en variant les conſonnes, qui d'ailleurs ſont d'une même valeur : d'où La-Loubere conjecture qu'ils ont d'abord écrit ſans voyelles, comme les Hébreux, & qu'enſuite ils les ont marquées par des traits étrangers à leur alphabet, & qui pour la plûpart ſe placent hors du rang des lettres; comme les points, que les Hébreux modernes ont ajoutés à l'ancienne maniere d'écrire. Ainſi lorſqu'on ſçait donner le véritable accent aux ſix premiers caracteres Siamois, on prononce aiſément les autres; parce qu'ils ſont tous rangés de maniere, que dans leur prononciation il faut repeter à peu près les mêmes accens.

Alphabet Bali.

L'alphabet Bali ſe lit de même, avec

HISTOIRE NATURELLE DE SIAM.

cette difference qu'on ne lui donne que cinq accens, qui se repetent cinq fois dans les cinq premieres lettres. Les huit dernieres n'ont point d'accent. A juger du *Hanscrit* par l'alphabet que Kirker en a donné dans son *China illustrata*, cette Langue, qui est la Langue sçavante des Etats du Mogol, a cinq accens comme la Langue Balie; car les caracteres de son alphabet sont divisés de cinq en cinq.

Pronoms Siamois.

On prendra quelque idée des pronoms Siamois, en remarquant d'après La-Loubere, qu'il y a jusqu'à huit différentes manieres de dire *je* ou *nous*; car il n'y a point de difference du pluriel au singulier. *Cou* signifie *je*, dans la bouche d'un Maître qui parle à son esclave. *Ca* se dit respectueusement de l'inférieur au supérieur, & par civilité autre des personnes d'un rang égal. Les Talapoins ne l'employent jamais, parce qu'ils se croyent au-dessus des autres hommes. *Raou* marque de la dignité, comme *Nous tel* dans les Actes. *Raoul* signifie proprement *corps*: c'est comme si l'on disoit *mon corps* ou *ma personne*, pour dire moi. *Atamapapp* est un terme Bali, qui est propre aux Talapoins. *Ca Tchaou* est composé de *Ca* qui signifie moi, & de *Tchaou*, qui signifie Sei-

gneur ; comme si l'on disoit, *moi du Seigneur* ou *moi qui appartient à vous Monseigneur*, qui suis votre esclave. Les esclaves usent de ce terme à l'égard de leurs Maîtres, le peuple envers les Grands, & tout le monde en parlant aux Talapoins. *Ca-ppa Tchaou* a quelque chose encore de plus soumis. *Atanou* est un mot Bali, qui signifie simplement *je* ou *moi*, sans aucune marque de hauteur ni de soumission. La seconde & la troisieme personne s'expriment aussi par divers pronoms.

Verbes.

Les Verbes n'ont pas d'autre mode que l'Infinitif, & se conjuguent par l'addition d'une Particule. Dans la construction, le Nominatif précede toujours le Verbe, & le Verbe précede ses regimes. L'adjectif est toujours après le Substantif, & l'Adverbe après l'Adjectif, ou après le Verbe auquel il se rapporte. De deux Substantifs qui se suivent, le second est censé au Génitif, parce que la Langue n'a pas d'articles ; ce qui rend la construction assez courte, quoique le tour de l'expression soit long, parce que toutes les circonstances sont exprimées.

En nommant les choses particulieres, on se sert presque toujours du mot géneral, auquel on joint un autre mot

HISTOIRE NATURELLE DE SIAM.

pour la différence, ainsi l'on dit *tête de diamant*, pour dire *diamant; personne d'homme*, pour *homme; corps de bœuf*, pour *bœuf*.

Donnons pour exemple, l'Oraison Dominicale & la Salutation Angelique en Siamois, avec la traduction interlineaire.

Exemple de la langue Siamoise

(55) Pere *de* nous *qui* être *au* Ciel,
Po raou you savang,
Nom *de* Dieu glorifier *en* tout
scheu Pra hai prakot touk
lieu *par* gens tous offrir *à* Dieu
heng kon tanglai touai Pra
louange. Royaume *de* Dieu je demande
pon. Meuang Pra co hai dai
trouver *à* nous. Finir conformé-
kei raou. Hai leou ning
ment *au* cœur *de* Dieu *au* Royaume
tchai Pra Meuang
de la Terre, également *du* Ciel.
Pendin, semo Savang.

(55) Les mots en italique sont ceux qui ne sont pas exprimés dans le Siamois. Voyez quelques éclaircissemens sur la langue Balie, à l'article des sciences Siamoises, & d'autres observations de La-Loubere dans sa description du Royaume de Siam. Tome II, pages 73 & suivantes. Il donne des alphabets Siamois & Balis.

Nourriture *de* nous *de* tous *les* jours.
Ahan raou touk van.
Je demande trouver *à* nous *en* jour
Co hai dai ke raou van
ce. Je demande pardonner offenses *de*
ni. Co prot bap
nous, également nous pardonner *aux*
raou, semo raou prot
personnes *qui* faire offense *à* nous.
pou tam bap ke raou.
Ne nous tomber dans cause *de*
Ya hai raou tok nai kouau
peché. Délivrer dehors malheur
bap. Hai poun kiac anerai
tous. Amen.
tangpoang. Amen.

Je vous salue Marie pleine *de* grace.
Ave Maria ten anisong.
Dieu être *dans* le lieu *de* vous.
Pra you heng nang.
Vous *ou femme* juste-bonne plus que
Nang soum-boui yinkoue
toutes. Avec fils ventre
nan gtang lai. Toui louk outong
dans le lieu *de* vous Dieu, *la* per-
heng nang Pra, ong-

ſonne *de* Jeſus juſte charitable plus
kiao Yeſu ſoum boui ying

que tous.
koue tanglai.

Sainte Marie Mere *de* Dieu aider
Santa Maria Ne Pra thoui

par priere *à* Dieu pour nous gens
vingvon Pra pro raou kon

de peché maintenant & *au* tems *de*
bap reitbatni le moua

nous mourir.
raou tchatai.

Chiffres Siamois.

A l'égard des chiffres Siamois, quelques habiles gens aſſurent qu'ils reſſemblent à ceux qui ſe trouvent dans quelques médailles Arabeſques, de quatre à cinq cens ans d'ancienneté. Les noms numeraux ſont :

1	2	3	4	5
Neng.	Song.	Sam.	Su.	Hao.
6	7	8	9	10
Houk.	Ker.	Pur.	Caou.	Sib.
11	12	20	30	
Sib-et.	Sib-ſong.	Tgu-ſib.	Sam-ſib,	

&c.

Nôée, qui prononce *Noai*, ſignifie nombre. *Sib*, qui ſe prononce *Sip*, ſig-

nifie dix & dixaine. *Roï* veut dire cent & centaine. *Pan*, mille. *Meuing*, dix mille. *Seen* ou *Sen*, cent mille, ou centaine de mille. *Cot*, million.

Les nombres se mettent comme en François, devant le Substantif. Mais, ils se mettent après, ppur signifier les noms d'ordre. Ainsi *Sam-deuan*, signifie trois mois ; & *Deuan-sam*, le troisieme mois (56).

(56) La-Loubere, Tome II, pages 87 & 88.



VOYAGE D'AUGUSTIN DE-BEAULIEU,

aux Indes Orientales.

INTRODUCT.

C'EST par le témoignage d'un grand Voyageur que je veux ouvrir ici la ſcene. Voici dans quels termes le célebre Thevenot (57) s'explique ſur un Ouvrage dont il s'eſt crû honoré d'être l'Editeur.

Témoignage de Thevenot.

» Entre un grand nombre de différentes Relations de voyages aux Indes » Orientales, des Portugais, des An- » glois & des Hollandois, qui m'ont » paſſé par les mains, je n'en ai pas vu » de meilleure que celle de Beaulieu. » J'ai déliberé néanmoins ſi je la devois » publier, dans la crainte qu'elle ne fût » pas du goût de ceux qui cherchent » moins l'utilité que l'agrément dans » leurs lectures. Mais j'ai conſideré » qu'elle pourroit ſervir beaucoup aux

(57) Recueil de Thevenot, Tome I, page 128 de la Relation de De-Beaulieu.

» Navigateurs de notre Nation qui entreprendront le voyage des Indes » Orientales, soit pour regler leur con» duite, soit pour leur faire connoître » que les François sont aussi propres aux » voyages de long cours qu'aucune autre » Nations de l'Europe. Les descriptions » du Géneral De-Beaulieu sont fort par» ticulieres & fort exactes, autant lors» qu'il est question d'Histoire naturelle, » que des objets de sa profession. Nous » n'avons personne, par exemple, qui » ait décrit si particulierement tout ce » qui appartient au poivre. Les obser» vations qu'il nous donne sur la varia» tion de l'aiman, sont d'un grand usa» ge pour suppléer en quelque sorte à ce » qui nous manque touchant les lon» gitudes. On y a joint celles de J. Le-» Tellier son Pilote, qui parle de son » chef dans ces termes. Le sieur De-Beaulieu, notre Géneral, qui autant ou plus que pas un de ses Pilotes s'est exercé curieusement soir & matin à prendre la variation de l'aiman durant notre voyage, pourroit encore témoigner comment quatre ou cinq boussoles, & autant d'observateurs dans son Navire, trouvoient le plus souvent une même variation. » Cette circonstance » donne une grande autorité à leurs ob-

INTRODUCT. » ſervations ſur la variation de l'aiman.
» Il importeroit extrêmement que nos
» François qui feront deſormais la même
» route, priſſent la peine de les faire
» auſſi ; afin que les unes & les autres
» leur fuſſent plus utiles dans leurs au-
» tres voyages, & que connoiſſant les
» changemens qui ſont arrivés depuis ce
» temps-là, ils puſſent former une me-
» thode plus ſûre (58).

Mémoire concernant Beaulieu.

Une Relation ſi eſtimable étant paſſée des mains de Mr Dolu entre celles de Thevenot, les parens de l'Auteur ſe crurent intereſſés à faire connoître *un Voyageur ſi ſage* (59), par un memoire qui regarde le lieu de ſa naiſſance & les occupations de ſa vie. Auguſtin De-Beaulieu étoit de Rouen. Son premier voyage fut à la riviere de Gambie (60), où il ſe rendit en 1612, avec le Chevalier De-Briqueville, pour y établir une Colonie. Mais y étant arrivés dans l'arriere-ſaiſon, ils eurent le chagrin de perdre tous leurs gens par diverſes maladies. Beaulieu commandoit alors une Patache. En 1616, il ſe forma une Compagnie pour le commerce des Indes Orien-

Son premier voyage.

(58) *Ibid.*

(59) Ce ſont les termes de Thevenot.

(60) C'eſt une corruption du véritable nom qui eſt *Gambra*. Voyez les Relations Angloiſes des VI, VII & VIII Tomes de ce Recueil.

tales (61), qui fit partir deux Vaisseaux ; le plus grand commandé par *De-Nets*, Capitaine de Marine au service du Roi, & l'autre par Beaulieu. Le President des Hollandois de Bantam donna ordre à tout ce qu'il y avoit de Matelots de sa Nation sur les deux bords François, de renoncer à leur engagement. Ils obéirent ; & l'inconstance eut sans doute plus de part à leur soumission que la fidelité. Ce contre-tems obligea De-Nets, qui étoit revêtu du titre de Géneral, de vendre le plus petit des deux Vaisseaux à un Roi de Java. Mais n'ayant pas laissé de revenir avec pleine charge, son retour n'apporta aucun sujet de regret aux Interessés.

INTRODUCT.

Son second voyage.

Ils renvoyerent aux Indes, en 1619, deux Navires & une Patache. Beaulieu fut choisi pour commander cette petite Flotte, avec le titre de Géneral, & c'est la Relation de ce voyage que Thevenot a publiée en 1696. Le malheur que le plus grand des trois Vaisseaux eut d'être brûlé à Jacatra fit perdre aux associés plus de cinq cens mille écus ausquels on faisoit monter sa charge. Cependant Beaulieu revint avec assez de richesses pour les dédommager avantageusement des frais de leur entreprise.

Son troisiéme voyage.

(61) Composée de Négocians de Paris & de Rouen.

INTRODUCT.

Ses emplois à son retour.

Depuis son retour, il fut employé au service du Roi, sur-tout dans l'Isle de Rhé, pendant les guerres des Protestans. Ensuite le Cardinal De-Richelieu, qui connoissoit son merite, lui donna le commandement d'un vaisseau de cinq cens tonneaux, nommé la Sainte-Genevieve, pour se rendre avec l'armée du Comte D'Harcourt aux Isles de Saint-Honorat & de Sainte-Marguerite. Après avoir contribué à la prise de ces deux Isles, il suivit la même Flotte dans une expédition qu'elle fit en Sardaigne, où il continua de se distinguer par sa conduite & sa valeur. Mais étant revenu à Toulon en 1637, il y fut attaqué d'une fievre chaude, dont il mourut au mois de Septembre, âgé de quarante huit ans.

A la rigueur, & pour s'attacher uniquement à l'ordre des années, il auroit fallu placer ce voyage avant ceux de Montdevergue & De-la-Haye. Mais dans un ordre plus utile & plus intéressant, qu'on s'est proposé de suivre, on a cru devoir donner le premier rang aux entreprises qui regardent les lieux dont on a deja traité. L'Isle de Madagascar appartenoit aux premiers Volumes de ce Recueil, & l'on a deja fait observer que c'est une omission des Anglois. Quel-

le apparence de revenir des Indes Orientales, vers des lieux au-delà desquels on a transporté si souvent la curiosité du Lecteur.

BEAULIEU. 1619.
Forces de sa flotte & son départ.

Les trois Vaisseaux dont le commandement fut confié au Géneral De-Beaulieu, se nommoient le *Montmorency*, Amiral, du port de quatre cens cinquante tonneaux, équipé de cent vingt six hommes & de vingt deux pieces de canon; l'*Espérance*, Vice-Amiral, de quatre cens tonneaux, cent dix sept hommes & vingt six pieces de canon; & l'*Hermitage*, Patache de soixante quinze tonneaux, trente hommes & huit pieces de canon. Ils partirent de la Rade de Honfleur, le Mardi, 2 d'Octobre 1619 (62). La vûe des Côtes d'Afrique, à laquelle ils arriverent le 1 de Novembre, entre la riviere de Senegal & le Cap-Verd, servit à les conduire facilement vers la rade de Rufisque. Ils rencontrerent, dans cette route, trois bâtimens à l'ancre, qu'ils reconnurent avec joie pour des François. C'étoient des Marchands de Dieppe & de Saint-Malo, dont le nom ne feroit pas un ornement pour ce Recueil, si l'infortune du Malouin, qui n'étoit qu'une Barque, commandée par un Capitaine

(62) Journal de De Beaulieu, page 1.

BEAULIEU. 1619.

nommé *La-Motte*, n'appartenoit pas à la Relation de Beaulieu, par l'interêt qu'il y prit. Le vent ne lui ayant pas permis de s'approcher de ces trois Vaisseaux, il jetta l'ancre à une portée de canon; & dans la nécessité de se procurer quelques rafraîchissemens, il envoya sa Patache aux Isles *des Idoles*, avec de la Rassade, des Couteaux & d'autres marchandises convenables aux Insulaires. Ces Isles, dont les autres Voyageurs ont pris peu de connoissance, sont vers les neuf degrés & demi de latitude du Nord. Elles sont couvertes de bois; & si l'on excepte le Cap de Tagrin, elles peuvent passer pour les plus hautes terres qu'il y ait depuis le Cap Verd jusqu'au Cap de Sierra-Leona. Dans la grande *Idole*, qui est le plus au Sud, on trouve de l'eau, plusieurs sortes de fruits & de la volaille. Mais il faut se défier des Habitans, qui sont aussi redoutables par leur perfidie que par leur nombre; & l'on manqueroit de prudence si l'on traitoit avec eux sans ôtages. La petite Idole offre aussi de l'eau. Quelques autres petites Isles, qui bordent les deux grandes, sont demeurées jusqu'aujourd'hui sans aucun nom; & celui même d'*Idoles*, qu'on a donné aux deux grandes, ne leur vient que d'une

Isles des Idoles.

riviere de la terre ferme, dont elles sont éloignées de trois ou quatre lieues. Leurs Habitans sont Negres, grands chasseurs, livrés à la même idolatrie que les Negres du Continent, & fort avides de la chair des élephans, dont ils vont vendre le morfil dans la riviere de Tagrin (63). Beaulieu, sans attendre le retour de sa Patache, s'avança vers le Cap de *Sarlione* (64), où il lui avoit promis de demeurer à l'ancre, dans la troisieme anse. Il y perdit un trompette Anglois, qui se noya dans un ruisseau de la plus belle eau du monde, en voulant s'y rafraîchir. Les maisons des Negres lui parurent beaucoup mieux bâties qu'au Cap-Verd; mais elles sont environnées d'Idoles fort hideuses, & de têtes d'oiseaux & de singes, ausquelles les Habitans font leurs offrandes & leurs presens. Les François trouverent, dans cette troisieme anse, beaucoup de commodités, telles que du bois à brûler, de l'eau excellente, quantité de citrons, qui ne leur coutoient que la peine de les cueillir, des oranges, des bananes, du riz, qu'on leur donnoit en échange

BEAULIEU. 1619.

Beaulieu se rend à Sierra Leona.

(63) Page 2. La violence des brisans ne lui permit pas de s'approcher du rivage opposé à leurs Isles.

(64) Corruption des Matelots pour Sierra-Leona. Voyez le quatrieme Tome de ce Recueil.

BEAULIEU. 1619.

pour un poids égal de sel, & du poisson en abondance. Mais, il ne faut pas compter sur la volaille, qui y est très rare, ni sur les bestiaux & sur la chasse (65).

Nouvelle qu'il reçoit du massacre de plusieurs François.

La Patache étant revenue, Beaulieu n'étoit arrêté que par la necessité de faire quelques réparations à son gouvernail; lorsque le 3 de Décembre, au soir, un Negre armé de son arc, d'une épée & d'un couteau, & conduit par un autre Negre qui lui servoit d'interprete, vint lui apprendre, de la part du Roi de cette contrée, que la Barque de Saint-Malo ayant remonté la riviere, avoit été surprise par les Portugais, qui avoient un établissement dans ce lieu, & que le Capitaine avoit été massacré avec tout son équipage. Il douta d'abord si cet avis n'étoit pas un artifice des Negres, pour l'engager à faire partir, dans le premier mouvement de la vengeance, une partie des gens qu'il avoit à terre, & procurer ainsi plus de facilité à surprendre les autres. Cependant après avoir consideré que le Capitaine Malouin étoit foible d'équipage, & qu'il s'étoit engagé effectivement dans la riviere pour aller couper du bois de teinture, il trouva tant de vraisemblan-

(65) Page 3.

te dans le recit du Negre, sur-tout avec la connoissance qu'il avoit du caractere des Portugais d'Afrique, que l'honneur de la France lui parut intéressé à ne pas laisser cette perfidie sans punition. Il demanda aux deux Negres s'ils vouloient s'embarquer avec ses gens, pour leur servir de guide jusqu'à *Sasena*, où les Portugais étoient établis, à sept ou huit lieues de l'embouchure de la riviere. Non seulement ils accepterent cette proposition; mais d'autres Negres apprenant qu'il étoit question d'aller tuer des Portugais, offrirent leur secours, sans en être sollicités, & promirent d'aller où l'on voudroit les conduire. La Patache fut armée aussi-tôt, avec un renfort de dix hommes. On y joignit la grande Chaloupe du Vice-Amiral, qui fut équipée de vingt hommes & de quatre pierriers, & une autre Barque avec un équipage renforcé. Cette petite Flotte partit sous le commandement de Montevrier. Elle employa cinq jours à chercher des passages dans la riviere & à surmonter d'autres obstacles. Mais à la fin, elle trouva le canal si étroit & coupé par tant de roches, que la Barque même ayant touché plusieurs fois, Montevrier se vit forcé de revenir, le 8, sans avoir pû

BEAULIEU. 1619.

Mesures qu'il prend pour les venger.

Elles réussissent mal.

BEAULIEU. 1619. découvrir les Portugais. Beaulieu demeura content d'avoir du-moins persuadé aux Negres que les François n'avoient pas manqué, par leur faute, au devoir d'une juste vengeance. Le Capitaine du Vaisseau de Dieppe étant venu le voir à bord, lui apprit qu'il avoit vû, dans l'Isle de Saint-Vincent, un Navire Hollandois d'environ quatre cens tonneaux, qui alloit porter, à Bantam, la nouvelle d'un accord entre l'Angleterre & la Hollande, pour terminer les différens que l'interêt du commerce avoit excités aux Indes entre ces deux Nations (66).

Chagrins qu'il emporte de cette Baye. Cette nouvelle causa peu de joie au Géneral Beaulieu, qui avoit esperé de tirer divers avantages de leur mesintelligence. Il ressentit aussi quelque chagrin de la maladie d'un grand nombre de ses gens, que cinq semaines de repos n'avoient pû tout-à-fait rétablir, & de la perte d'un Gentilhomme, qui mourut d'une fievre chaude après avoir mangé quelque mauvais fruit. Enfin, n'ayant point emporté beaucoup de satisfaction de l'Afrique, il déclara heureux celui qui peut éviter de relâcher sur cette Côte (67).

(66) Voyez ci-dessus la Relation de Van-den-Broeck. C'est ainsi que les Journaux servent mutuellement à se confirmer.

(67) Page 4.

BEAULIEU. 1619.

Ses observations sur divers poissons.

Le caractere d'observateur exact & curieux, que Thevenot lui attribue, commence à paroître ici dans ses remarques sur les variations de l'aiguille aimantée (68), & sur d'autres Phenomenes qui ne manquent pas de s'offrir dans une longue navigation. Pendant un calme qui arrêta sa Flotte le 3 de

(68) Voici ses remarques sur cet article, jusqu'à la Baye de la Table. » A la » hauteur de trois degrés » cinq minutes de latitude » du Nord, nous avons » trouvé au lever du soleil » que l'aiguille Nord étoit » trois degrés $\frac{1}{2}$. Le 24 Jan» vier 1620 sous le Tropi» que du Capricorne, a» vions treize degrés de » variation d'aiguille au » Nord-Est. Premier de » Février, avons commen» cé d'avoir les vents » d'Ouest & autres vents » variables, par les trente » degrés de hauteur du » Sud, & avions treize » degrés $\frac{1}{2}$ de variation » Nord Est. Le 3 de Fé» vrier, avons fait obser» vation au lever du so» leil, & trouvé que l'ai» guille Nord étoit treize » degrés; ce qui m'a éton» né, croyant que la va» riation dût augmenter; » au contraire elle dimi» nue; ce qui me fait ju» ger lesdites variations ê» tre irrégulieres, & qu'il » n'y a nulle regle qu'on » puisse dire génerale aux» dites observations, com» les Portugais & autres se » sont imaginés que ladite » aiguille étoit fixe en deux » Meridiens qui coupent » le monde en quatre par» ties, & qu'elle montoit » jusqu'à vingt deux de» grés $\frac{1}{4}$, & puis rede» scendoit à être fixe lors» qu'elle rencontroit un de » ses Meridiens, ce que » j'ai trouvé très faux, » tant en ce voyage qu'au » précedent. L'observation » d'aujourd'hui me le con» firme, attendu que la » derniere variation que » j'ai prise étoit de treize » degrés $\frac{1}{2}$, & qu'aujour» d'hui que je suis encore » élevé près d'un degré » vers le Pole antarctique, » je ne trouve que treize; » ce qui est diminuer au » lieu d'augmenter. Le » temps & l'expérience me » rendront certain de cela » avant la fin du voyage.

BEAULIEU. 1619.

Février, après avoir passé la ligne, il vit autour de son Navire deux grands poissons dont le bec étoit d'une longueur extraordinaire, & qui étoient de ceux qui percent quelquefois d'un coup de bec le Navire le mieux doublé (69). C'est une merveille, dit-il, qu'il n'auroit pas crûe facilement, s'il n'eût vû entre les mains de Mr De-Villars-Houden, Gouverneur de Dieppe, un morceau du bec ou de la corne d'un de ces poissons, qui avoit été trouvé dans le bordage d'un vaisseau de la même ville. Le Capitaine Du-Val, qui commandoit ce Bâtiment, s'étoit apperçu dans sa traversée de la Côte du Bresil vers le Cap de Bonne-Esperance, à peu près à la même hauteur où Beaulieu se croyoit alors, que son Navire avoit reçu quelque ébranlement extraordinaire. En arrivant à Dieppe, il le fit échouer pour les réparations; & ses doutes furent éclaircis, lorsqu'environ cinq ou six pieds dans l'eau, les Calfateurs rencontrent dans le bordage un bout de corne, semblable par la couleur & la substance à la dent d'un cheval marin, mais fort droite, & d'un pouce & demi d'épaisseur. Elle avoit percé le doubla-

(69) C'est apparemment l'Espadon, que d'autres nomment aussi Empereur, Epée, & Poisson à scie.

ge,

ge, le bordage; & pénetrant encore d'un pouce dans le membre, elle s'étoit rompue à l'uni du doublage, par quelque secousse apparemment qui avoit empêché le poisson de la retirer. Un Marinier de Dieppe, nommé Nicolas Canu, avoit raconté aussi à Beaulieu, que dans les mêmes Mers la Chaloupe de son Vaisseau avoit été percée par un de ces monstres, qui avoit achevé de l'ouvrir en se débattant pour retirer son bec; de sorte que ceux qui étoient dedans eurent à peine le temps de monter à bord, d'où ils virent couler la chaloupe à fond, sans pouvoir sauver leurs hardes. Ceux que l'Auteur eut l'occasion d'observer pouvoient n'être que des petits. Il en considera un plus particulierement que l'autre. Sa longueur étoit d'environ dix pieds, sans y comprendre le bec. Il ne paroissoit pas tout-à-fait si gros qu'un marsouin. Sa couleur étoit un bleu obscur; mais les fanons, qui étoient fort grands, & toute la queue, étoient ou paroissoient, dans la mer, d'un azur très vif. Il avoit sur le dos un fanon semblable à celui du Requin, qu'il faisoit quelquefois sortir de l'eau comme le même animal. Sa tête ne ressembloit pas mal à celle d'un Marsouin, mais elle étoit plus

BEAULEU. 1619.

Exemples qui les vérifient.

BEAULIEU. 1619.

longue. Au lieu de muzeau, il avoit cette corne, ou ce bec, qui pouvoit être d'environ deux piedes de long, fort pointue, & de deux pouces de diametre. C'est un poisson fort leger, que Beaulieu vit plusieurs fois s'élancer sur quelques bonites & sur des albicores, auxquelles il fait une guerre continuelle. Il leur faisoit des blessures, qui laissoient de grandes taches de sang dans la mer. Aussi les Matelots remarquerent-ils que les bonites & les albicores, qu'ils prenoient dans cette route, étoient quelquefois blessées. Beaulieu ajoute, comme une conjecture, que ces monstres, entre lesquels il ne doute pas qu'il n'y en ait de beaucoup plus grands, sont apparemment ennemis des Baleines, & que lorsqu'ils heurtent un vaisseau, ils croyent peut-être attaquer une Baleine. Mais il demeura persuadé qu'un petit Navire, qui seroit percé de leur bec auroit à craindre le naufrage ; & qu'un grand vaisseau même, pourroit être entamé dans certains endroits où l'animal brisant quelque planche à force de se débattre l'exposeroit au même danger.

Conjecture sur les propriétés d'un poisson.

Especes singulieres de poissons.

Dans la continuation du calme, qui dura jusqu'au dix, Beaulieu vit des substances blanches, plus grosses, qu'un

Beaulieu. 1619.

œuf d'autruche qui flottoient ſur l'eau, & qui s'enfonçoient lorſque le Navire en étoit à cinquante ou ſoixante pas. On les auroit priſes pour des têtes d'hommes ſans poil; & quelques gens du bord croyoient y remarquer deux yeux noirs & une bouche. L'Auteur obſerva auſſi une étrange ſorte de poiſſon, de la longueur d'une moyenne lamproye & de la même rondeur, mais qui avoit au-deſſus de la tête un grand aileron, ou une crête d'un pied de haut. Cette crête continue en s'abbaiſſant, juſqu'au bout de la queue. L'animal nage ſur le côté; & dans cette ſituation, ſon aileron paroît fort large & de figure triangulaire. Quelques-uns de ces poiſſons ſe firent voir hors de l'eau. La couleur de leur aileron eſt cendrée; mais ils ont le corps tout à fait blanc (70).

La flotte Françoiſe mouilla, le 15 de Mars, dans la Baye de la Table (71), où les orages du Sud Oueſt la retinrent juſqu'a 13 d'Avril. Quelque prix qu'on attache aux obſervations de l'Auteur,

(70) Journal de Beaulieu, p. 6.

(71) Il raconte qu'ayant meſuré avec les gonometres, la hauteur de la montagne de la Table, il trouva depuis ſon aire, priſe au rivage de la mer, juſqu'au ſommet à la ligne perpendiculaire, mille trois cens cinquante pieds de Roi.

BEAULIEU. 1619.

Cadavres, que l'Auteur prend pour des Danois.

elles n'ajouteroient rien ici à celles de Kolben. Mais il trouva sur le rivage de la Baye plusieurs cadavres d'hommes tués, avec quelques habits dispersés aux environs; &, le long du ruisseau, un petit Fort de gason, bien flanqué, qu'il prit pour un ouvrage des Danois. Ses gens lui amenerent deux Negres, dont l'un sçavoit quelques mots d'Anglois; mais il les prononçoit si mal, qu'il ne pouvoit se faire entendre que pour demander du pain. Le 28 de Mars, lorsqu'on se disposoit à lever l'ancre, quelques Matelots, revenant de l'Isle qui est à deux lieues du du mouillage au Nord-Ouest, en apporterent deux paquets de toile godronnée, qu'ils y avoient trouvés sous une grosse pierre. Beaulieu en fit ouvrir un, qui étoit enveloppé d'une plaque de plomb sous la toile, & qui contenoit, dans un petit sac, des lettres en langue Hollandoise, dont le papier s'étoit conservé fort sec. Les unes étoient de l'Amiral *Veraghen*, qui avoit passé par cette Baye, le 2 de Février de la même année, & qui informoit ceux de sa Nation, entre les mains desquelles ces lettres pourroient tomber, de l'état des affaires Hollandoises aux Indes Orientales. D'autres, en lan-

Eclaircissemens qu'il tire de plusieurs lettres trouvées sous une pierre.

gue Angloiſe, étoient d'un vaiſſeau de cette Nation, parti de Tikou, dans l'Iſle de Sumatra, pour aller informer la Compagnie de Londres des mauvais traitemens que ſes Facteurs eſſuyoient aux Indes de la part des Hollandois. D'autres enfin contenoient la nouvelle du Traité qui avoit été conclu nouvellement entre ces deux Puiſſances.

BEAULIEU. 1619.

Beaulieu ſe contenta de prendre copie de toutes ces lettres, qui avoient été laiſſées ſucceſſivement dans l'Iſle, & fit remettre les originaux dans le lieu où ſes gens les avoient trouvés. Mais les éclairciſſemens qu'il y avoit lûs, ſur les affaires de Java, le jetterent dans une grande incertitude. Il y apprenoit que les Hollandois avoient aſſiégé la ville de Bantam avec trente cinq Navires; que la diſette des vivres avoit obligé les Anglois d'en ſortir; que les hoſtilités étoient ſi ſanglantes dans ce ſiege, que les deux Partis s'envoyoient mutuellement les têtes des Priſonniers (72).

Quelle apparence de ſe rendre à Bantam, où les ordres de ſa Compagnie ne laiſſoient pas de l'appeller? & quand il auroit pû ſe promettre de trouver les habitans diſpoſés à le recevoir,

(72) *Ibid.* page 10. Voyez les Relations Hollandoiſes du Tome XXXII de ce recueil.

BEAULIEU. 1619.

pouvoit-il esperer que les Hollandois, avec des forces si considérables, lui accordassent la liberté du passage, eux dont la jalousie s'efforçoit d'exclure des Indes tous leurs concurrens de leur commerce.

Beaulieu envoye devant lui son Vice-Amiral à Bantam.

Après avoir délibéré long temps, il prit le parti de se faire préceder par son Vice-Amiral, auquel il donna des instructions pour se rendre directement à Bantam. Une tempête violente, qu'ils essuyerent ensemble, peu de jours après avoir remis à la voile, ne lui fit rien changer à cet ordre. Il continua plus heureusement sa route, jusqu'à la hauteur de Madagascar, où la nécessité de se procurer des rafraîchissemens le fit entrer dans la Baye de Saint-Augustin (73). De-là, passant aux Isles Comorre, il mouilla dans celle de *Nangasie*, à douze degrés de latitude meridionale; & les avis qu'il y reçut de quelques Arabes lui servirent beaucoup à regler sa navigation. Cependant elle fut malheureuse, non seulement par les calmes, qui la rendirent fort lente, mais encore plus par la mort d'un grand nombre de Matelots, sur les deux vaisseaux qui lui restoient. Un autre accident lui fit perdre quelques-uns

Pertes qu'il fait dans sa navigation.

(73) *Ibid*. Pages 15 & suivantes.

de ſes plus braves ſoldats vers la côte de Malabar. Montevrier, ſon Lieutenant, lui ayant demandé la permiſſion de reconnoître un Navire Indien qui rangeoit la terre, s'avança dans la Chaloupe avec vingt trois hommes. La facilité qu'ils trouverent à l'abordage leur fit naître l'injuſte deſir de s'emparer de ce Batiment. Ils trouverent peu de réſiſtance à l'arriere; & la mort de quelques Indiens, qu'ils ſacrifierent à leur avarice, ſembloit les aſſurer de leur proye. Mais, tandis qu'ils ſe livroient au pillage, ſoixante ou quatre-vingt guerriers ſortirent de l'avant, armés de piques, de ſabres & de rondaches, & les forcerent de chercher leur ſalut dans la fuite, la plûpart bleſſés, & quelques-uns mortellement. Cependant les vainqueurs n'eſperant pas le même ſuccès contre les deux vaiſſeaux, dont ils ne pouvoient éviter la rencontre, prirent le parti de ſe ſauver au rivage, avec ce qu'ils avoient de plus précieux. Beaulieu s'empara de leur Bâtiment. Il apprit de douze ou quinze vieillards qui n'avoient pû fuir, & qui lui demanderent grace à genoux, que les autres étoient des Marchands de Paname, près de Calecut, partis pour la Mecque, avec des Paſſe-ports Portugais;

BEAULIEU. 1619.

BEAULIEU. 1619.

que s'étant sauvés au nombre de quatre-vingt, ils avoient emporté dans les Barques quarante mille ducats en espece, & qu'ils n'avoient laissé qu'environ douze cens livres d'opium, & quelques étoffes de peu de valeur (74). Beaulieu n'avoit pensé qu'à venger les gens de sa Chaloupe. Mais sa génerosité le rendit sensible aux larmes de ces malheureux vieillards, dont les barbes blanches leur descendoient jusqu'à la ceinture. Il demanda aux blessés s'ils en reconnoissoient quelques-uns pour les meurtriers de leurs Compagnons; & s'étant assuré qu'on ne les avoit pas vûs pendant le combat, non seulement il leur accorda la vie, mais il les laissa dans leur Navire, après en avoir tiré les vivres & quelques Marchandises.

Générosité de Beaulieu.

Du Cap de Comorin, où les François étoient le 2 d'Octobre, ils employerent deux mois à combattre successivement les vents & les calmes, pour arriver le Mardi, 1 Décembre, à Tikou, Port de l'Isle de Sumatra. Beaulieu s'étoit promis d'y rejoindre son Vice-Amiral. Mais il y apprit seulement qu'après avoir paru sur la côte, où les Hollandois avoient failli de le couler à fond, en feignant de le pren-

Son inquiétude sur le sort de son Vice-Amiral.

(74) Pages 34 & 35.

dre pour un Anglois, il s'étoit remis en mer avec beaucoup de malades. Son inquiétude lui fit prendre le parti d'envoyer à Bantam & à Achem, pour découvrir le sort d'un vaisseau dans lequel il avoit laissé cent vingt cinq hommes, en le quittant vers le Cap de Bonne-Espérance. Il fut bien-tôt informé qu'on ne l'avoit pas vû dans le Port d'Achem. Une Barque Indienne, dans laquelle il avoit fait partir pour Bantam son Maître Canonier, nommé Isaac *Veron*, homme intelligent, qui avoit passé plusieurs années, tant aux Moluques avec les Espagnols, que dans le détroit de la Sonde avec les Hollandois, & qui parloit fort bien la langue Malaye, revint le 19, avec de fâcheuses nouvelles. Gravé, qui commandoit le Vice-Amiral, étoit à Jacatra, où les Hollandois l'avoient conduit de Bantam, sous prétexte que la guerre étoit trop sanglante devant cette derniere Ville, pour en laisser l'accès libre aux Marchands. Les maladies & d'autres accidens avoient reduit son équipage à vingt quatre ou vingt cinq hommes. Veron, qui écrivoit à Beaulieu, ne tenoit encore ces informations que d'un vaisseau Hollandois, qu'il avoit rencontré au Port de Surobay, qui appar-

BEAULIEU. 1619.

Nouvelles qu'il en reçoit.

BEAULIEU. 1619. tient, comme Tikou, à l'Isle de Sumatra ; mais il ajoutoit que profitant de cette rencontre pour continuer sa route, il esperoit d'arriver bien-tôt à bord du Vice-Amiral, & d'être informé par ses propres yeux.

Dans l'intervalle, le Roi d'Achem, averti de l'arrivée des François, avoit fait prier Beaulieu de se rendre dans son Port, avec des offres de faveur pour son Commerce & pour sa Nation. Les troubles de Bantam & la disgrace du Vice-Amiral le déterminerent à profiter de cette ouverture. Après avoir détaché, dans la Patache, vingt hommes sous le commandement du Capitaine Du-Buc, pour assister Gravé, soit à retourner droit en France s'il trouvoit le moyen de se charger à Bantam, soit à se rendre aussi dans le Port d'Achem,
1621. il quitta Tikou, le 3 de Janvier 1621. Ce ne fut pas sans y avoir fait quelques observations, qu'on ne lit dans aucun autre Voyageur (75).

Observations de Beaulieu sur Tikou & le pays voisin.

La hauteur de Tikou est de vingt minutes au Sud de la ligne. Le Pays est très haut dans l'intérieur des terres, & fort bas sur le bord de la mer. Il est

(75) Cette Place est celebre néanmoins dans tous les Journaux des Voyageurs Marchands. Voyez la description de Sumatra.

couvert d'arbres, & bien arrosé de petites rivieres, qui le rendent marécageux, & qui forment quantité de belles prairies, où l'on voit paître continuellement un grand nombre de buffles & de bœufs. Il n'est pas moins riche en volailles. On y trouve aussi fort abondamment les meilleurs fruits des Indes; mais sur-tout beaucoup de poivre, qui fait sa principale richesse. Avec tant d'avantages, la ville n'est pas considérable. Elle n'est éloignée de la mer que d'une demi-lieue. On voit, sur le rivage, quelques maisons, accompagnées d'une sorte de halles, qui sont vis-à-vis une petite Isle où les vaisseaux demeurent à l'ancre. Toutes les maisons de Tikou, en y comprenant celles du rivage, ne montent pas à plus de huit cens, la plûpart bâties de roseaux & sans aucune commodité. Mais l'intérieur du Pays est fort peuplé, sur-tout le pied des montagnes, où croît le poivre. Les habitans de la ville sont Malais; & sur toute la côte, jusqu'au pied des montagnes, on ne parle pas d'autre langue que celle qui porte aussi ce nom. Plus loin, l'Isle est habitée par des Peuples idolâtres, qui ne reconnoissent point le Roi d'Achem, & qui ont leur langage & leur

BEAULIEU. 1621.

BEAULIEU. 1621.

Roi particuliers. Ils possedent les mines d'or, qui produiroient beaucoup s'ils avoient plus d'habileté à les cultiver; mais ils ne recueillent les parties de ce metal que dans les ravines d'eau, ou dans quelques petites fosses qu'ils creusent pour les arrêter. Ils échangent leur or, avec les Holllandois ou les Insulaires de la Côte, pour du sel, du fer, des pagnes rouges de cotton, & pour des perles, qui se vendent bien à Tikou. Les Malais sont Mahometans, & leur attachement pour cette secte va jusqu'à la superstition; ce qui n'empêche pas que leur goût pour le vol ne rende le sejour du Pays fort dangereux. L'air d'ailleurs en est mal sain, sur-tout depuis le mois de Juillet jusqu'à la fin d'Octobre. Il y regne des fievres mortelles, qui avoient emporté une partie de l'équipage du Vice Amiral. Aussi Beaulieu juge-t-il qu'on n'y verroit jamais d'Etrangers, s'ils n'y étoient attirés par l'abondance du poivre. Ce précieux fruit se recueille dans toutes les saisons; mais particulierement au mois de Décembre, de Janvier & de Février. On n'en pouvoit acheter alors sans la permission du Roi d'Achem, dont il falloit avoir obtenu des lettres; & Beaulieu, pour avoir ignoré cette loi, ne

put se procurer à Tikou, qu'environ huit mille livres de poivre, qu'il avoit fait venir de Priaman pendant la nuit (76).

Il se rend au Port d'Achem.

Barros, un des principaux Ports de Sumatra.

Dans sa route vers le Port d'Achem, il alla mouiller devant *Barros*, une des principales Places de cette Côte, où le Commerce n'est pas permis plus qu'à Tikou sans la permission du Roi. Elle est également éloignée d'Achem & de Tikou. Le Pays est agréable & fertile; mais le poivre n'y croît pas; & sa principale richesse consiste dans une grande abondance de Benjouin, qui sert de monnoie aux Habitans. Il produit aussi beaucoup de camphre. Un vent de terre, qui ferma l'entrée de Barros à Beaulieu, ne lui permit pas de prendre un Pilote du Pays, pour s'engager dans les Isles qui bordent la Côte d'Achem. Ce contre-temps lui fit employer huit jours à faire quatre lieues, parce qu'étant sans guide, il s'obstina mal-à-propos à passer par le canal qui est le plus proche de la terre & qu'il voyoit seul ouvert. Il y trouva des vents de Sud-Est, qui lui étoient directement contraires, & qui l'exposerent au dernier danger. Mais après avoir perdu une ancre, il parvint avec

(76) Beaulieu, *ubi sup.*, p. 44.

BEAULIEU. 1621.

beaucoup de peine à l'embouchure de la riviere, qu'il reconnut à la Forteresse qui défend ses bords, & dans laquelle on distingue la Mosquée (77).

Plaisante erreur de Beaulieu.

Il trouva, dans la rade, un vaisseau Anglois de six cens tonneaux, près duquel il alla mouiller. Dès le même jour, 30 de Janvier, plusieurs Officiers du Roi vinrent le féliciter de son arrivée & le presserent de descendre, avec des instances qui lui firent juger que ce Prince étoit impatient de le voir. Cependant lorsqu'il se fut mis dans sa Chaloupe, pour entrer dans la riviere, il reconnut que le seul motif de cette ardeur étoit de lui faire payer les droits, qui monterent d'abord à plus de quatre-vingt piastres. Il descendit près du Comptoir des Anglois, dont le Directeur lui offrit un logement. Mais n'osant se fier tout d'un coup à ces apparences de civilité, il prit le parti de retourner le soir à bord. Le Directeur du Comptoir Hollandois lui avoit fait les mêmes offres : cependant, lorsqu'il revint à terre, il rencontra quelques Portugais, à qui le Roi d'Achem avoit fait mettre les fers aux pieds, qui lui conseillerent de se défier également de ces deux Nations. C'est dans les ter-

(77) *Ibid.* p. 45.

mes de l'Auteur que je dois expliquer les motifs d'un avis si grave, pour ne me rendre suspect d'aucune altération. BEAULIEU, 1621.

» Ils m'adviserent qu'ils sçavoient » de certain que les Hollandois & les » Anglois avoient résolu de m'empoi- » sonner, & disoient sçavoir cela de » celui même à qui ils avoient ordon- » né d'apprêter le morceau, qui étoit » un *Cappade*, ou chatré, demeurant » en la maison des Anglois & à leur » service. Je les remerciai de l'avis, & » leur dis que je ne croyois pas qu'en la » maison des Anglois on voulût me » jouer ce tour-là; toutefois que je » m'en donnerois de garde. Sur cela ils » me dirent qu'ils sçavoient bien que » j'irois dîner aujourd'hui, & que je » n'y allasse pas : & quelques-uns d'en- » tr'eux m'en prioient avec grande af- » fection disant qu'il leur restoit une » seule esperance de sortir de captivité, » qui étoit par mon moyen, & ainsi » qu'ils avoient intérêt à ma conserva- » tion. Je leur dis que je ne pouvois » m'excuser d'y aller aujourd'hui, puis- » que j'avois promis. Environ deux » heures avant ce rencontre, Mr. *Re-* » *noud*, Prêtre, m'avoit averti qu'un » Matelot de mon équipage, nommé

Les Anglois & les Hollandois sont accusés de vouloir l'empoisonner.

BEAULIEU. 1621.

» *La-Caraque*, lui avoit dit environ la » même chose. Je fus voir quelques » maisons, qui ne m'accommodoient » point, & de-là je fus dîner en la mai- » son des Anglois ; le Capitaine de la- » quelle, nommé *Maître Robert*, me » fit très bonne reception, & encore » meilleure chere : & je ne m'apperçus » point qu'ils me donnassent rien à boi- » re & à manger, qu'ils n'en usassent » de même...... Le lendemain, 2 de » Février, je me suis trouvé fort mal. » Depuis dix heures du matin jusqu'à » quatre heures de relevée, j'ai fait » plus de quarante selles ; & depuis » quatre heures de relevée jusqu'à mi- » nuit, de grands vomissemens : telle- » ment que craignant que l'avis des » Portugais ne fût véritable, j'ai pris » du cocos des Maldives, qu'on tient » par-deça pour assuré contre-poison, » avec du bezoard, & le lendemain » prins encore de cette médecine : & » encore que je fusse extrêmement las & » debile, je ne laissai d'aller à terre (78).

Précautions que la prudence lui fait prendre.

Beaulieu prit une grande maison sur le bord de la riviere, après être con-

(78) L'accusation d'empoisonnement est repétée dans quelques autres endroits du Journal. Cependant il semble que le témoignage de quelques Matelots n'emporte pas conviction. La maladie même de Beaulieu pouvoit être l'effet de *la bonne chere*.

venu de cinquante piaſtres par mois pour le prix du loyer ; dans la réſolution d'éviter toute ſorte de commerce avec des amis ſi dangereux. Il comprit qu'ayant non ſeulement à défendre ſa vie contre leurs artifices, mais à détruire les préventions qu'ils pouvoient avoir inſpirées au Roi d'Achem & à ſes Officiers, il ne devoit rien épargner pour ſe faire un Protecteur du Roi même, dans ſa premiere audience. Il avoit apporté, de France, pluſieurs lettres de cachet en blanc. Il prit le parti d'en faire adreſſer une au Roi d'Achem, & de lui faire dire que ce qu'il avoit à lui préſenter venoit de la part du Roi de France, quoique la lettre n'en fît aucune mention. Il la fit traduire en Portugais ; & pour adreſſe il fit mettre *à notre très cher Frere le Roi d'Achem.* Le ſceau qui contenoit les Armes de France, en cire rouge, fut appliqué auſſi proprement que ſi la lettre étoit venue de France toute fermée. A l'égard des préſens, il ſe garda bien d'employer des chaînes de verre maillé & d'autres marchandiſes de peu de valeur, dont ſa Compagnie avoit jugé à propos de le charger. C'eût été donner occaſion à ſes Ennemis de publier qu'il ſe couvroit fauſſement du nom de ſon Prince.

BEAULIEU. 1621

Présens qu'il destine au Roi.

Il choisit, entre ce qu'il avoit de plus précieux, des armes complettes de Cavalier, entierement gravées & dorées; un coutelas d'Allemagne, dont la garde étoit aussi dorée, & dans laquelle jouoit un pistolet, qui prenoit feu en poussant un bouton de l'autre côté de la coquille: six mousquets, dont les canons étoient dorés & gravés, & le fût enrichi de nacre de perle: deux fers de pique, émaillés & dorés. Un très grand miroir, qui se trouva cassé, mais qu'il ne présenta pas moins dans sa caisse, en témoignant son regret de cet accident: deux pieces de camelot ondé cramoisi: deux grands flaccons, pleins d'excellente eau rose (79).

Plusieurs Négocians de diverses Nations, dont on reçut la visite, trouverent ces présens magnifiques; sur-tout le Capitaine d'un Navire de Surate, qui lui dit hardiment que cette galanterie seroit mieux employée à la Cour du Grand-Mogol, qu'à celle d'Achem. Les Officiers du Roi n'en parurent pas moins frappés: mais cette raison même leur faisant souhaiter que de si belles pieces fussent en plus grand nombre, ils presserent Beaulieu d'y en joindre d'autres; en lui représentant que leur

(79) *Ibid.* page 49.

Roi étoit un des plus puiſſans Princes de l'Inde. Il leur répondit, avec fermeté, qu'il connoiſſoit la grandeur du Roi d'Achem, mais qu'il ne ſçavoit pas moins la valeur de ce qu'il leur repréſentoit. BEAULIEU. 1621.

Le jour de l'audience fut un jour de Fête, dans Achem, par la magnificence de la marche. Ces deſcriptions, qui flattent la vanité d'un Voyageur, ne peuvent être repétées dans chaque Journal, quoiqu'elles en faſſent quelquefois le principal ornement. Ici on peut ſe rappeller ce qu'on a lû de plus éclatant dans ce genre, à la Cour d'Achem, & ſuppoſer à l'honneur de Beaulieu qu'on y ajouta de nouvelles diſtinctions en ſa faveur. On le fit attendre quelques momens à la porte de la chambre du Roi, qui eſt couverte de lames d'argent. Un Eunuque vint dire au Sabandar, qui ſervoit d'introducteur, que le Roi ſe trouvoit indiſpoſé, mais que le Capitaine François étant ſi proche, Sa Majeſté ſe feroit un effort pour le recevoir. Deux Officiers de la Cour prirent auſſi-tôt Beaulieu par les mains & le conduiſirent au pied de l'Eſtrade du Roi, qui étoit élevé d'environ deux pieds. On étendit un tapis de Turquie, ſur lequel on le fit aſſeoir, les jambes Audience.

BEAULIEU. 1621.

croisées, suivant l'usage du Pays. Il salua le Roi, suivant le même usage, en joignant les mains & les portant au front, avec une légere inclination de tête. Mais quoique l'usage n'oblige point de se découvrir, il ôta son chapeau, » parce qu'il n'étoit point accou» tumé, dit-il, à le tenir sur sa tête en » parlant à des personnes de ce rang (80).

Le Roi d'Achem avoit été si satisfait de ses présens, qu'il lui fit dire par le Sabandar, que dix bahars d'or lui auroient causé moins de plaisir. Il demanda si le Roi de France avoit un grand nombre de ces belles armes. Il promit de traiter Beaulieu avec une considération spéciale, parce qu'il lui avoit offert ce qu'il y avoit de plus conforme à son goût. La lettre fut lûe, & les propositions de commerce accordées.

Beaulieu reçoit des marques extraordinaires de considération.

Quelques jours après, la santé du Roi étant retablie, Beaulieu fut rappellé au Palais, & reçut des marques si extraordinaires d'estime & d'affection, qu'après cette Audience le Sabandar lui jura qu'il n'avoit jamais vû d'Etranger si favorisé à la Cour d'Achem (81). Après lui avoir fait présenter le betel, dans un grand vase

(80) *Ibid.* page 50.
(81) *Ibid.* page 55.

d'or, dont le couvercle étoit couvert d'émeraude, le Roi lui fit diverses questions sur la grandeur & la puissance des Princes Chrétiens. Ensuite trente femmes entrerent dans la salle, qui étoit tendue & couverte de tapis de Turquie, chacune portant entre les bras un grand vase d'argent couvert qu'elles mirent sur le tapis. Chaque vase étoit revétu d'une toilette de soie, mêlée de fil d'or, qui pendoit jusqu'à terre, & dont les bords étoient enrichis de pierreries. Ces femmes étant demeurées debout pendant quelques momens, le Roi donna ordre qu'on servît à dîner devant Beaulieu. Alors les vases furent découverts. On tira de chacun, six plats d'or, remplis de confitures, de viandes, & de patisseries. Beaulieu se vit environné, dans un instant, de vaisselle d'or, & de divers autres vaisseaux du même métal, dont quelques-uns contenoient de l'eau & d'autres breuvages. Il ne toucha qu'au riz, auquel il trouva le goût de nos massepains. Le Roi lui fit servir à boire, dans un vase d'or, porté par un Eunuque dans un grand bassin du même metal. Il crut pouvoir vuider le vase, en buvant à la santé de ce Prince : mais la liqueur étoit si forte, que s'imaginant avoir avallé du feu, il

BEAULIEU, 1621.

Festin que le Roi lui donne.

BEAULIEU. 1621.

fut pris d'une grande ſueur qui l'obligea de s'arrêter (82).

Le Roi lui dit, en ſouriant, qu'il devoit achever, puiſqu'il avoit bû ſa ſanté; & que pour lui, ſi ſes incommodités lui euſſent permis de boire celle du Roi de France, il auroit vuidé ſa couppe de bonne grace. Beaulieu ſupplia Sa Majeſté de permettre qu'il ſe fît apporter quelque liqueur moins forte. On lui en ſervit d'autres, en le preſſant de boire & de manger. Mais il avoit peu d'appetit; & ſouffrant beaucoup de la poſture où il étoit, aſſis, les jambes croiſées, ſans pouvoir montrer le bout des pieds, il fit demander par le Sabandar, que la bonne chere fût abregée.

Divertiſſemens qui le ſuivent.

Auſſi-tôt qu'on eut levé tous les mets, on mit à leur place, entre le Roi & Beaulieu, un beau tapis à fond d'or. Quinze ou vingt filles étant entrées ſucceſſivement, un petit tambour à la main, & s'étant rangées le long de la muraille, accorderent leurs voix avec leur inſtrument, & chanterent les Conquêtes du Roi. Deux autres filles, qui entrerent bien-tôt par une petite porte, frapperent Beaulieu par l'éclat de leur beauté & par la richeſſe de leur

(82) *Ibid.* page 54.

habillement. Il eut peine à comprendre qu'elles pussent être si blanches dans un pays si chaud. A l'égard de leurs habits, tout étoit d'or; & les termes lui manquent pour cette description (83). C'étoient deux danseuses, qui n'amuse- BEAULIEU. 1621.

(83) Elle est assez singuliere pour mériter d'être rapportée dans ses termes: » Premierement, par-dessus leurs cheveux, elles » avoient une sorte de chapeau fait de papillotes » d'or, qui brilloient beaucoup, avec une pennache d'un pied & demi de » haut, fait aussi de papillotes, & portoient ce » chapeau pendant sur une » oreille. Elles avoient de » grands pendans d'oreilles, faits aussi de papillotes d'or, qui leur tomboient jusques sur les épaules; le col quasi tout » couvert de carquans d'or, » & par-dessus les épaules » une sorte de ruban qui » serroit le col, & s'étendoit en pointes courbées, comme on représente les rais du soleil; » le tout de platines d'or » fort curieusement gravées. Par dessous, une » chemise ou *Baju* de toile » d'or, avec soie rouge » qui leur couvroit la poitrine, & avec une grande ceinture fort large, » faite de papillotes d'or. » Elles étoient ceintes au-dessus des hanches, où » étoit attaché un pagne » de toile d'or à la façon » du Pays; & par-dessous » un caleçon, aussi de toile » d'or, qui ne passoit pas » le genou, où pendoient » plusieurs petites sonnettes d'or. Les bras & les » jambes nuds; mais depuis le poignet jusqu'au » coude, tout couverts de » grosses menilles & jazerans d'or, avec pierreries; comme aussi au-dessus du coude & depuis » la cheville des pieds jusqu'au gras des jambes. » A la ceinture avoient » chacune un cris ou poignard, la garde & fourreau couverts de pierreries, & en la main un » grand éventail d'or, & » plusieurs petites sonnettes à l'entour. Elles vinrent sur le tapis avec » beaucoup de gravité, à » la cadence des tambours » & des voix; où aussi-tôt » elles se prosternerent à » genoux devant le Roi: puis ayant fait le Sombay (» qui est le salut) mettant » les mains jointes sur la » tête, commencerent à » danser un genou à terre, » avec divers mouvemens

BEAULIEU. 1621.

rent que le Roi & Beaulieu; car ceux qui étoient avec eux dans la salle tinrent continuellement les yeux fermés. Il est défendu, sous peine de la vie, aux Sujets du Roi d'Achem, de regarder jamais ses femmes. Beaulieu, qui n'ignoroit pas cette loi, n'en tint pas moins les yeux ouverts, dans l'idée, dit-il, que le Roi n'avoit pas fait venir ses femmes pour un aveugle, & qu'il vouloit lui faire admirer sa magnificence & sa galanterie (84).

Difficultés que Beaulieu trouve pour le Commerce,

Malgré tant d'honneurs & de caresses, il n'obtint pas toute la liberté qu'on lui avoit fait esperer pour son Commerce. Le Roi vendoit lui-même du poivre aux Etrangers (85). Les Troubles de Bantam étoient une occasion

» du corps, des bras & des » mains, puis debout, » avec beaucoup de disposition & en cadence. » Elles mettoient quelquefois la main cris; puis » autresfois, comme si elles eussent tiré de l'arc; » après, comme si elles » eussent eu la rondache » & le coutelas en main. » Cela dura environ demi-heure: puis se remirent à genoux devant le » Roi, à mon avis, bien » lasses, car il me sembloit » qu'elles avoient chacune » plus de quarante livres » d'or sur elles; & néanmoins elles danserent » avec beaucoup de legereté & de bonne grace; » & pour avoir vû baller » diverses fois en France, je » m'imagine que si ceux » qui se disent y entendre » avoient vu cette danse, ils » diroient que cela ne sentiroit point son barbare. *Ibid. pages* 54 & 55.

(84) *Ibid.* page 55.

(85) Malheur au Commerce, observe Beaulieu, lorsque les Rois deviennent Marchands.

favorable;



T. IX. N.° X.

favorable, dont il vouloit profiter pour remplir ſes coffres, en augmentant preſqu'au double le prix des marchandiſes. Il refuſoit même la permiſſion d'en acheter dans les autres ports de ſa dépendance; & ſi, pour flatter Beaulieu, qui le preſſoit continuellement, il permit en apparence aux Habitans d'Achem d'entrer en marché avec lui pour une certaine quantité de poivre, ſans le contraindre pour le prix, il étoit ſûr que la connoiſſance qu'ils avoient de ſes intentions ſuffiroit pour les tenir en bride. Sa cruauté l'avoit rendu terrible. Chaque jour de ſon regne avoit été marqué par quelque ordre ſanglant. Il s'étoit défait de tous les Princes de ſon ſang, à l'exception de ſon fils, pour lequel même on commençoit à trembler, depuis qu'il l'avoit chaſſé avec beaucoup de rigueur. Il avoit exterminé preſqu'entierement l'ancienne Nobleſſe, & Beaulieu aſſure que pendant le ſejour qu'il fit dans ſa Capitale, on n'entendit parler que de ſupplices.

BEAULIEU, 1621.

Extrême cruauté du Roi.

Cependant il ne ceſſoit pas d'amuſer les François par des promeſſes. Outre le merite de leurs préſens, pour leſquels il conſervoit toujours la même admiration, il ſe croyoit intéreſſé à les

Pourquoi il retenoit Beaulieu.

BEAULIEU. 1621.

retenir, pour employer quelques-uns de leurs artistes, à divers ouvrages dont il faisoit son unique amusement. Beaulieu raconte qu'un jour, on vint l'avertir que ce Prince demandoit impatiemment à le voir. Il se hâta d'aller au Palais. Le Sabandar, qui lui en avoit apporté l'ordre, lui apprit en chemin que le Roi faisant beaucoup de cas des deux fers de pique qui étoient au nombre des présens, avoit voulu faire graver & dorer la pointe, qui n'étoit que fourbie jusqu'à la moitié du taillant. Il avoit chargé de ce travail un de ses ouvriers, qui les avoit mis au feu, pour y coucher l'or. Mais il avoit trouvé, en les retirant, que la premiere peinture en étoit partie. Il étoit allé aussi-tôt chez les François, dans l'esperance d'y trouver quelqu'un, qui fût capable de réparer sa faute. Un Orfevre de Rouen, nommé Houppeville, auquel il s'étoit adressé, lui avoit répondu que son metier n'étoit pas de travailler en fer.

Le Roi se fit apporter les fers de pique. Il les fit voir à Beaulieu, qui lui dit naturellement qu'il croyoit le mal irreparable. Cette réponse l'irrita si vivement contre le miserable qui les avoit mis au feu, que sur le champ il lui fit

couper les deux poings (86).

Autres cruautés du Roi.

Quelques jours après, un de ses

(86) *Ibid.* p. 52. Puis me dit qu'il avoit entendu que j'avois un Orfevre, qu'il me prioit de lui faire émailler un gros anneau d'or qui pesoit plus d'une once, qu'il me délivra. Je dis que je ne sçavois si cet Orfevre sçavoit émailler ou non, & que je ne l'avois jamais vû travailler. Il me répondit, par le Sabandar, qu'il sçavoit que l'Orfevre étoit habile homme, & qu'il avoit deja promis à quelques-uns de travailler & d'émailler; qu'il le contenteroit, & me prioit d'avoir l'œil sur lui, & qu'il envertoit un de ses Orfevres qu'il me montra, pour apprendre la méthode du mien. Il étoit extrêmement curieux de pierreries & orfevreries, & avoit plus de trois cens Orfevres, qui travailloient journellement pour lui : & sur cela, il me montra & fit voir un très grand nombre de pierreries en œuvre & hors d'œuvre, qu'il faisoit la plûpart percer par deux endroits, faisant faire des colliers & chaînes de grandes émeraudes, & des bajus, ou casaques, à sa mode, tout brodées de ces pierreries, comme aussi diverses orfevreries; comme de grands vaisseaux d'or, couverts de pierreries, grand nombre d'épées, coutelas & poignards à leur mode, qui en étoient entierement couverts, tant sur les gardes que sur les fourreaux : nombre d'agrafes, ou crochets, à mettre sur ses casaques ou à la fente d'icelles, en forme de boutons, & me dit qu'en ce qu'il avoit de bajus, ou casaques, il y avoit plus de trois bahars d'or employés; (Un bahar est plus de trois cens cinquante livres, poids de France); & que s'il avoit employé six jours consécutifs à me montrer ses joyaux & pierreries, ils ne suffiroient pour me faire tout voir. Je ne sçais s'il me dit cela afin que j'admirasse ses richesses; mais tant-y-a qu'en deux heures de tems que j'ai été là, j'en ai vû un grand nombre, la plùpart desquelles sont plutôt pierres de parade que de valeur; & hors de ses mains elles ne vaudroient pas à beaucoup près ce qu'il les estime. Néanmoins, parmi ces pierreries, j'en ai vû quelques unes de grand prix, principalement trois diamans, qui peuvent être de quinze à vingt carats chacun; deux fort grands rubis, & une

BEAULIEU. 1621.

coqs, qu'il avoit confié à la garde d'un des premiers Seigneurs de la Cour, ayant été vaincu dans un combat par un autre coq de moindre grandeur, il voulut sçavoir pourquoi le petit avoit plus de force que le grand. L'Orancaie, qui le voyoit en colere, répondit avec beaucoup d'humilité qu'il n'en pouvoit comprendre la raison; Et moi je la comprends, lui dit le Roi; c'est que vous avez mal nourri mon coq, & que vous lui ôtez son riz pour le donner à vos Maîtresses, ou que vous le mangez vous-même: là-dessus il donna ordre qu'on lui coupât une main par le poignet; ce qui fut exécuté sur le champ. Beaulieu vit sortir du Palais ce malheureux Seigneur, avec une de ses mains qu'il emportoit dans l'autre.

Mais rien n'approche d'un autre spectacle, dont il fut témoin. Le 24 de Mars, s'étant rendu à l'ordre du Roi qui l'avoit fait appeller, il trouva ce

émeraude vieille roche, qu'il eut dernierement en sa conquête de Pera, qui est une des belles pierres qu'à ce que je crois se puisse rencontrer. *Ibid.* pages 52 & 53.... Le Mercredi 17, & les jours précedens, j'ai été empêché à faire travailler notre Orfevre pour le Roi, qui le charge toujours de nouvelle besogne; & voudrois à présent n'avoir jamais vû l'Orfevre dans le Navire, craignant que le Roi se plaisant à son ouvrage, ne retarde mon affaire pour faire émailler ses joyaux. *Ibid.*

Prince occupé dans sa chambre, à faire tourmenter cruellement cinq ou six femmes. Il perdit, à cette vûe, l'esperance qu'il avoit eûe d'en obtenir quelque faveur; quoiqu'il l'eût crûe d'autant mieux fondée, qu'il n'étoit venu au Palais que par ses ordres. Cependant, après l'avoir salué, il lui offrit quelques bijoux de l'Europe, qu'il jugea capables de partager son attention. Mais le cruel Monarque, tournant à peine les yeux sur ce qui lui avoit plû dans un autre temps, n'étoit attentif qu'à faire augmenter des supplices qui avoient déja duré trois heures. Beaulieu saisi d'horreur, faisoit des vœux au Ciel, pour obtenir la liberté de sortir; d'autant plus qu'il voyoit autour de lui plusieurs Orancaies, qui trembloient aussi pour eux-mêmes. Enfin le Roi chargea quelques Officiers d'une autre exécution; & faisant enlever de sa présence les femmes qu'il avoit pris plaisir à tourmenter, il commanda qu'elles eussent les pieds & les poings coupés, & que les corps fussent jettés dans la riviere. Ensuite, se tournant vers Beaulieu, il lui demanda ce qu'il pensoit de sa rigueur. » J'étois si attenué, dit » l'honnête Voyageur, d'avoir vû si » long-tems supplicier proche de moi,

Frayeur de Beaulieu.

BEAULIEU. 1621.

» que je ne sçavois que lui répondre. » Toutefois, contre ce que j'en pensois, » je lui dis que les Royaumes ne se » pouvoient maintenir sans la Justice. » Alors il répliqua que s'il laissoit passer » ser sans punition ce qui étoit arrivé » cette nuit, sa vie ne seroit gueres en » sûreté (87).

(87) Ajoutons ici les éclaircissemens de cette avanture. » Je fus encore » là environ une heure, » que trouvant occasion » de me retirer avec le Sabandar, nous sortimes » du Château, & m'enquerant de lui de l'occasion des supplices, il » me dit, que la nuit passée, cinq ou six femmes de sa garde étant » couchées, pour dormir, » assez proche de sa chambre, une d'entrelles a» voit poussé un cri de » frayeur; ce qu'entendant » le Roi, demanda ce » que c'étoit, & fut ré» pondu que ce n'étoit » rien. Et voyant que pour » quelques autres demandes qu'il fit, on ne lui » repondoit à propos, il » fit veiller le reste de la » nuit celles qui étoient » dans la chambre, leur » donnant charge de bien » écouter au travers les » portes, & dissimula jusqu'au point du jour, qu'il » envoya querir promptement celles qui avoient » crié; lesquelles étant de» vant lui, s'informa de » l'occasion de ce bruit. » Aucunes repondirent que » ce n'étoit rien. Mais » voyant qu'il se mettoit » en colere, une lui dit » que celle qui étoit pro» che d'elle avoit crié. Le » Roi lui commande de » dire promptement la vé» rité. Elle repondit que » dormant, il étoit venu » quelqu'un par-dessous » le lieu où elle étoit, qui » au travers de bambous » ou roseaux qui leur ser» vent de lit, l'avoit pi» quée par la cuisse avec » un cris; que cela l'a» voit fait crier; & que » les autres s'étoient re» veillées. Alors le Roi » leur demanda si elles » avoient entendu quel» qu'un. Les unes dirent que » non; autres, que si: » davantage, qu'elles a» voient trouvé le cris, » que le Roi fit apporter, » & qui ne fut reconnu de » personne. Alors il en-

Cette férocité ne l'empêcha point d'accorder à Beaulieu la liberté de quelques prisonniers Portugais, qui languissoient depuis long-temps dans les fers. Entre plusieurs Négocians de la même Nation, qui cherchoient à s'enrichir par le Commerce ou par d'autres voies, l'Auteur lia connoissance à la Cour d'Achem, avec *Dom Francisco Car-*

BEAULIEU. 1621. Avanture d'un joueur Portugais.

» voya querir la Merigne, » ou Capitaine du Guet, » qui est aussi une femme » qui a cet office dans le » Château ; lui demanda » s'il étoit entré quelqu'un » la nuit : repondit que » non. Lors s'adressant à » celles sous qui le cris » avoit été trouvé, de» manda qui l'avoit ap» porté, qui les avoit pi» quées avec, qui les avoit » fait crier, pourquoi el» les ne lui avoient pas » dit vérité : & voyant » qu'elles ne lui repon» doient rien, il s'irrita & » tomba en soupçon que » l'on attentoit à sa vie, » & que c'étoit sa propre » mere, & qu'elle avoit » aposté ces femmes pour » faire quelque allarme, » afin de le faire sortir de » sa chambre pour le tuer » aisément ; qui fut l'oc» casion qu'il fit ainsi tor» turer les femmes qui » avoient crié & la Meri» gne même.

» Et encore que ces » femmes n'ayent chargé » personne, le Roi n'a » pas laissé d'arrêter sa » mere, à laquelle j'ai » entendu qu'il a fait don» ner aussi la question ; & » envoya l'Orancaie *La-* » *xeman*, lorsque j'étois » dans le Château, faire » tuer son propre Neveu, » Fils du Roi de Johor, » disant que c'étoit ce jeu» ne Prince que sa mere » vouloit faire Roi ; & à » ce soir, j'ai appris qu'il » a encore fait mourir le » Fils du Roi de Bintan, » qu'il tenoit aux fers, & » le Fils du Roi de Pahan, » qui lui étoient parens ; & » dit on qu'il fera encore » mourir sa mere, à quoi » il y a bien de l'appa» rence, car il a deja pris » toutes ses richesses, & » a fait encore mourir cinq » des principaux Seigneurs » de la Cour, qu'il esti» moit favoriser sa mere. » *Ibid.* p. 63.

BEAULIEU. 1621.

nero, joueur habile, & si heureux, qu'il sembloit avoir enchaîné la fortune. On découvrit néanmoins que la mauvaise foi n'avoit pas moins de part que le bonheur & l'habileté, aux avantages qu'il remportoit continuellement. Après avoir gagné de grosses sommes au Sabandar, qui se dédommageoit de ses pertes par les vexations qu'il exerçoit sur les Marchands, il jouoit un jour contre une Dame Indienne, à laquelle il avoit déja gagné une somme considérable, lorsqu'en frappant du poing sur la table, pour marquer son étonnement d'un coup extraordinairee, il rencontra un de ses dez qu'il brisa, & dont il sortit quelques goutes de vif argent. Elles disparurent aussi-tôt, parce que la table avoit quelque pente. Les Spectateurs, Indiens, d'autant plus étonnés de cette avanture, que Carnero se saisit promptement des pieces du dez; & qu'il refusa de les montrer, jugerent qu'il y avoit de l'enchantement. On publia qu'il en étoit sorti un esprit, que tout le monde avoit vû sous une forme sensible, & qui s'étoit évanoui sans nuire à personne (88). Beaulieu pénétra facilement la vérité. Mais

(88) *Ibid.* p. 65.

il laissa les Indiens dans leur erreur ; & loin de rendre aucun mauvais office à Carnero, il l'exhorta fortement à renoncer au jeu, dont il ne pouvoit plus esperer les mêmes avantages à la Cour d'Achem. Ce fut apparemment la reconnoissance qui porta ce Portugais à lui faire une ouverture, qui devint utile au Commerce de France.

BEAULIEU. 1621.

Il lui représenta » que les François » n'ayant plus rien à se promettre du » côté de Bantam, ils devoient penser » à l'établissement d'un Comptoir dans » le Port d'Achem ; mais que ce n'étoit » point assez, s'ils n'en avoient un à » Surate : que les piastres & les Mar» chandises de France n'étant pas pro» pres à l'Isle de Sumatra, il n'y avoit » rien à gagner lorsqu'on y viendroit » directement de France, pour acheter » du poivre ; au lieu que passant par » Surate, les piastres s'y changeoient » avec un profit honnête, & que sur » diverses Marchandises qu'on pourroit » apporter de France, il y auroit un » gain de plus de cent pour cent à » les vendre à Surate, où l'on achete» roit en uite des Marchandises de cette » Ville, propres pour Sumatra, sur » lesquelles il y avoit ordinairement

Propositions qu'il fait à Beaulieu.

BEAULIEU. 1621.

» un profit de trois cens pour cent (89).

Carnero répondoit à Beaulieu du succès de cette entreprise. Il lui demandoit la commission de passer à Masulipatan, dans le Navire de Surate, qui étoit au Port d'Achem, & qui devoit prendre incessamment cette route. Delà il promettoit de se rendre à la Cour du Grand-Mogol, auprès duquel il croyoit n'avoir besoin que d'une Lettre de cachet du Roi de France, & d'une autre Lettre de la main de Beaulieu, pour expliquer le sujet de son voyage. Il comptoit d'ailleurs sur le secours d'un Orfevre François de sa connoissance, qui étoit dans une haute faveur auprès du Mogol, & sur quelques recommandations de Peribei, Capitaine du Vaisseau de Surate. Beaulieu trouva tant de vraisemblance dans ces offres, & si peu de risque à les accepter, qu'il ne fit pas difficulté d'y donner quelque confiance. Carnero fit le voyage heureusement. On apprend son retour dans le Journal de l'Auteur (90), sans aucune explication sur le succès de son entreprise. Mais, par quelque motif que Beaulieu nous ait dérobé d'autres éclaircissemens, il paroît qu'i

Origine de l'établissement des François à Surate.

(89) *Ibidem.*
(90) *Ibid.* Page 90.

en avoit été satisfait, puisque ses liaisons ne cesserent point avec Carnero; & l'on peut regarder cet évenement comme l'origine du premier établissement des François à Surate.

BEAULIEU. 1621.

Beaulieu prend le parti de quitter Achem.

Depuis près de six mois que Beaulieu sollicitoit la permission du Commerce, il voyoit ses espérances retardées de jour en jour par de si foibles prétextes, qu'ayant entendu vanter *Queda* & *Lancahui* (91), comme deux lieux où le poivre n'étoit pas moins abondant qu'à Sumatra, il prit enfin la résolution d'abandonner secrettement le Port d'Achem, & de prendre cette route. Son dessein étoit de passer d'abord par Tikou, & d'y traiter, s'il étoit possible, indépendamment des lettres du Roi; ou d'arrêter les embarquemens qui sortiroient de ce Port, d'en prendre le poivre, & de le payer au prix commun. C'étoit non seulement une vengeance, mais un juste dédommagement qu'il croyoit se devoir, pour tant de frais inutiles, & pour le temps qu'il avoit perdu. Cependant il avoue que par des ressorts secrets, il avoit chargé dans la Rade d'Achem environ sept cens bahars de poivre.

(91) Ou *Pulo-Lada*.

BEAULIEU. 1621. Sa route vers Lancahui.

Il en partit le 24 de Juillet (92), après avoir laiſſé, entre les mains d'un ami, une Lettre pour ſon Vice-Amiral, s'il arrivoit après lui dans ce Port. Le lendemain, il ſe vit dégagé des Iſles de *Gomiſpoda* & de *Puloway*, qui barrent la Rade d'Achem au Nord. Avec les vents de Sud-Oueſt, qui regnent dans cette ſaiſon, il ſe promettoit de doubler la pointe d'Achem en gouvernant à l'Oueſt-Nord-Oueſt, pour ſuivre la route de Tikou. Mais les courans & les marées lui furent ſi contraires, qu'il fut obligé de prendre le large, vers Lancahui. Cette Iſle, où le prix commun du poivre n'étoit que de ſeize piaſtres, & la faveur du Roi de Queda, qui ne lui couta que deux pieces de canon de fer, auroient rempli toutes ſes eſperances dans une meilleure ſaiſon : mais il y avoit alors ſi peu de poivre, qu'il n'en put charger que vingt bahars, & ne pouvant (93) attendre le mois de Janvier, qui étoit le veritable temps de la recolte, il remit à la voile le 12 d'Octobre.

(92) Il place la Rade d'Achem à cinq degrés trente quatre minutes de latitude du Nord. L'aiguille, dit il, y varie cinq degrés & demi vers le Nord-Oueſt. *Ibid.* p. 77.

(93) Il n'en explique pas la raiſon ; mais il fait juger qu'il avoit beaucoup de malades.

Beaulieu 1621.

Description de Lancahui, ou Pulo-Lada.

L'Isle que ses Habitans nomment Lancahui, & ceux d'Achem *Pulo-Lada*, ou l'Isle au poivre (94), contient quinze ou vingt lieues de circuit. Elle est montueuse dans quelques parties, sur-tout du côté de *Pulo Botton*, qui n'en est éloignée que de cinq lieues à l'Occident. On découvre, dans l'intérieur, une haute montagne, separée par une étroite vallée qu'on n'apperçoit que du côté du Sud; de sorte qu'à l'Ouest on ne voit qu'un gros pic, qui est double au Sud-Ouest. C'est au pied de cette montagne que le poivre croît en abondance. L'Isle en produiroit beaucoup davantage, s'il y avoit plus d'habitans pour la cultiver. On n'y comptoit alors qu'environ cent Insulaires, reste de sept ou huit cens, qui avoient été enlevés par des maladies contagieuses. Le terroir est d'ailleurs très fertile en fruits, en riz, en bestiaux. Beaulieu ajoute, *en toutes sortes de drogues*. On y voit de beaux pâturages, plusieurs rivieres, & quantité de sources d'une excellente eau. Les parties qui ne sont

(94) Beaulieu s'étend avec beaucoup d'intelligence & d'exactitude sur la culture du poivre : mais cet article appartient à l'Histoire naturelle. Il place l'Isle de Lancahui, ou Pulo-Lada, à six degrés quinze minutes de latitude du Nord. L'aiguille y varie deux degrés & demi Nord-Ouest.

BEAULIEU. 1621.

pas cultivées offrent de grands bois, fort épais, particulierement sur les montagnes, où les arbres sont d'une hauteur admirable, parfaitement droits, & d'une grosseur proportionnée. Du côté du Midi, l'Isle est fort coupée par de petits bras de mer, qui forment d'autres petites Isles, couvertes de bois. On en découvre une grande au Nord, à la distance d'une lieue; & l'Auteur juge qu'entre deux, le passage est bon, quoiqu'il n'ose l'assurer pour les grands Navires. Il ne manqueroit rien à l'Isle de Lancahui, pour en faire un excellent rafraîchissement, si les pluies qui regnent depuis le commencement de Juillet, jusqu'à la fin d'Octobre, c'est-à-dire, pendant toute la durée des vents d'Ouest, n'y rendoient l'air fort mal sain (95).

Pulo-Botton.

Beaulieu se proposoit de retourner à la Rade d'Achem, dans l'esperance d'y recevoir quelque information sur le sort de son Vice-Amiral. En quittant Lancahui, les marées le jetterent vers Pulo-Botton, qu'il reconnut de fort près. Il distingua trois Isles, environnées d'un grand nombre de petites qui ne sont point habitées, mais dans lesquelles on trouve de grands

(95) *Ibid.* Page 82.

BEAULIEU. 1621.

arbres, dont on feroit de très beaux mâts. Le mouillage est sûr par-tout; & la plus grande des trois Isles offre de bonnes eaux (96).

Rencontre de Du-Parc, Officier du Vice-Amiral.

En approchant de la Rade d'Achem, après avoir employé plus de quinze jours à doubler la pointe, il découvrit un grand Navire, qui venoit sur lui, vent derriere, à toutes voiles, & qu'il reconnut bien-tôt pour un Anglois. Dans le peril dont il se crut menacé, il faisoit deja les préparatifs de défense, lorsqu'à la distance d'un quart de lieue, il vit la Chaloupe de ce Bâtiment, qui se détachoit avec quelques hommes, pour s'avancer vers lui. Elle vint à bord, sans aucune marque de défiance; & le premier qui monta, défiguré par la maladie, se fit reconnoître pour un Officier du Vice-Amiral, nommé Du-Parc. Beaulieu, dans le premier mouvement de sa joie, voulut sçavoir sur le champ d'où il venoit, & quel étoit le Navire qui l'avoit amené. Il venoit de Bantam. Le Navire étoit Anglois, du port d'environ six cens tonneaux, & monté de trente deux pièces de canon.

Mais Du-Parc lui apportoit des nou-

(96) Page 84.

BEAULIEU. 1621.

Avantures du Vice-Amiral.

velles plus importantes. Il lui apprit d'abord que Gravé, son Vice-Amiral, étoit dans le Vaisseau Anglois, presque mourant de chagrin, de maladie & de fatigue; & qu'il avoit passé par Achem, où ne trouvant aucun Vaisseau François, il s'étoit déterminé à rentrer dans celui qui l'avoit apporté, pour retourner à Jacatra.

Il est maltraité des Hollandois.

Alors l'impatiente curiosité de Beaulieu s'étant tournée sur le Vaisseau de Gravé, Du-Parc lui raconta que depuis leur separation, ce malheureux Bâtiment n'avoit éprouvé que des disgraces. Il étoit entré dans le détroit de la Sonde, où le vent l'avoit jetté sur la côte de Sumatra, vingt lieues au-dessus du Port de Tikou. Les maladies, qui avoient emporté une partie de son Equipage, s'étoient si peu relâchées, qu'il ne lui restoit que cinq ou six hommes sains, lorsqu'il avoit rencontré successivement plusieurs navires Hollandois, qui l'avoient traité avec la derniere rigueur. Ils avoient pillé la chambre du Vice-Amiral, insulté ses malades, & consumé ses meilleures provisions. Cependant un de leurs chefs, ayant feint de consulter sa commission, lui avoit confessé qu'elle ne portoit pas de prendre les Vaisseaux François, &

lui avoit laissé la liberté de continuer sa route, après lui avoit fait promettre d'oublier ce qui s'étoit passé (97). A cette condition, il l'avoit assisté de quelques hommes, qui lui avoient fait payer cherement leur secours, & qui l'avoient conduit à Jacatra. *Coen*, Géneral des Hollandois ne s'étoit pas opposé à son départ pour Bantam; mais il lui avoit imposé des loix fort dures, qui avoient ruiné ses plus belles esperances de commerce, & qui l'avoient obligé, en quittant ce Port, de protester de tous dommages contre la Nation Hollandoise. Quelque temps après, dans une nuit fort obscure, une Barque, qui s'approcha de l'arriere du Navire, y mit le feu, avec des circonstances qui firent connoître assez clairement d'où venoit cette trahison; & les soupçons se changerent en certitude lorsque les Hollandois, empêchant Gravé de sauver ses marchandises, se saisirent non seulement du poivre, qu'ils transporterent dans leurs magasins, mais encore de toute l'artillerie & des débris mêmes du Navire, qu'ils vendirent au son du tambour. Gravé, reduit au désespoir, leur de-

BEAULIEU. 1621.

Son vaisseau est brûlé par les Hollandois.

(97) Beaulieu ajoute *qu'il lui en fit signer quelque chose*, page 87.

BEAULIEU. 1621.

manda du-moins quelque ſecours pour ſe rendre au Port d'Achem avec quinze ou ſeize hommes qui lui reſtoient, dans l'eſpoir d'y trouver encore Beaulieu. *Limoney*, Commis de la Compagnie de Saint-Malo à Bantam, avoit acheté ſa Patache, & ſe voyant fermer auſſi toutes les voies du Commerce, prit la réſolution de partir avec lui; c'eſt à-dire, Gravé & Limoney dans la Patache; & les quinze ou ſeize autres François dans une de ces Barques du Pays, qui ſe nomment *Pares*, ſous la conduite du Capitaine Du-Buc. La Barque, qui étoit arrivée au Port d'Achem dès la fin du mois d'Août, avoit été arrêtée par l'ordre du Roi, avec tout ce qu'elle portoit d'hommes, & la valeur de deux mille cinq cens piaſtres qu'ils avoient ſauvés en muſc, en pierreries, en bezoard & autres Marchandiſes. La Patache n'étoit entrée dans ce Port que depuis quatre ou cinq jours. Gravé, qui étoit dangereuſement malade, n'y trouvant pas Beaulieu, & voyant les reſtes de ſon Equipage & de ſes effets entre les mains du Roi d'Achem, n'avoit pû ſoutenir cette derniere diſgrace. Il avoit profité de l'occaſion du Vaiſſeau Anglois, pour quitter un Pays dans lequel il n'avoit

Comment il ſe rend à Achem.

essuyé que des infortunes (98).

BEAULIEU. 1621.

Beaulieu, consterné de ce recit, se hâta de faire apporter le Vice-Amiral à bord. Il reçut de sa bouche, en présence de plusieurs témoins, la confirmation de ce qu'il venoit d'entendre. Quelques jours après, le malheureux Gravé mourut entre ses bras, de chagrin, autant que de maladie (99).

Il meurt de chagrin.

Un juste ressentiment porta Beaulieu à mouiller dans la Rade, au milieu de cinq vaisseaux Mores; résolu, si le Roi faisoit difficulté de lui rendre ses gens, d'employer la force pour enlever quelques-uns de ces Bâtimens. A peine avoit-il jetté l'ancre, que plusieurs Officiers d'Achem venant à bord, lui dirent que le Roi se rejouissoit de son retour, & le prioit de satisfaire promptement l'impatience qu'il avoit de le voir. Beaulieu répondit avec fierté, qu'il se garderoit bien de prendre la même confiance à l'amitié d'un Prince qui avoit arrêté ses gens comme des voleurs, & qui s'étoit saisi de quelques miserables restes de leur Navire brûlé. Il ajouta que c'étoit fort mal reconnoître les offres de service qu'il avoit reçues de la Nation Françoise, & les

Beaulieu demande des satisfactions au Roi d'Achem.

(98) *Ibid.* Pages 87, 88, 89.
(99) *Ibid.* p. 90.

BEAULIEU. 1621.

présens d'un grand Roi. Tous les Officiers l'assurerent aussi-tôt que le Roi regrettoit beaucoup d'avoir été trompé par de faux rapports, sur lesquels il s'étoit persuadé mal à propos que ses Prisonniers étoient des Portugais qui avoient ravagé ses Côtes : que les ayant reconnus pour des François, il leur avoit rendu la liberté : qu'à la verité, il ne leur avoit pas permis de partir avec les Hollandois & les Anglois, parce qu'ayant remarqué dans ces deux Nations une jalousie dont il s'étoit défié, il n'avoit pas voulu livrer les Sujets du Roi de France, avec lequel il avoit fait amitié, entre les mains de ses mortels ennemis; mais qu'il s'étoit proposé de les remettre au premier Capitaine François qui arriveroit dans sa Rade (1). Cette apologie étoit imparfaite. Le Roi d'Achem avoit rendu la liberté aux Prisonniers, mais il ne leur avoit pas restitué leurs Marchandises. D'ailleurs, des François étoient aisés à distinguer des Portugais ; & s'il avoit crû pouvoir s'y méprendre, il auroit dû consulter les Hollandois & les Anglois, qui les connoissoient parfaitement. Les Officiers répondirent à ces

(1) *Ibid.* page 97.

objections, que la restitution des Marchandises se feroit à Beaulieu, & qu'à l'égard des Prisonniers, il pouvoit s'assurer qu'ils étoient libres. Cette protestation même n'étant pas capable de le satisfaire, il continua de répondre qu'il ne s'y fieroit point, si ce Prince ne commençoit par lui renvoyer tous ses gens. Alors les Officiers lui offrirent de rester tous à bord, pour servir d'ôtages. Il ne pût lui rester aucun doute de leur sincerité; mais prenant excuse de son devoir, qui ne lui permettoit pas de traiter avec le Roi comme avec un ennemi, lorsque sa commission étoit tout-à-fait opposée, il repeta qu'aussi-tôt que ses gens seroient à bord, il iroit recevoir volontiers les ordres de Sa Majesté.

Tous les François du Vice-Amiral lui sont rendus.

Les Officiers retournerent à la Cour avec cette réponse. Dès le même jour, Limoney & quelques autres François eurent la liberté de se rendre sur le Vaisseau. Ils y apporterent de nouvelles assurances des bonnes intentions du Roi, & Beaulieu ne balança plus à descendre. Tous ses gens lui furent rendus; mais il trouva tant de difficulté à faire restituer leurs Marchandises, sous prétexte qu'étant arrivés après la perte de leur Bâtiment, tous leurs biens de-

BEAULIEU. 1621.

voient être confiſqués au profit du Roi, qu'il reprit ſes projets de vengeance. La ſeule difficulté conſiſtoit à ne laiſſer aucun François dans Achem. Il preſſa Limoney, qui avoit commencé quelques affaires pour ſa Compagnie, de vendre ſa Patache, & de ſe délivrer de ſes engagemens. Cependant une faveur ineſperée qu'il reçut du Roi, le fit paſſer à d'autres réſolutions. Ce Prince lui accorda la permiſſion de ſe rendre à Tikou, pour achever ſa charge de poivre. La saiſon étoit favorable. Il ne penſa plus qu'à profiter de cette heureuſe revolution (2).

Retour de l'Auteur en Europe.

Le ſuccès de ſon commerce, qui ne le dédommagea pas moins abondamment de ſes frais que de ſes peines, & les circonſtances de ſon retour (3) juſqu'au Havre de Grace, n'offrent rien d'intéreſſant pour la curioſité ni pour l'inſtruction. On a joint, à ſa relation, un Journal de ſa route, c'eſt-à-dire, un état des vents & des variations de l'aiguille, dreſſé par Le-Tellier ſon Pilote. Mais ce qu'on lui doit particulierement, & ce que j'ai crû devoir rejetter à la fin de cet article, pour m'aſſujettir à la methode des Anglois juſqu'au moment où je

(2) *Ibidem.* page 94.
(3) Il arriva le 1 Décembre 1621.

ſerai libre de m'en former une nouvelle, c'eſt une deſcription plus étendue de l'Iſle de Sumatra, qu'on ne l'a vûe juſqu'à préſent dans toutes les Relations qui regardent cette Iſle.

BEAULIEU. 1621.



DESCRIPTION

DE L'ISLE DE SUMATRA.

SUMATRA (4), Isle plus grande que l'Angleterre & l'Ecosse, s'étend depuis la pointe d'Achem, à cinq degrés & demi de latitude du Nord, jusqu'au détroit de la Sonde, vers cinq degrés & demi du Sud, ce qui fait environ trois cens lieues Françoises pour sa longueur. Elle est un peu plus large du côté du Sud que de celui du Nord ; & Beaulieu lui donne, l'un portant l'autre, soixante douze lieues dans cette dimension. L'intérieur du pays est rempli de hautes montagnes ; mais proche de la mer, la plus grande partie de l'Isle est basse, & ne manque ni de bons paturages ni d'excellentes terres pour le riz & pour tous les fruits des Indes. Elle est arrosée de plusieurs belles rivieres, entre lesquelles on distingue par leur grandeur, celles de *Cinquel*, de *Barros*, de *Daya*, d'*Achem*, de *Peair*,

(4) Beaulieu, se renfermant dans les bornes d'un Voyageur, laisse aux Sçavans le soin d'examiner si l'Isle Sumatra est l'*Ophir* de Salomon, la Taprobane des Anciens, &c.

d'*Iambi*,

CARTE DE L'ISLE DE SUMATRA

Dressée sur les Journaux des Navigateurs

Et sur plusieurs Cartes Manuscrites qui sont au Depôt des Plans de la Marine

Par le S. Bellin Ing. ord. de la Marine.

Echelle de Grandes Lieues de France de 20 au Degré



d'*Iambi*, & d'*Andripoura*. Les petites sont en si grand nombre, qu'elles rendent la terre continuellement humide, &, dans quelques endroits, fort marécageuse; indépendamment des pluies, qui commencent régulierement au mois de Juin, & qui ne finissent que dans le cours d'Octobre. L'air est dangereux alors pour les étrangers, sur-tout dans les parties les plus proches de la ligne, telles que le pays de Tikou & de Passaman. Les Achemois mêmes n'y demeurent pas sans crainte, sur-tout pendant les pluies, qui commencent au mois de Juin & finissent dans le mois d'Octobre. Les vents d'Ouest qui regnent alors sur cette côte, s'y rompent avec de grands tourbillons, & d'horribles tempêtes. Des calmes succedent presque tout d'un coup, pendant lesquels l'air n'étant plus agité, & la terre continuant d'être abreuvée de pluies continuelles, le Soleil attire des vapeurs très puantes, qui causent des fievres pestilentielles, dont l'effet le plus commun est d'emporter les étrangers dans l'espace de deux ou trois jours, ou de leur laisser des enflures douloureuses & très-difficiles à guérir (5).

(5) Page 96.

DESCRIPT. DE L'ISLE DE SUMATRA.

Situation d'Achem.

La Ville d'Achem étant à la pointe du Nord, on y respire un air plus pur & plus temperé. Elle est située sur une riviere de la grandeur de la Somme, à la distance d'environ une demi-lieue du rivage de la Mer, au milieu d'une grande vallée large de six lieues. La terre est capable d'y produire toutes sortes de grains & de fruits; mais on n'y seme que du riz, qui est la principale nourriture des Habitans. Quoique les cocotiers y soient les arbres les plus communs, on y trouve, dans le reste de l'Isle, tous les arbres fruitiers des Indes; mais peu de légumes & d'herbes potageres. Les paturages, qui sont d'une beauté admirable, nourrissent quantité de bufles, de bœufs & de cabris. Les chevaux y sont en grand nombre, mais de petite taille. Les moutons n'y profitent point. L'abondance des poules & des canards est extraordinaire. On les nourrit avec soin, pour en vendre les œufs. Beaulieu parle avec étonnement du nombre des sangliers, qu'il appelle *infini*. Ils se trouvent, dit-il, dans les campagnes, dans les paturages, & jusques dans les haies des maisons (6); mais ils ne sont, ni si grands, ni si furieux qu'en France. Les cerfs & les

Production de son terroir.

(6) Page 97.

daims surpassent les nôtres en grandeur. Les lievres & les chevreuils sont rares dans toutes les parties de l'Isle ; mais tout autre gibier de chasse y est fort commun. On voit beaucoup d'élephans sauvages dans les montagnes & dans les bois ; des tigres, des rhinoceros, des bufles sauvages, des porc-épis, des civettes, des singes, des couleuvres, & de fort gros lezards. Les rivieres sont assez poissonneuses ; mais la plûpart sont infestées de crocodiles (7).

DESCRIPT. DE L'ISLE DE SUMATRA.

Principales Villes du Royaume d'Achem.

Le Roi d'Achem possede la meilleure & la plus grande partie de l'Isle. Le reste est divisé entre cinq ou six Rois, dont toutes les forces réunies n'approchent pas des siennes. A douze lieues d'Achem, au Levant, on trouve sur la côte, *Pedir*, grande Ville & bien peuplée ; ensuite, *Pacem* & *Dali*. A la même distance, du côté de l'Ouest, la côte offre Daya, Ville assez considerable ; & plus loin, successivement, *Labo*, *Cinquel*, *Barros*, *Bataham*, *Passaman*, *Tikou*, *Priaman* & *Padang*. Dali & Padang bordent, des deux côtés, le Royaume d'Achem. Au Levant, près de la ligne, est le petit Royaume d'*Andigti* ; plus loin, celui de *Iambi*, le plus riche après Achem ; ensuite,

Autres Royaumes de l'Isle de Sumatra.

(7) *Ibidem.*

DESCRIPT. DE L'ISLE DE SUMATRA.

celui de *Palimbam.* A l'Oueſt, après Padang, ſuit le Royaume de *Manimcabo*, puis celui d'*Andripoura*. Le reſte de la côte, juſqu'au détroit de la Sonde eſt deſert & couvert de bois; mais la côte du détroit même eſt, en partie, ſous l'obéiſſance du Roi de Bantam (8). Telle eſt l'idée que Beaulieu donne du circuit de Sumatra, en confeſſant que l'intérieur n'eſt pas connu des Etrangers. Il ajoute que cet eſpace eſt peuplé de Malais, au lieu que l'intérieur ne l'eſt que des anciens originaires de l'Iſle.

Iſles voiſines.

La côte Occidentale eſt bordée d'un grand nombre d'Iſles; quelques-unes aſſez grandes, mais à dix huit ou vingt lieues de Sumatra; d'autres plus petites, qui n'en ſont qu'à trois ou quatre lieues. Elles ne dépendent d'aucun des Royaumes qu'on a nommés. Les Habitans de celles qui ne ſont pas déſertes, paroiſſent de la même race que les anciens originaires de la grande Iſle, dont ils ont été chaſſés apparemment par les Malais. Au Sud, vers le cinquieme degré de latitude, eſt l'Iſle d'Enganno, habitée par une eſpece de Sauvages très cruels, qui ſont nuds, avec une longue chevelure, & qui maſſacrent ſans pitié tous les Etrangers

Iſle d'Enganno.

(8) *Ibidem.*

dont ils peuvent se saisir. A trois degrés & demi, on trouve une Isle deserte, de quatorze ou quinze lieues de longueur, que les Hollandois ont nommée l'Isle de Nassau. Quatre ou cinq lieues au-dessous, vers la ligne équinoxiale, est une autre Isle inhabitée, & longue de sept ou huit lieues. Elle est suivie de celle de *Montabey*, qui n'est qu'à un degré & demi de la ligne, & qui n'a pas moins de vingt lieues de long. Les Habitans sont vêtus, & font un commerce regulier avec ceux de Tikou, quoiqu'ils n'ayent pas le même langage. Ce fut dans cette Isle que Gravé, Vice-Amiral de Beaulieu, prit terre en arrivant dans cette mer; & de-là vinrent, dit-il, tous ses malheurs (9). Sous la ligne même, on trouve vingt ou vingt cinq Isles, grandes ou petites, les unes habitées, d'autres desertes. Beaulieu se donna le temps d'en observer quelques-unes, entre lesquelles il jetta l'ancre (10). A deux degrés au Nord de la ligne, on rencontre *Pulo-Nyas*, Isle de quinze à seize lieues de longueur, fort peuplée, dont les Habitans reçoivent humainement les Etrangers, & sont en commerce

DESCRIPT. DE L'ISLE DE SUMATRA.

Isle de Nassau.

Isle de Montabey.

Pulo-Nyas.

(9) Page 98.
(10) *Ibidem.*

DESCRIPT. DE L'ISLE DE SUMATRA.

avec Barros. On trouve d'autres Isles desertes, jusqu'à trois degrés & demi du Nord; quelques-unes entierement couvertes de Palmiers, où les Habitans des Villes maritimes vont charger leurs Navires de cocos, pour en faire de l'huile.

Idée des Royaumes particuliers de Sumatra.

Revenons, avec l'Auteur, à la description particuliere de Sumatra. Le Royaume d'Andigri porte beaucoup de poivre pour son étendue; mais le gain en est fort petit. L'or est à meilleur marché, dans ce petit Etat, qu'en aucun autre lieu de la dépendance des Malais. Le poivre du Royaume de Iambi est meilleur que celui d'Andigri. Les Anglois & les Hollandois ont des Comptoirs dans cette partie de l'Isle. On est obligé de remonter la riviere d'Iambi, l'espace de cinquante ou soixante lieues, pour arriver à la Capitale, qui est dans une situation mal saine. Il s'y fait un grand Commerce d'or, avec les Habitans de Manimcabo, & même avec les Montagnards originaires de l'Isle. Le Royaume de Palimban est fort abondant en riz & en bestiaux. Tout le pays que le Roi de Bantam possede sur la côte est agréable & fertile; mais il s'y trouve peu de poivre. Andripoura est située sur une riviere

Andigri.

Iambi.

Palimban.

Andripoura.

assez rapide (11). Outre le Commerce du poivre, qui est de la même qualité que celui d'Iambi, on y trouve de l'or. Le Royaume de Manimcabo, qui qui suit celui d'Andripoura, s'étend assez loin dans les terres. Il a quelques Rades le long de la mer, entre lesquelles l'Auteur ne nomme que *Cortatenga*, où l'on voit souvent des Navires Anglois & Hollandois. Ce Royaume a peu de poivre; mais il est riche en or, qui se vend en grenaille. Beaulieu le trouva du même titre que celui de France; quoiqu'il y en ait aussi de plus fin (12).

DESCRIPT. DE L'ISLE DE SUMATRA.

Manimcabo.

Rade de Cortatenga.

Le Royaume d'Achem avoit autrefois quantité de poivre. Mais un de ses Rois ayant observé que ce Commerce faisoit négliger l'agriculture aux Habitans, fit détruire la plus grande partie des poivriers. A six lieues de la Capitale, vers Pedir, s'éleve une haute montagne, en forme de Pic, d'où l'on tire quantité de souffre. *Pulo-Ouay*, une des Isles de la Rade d'Achem, en fournit aussi beaucoup; & c'est de ces deux sources que toute l'Inde le reçoit pour faire de la poudre. Le territoire de Pedir est si fertile en riz, qu'on l'a

Achem.

Pedir.

(11) A trois degrés & demi de latitude du Sud.
(12) Page 98.

DESCRIPT. DE L'ISLE DE SUMATRA.

nommé le grenier d'Achem. Il n'est pas moins favorable aux vers à soie, qui fournissent de la matiere aux Manufactures d'Achem, pour fabriquer diverses étoffes, dont le commerce est considerable dans toutes les parties de l'Isle. Les Habitans de la Côte de Coromandel achetent le reste de la soie crue. Elle n'est pas blanche, comme celle de la Chine; ni si fine & si bien préparée. Mais, quoique jaune & dure, on en fait d'assez beaux taffetas. De *Pacem* jusqu'à Deli, on trouve plusieurs cantons assez riches des bienfaits de la nature, pour aider ceux qui sont moins heureusement partagés. Beaulieu vante, à Deli, une source d'huile *inextinguible*; c'est-à-dire, qui ne cessant point de brûler, lorsqu'une fois elle est allumée, conserve son ardeur jusqu'au milieu de la mer. Le Roi d'Achem s'en étoit servi, dans un combat contre les Portugais, pour mettre le feu à deux Galions, qui furent entierement consumés (13). Daya est fertile en riz & très riche en bestiaux. Cinquel produit beaucoup de camphre, que les Marchands de Surate & de la Côte de Coromandel achetent à grand

Huile inextinguible.

Daya.

Cinquel.

(13) Page 92.

prix (14). Barros est une fort belle Ville, située sur une riviere, dans une campagne bien cultivée. On y fait beaucoup de benjouin, qui sert de monnoie aux Habitans, & qui est célébre aux Indes sous le nom même de la Ville. Le plus blanc est le plus estimé. On recueille beaucoup de camphe à Barros; mais celui de Bataham, qui est en plus petite quantité, passe pour le meilleur (15).

DESCRIPT. DE L'ISLE DE SUMATRA.

Passaman.

Passaman, où commencent les poivriers, est situé au pied d'une très-haute montagne, qu'on découvre de trente lieues en mer, lorsque le Ciel est serein. Le poivre y croît parfaitement. Tikou, qui est sept lieues plus loin, en offre encore plus. Priaman est bien peuplé. La situation en est plus agréable que celle de Tikou, & l'air plus sain. Les vivres y sont en plus grande abondance: mais le poivre y est moins fertile. Les Habitans sont dédommagés par le commerce de l'or avec Manimcabo. Padang a peu de poivre; mais le commerce de l'or y est considérable; & sa riviere forme un Port naturel, qui peut recevoir de grands

Tikou.

Priaman.

Padang.

(14) A quinze ou seize piastres le Cati de vingt huit onces.

(15) Page 99.

DESCRIPT. DE L'ISLE DE SUMATRA.

Vaisseaux. Les Hollandois s'étoient établis à Priaman. Beaulien raconte que peu de temps avant son Voyage, le Roi d'Achem les avoit forcés d'abandonner leur Comptoir.

Toutes ces Villes, & les lieux voisins, sont fort bien peuplés jusqu'au pied des montagnes. Les terres y sont regulierement cultivées. Entre les Habitans étrangers ou naturels, il se trouve des personnes riches, qui jouissent heureusement de leur fortune. Mais ils ne doivent leur tranquillité qu'au bonheur de vivre loin d'Achem. Beaulieu parle de la présence du Roi comme d'un *frein terrible*, qui fait autant de malheureux qu'il y a d'Habitans dans sa Capitale. Il ajoute qu'ils méritent leur sort, parce qu'ils sont d'une méchanceté odieuse. C'est dans ses propres termes qu'il faut prendre une juste idée de leur caractere moral (16). Mais rendant aussi justice à leurs bonnes qualités, il leur attribue de l'esprit & de l'éloquence ; de l'exactitude dans leur langage ; une belle main pour l'écri-

Caractere des Habitans d'Achem.

(16) Ils sont orgueilleux, envieux, sans foi ni conscience, spécialement à l'égard des Chrétiens. Ils sont traîtres, larrons, & empoisonneurs ; s'estimant bien plus habiles que leurs voisins ; voire même ils estiment toutes les autres Nations brutales à l'égard d'eux. Ce sont les termes de Beaulieu.

ture, dans laquelle ils s'attachent tous à se perfectionner; une profonde connoissance de l'arithmétique, suivant l'usage des Arabes; du goût pour la poesie, qu'ils mettent presque toujours en chant; une propreté dans leurs habits & dans leurs maisons, qu'ils porteroient volontiers jusqu'à la magnificence, si le Roi ne faisoit tomber ses principales vexations sur les personnes riches. Les arts sont en honneur dans la Ville d'Achem. Il s'y trouve d'excellens Forgerons, qui font toutes sortes d'ouvrages de fer; des Charpentiers, qui entendent fort bien la construction des Galeres; des Fondeurs, pour tous les ouvrages de cuivre. On a déja fait remarquer, dans le Journal de Beaulieu, que le Roi entretenoit au Palais trois cens Orfevres, & quantité d'autres Artisans. Depuis le regne de ce Prince, les Achemois passoient pour les meilleurs soldats des Indes. Ils sont extrêmement sobres. Le riz fait leur seule nourriture. Les plus riches y joignent un peu de poisson & quelques herbages. Il faut être grand Seigneur, à Sumatra, pour avoir une poule, rôtie ou bouillie, qui sert pendant tout le jour. Aussi disent-ils que deux mille Chrétiens, dans leur Isle, l'auroient bien-tôt épuisée de

Leurs goûts & leurs arts.

DESCRIPT. DE L'ISLE DE SUMATRA.

Leur religion & leur hypocrisie.

bœufs & de volaille. Ils sont tous Mahometans, & tous feignent beaucoup de zele pour leur Religion : mais on découvre leur hypocrisie, sur-tout dans l'affection qu'ils font éclater pour leur Roi, à qui, suivant les termes de Beaulieu, *ils desireroient d'avoir mangé le cœur* (17). Ils le redoutent jusqu'au point, que dans la crainte continuelle que leurs voisins ou les témoins de leur conduite n'attirent sur eux sa colere par quelque rapport malin, ils s'efforcent eux-mêmes de les prevenir par de fausses accusations. De-là vient sa cruauté ; parce qu'étant obsedé de délateurs, il s'imagine qu'on en veut sans cesse à sa vie, & que tous ses Sujets sont autant de mortels ennemis dont il ne peut trop se défier. Le frere accuse le frere. Un pere est accusé par son fils. Lorsqu'on leur reproche cet excès d'inhumanité, & qu'on les rappelle aux droits de la conscience, ils répondent que Dieu est loin, mais que le Roi est toujours proche (18).

Loix & Justice.

La pluralité des femmes est établie à Sumatra, comme dans tous les pays Mahometans, & les loix du mariage y sont les mêmes. Les grandes usures &

(17) *Ibid.* page 100.
(18) *Ibidem.*

les prêts sur gage y sont rigoureusement défendus. Tandis qu'à Bantam on prend par mois jusqu'à cinq pour cent, le plus gros interêt n'est ici que de douze par an. On y porte la rigueur fort loin pour les dettes. A l'expiration du terme, le débiteur est appellé en Justice, où le créancier prouve ses droits. Le délai qu'on accorde, pour payer, est ordinairement très court. Si l'ordre du Juge n'est pas exécuté au jour prescrit, on arrête le débiteur, qui est condamné à satisfaire sur le champ ; & si le pouvoir ou la volonté lui manque, on lui attache les mains derriere le dos avec un *Rattan*. On le laisse libre dans cet état ; mais il est défendu sous peine de la vie de lui délier les mains ; & chaque jour, il doit se présenter au Juge, pendant la séance. Enfin, s'il se laisse déclarer insolvable, il est abandonné au créancier, dont il devient l'esclave jusqu'à la fin du payement. Ce Tribunal, qui est celui de la Justice civile, se tient chaque jour au matin, à l'exception du Vendredi, proche de la principale Mosquée. Celui de la Justice criminelle, qui regarde les meurtres, les larcins, &c. se tient dans un autre lieu. Ce sont les plus riches Orancaies, qui président alternativement à l'un & à l'autre.

DESCRIPT. DE L'ISLE DE SUMATRA.

Respect singulier pour la Justice.

Beaulieu parle, avec admiration, du respect que les Achemois ont pour la Justice. Un criminel, arrêté par une femme ou par un enfant, n'ose prendre la fuite, & demeure immobile. Il se laisse conduire avec la même docilité devant le Juge, qui le fait punir sur le champ. Le châtiment ordinaire, pour les fautes communes, est la bastonade. Après l'exécution, chacun s'en retourne tranquillement, sans qu'on puisse distinguer le coupable entre les accusateurs; c'est-à-dire, qu'on n'entend d'une part aucune plainte, ni de l'autre aucun reproche. Un jour que les affaires de Beaulieu l'avoient conduit au Tribunal, & qu'il y avoit été reçu fort civilement par le Juge, il fut témoin de plusieurs causes; entr'autres de celle d'un homme qui avoit eu la curiosité de voir la femme de son voisin par dessus une haye, tandis qu'elle étoit à se laver. Cette femme en avoit fait des plaintes à son mari, qui s'étant saisi du coupable l'amenoit lui même en Justice, où il fut condamné à recevoir sur les épaules trente coups de Rattan. Aussi-tôt il fut conduit hors de la salle par l'Exécuteur qui commençoit à lever le bras. Mais entrant alors en capitulation pour éviter le supplice, il proposa six

Exemple dont Beaulieu fut témoin.

Mazes. L'Exécuteur en demanda quarante ; & le voyant incertain, il lui donna un coup si rude, que le marché fut bien-tôt conclu à vingt Mazes. La sentence n'en fut pas moins exécutée, mais avec tant de douceur que le Rattan ne faisoit que toucher aux habits. Cette capitulation s'étoit faite à la vue du Juge & de ses Assesseurs, qui ne s'y étoient pas opposés ; & le coupable, demeurant libre après l'exécution, se mêla tranquillement parmi les Spectateurs, pour entendre le jugement de quelques autres causes. Beaulieu apprit, de son Interprete, que c'étoit l'usage commun ; mais que celui qui avoit payé les vingt Mazes étoit sans doute un homme riche, & que ceux qui l'étoient moins aimoient mieux subir la punition que de s'en exempter à prix d'argent (19). Le Roi ne laissant gueres passer de jour sans quelque exécution sanglante, telles que de faire couper le nez, crever les yeux, châtrer, couper les pieds, les poings, ou les oreilles, les Exécuteurs demandoient au coupable combien il vouloit donner pour être châtré proprement, pour avoir le nez ou le poing coupé d'un seul coup ; ou, si la sentence étoit capitale, pour re-

DESCRIPT. DE L'ISLE DE SUMATRA.

(19) Page 101.

cevoir la mort ſans languir. Le marché ſe concluoit à la vue des Spectateurs, & la ſomme étoit payée ſur le champ. Celui qui manquoit d'argent, ou qui le préferoit à ſa ſureté, s'expoſoit à ſe voir couper le nez ſi haut, que le cerveau demeuroit à découvert, à ſe voir hacher le pied de deux ou trois coups, à perdre une partie de la joue avec l'oreille. Mais Beaulieu admire qu'à l'âge même de cinquante ou ſoixante ans, toutes ces mutilations ſoient rarement mortelles; quoiqu'on n'y apporte point d'autre remède que de mettre promptement les parties mutilées dans la riviere, d'arrêter le ſang & de bander la plaie (20). Il ne reſte d'ailleurs aucune tache aux coupables, qui ont ſubi cette rigoureuſe juſtice. Ils ſeroient en droit de tuer impunément ceux qui leur feroient le moindre reproche. » Tout » homme, diſent les Achemois, eſt » ſujet à faillir; & le châtiment expie » ſa faute.

Autres Officiers du Royaume d'Achem.

Le Chef de la Religion, qui porte le titre de Cadi dans le Royaume d'Achem, juge de toutes les affaires qui concernent les mœurs & le culte établi. Le Sabandar préſide à celles du commerce. Quatre *Merignes*, ou chefs de

(20) Page 102.

patrouille, veillent nuit & jour à la sûreté publique. Chaque Orancaie participe à l'administration, dans un canton qu'il gouverne ; & cette distribution d'autorité sert beaucoup à l'entretien de l'ordre. Elle n'expose jamais celle du Roi, parce que dans la petite étendue de chaque gouvernement, les Orancaies n'ont point assez de forces pour se rendre redoutables, & qu'ils servent entr'eux comme d'espions pour s'observer. Quelques-uns des principaux résident près de la Capitale, & commandent une espece de Guet, composé de deux cens chevaux, qui roule toutes les nuits dans la campagne & sur les côtes voisines.

Gardes du Palais.

La Garde Royale est de trois mille hommes, qui ne sortent presque jamais des premieres cours du Château, & qni ont entr'eux leur bazar, c'est-à-dire, leur marché, dans lequel ils font un commerce continuel de leurs ouvrages, qu'ils échangent avec les Marchands du dehors contre toutes sortes de provisions. Les Eunuques, au nombre de cinq cens, forment une Garde plus intérieure, dans l'enceinte où nul homme n'a la liberté de pénetrer. C'est proprement le Palais, qui n'est habité que par le Roi & par ses femmes. L'Asie à peu

Femmes & concubines.

Descript. de l'Isle de Sumatra.

de serrails aussi-bien peuplés. Dans une multitude infinie de femmes & de concubines, on comptoit alors vingt filles de Rois, entre lesquelles étoit la Reine de Peta, que le Roi d'Achem avoit enlevée. Cependant il n'avoit qu'un fils, âgé de dix huit ans, & plus cruel encore que lui.

Politique du Roi d'Achem.

Outre ces deux Gardes, il avoit, dans diverses parties du Château, environ quinze cens Esclaves, la plûpart étrangers, qui ne sortoient pas plus que les femmes, & qui n'avoient aucune communication au dehors. Il les faisoit exercer au maniment des armes, sur-tout à tirer de l'arquebuse; & Beaulieu raconte qu'il les employoit à ses vengeances secrettes. Mais rien ne le rendoit si terrible, & n'assuroit mieux son pouvoir, que l'obligation qu'il avoit imposée à tous les Orancaies qui residoient dans Achem & dans les lieux voisins, de se rendre alternativement au Château, tous les trois jours, & d'y passer vingt quatre heures, pour lui former une autre espece de Garde. Elle meritoit peu ce nom, puisqu'ils étoient obligés de laisser leurs armes à la premiere porte, & de demeurer enfermés dans une cour, où ils n'avoient pas d'autre retraite que de petites caba-

nes, qui les mettoient à couvert pendant la nuit. Mais sous un faux prétexte d'honneur & de confiance, il avoit continuellement en son pouvoir le tiers de ceux qu'il croyoit capables de lui nuire(21).

Description du Château.

Le Château Royal d'Achem a plus d'une demi-lieue de circuit. Sa figure est ovale. Quoiqu'il n'ait aucune fortification reguliere, il est assez bien défendu par un fossé de vingt cinq ou trente pieds de profondeur, & d'autant de largeur; d'autant plus difficile d'ailleurs à passer, que ses bords sont tout-à-la-fois couverts de brossailles & fort escarpés. La terre, qu'on a jettée du côté du Château, forme un assez haut parapet, qui sert de mur, & sur la crête duquel on a planté des bambous, qui forment une barriere impénetrable. Cette espece de roseau Indien a la dureté du bois, & croît aussi haut que le frêne. Il est défendu, sous peine de la vie, d'en couper les moindres branches; & Beaulieu rapporte qu'un des Seigneurs que le Roi d'Achem avoit employés à l'Ambassade de Hollande, ayant oublié cette défense à son retour, fut égorgé sur le champ pour en avoir

(21) Page 103.

arraché un petit rameau (22). Le Château n'a d'ailleurs ni flancs ni bastions. Quelques grands boulevards, qu'on a commencés au Nord, du côté de la mosquée, sont demeurés imparfaits. Les portes n'ont pas de pont-levis, ni même de fossé. C'est un terre-plain, sur lequel on a bâti une muraille de pierre, haute de dix ou douze pieds, pour soutenir une terrasse qui regne au-dessus de la porte, & qui n'a pour défense que deux beaux canons de bronze. La porte même n'est qu'une barriere de bois assez forte, qui ferme avec des verroux & deux grandes barres de fer. Au travers du Château passe une petite riviere, qui descend des montagnes, & dont l'eau est excellente. On a formé, le long des bords, quantité de degrés, par lesquels on peut descendre jusqu'au fond pour s'y laver ou s'y rafraîchir. Avant que de parvenir à l'appartement du Roi, il faut passer quatre portes, de la derniere desquelles on a tiré un mur de brique fort épais, qui soutient une terrasse d'environ cinquante pas de largeur. La vûe de plusieurs petites pieces de fonte, que Beaulieu remarqua sur cette grande terrasse, lui fit juger

(22) Pages 104.

que c'étoit l'arſenal. Elle fait partie de l'enceinte d'une très grande cour, qui eſt vis-à-vis l'appartement, & dans laquelle on rangeroit quatre mille hommes en bataille. Beaulieu y vit un jour trois cens elephans (23) : les deux autres côtés ſont fermés par quatre grands pavillons, & par un boulevard qui commande la terraſſe. C'eſt tout ce que le même Voyageur recueillit alors de ſes propres obſervations, parce qu'avec toute la faveur qu'il s'étoit procurée, il n'eut jamais la liberté de pénetrer plus loin. Mais, d'un grand nombre de relations Angloiſes & Hollandoiſes, qui regardent l'Iſle de Sumatra, on n'en pas une où le Château Royal d'Achem ſoit décrit avec tant d'étendue.

A l'égard de la Ville, Beaulieu n'en donne pas une idée diſtinguée, lorſqu'il la compare aux villages de Normandie (24). Cependant il faut ſuppoſer que cette comparaiſon ne tombe que ſur ſa foibleſſe, parce qu'elle eſt ſans fortifications & ſans murs ; ou ſur la qualité de ſes maiſons, dont la plûpart ont peu d'apparence. Une Ville qu'il repréſente aſſez peuplée pour

(23) *Ibidem.*
(24) Page 103.

DESCRIPT. DE L'ISLE DE SUMATRA.

fournir, d'elle-même & *de quelques lieux adjacens*, quarante mille hommes en état de porter les armes (25), ne peut être absolument meprisable. *Graaf* en jugeoit plus favorablement, lorsqu'il en a fait la description suivante.

Description de la Ville d'Achem.

» Elle est située, dit-il, dans la par- » tie Septentrionale de l'Isle (26), sur » un terrain uni, éloignée d'environ » trois milles d'une montagne d'où » coule une riviere, qui fait un coude » pour entrer dans la Ville, & qui la » separe en deux ; après quoi, elle se » decharge dans la mer par trois em- » bouchures. La plus grande & la plus » belle partie d'Achem est du côté du » Nord-Ouest. Presque toutes les mai- » sons y sont de joncs & de bambous. » Il y en a peu qui soient de pierre ; » mais elles sont toutes sur des piliers de » bambou, élevées de quatre, cinq, ou » même six pieds au-dessus de terre, » parce que les grandes marées & la » riviere inondent la Ville presque tous » les ans ; de sorte qu'on se sert de ba- » teaux pour aller d'une maison à l'au- » tre. Son circuit est d'environ deux » milles. Elle n'a ni bastions, ni mu-

(25) Page 105.

(26) A cinq degrés trente minutes de latitude du Nord, & cent seize degrés de longitude.

» railles. On voit, aux environs, » un reste de fortifications ruinées, & » quelques pieces de beau canon de » fonte, sans affuts & couchées sur le » sable. Achem a deux grandes places, » qui servent de marchés; l'une au mi- » lieu de la Ville, l'autre à l'extremité » supérieure. C'est là que sont rassem- » blés les Marchands, tant Mahome- » tans qu'Idolâtres, fort bien pourvûs » de toutes sortes de marchandises. On » y voit, dans les divers quartiers, » quantité de pagodes pour les Idolâ- » tres, & de mosquées pour les Mores. » Le Palais Royal est grand, & bâti » presqu'entierement de pierre. Il a de » fort beaux appartemens, des jardins » ornés de belles pyramides, divers » tombeaux des Rois, des canaux, & » un grand édifice pour les femmes, » qu'on fait monter au nombre de sept » ou huit cens, & qui sont gardées par » des Eunuques (27).

DESCRIPT. DE L'ISLE DE SUMATRA.

Ses avenues lui tiennent lieu de fortifications.

Mais, si la Ville & le Château d'Achem sont mal fortifiés, les avenues en sont si difficiles, qu'elles leur servent naturellement de defense. Le pays est coupé de rivieres vaseuses, de marais fort humides, d'arbres & d'épaisses

(27) Voyage de Nicolas Graaf, p. 22 & 23.

DESCRIPT. DE L'ISLE DE SUMATRA.

Fort à l'entrée de la Riviere.

broſſailles. A l'entrée de la riviere, qui eſt très dangereuſe, s'éleve un Fort de pierre, composé d'un gros baſtion rond, dont l'artillerie bat à fleur d'eau; avec deux courtines qui font faces des deux côtés, & qui ſont jointes par une terraſſe de gazon où eſt la porte. Il n'a point de foſſé du côté de la terre. Les murs du baſtion & ceux des courtines ont dix huit pieds d'épaiſſeur, & vingt de hauteur. L'ouvrage en eſt excellent. Devant le baſtion, le Roi s'eſt fait bâtir une maiſon de campagne, accompagnée de pluſieurs viviers & de belles allées. Tout cet eſpace eſt ceint d'une tranchée, relevée de gazons à dix ou douze pieds de hauteur, où trois mille hommes peuvent aiſément ſe retirer; & devant cette tranchée, on a conſtruit un autre petit Fort, entouré d'un foſſé, & couvert de broſſailles, dans lequel il y a quelques bonnes pieces d'artillerie. Les marecages voiſins & quantité de tranchées diſperſées, ne ſervent pas moins à le defendre; ſans compter une eſpece d'arbres nommés *Nippiers*, qui bouchent les paſſages, dans un pays ſi fangeux que les ſangliers ont peine à s'en degager.

Au Levant, le long du rivage de la mer auſſi loin que la vallée s'étend vers

Pedir,

DESCRIPT. DE L'ISLE DE SUMATRA.

Pedir, on rencontre, d'une portée de mousquet à l'autre, de petits Forts de gazon, environnés de broussailles, & munis de deux ou trois pieces de canon, si couvertes qu'on ne les appercevroit pas si l'on n'étoit averti. Il ne s'y fait aucune garde pendant le jour; mais, chaque nuit, le Guet de Cavalerie dont on a parlé fait une ronde aux environs. C'est le côté par lequel on redoute le plus les descentes; soit, parce qu'il est vers Malaca, ou parce que les Galeres sont ordinairement dans cette partie de la riviere. L'autre côté, c'est-à-dire celui de l'Occident, est moins garni de Forts, quoiqu'il soit naturellement plus ouvert; mais l'accès du rivage est difficile aux barques, si le temps n'est tout-à-fait calme; & cent pas plus loin, on rencontre une tranchée remplie d'eau, profonde & d'environ quarante pas de largeur, qui sortant de la grande riviere, court le long de la mer jusqu'au pied des montagnes. Au de-là, c'est une plaine fort unie, & large d'une lieue, dans laquelle on ne trouve plus de fossés ni de retranchemens jusqu'à la Ville (28).

Forces du Roi d'Achem.

Les principales forces du Roi d'A-

(28) Beaulieu, p. 105 & précédentes.

DESCRIPT. DE L'ISLE DE SUMATRA.

Galeres Achemoises.

chem consistent dans ses Galeres, & dans ses elephans. Il entretient cent grosses Galeres, dans les Ports d'Achem, de Daya & de Pedir. Beaulieu, qui apporta beaucoup de soin à les observer, les trouva incomparablement plus grandes que celles de l'Europe (29). Elles

(29) Il en compte un tiers de cette grandeur. Ses observations méritent d'être rassemblées dans une Note. » J'ai vû, dit-il, » la quille d'une, qui n'étoit que moyenne, & » qui avoit six vingt pieds » de long, tout d'une piece. Les Achemois travaillent fort bien à faire » ces galeres, & ce sont » de beaux bâtimens; » mais elles sont pesantes, » trop larges & trop hautes. Outre cela, elles » ont les *râteliers* très » petits & foibles en comparaison des membres. » Aussi leurs rames ne » sont si longues, ni si » pesantes; n'étant que » des perches au bout desquelles il y a un morceau de plomb, enté » assez à propos & bien » ouvragé. Ils ne mettent » que deux hommes sur » chaque rame: encore » sont-ils debout. Leurs » voiles ne sont pas artimonieres, mais taillées » comme celles des Navires, c'est-à-dire, quarrées. Les bordages, ou » planches ont six pouces » d'épais; de sorte qu'étant si lourdes, il paroit qu'une galere chrétienne en battroit dix. *Page 6*.

» Ils conservent avec » soin ces galeres; car il » y va de leur vie, ou bien « en faire promptement » une neuve de la même » façon. Pour éviter cela, » dès quelles sont revenues dans la riviere, » on nettoye leur *fouille*, » ou place, en sorte qu'il » n'y demeure aucune vase ni ordure; puis, par » le travers, ils mettent » de grosses pieces de » bois, éloignées de dix » en dix pieds, & également alignées, afin » que la galere soit portée » également dessus, de » peur qu'elle ne se courbe. Ces sommiers sont » élevés du fond de la » fosse plus de dix pieds. » La mer croissant, les » élephans halent la galere sur les sommiers; » de sorte qu'on peut aller

ont ordinairement trois bonnes pieces de canon; & dans quelques-unes, le coursier est de quarante livres de balle. Les hanches & les épaules sont garnies de plusieurs fauconneaux. On met, sur les plus grosses, sept à huit cens hommes qui entendent parfaitement l'art de ramer.

DESCRIPT. DE L'ISLE DE SUMATRA.

Les elephans du Roi d'Achem sont

» dessous par-tout. Lors, » on la visite, & recalfate » s'il en est besoin. Puis » ils ferment la fouille » avec force gazons, pier- » res & planches du côté » de la riviere, & la » remplissent d'eau jus- » qu'au niveau des som- » miers; tellement que la » galere n'est qu'à la su- » perficie de l'eau, sans » y tremper, n'en ayant » que la fraîcheur: cela » se fait afin que les vers » de mer ne la rongent, » ou que si elle en a été » entachée durant le voya- » ge, ils meurent étant » hors de leur élement. » La fouille étant pleine » & bien fermée, ayant » au préalable ôté les voi- » les, antennes & corda- » ges, & ne restant que » les mâts, ils les garnis- » sent & couvrent soi- » gneusement de feuilles » de palmier, en sorte » que la pluie ne les peut » aucunement mouiller, ni » le soleil après les pour- » rir. Pour cet effet, ils » font un grand toît, qui » couvre entierement la » galere. Après cela ils » mettent la hauteur de » quatre ou cinq pieds » d'eau dedans, pour la » tenir fraîchement, & » que le bordage, par la » chaleur, ne se fende. » Tout cet ouvrage est » achevé en cinq ou six » jours: & ne se peut rien » voir de mieux conservé, » ni plutôt prêt, parce » que la fouille étant plei- » ne d'eau, il n'est besoin » d'aucun calfat; les a- » grets sont tout proche, » & le toît en moins de » rien est élevé; l'eau qui » est dans la galere étant » vuidée augmente celle » de la fouille, qui fait » flotter les sommiers, » que l'on retire très ai- » sement; & la fouille » débouchée tout-à-coup, » l'eau s'écoulant dans la » riviere, entraîne avec » soi la galere. *Ibid.* » page 107.

DESCRIPT. DE L'ISLE DE SUMATRA.

toujours au nombre de neuf cens, dont on exerce la plûpart au bruit des mouſquetades & à la vûe du feu. Ils ſont ſi bien inſtruits, qu'en entrant dans le Château, ils font la *ſombaie*, ou le ſalut devant l'appartement du Roi, en pliant les genoux, & levant trois fois la trompe. On rend tant d'honneur à ceux qui paſſent pour les plus courageux & les mieux inſtruits, qu'on fait porter devant eux des *Quitaſols* (30), diſtinction reſervée d'ailleurs pour la perſonne du Roi. Le peuple s'arrête, lorſqu'ils paſſent dans une rue, & quelqu'un marche devant eux avec un inſtrument de cuivre, dont le ſon avertit toute la Ville du reſpect qu'on leur doit (31).

(30) Eſpece de Paraſol.

(31) Quoiqu'on ſe ſoit aſſez étendu ſur les proprietés de ces animaux, dans les Relations d'Afrique & dans celles de Siam, Beaulieu rapporte un exemple de leur intelligence, ou de la perfection de leur inſtinct, qui ne doit pas être ſupprimé. Le Roi d'Achem, partant pour le ſiege de Deli, voulut mener cent élephans, qu'il falloit embarquer dans les galeres; mais lorſqu'on les eut conduits ſur le rivage, il fut impoſſible de les y faire entrer. Le Roi, furieux d'apprendre que ſes ordres n'euſſent pas été ſuivis, condamna au ſupplice tous ceux qu'il avoit chargés de l'exécution. Ils s'écrierent qu'ils n'étoient pas coupables, & que les élephans avoient refuſé d'obéir. Toute l'armée en tiroit un mauvais préſage; lorſque le Roi, prenant le parti de ſe rendre lui même à la mer, commença par injurier beaucoup les cent animaux, avec de vifs reproches de leur

Les frais de la guerre sont peu considerables pour le Roi d'Achem. Tous ses Sujets sont obligés de marcher au premier ordre, & de porter des vivres pour trois mois. Il ne leur fournit que des armes. Si la campagne dure plus long-temps, il nourrit son armée de riz. Au retour, les armes entrent dans ses magasins, qui sont remplis d'arquebuses, mais courtes & mal montées, & de toutes sortes d'armes ou d'instrumens militaires. Quelques Voyageurs lui donnent cinq mille pieces de canons. Beaulieu en accorde deux mille, pourvu que dans ce nombre on compte les *fauconneaux*, les *espoirs*, les *pierriers*, & ce qu'il nomme les autres pie-

nourriture, & de l'honneur qu'il leur faisoit tous les jours. Ensuite, il fit prendre le plus distingué d'entr'eux, qu'il fit fendre par le milieu du ventre, à la vue de tous les autres, en les menaçant du même traitement, s'ils ne s'embarquoient à l'heure même: ce qu'ils firent sur le champ; & pendant tout le voyage, il n'y en eut pas un qui fit le rétif. *Ibid.* page 106.

L'Auteur ajoute que ce Prince excelloit à gouverner & à dompter les éléphans. Il le vit courir, à toute force, debout sur un de ces animaux; appuyé seulement sur le crochet avec lequel on les conduit. » Quant à moi, » ajoute Beaulieu, étant » affourché dessus, j'a» vois bien de la peine à » m'y tenir. C'est une » mauvaise monture, pour » ceux qui n'y sont pas » accoutumés. L'avant des » épaules est le plus doux: » mais, plus arriere, j'ai» merois mieux courir dix » postes, que de faire » quatre lieues sur un éle» phant sans chaire ou » autre invention. *Ibid.*

DESCRIPT. DE L'ISLE DE SUMATRA.

ces à boetes. Mais il n'eſt certain, dit-il, que de douze cens bonnes pieces, dont huit cens peuvent paſſer pour de groſſes pieces (32).

Revenus du Roi d'Achem.

Les revenus de la Couronne d'Achem ſont peu connus des Etrangers. Cependant Beaulieu croit pouvoir conclure de ſes connoiſſances, qu'ils ſont fort au-deſſus de l'opinion commune. Premierement, il n'en coute preſque rien au Roi pour la guerre; la poudre, le plomb, le fer & le riz, ſont une dépenſe fort legere. Pendant la paix, il reçoit beaucoup plus de ſes Sujets, en riz, en chair, en poiſſon, en volaille, huile, ſucre, legumes, qu'il ne s'en conſomme dans l'intérieur du Palais; & l'excedent eſt vendu à ſon profit. Il ne donne que du riz à ceux qui le ſervent. Son propre Domaine, qu'il fait cultiver par ſes Sujets, en rapporte une prodigieuſe quantité. Il n'en tire pas moins, des contributions. Tout eſt dépoſé dans des magaſins, & gardé juſqu'à l'arriere-ſaiſon, qui en double ſouvent le prix. Alors il le vend à ſes Sujets; ou, ſi l'année eſt abondante, il l'envoye dans les pays Etrangers, ou ſes Emiſſaires l'informent que ce

(32) *Ibid.* p. 105.

grain manque. Beaulieu parle de quarante Vaiſſeaux chargés, qu'il avoit envoyés à *Pera*, & qui lui rapporterent une très grande ſomme. Il a, dans ſes pâturages, un nombre infini de beſtiaux, qu'il fait garder par ſes Eſclaves. Ses elephans ne lui coutent rien à nourrir; au lieu de riz, il leur abandonne les troncs des bananiers, qu'il fait couper indifferemment dans les terres de ſes Sujets, ſous prétexte qu'ils n'ont rien à regretter, parce que de la racine de cette eſpece d'arbre, il ſort une nouvelle tige qui porte du fruit l'année ſuivante. Ses coqs mêmes ne lui coutent rien. Il les donne à nourrir aux Orancaies, qui en prennent plus de ſoin que de leurs propres enfans. Ses habits & ceux de ſes femmes lui viennent de ſes droits ſur les Manufactures, & des preſens qu'il reçoit de tous les Officiers du Royaume. Pour la conſtruction de ſes Palais & autres édifices, il employe ſes Eſclaves; les uns à tirer la pierre des carrieres; d'autres à diriger l'ouvrage; & la difference du prix ne conſiſte que dans une portion de riz, double ou ſimple.

DESCRIPT. DE L'ISLE DE SUMATRA.

Cette abondance de biens n'a rien de commun avec les revenus qui entrent dans ſes coffres. Il herite de tous

ses Sujets, lorsqu'ils meurent sans enfans mâles. Ceux qui ont des filles peuvent les marier pendant leur vie; mais si le pere meurt avant leur établissement, elles appartiennent au Roi, qui se saisit des plus belles, & qui les entretient dans l'intérieur du Palais. De-là vient la multitude extraordinaire de ses femmes (33).

Il tire un profit immense de la confiscation des biens, qui est le châtiment ordinaire des plus riches coupables. Il s'attribue la succession de tous les Etrangers qui meurent dans ses Etats. Ce n'étoit pas sans peine que les Européens s'étoient fait excepter de cette loi. Quelques Marchands de Surate & de Coromandel étant morts à Achem, pendant le sejour que Beaulieu fit dans cette Ville, non seulement tous leurs effets furent saisis au nom du Roi, mais on mit leurs esclaves à la torture, pour leur faire declarer s'ils n'avoient pas detourné quelques diamans ou d'autres richesses (34). Un ancien usage le met en droit de confisquer tous les Navires qui font naufrage sur les terres de son obéissance; & dans la situation de ses côtes, ce

(33) Page 108.
(34) Page 109.

malheur arrive ſouvent aux Etrangers. Hommes & Marchandiſes, tout eſt enlevé par ſes ordres. Entre pluſieurs naufrages, qui arriverent pendant le ſejour de Beaulieu, un grand bâtiment de Dabul vint ſe briſer à l'entrée de la rade ; & ſes Marchandiſes ne furent ſauvées que pour tomber entre les mains du Roi, avec les Officiers, & cent vingt hommes d'équipage. Les principaux ſe racheterent, par l'entremiſe des Marchands Mores, chacun pour la ſomme de deux cens cinquante piaſtres, & les gens de marine pour cinquante. On a vû que les débris du Vice-Amiral François eurent le même ſort.

Tous les Etrangers qui ſe preſentent au Château d'Achem doivent y porter des preſens. Le ſuccès de leurs affaires depend de cette préparation ; & chaque demande qu'ils font au Roi doit être accompagnée de quelques nouvelles liberalités ; d'ailleurs, les droits ſur l'entrée des marchandiſes montent preſqu'à dix pour cent (35). Mais ce que Beaulieu regarde comme une ſource abondante de richeſſes, pour la Couronne d'Achem, c'eſt le fond même du commerce, qui eſt preſqu'unique-

(35) Page 110.

DESCRIPT. DE L'ISLE DE SUMATRA.

ment entre les mains du Roi. Ce Prince force ses Sujets de lui donner à bon compte les marchandises dont il remplit ses magasins ; & sa volonté devenant la seule regle du prix avec les Etrangers, son profit ordinaire est de cinquante pour cent (36).

Les usages, les habits & la religion des Habitans de Sumatra, du-moins dans les parties maritimes, qui sont les seules connues, ressemblent presqu'entierement (37) à ce qu'on a lû des autres Malais, dans un grand nombre de relations précedentes. Il ne reste dans le Journal de Beaulieu, qu'un seul article qui puisse interesser la curiosité, & qui ne se trouvant lié avec aucun autre évenement, sera rejetté dans une note (38).

(36) *Ibidem*.

(37) Nicolas Graaf, page 25.

(38) Beaulieu n'ayant pû se procurer d'éclaircissedent sur les anciens Rois d'Achem, borna ses recherches à la race regnante, dont il raconte ainsi l'établissement avec l'aimable simplicité du vieux style.

» Il faut sçavoir, dit-il, » qu'avant cette nouvelle » race Royale, les Orancaies se licentioient » grandement, étoient » amis de nouveautés, insolens & superbes ; à » quoi les convioient encore les prands moyens » que leurs Prédecesseurs » leur avoient laissés. Les » Rois ne les avoient jamais maltraités, ni aucune Nation pillés. La » ville étoit six fois plus » grande qu'elle n'est à » présent, & si peuplée » qu'à peine pouvoit on » passer par les rues. Les » richesses de l'Isle, étant

DESCRIPT. DE L'ISLE DE SUMATRA.

» éparses en diverses » mains, causoient un si » grand abord de Marchands, qu'il n'y avoit » ville dans les Indes où » le trafic fût si florissant; » & n'y ayant alors d'alfandegue ni d'autres » droits, le négoce se faisoit en quinze jours. » On ne comptoit les Mazes; mais le payement » se faisoit par mesures. » Les Orancaies avoient de » belles & grandes maisons bien closes, & du » canon à leurs portes, » grand nombre d'esclaves, tant pour leur » garde que pour leur service. Ils marchoient superbement vétus, bien » accompagnés, & respectés du peuple. Cette » grande puissance apportoit beaucoup de diminution à l'autorité royale; car les principaux » Orancaies avoient bien » tant d'autorité & de forces, qu'étant ennuyés » de la domination d'un » Roi, ils le massacroient » pour en installer un autre; & c'étoit grand » hasard si un Roi jouissoit deux ans de la Couronne. S'il subsistoit davantage, c'étoit avec » tant de travaux & avec » tant d'obligation vers » quelques Orancaies, » qu'il ne lui restoit que » l'ombre du pouvoir & » le titre de la dignité.

» Ce mauvais ménage » dura jusqu'à l'extermination de la ligne des anciens Rois, qui fut il y a » quarante ans passés. Tous » les Orancaies s'assemblerent, pour resoudre » à l'élection d'un d'entr'eux. Mais comme » chacun pratiquoit la » royauté pour soi, ils ne » purent tomber d'accord; » tellement qu'ils en vinrent aux mains; & la » chose eût passé encore » en pire état, sans leur » Cadi, ou grand Evêque, qui par son autorité & les remontrances » qu'il leur fit, appaisa » leurs divisions. Il leur » proposa un expédient, » pour leur ôter la jalousie les uns des autres, » qui fut d'élire, pour » Roi, un Orancaie qui » ne s'étoit pas remué durant tous ces troubles, » & n'avoit pourchassé » aucunement pour lui, » ni pour les siens, & qui » avoit vécu en réputation de très sage & très » avisé. Davantage, il » étoit parvenu à l'âge de » soixante-dix ans; & étant » des plus nobles familles, » la nature lui concedoit » la prééminence sur les » autres, qui étoient plus » jeunes. Cet avis fut trouvé de bon de chacun, » considerant que pas un » d'eux ne dérogeoient à » ce qu'il prétendoit d'être, vû qu'il ne cedoit » qu'à l'occasion de l'âge. » Ainsi, tous étant d'accord, ils le furent trou-

DESCRIPT. DE L'ISLE DE SUMATRA.

» ver, lui déclarerent l'élection qu'ils avoient faite de sa personne pour l'asseoir au Trône royal, qu'ils l'avoient jugé mériter plus qu'aucun autre, tant par sa prudence que par son âge. Le vieillard les remercie, s'excuse sur son âge, qui le dispensoit d'entreprendre une telle charge; qu'il y avoit deja quelque temps qu'il s'étoit retiré des affaires du monde, desirant passer sans inquietude le peu de temps qu'il avoit à vivre. Les Orancaies, ne lui ayant pû persuader d'accepter leurs offres, retournent en leurs premieres pratiques, mais voyant qu'ils n'avançoient rien, au contraire que tout empiroit, ils ne trouverent pour l'heure aucun autre moyen que le premier; ce qui les fit aller pour la seconde fois chez le vieillard, qu'ils ne purent jamais induire d'accepter leur offre par des prieres. Ils les tournerent enfin en menaces, avec lesquelles ils n'avancerent pas davantage; ce qui les fit séparer. Cependant, s'étant rassemblés, & ne trouvant aucun moyen d'appaiser leurs discordes que par cette élection, ils resolurent de lui porter les enseignes royales; &, s'ils les refusoit, de le mettre à mort, afin de ne plus songer à lui & de chercher un autre expédient. Ils furent donc chez lui pour la troisième fois, le Cadi portant la Couronne, & les principaux Orancaies une épée nue. Ils ne le prierent plus; mais ils lui dirent que n'ayant trouvé autre expédient que son élection pour pacifier leurs différens, ils venoient pour la derniere fois lui faire offre de la Couronne, laquelle s'il acceptoit, il les obligeroit géneralement & en particulier à lui rendre obéissance & service; que s'il les en refusoit, ils étoient resolus de le faire mourir, à ce que Dieu leur suscitât quelque autre expédient, par lequel ils pussent éviter les prochaines désolations. Le vieil Orancaie voyant qu'il n'y avoit plus moyen de reculer, leur dit que véritablement il eût bien desiré d'achever le reste de ses jours en sa maison, parmi sa famille, sans se mêler d'aucunes affaires qui lui pussent inquieter le repos qu'il esperoit en sa vieillesse: mais, puisqu'ils ne trouvoient autre remede pour éviter une fâcheuse guerre que de l'élire pour leur Roi, qu'il acceptoit leur of-

„ fre, à condition qu'ils „ le tinssent en qualité de „ pere, & lui les traiteroit comme ses enfans; „ que si d'avanture aucun „ d'eux lui donnoit aucune occasion de mécontentement, il les châtiroit comme ses propres enfans; aussi qu'ils „ reçussent le châtiment, „ comme venant de leur „ pere. Ils le remercierent „ tous d'une voix, l'assurant que non seulement ils l'honoroient „ comme leur pere, mais „ le respecteroient comme leur Souverain Seigneur, & lui en préterent le serment. Puis, „ le portant à la grande „ Mosquée, ils le couronnerent, au grand „ contentement du peuple, qui, non sans cause, redoutoit les divisions prochaines. Delà, il fut conduit au „ Château, duquel il prit „ possession. Après s'y „ être installé avec ses „ amis & domestiques, il „ il convia tous les Orancaies à un festin royal „ qu'il voulut donner un „ certain jour, & fit faire „ de si grands préparatifs, „ que chacun en entroit „ en admiration; tellement qu'au jour prefix, „ les Orancaies ne manquerent de s'y rendre, „ en la meilleure conche „ qu'il leur fut possible. „ Dans le Château, on „ n'entendoit que sons „ d'instrumens, réjouissances, chants d'allegresse. Tout y riroit. „ On voyoit passer de si „ grands services de viandes, confitures, breuvages, & choses semblables, que le Roi, „ jugeoit-on, employoit „ tout ce qu'il pouvoit „ pour recevoir les Orancaies magnifiquement, „ & les remercier de l'avoir posé en si grande „ dignité. Eux étant en „ leurs places ordinaires, „ qui est dans une cour „ proche du logement „ royal, assis sous le grand „ Bali, les chappes commencent à marcher, la „ musique renforce, on „ fait de si grands cris „ d'allegresse dedans, qu'il „ tardoit à ceux qui étoient encore dehors „ que les chappes ne cheminoient plus vîte; lesquelles emmenant chacune leur Oroncaie, „ sous prétexte de faveur, „ comme ils étoient dans „ les salles, ils se trouvoient incontinent saisis & poussés dans une „ autre cour, qui est derriere les Bâtimens, où „ le Roi avoit fait creuser une profonde fosse, „ sur le bord de laquelle „ on les précipitoit dedans. L'affaire fut menée si chaudement, qu'il „ y en eut onze cens d'égorgés, avant qu'aucun de dehors s'apperçût qu'entre les chants

„ on en entendoit par ci „ par-là quelques-uns de „ bien triftes. Le peu qui „ reftoit à tuer s'écoula „ doucement hors du Châ- „ teau, fans pouvoir dire „ affurément l'occafion de „ leur défiance, jufqu'au „ lendemain qu'ils recon „ nurent, par le retarde- „ ment des principaux, „ qu'il y avoit quelque „ menée qu'ils avoient „ évitée heureufement.

» Le Roi, ayant exter- » miné fi facilement tous » ceux qu'il redoutoit, & » qui lui pouvoient fufci- » ter quelque nouveauté, » ne fe foucia pas beau- » coup du refte. Il fe forti- » fia, & amaffa dans le » Château un bon nombre » de perfonnes, aufquels » il fit délivrer des armes; » & fit publier par la ville » une déclaration de ce » qui s'étoit paffé, avec » les raifons de fa con- » duite; qu'au furplus, fon » intention étoit de main- » tenir chacun en paix, » exercer rigoureufe jufti- » ce fur les méchans, & » regner équitablement. » Après cette déclaration, » voyant que perfonne ne » remuoit, & auffi que » perfonne n'entroit dans » le Château, pour lui » rendre les devoirs ac- » coutumés, il envoya dé- » molir les Maifons & » Forts des Orancaies exé- » cutés, fit apporter le ca- » non, armes & princi- » paux meubles dans le » Château; porta défenfe » à qui que ce fut de batir » de pierre, avoir canon » en fa maifon, ni faire » aucun retranchement de- » dans ou à l'entour. Il » donna le modele comme » il vouloit que l'on bâ- » tît, qui n'eft qu'à un » feul plancher, & les » murs de nattes, comme » ils font aujourd'hui. Il » fit ceux qui l'avoient af- » fifté en fon deffein & fes » amis, nouveaux Oran- » caies, aufquels il diftri- » bua partie des heritages » des défunts; l'autre par- » tie, il fe la referva: & » fe voyant bien obéi, il » fit mourir ceux des an- » ciens Orancaies qu'il re- » doutoit le plus, confif- » qua leurs biens, fit exé- » cuter ceux du peuple qui » les affectionnoient, com- » me auffi tous ceux qui » avoient montré quelque » reffentiment de la mort » des premiers: & dit-on » que la premiere année » de fon regne, il fit bien » mourir vingt mille per- » fonnes, & la feconde » encore plufieurs milliers, » & les defarma entiere- „ ment. Telle eft l'origine „ de l'ordre à préfent éta- „ bli dans le Royaume „ d'Achem. Ce Roi regna „ long-temps; car lorfque „ ceux de Saint-Malo fu- „ rent en fon pays, l'an „ 1601, il étoit encore „ vivant. Son regne fut „ tout de fang; tellement „ qu'il recuifit la ville

DESCRIPT. DE L'ISLE DE SUMATRA.

„ peu près en l'état qu'elle „ eſt aujourd'hui, qui n'eſt „ rien en comparaiſon de „ ce que pluſieurs per- „ ſonnes encore vivantes „ m'ont aſſuré l'avoir vue.

„ Il éleva le Roi, qui „ regne à préſent, lequel „ étoit fils d'une jeune fil- „ le qu'il affectionnoit „ fort. Avant ſa mort, „ qui arriva en 1683, à „ l'âge de quatre - vingt „ quinze ans, il le recom- „ manda aux deux Prin- „ ces, ſes propres enfans, „ entre leſquels il parta- „ geoit par ſon teſtament „ les terres de ſon obéiſ- „ ſance; laiſſant, à l'aî- „ né, le Royaume d'A- „ chem & tout ce qu'il „ avoit le long de la Côte „ de Sumatra, au cou- „ chant; & qualifiant l'au- „ tre, Roi de Pedir, avec „ toutes les terres qui „ bordent ladite Côte, au „ levant. Ces deux freres „ étoient d'un bon natu- „ rel, & trop humains „ pour celui de leurs Su- „ jets. Cependant, un an „ après la mort de leur „ pere, ils ſe firent la „ guerre pour le Prince „ leur Neveu, que le Roi „ d'Achem avoit gardé „ près de lui, l'entrete- „ nant honorablement, „ mais qui ayant été châ- „ tié pour quelques jeu- „ neſſes, ſe ſauva chez „ ſon Oncle le Roi de Pe- „ dir, dont il fut bien re- „ çu. Le Roi d'Achem de- „ ſira qu'il lui fût ren- „ voyé; & celui de Pedir „ s'en étant excuſé ſur ce „ qu'il ne vouloit le for- „ cer, en conſideration „ des dernieres volontés „ de leur pere, l'affaire „ vint à tel point que le „ Roi d'Achem dénonça „ la guerre à ſon frere, „ & ſe la firent bien apre- „ ment. Leur Neveu com- „ mandoit les armées de „ Pedir; & dans pluſieurs „ batailles, moururent „ plus de ſoixante mille „ hommes en un an de „ part & d'autre; tant „ qu'à la fin ceux de Pedir „ s'ennuierent & ne vou- „ lurent plus aller à la „ guerre; de ſorte que „ leur Roi fut contraint de „ remettre entre les mains „ du Roi d'Achem leur „ Neveu, qui eut incon- „ tinent les fers aux pieds „ avec bonne garde.

„ Quelque temps après, „ ſurvint l'armée des Por- „ tugais, partis de Goa „ pour s'emparer d'A- „ chem; ce qu'ils euſſent „ fait ſans doute, s'ils „ euſſent bien entendu „ leur fait. Mais ſe laiſ- „ ſant paître de paroles, „ ils en perdirent l'occa- „ ſion, avec pluſieurs des „ leurs: joint le ſiege des „ Hollandois devant Ma- „ laca. Ayant fait deſcen- „ te à l'entrée de la ri- „ viere, ils emporterent „ le premier Fort de ga- „ ſons; mais celui de „ pierre les arrêta. Le „ jeune Prince, alors aux

DESCRIPT. DE L'ISLE DE SUMATRA.

,, fers, demanda permission au Roi d'Achem ,, son Oncle, qui étoit ,, bien effrayé de la descente des Chrétiens, de ,, combattre contre les *Cafires*, (ainsi les Indiens ,, nous appellent-ils). Il ,, l'obtint, & se porta ,, vaillamment contre les ,, Portugais; tellement qu'il ,, acquit une grande réputation en deux ou ,, trois rencontres. Sa mere, femme entreprenante & ambitieuse, voyant ,, en quelle estime on avoit ,, son fils, entreprend de ,, le faire Roi d'Achem, ,, lui communique son ,, dessein & lui fournit de ,, grosses sommes. Il seme ,, de l'argent parmi les ,, Orancaies, il se montre ,, familier avec le Peuple, ,, & très benin à l'égard ,, de tout le monde. Sur ,, ces entrefaites, le Roi ,, d'Achem étant mort subitement, il eut l'adresse & le crédit de se faire ,, proclamer successeur, le ,, jour même du décès.

,, Comme il n'y a que ,, douze lieues d'Achem à ,, Pedir, & toute compagne, le Roi fut bientôt averti de la mort de ,, son frere; tellement que ,, le lendemain il fut à ,, Achem pour s'installer ,, dans son patrimoine. ,, Mais il ne trouva personne qui vînt au-devant de lui; & s'approchant du Château sans ,, être bien accompagné, ,, il fut facile au nouveau ,, Roi d'Achem de le faire ,, entrer dedans, où il le ,, garda l'espace d'un mois. ,, Puis feignant de lui ,, vouloir permettre un ,, lieu hors de la ville, ,, de plus agréable séjour, ,, il le fit égorger en chemin.

,, Ceux qui l'avoient fait ,, Roi ne s'en trouverent ,, gueres mieux, car dès la ,, premiere année on le ,, trouva bien changé. ,, D'humain, il devient ,, très cruel; de libéral, ,, très avare; d'un naturel familier & benin, ,, très farouche & très inexorable; & depuis il a ,, toujours augmenté; de ,, sorte qu'il a encore sans ,, comparaison plus épandu de sang que son grand-Pere, & fait plus d'exactions, en une année, ,, que l'autre en tout son ,, regne. *Ibid.* pages 114 *& précédentes.* Voyez *les cruautés de ce Prince, dans le Journal de Beaulieu.*

Fin du XXXIV[e] *Volume.*



